



8

CHAMPAGNY

LBS

CESARS

2

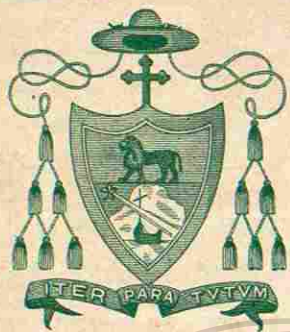
DG278

C45

v. 2

1867-68

006534

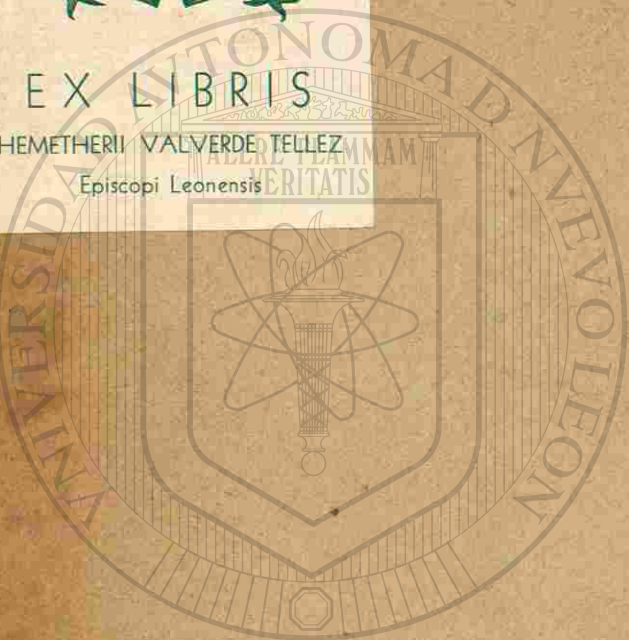


1080017018

EX LIBRIS

HEMETHERII VALVERDE TELLEZ

Episcopi Leonensis



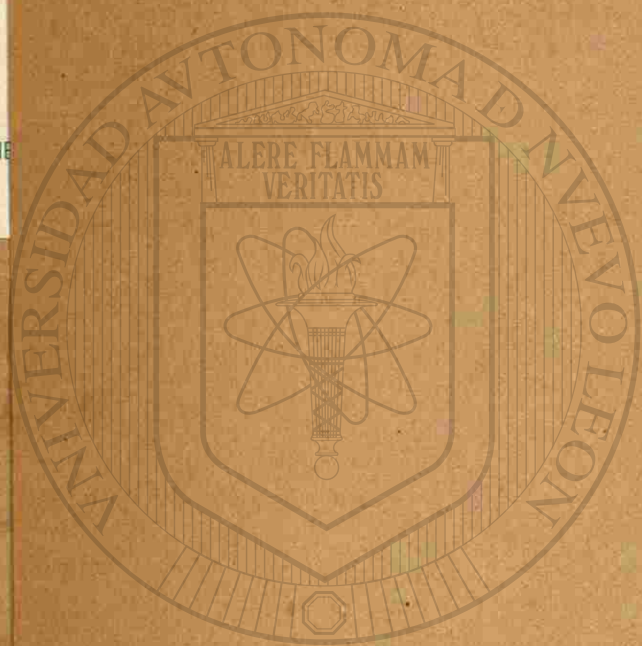
UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



HE



LES CÉSARS

TOME II

UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN



DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

LES CÉSARS

PAR

LE C^{TE} DE CHAMPAGNY

TOME II

LES CÉSARS JUSQU'A NÉRON

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE



Capilla Alfonso X y Jellez
Biblioteca Universitaria

PARIS

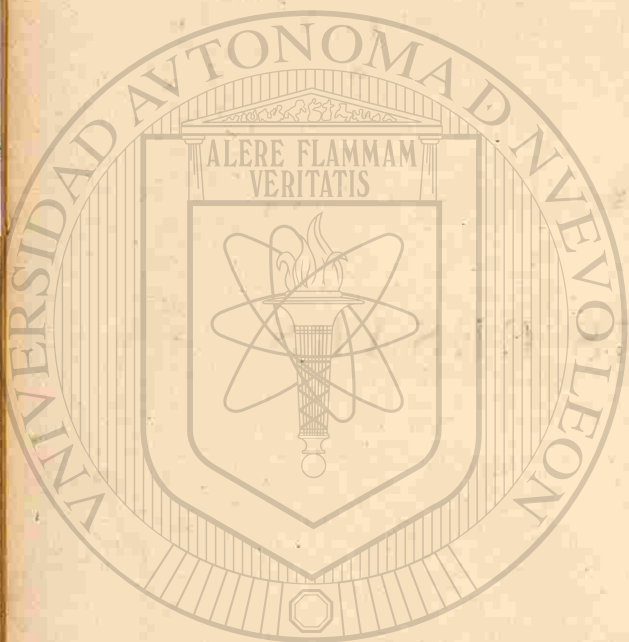
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 20

1867

Tous droits réservés

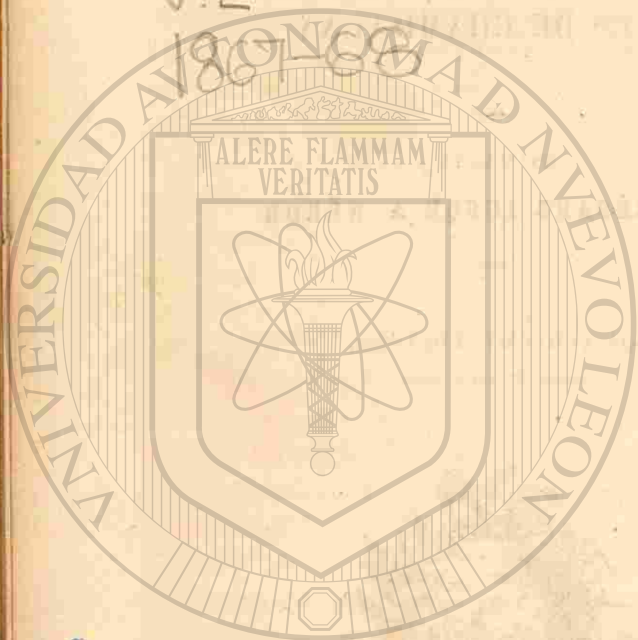
42473
VALERIE Y TELLEZ



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

DG278
C45
v.2



FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZ

LES CÉSARS

CALIGULA

§ 1^{er}. — *Caius Cæsar*. — SON GOUVERNEMENT A ROME.

Caius César ¹ (Caligula était un sobriquet qu'en son bon temps il eût été dangereux de lui donner) ² restait seul des fils de Germanicus. Un rare talent pour se plier, une obséquiosité habile, quoique sans bornes, lui avaient fait trouver grâce. Ni la condamnation de sa mère, ni l'exil de ses frères, ne lui avaient seulement arraché un cri de douleur.

1. Caius Cæsar, fils de Germanicus et d'Agrippine, né le 31 août 12, à Antium. — Son enfance se passe dans les camps, d'où lui vient le surnom de Caligula. — En Syrie avec son père en 17, — confié après la proscription de sa mère (29) à son arrière-grand'mère Livie; puis, elle morte, à sa grand'mère Antonia, — pontife, 31, — questeur, 33; — prend la toge virile à Caprée, déjà âgé de 21 ans, — empereur et revêtu de la puissance tribunitienne après la mort de Tibère, le 16 mars 37, — consul en 37, 39, 40, 41, — tué le 24 janvier 41.

Ses femmes: Junia Claudia Silana, morte (36).

Livia Orestilla, enlevée à C. Pison le jour même où elle l'épousait (37), puis avant deux mois répudiée et exilée.

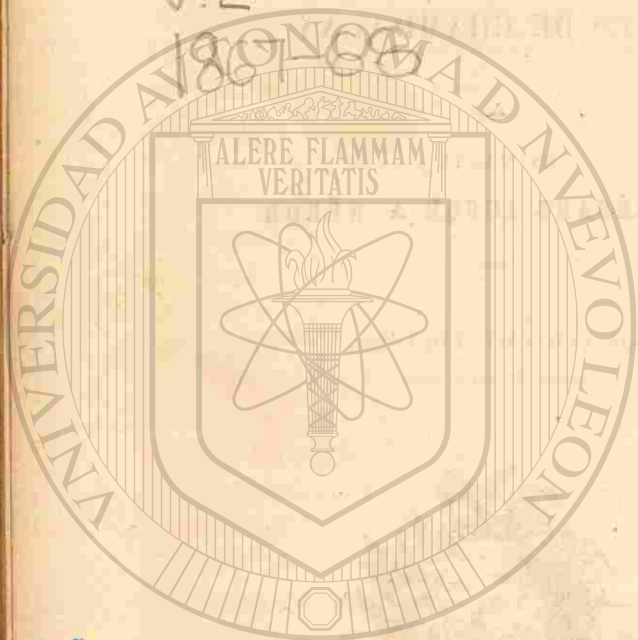
Lollia Paulina, enlevée à son mari C. Memmius (38), et répudiée peu après. Cæsonia (39), tuée avec Caligula; elle seule eut une enfant, Julia Drusilla, tuée à l'âge d'un an.

2. Senec., de *Constantiâ sapientis*, 48; Tacite, *Annal.*, I, 41, 69.

T. II. — 1

006534

DG278
C45
v.2



FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZ

LES CÉSARS

CALIGULA

§ 1^{er}. — *Caius Cæsar*. — SON GOUVERNEMENT A ROME.

Caius César ¹ (Caligula était un sobriquet qu'en son bon temps il eût été dangereux de lui donner) ² restait seul des fils de Germanicus. Un rare talent pour se plier, une obséquiosité habile, quoique sans bornes, lui avaient fait trouver grâce. Ni la condamnation de sa mère, ni l'exil de ses frères, ne lui avaient seulement arraché un cri de douleur.

1. Caius Cæsar, fils de Germanicus et d'Agrippine, né le 31 août 12, à Antium. — Son enfance se passe dans les camps, d'où lui vient le surnom de Caligula. — En Syrie avec son père en 17, — confié après la proscription de sa mère (29) à son arrière-grand'mère Livie; puis, elle morte, à sa grand'mère Antonia, — pontife, 31, — questeur, 33; — prend la toge virile à Caprée, déjà âgé de 21 ans, — empereur et revêtu de la puissance tribunitienne après la mort de Tibère, le 16 mars 37, — consul en 37, 39, 40, 41, — tué le 24 janvier 41.

Ses femmes: Junia Claudia Silana, morte (36).

Livia Orestilla, enlevée à C. Pison le jour même où elle l'épousait (37), puis avant deux mois répudiée et exilée.

Lollia Paulina, enlevée à son mari C. Memmius (38), et répudiée peu après. Cæsonia (39), tuée avec Caligula; elle seule eut une enfant, Julia Drusilla, tuée à l'âge d'un an.

2. Senec., de *Constantiâ sapientis*, 48; Tacite, *Annal.*, I, 41, 69.

T. II. — 1

006534

On a dit de lui que jamais il n'y eut meilleur serviteur, ni plus mauvais maître ¹. Il sauvait en s'annulant sa dangereuse origine; il apprenait le chant et la danse du théâtre, se passionnait pour le jeu, se déguisait la nuit, en robe longue et en perruque, pour courir les rendez-vous amoureux: il s'avilissait pour ne pas se perdre. Il était allé jusqu'à séduire la femme de Macron, le confident de Tibère, et lui promettre mariage par écrit et par serment, s'il devenait empereur; promesse dont il se libéra depuis en la faisant mourir ².

Cependant Tibère, sagace comme il était, l'avait pénétré; il le voyait assister par goût aux supplices: « C'est un serpent, disait-il, que je nourris pour le genre humain ³. » Tibère le détestait, il eût bien voulu lui préférer son propre petit-fils, le jeune Tibère; mais ce jeune homme était bien peu mûr. Il se contenta de l'associer à Caius, communauté inégale où la part du lion allait être bientôt faite.

Malgré tant de mauvaises qualités, Caius était aimé; il avait pour lui le peuple, il avait pour lui les soldats au milieu desquels s'était passée son enfance, avec qui il avait tout enfant porté la guêtre militaire (*caliga*, d'où son surnom *Caligula* ⁴); il était fils de Germanicus: et surtout il succédait à Tibère. A peine était-il en marche pour conduire les funérailles du vieux César (mars 37), qu'au milieu des autels, des victimes, des flambeaux, des habits de deuil, la joie du peuple éclata autour de lui, l'appelant

1. Immanem animum subdola modestia tegens, non damnatione matris, non exilio fratrum rupta voce. (Tacite, *ibid.*, VI, 20.) V. aussi V, 1; VI, 9.

2. Suet., in *Calig.*, 11, 12; Dion, LVIII, LIX; Phil., de *Legat.*; Tacite, *ibid.*, VI, 45.

3. Tacite, *Annal.*, VI, 46; Suet., in *Calig.*, 11.

4. Suet., *ibid.*, 9, 13.

son *astre*, son *nourrisson*, son *petit poulet* ¹. Arrivé à Rome, il fit l'éloge de Tibère, sans presque en rien dire, mais cependant pleurant beaucoup: il avait sans doute le don des larmes. Il oublia néanmoins, et le sénat oublia aussi, qu'il avait écrit de Misène pour faire accorder les honneurs divins à son prédécesseur; il n'en fut pas question autrement.

Tibère était à peine enterré, qu'il s'agit de casser son testament; tout redoutable qu'ait été un prince, il se trouve toujours quelque sénat, parlement ou assemblée, pour casser son testament avant que sa cendre soit refroidie. Le sénat, si humble et si nul sous Tibère, devenait tout-puissant pour le seul fait de rompre ses dernières volontés. Il s'agissait d'exclure le jeune Tibère, que son aïeul avait associé à l'empire. Cela se fit avec grande joie, au milieu du sénat, des chevaliers, du peuple, car tout le monde avait forcé les portes de la curie; Caius fut déclaré seul souverain, maître absolu.

Rien ne portait à la modestie comme cette déclaration. Caius, ainsi que ses prédécesseurs, fut pris d'une rage de modération et d'humilité; il fit un discours tout populaire, ne voulut point de titres souverains, rendit leurs droits aux exilés; paya au peuple les legs de Tibère quoiqu'il eût fait casser le testament de Tibère; paya au peuple les legs de Livie que Tibère avait gardés pour lui; y ajouta 75 deniers pour chaque citoyen pauvre; brûla les archives criminelles de Tibère, qui pouvaient donner lieu en sens contraire à bien des accusations, jurant qu'il n'en avait rien lu ni parcouru (on dit qu'il n'en brûlait qu'une copie), permit de lire les écrits que Tibère avait fait dé-

1. Sidus et pullum et pupum et alumnium. (Suet., *ibid.*, 13.)

truire ; rendit des comptes publics, ce qui n'avait pas été fait depuis Auguste ; supprima quelques impôts ; restitua même au peuple ses droits d'élection dont le peuple ne se souciait plus et que Caius ne tarda pas à lui reprendre ¹. Il y a de lui un beau mot ; on lui dénonçait une conspiration contre sa vie : « Je n'ai rien fait, dit-il, qui ait pu me rendre odieux à personne. »

Pourquoi les Césars commençaient-ils toujours ainsi ? Auguste n'avait pas voulu être dictateur ; roi, moins encore. C'était une des fiertés du peuple romain de détester, de mépriser, d'humilier les rois. Dire à un homme qu'il *régnait*, c'était lui dire qu'il était un insupportable tyran ; dire une âme *royale*, c'était dire une âme impérieuse, intolérable, arrogante. Les murailles de Rome se fussent soulevées si Octave eût voulu être roi. Mais, simple citoyen de la république, exerçant les magistratures de la république ; n'ayant en permanence, avec les insignes du proconsulat, que le titre sacré de pontife, le pouvoir populaire de tribun et quelques désignations honorifiques ; vivant, allant au Forum, votant aux comices, comme un simple Romain : qui pouvait reprocher à César le pouvoir absolu, quand il l'affichait si peu ?

Tibère commence de même : légalement parlant, il n'est guère qu'un particulier, dit Suétone ; il ne veut ni temples, ni prêtres ; il n'admet ses statues que comme simple ornement d'architecture. Si on l'appelle *seigneur*, il se fâche ; si on dit ses *saintes occupations*, il fait rayer le mot ; si on s'agenouille devant lui, il se recule si vivement qu'il tombe en arrière ; il appelle Rome une cité libre, et veut qu'on y parle librement ; il demande pardon à un

1. A ces réformes se réfèrent les monnaies de Caligula avec le bonnet de la liberté et la devise R C C, que l'on interprète *rei censitæ conservator*.

sénateur de le contredire : « Un bon prince, dit-il, doit être le serviteur et du sénat et de tous les citoyens, et quelquefois même de chacun d'eux ; quant à moi, je ne me repens pas de l'avoir déjà dit, j'ai trouvé en vous de bons, de justes, de favorables maîtres. » Tibère n'aima jamais la pompe du pouvoir ¹.

En droit donc, au temps d'Auguste et après lui, l'empereur ne fut rien. Son vrai pouvoir n'avait pas même de désignation légale : le nom d'*imperator* se donnait, après une victoire, même aux généraux de la république ; celui de César était un nom de famille ; celui d'Auguste, comme Dion le dit, un titre de dignité, non de puissance. Quand on voulait absolument lui donner un nom, on disait *princeps*, le premier, comme on eût dit le premier bourgeois de la ville. « Pour mes esclaves, disait Tibère, je suis maître ; pour les soldats, général (*imperator*) ; pour le reste, je ne suis que *princeps* ². » César n'était qu'un citoyen votant aux élections, tellement sûr, il est vrai, de l'assentiment de tous, qu'il dispensait les autres de voter après lui ; un sénateur opinant au sénat : il est vrai que le sénat ne manquait guère d'opiner comme lui. L'organisation républicaine continuait à subsister tout entière, sans pouvoir, il est vrai, mais la seule officielle, la seule légale.

Ceci nous explique la sagesse et la timidité des empereurs au commencement de leur règne. Ils craignaient que la légalité ne se réveillât, que la fiction ne voulût redevenir vérité ; que sénat, consuls, préteurs, peuple, ne prissent leurs droits au sérieux. Comme, dans un tel système, il ne pouvait y avoir de loi de succession, et que

1. Dion, LVII ; Suet., *in Tib.*, 26, 30 ; Tacite, *Annal.*, I, 13, 72, etc.

2. Dion, LVII, p. 607. V. cette simplicité personnelle du prince conseillée par Mécène à Auguste. Dion, LII, p. 489 et suiv.

d'ailleurs l'esprit romain n'en admettait pas, leur légitimité toujours douteuse les tenait en inquiétude. Ils entraient, autant que possible, dans le système de république légale conservé par Auguste, s'abritaient sous la nullité officielle dont Auguste leur avait montré l'exemple, parlaient sans cesse d'Auguste, demandaient tout au sénat, s'inclinaient devant les consuls, faisaient ainsi sans bruit et sans orgueil le lit où devait dormir en paix leur puissance, s'établissaient commodément sur l'estime, l'approbation, la reconnaissance¹; en attendant que, enivrés à la coupe du pouvoir, ils comprissent autrement le *principat*, de la simplicité d'Auguste passassent à la divinité de Caligula, d'empereurs-citoyens devinssent et se fissent proclamer plus que des rois.

Il y avait une autre cause à cette modération. Légalement parlant, César était pauvre; les citoyens romains, je l'ai dit, c'est-à-dire les plus riches propriétaires de l'empire, échappaient à l'impôt ou au moins à l'impôt personnel; les terres d'Italie échappaient à l'impôt foncier; chaque partie de l'empire, payant ses propres dépenses, donnait peu au budget impérial. Mais, despotiquement

1. M. Merivale est de mon avis (*History of the Roman under the empire*, ch. 32), et cette légalité du gouvernement des empereurs à leur début, lui fait même une si singulière illusion qu'il professe qu'il serait difficile de montrer aucun gouvernement ancien ou moderne dans lequel les prescriptions de la loi aient été plus fidèlement observées que dans l'empire romain depuis Auguste jusqu'à Pertinax. » (Il n'y a pas grand mérite à observer une loi qui, au fond, n'oblige à rien.) « Les empereurs, ajoute-t-il, avaient pour la plupart une conviction profonde de leur assujettissement moral aux principes d'un ordre établi. La majesté du sénat qui leur transférait le pouvoir, qui ratifiait leurs actes et qui élevait des autels en leur honneur, leur imprimait un sentiment de crainte respectueuse, que les serments et les sanctions religieuses d'un couronnement chrétien n'ont pas toujours su inspirer. » La suite de mon récit va faire voir ce qu'était cette crainte respectueuse (*awe*). Sans être Anglais ni anglican, j'avoue que les serments de la reine Victoria à son sacre me semblent une garantie plus grande que la dévotion d'un Caligula envers la majesté du sénat qui l'a fait empereur et qui l'a fait dieu.

parlant et avec le système de Tibère, César était riche; les procès de lèse-majesté lui ouvraient tous les trésors du monde. Aussi, tant que l'argent ne manquait pas, l'empereur était-il doux et modeste; il suivait les traditions d'Auguste. Mais quand les profusions du cirque, quand des constructions insensées, quand des repas où se consumait le revenu de deux ou trois provinces, avaient épuisé le trésor, il fallait bien en revenir aux ressources de Tibère, demander secours à la confiscation et aux délateurs, et comme disaient nos gens, battre monnaie en place de Grève. Les empereurs modérés furent toujours des princes économes; Tibère seul, chez qui la tyrannie était un système, fut à la fois parcimonieux et sanguinaire.

Sous Calus, il y eut donc un moment où le monde respira. Calus ouvrait les prisons et rendait à la liberté les victimes de Tibère; il rappelait les exilés de Tibère; il réhabilitait ses proscrits; il recrutait l'ordre des chevaliers et le sénat que les proscriptions de Tibère avaient dépeuplés. Il satisfaisait le sentiment public en même temps que ses propres sentiments de famille en allant lui-même chercher dans les îles où ils avaient péri les os de sa mère et de son frère Néron, en réhabilitant leur mémoire, en réunissant leurs cendres dans le mausolée d'Auguste¹. Il honorait sa grand'mère Antonia, mère d'Auguste, en la faisant prêtresse du dieu son oncle. Descendant par sa mère d'Auguste, par son père de Livie, il avait une réparation à offrir à la postérité d'Auguste comme à la postérité de Livie, proscrits l'un et l'autre par Tibère. On put croire un moment que le règne du sang et des délateurs était fini².

1. Les épitaphes que nous avons citées (t. I, p. 306) de Néron, de Drusus, d'Agrippine, datent de cette époque.

2. V. Suétone, 14, 15. Dion Joseph, *Antiq.*, XVIII, 8. Philon, *de Legat.*

Un écrivain qui n'habitait point Rome, ce centre de toute adulation et de tout mensonge, décrit ce bonheur comme il eût décrit l'âge d'or : « Les Grecs n'avaient point de querelles avec les barbares, ni les soldats avec les citoyens. On ne pouvait assez admirer l'incroyable félicité de ce jeune prince; il avait d'immenses richesses, de très-grandes forces de terre et de mer; de prodigieux revenus lui arrivaient de tous les coins du monde; son empire avait pour seules bornes le Rhin et l'Euphrate au delà desquels ne sont que des peuples sauvages, les Scythes, les Parthes, les Germains. Ainsi, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, sur le continent et dans les îles, au delà même de la mer, tout était dans la joie. L'Italie et Rome, l'Europe et l'Asie, étaient comme en une fête perpétuelle; car, sous aucun empereur, on n'avait eu tant de repos et une aussi paisible jouissance de son bien. Ce n'étaient, dans toutes les villes, qu'autels, victimes, sacrifices, hommes vêtus de blanc et couronnés de fleurs, jeux, concerts, festins, danses, courses de chevaux. Le riche et le pauvre, le noble et le plébéien, le maître et l'esclave, le créancier et le débiteur, se divertissaient ensemble comme au temps de Saturne¹. » Cela dura sept mois.

Mais, à force de débauches et d'excès de tout genre, le prince tomba malade, et le monde, ne sachant en quelles mains il allait passer, se désespéra. Tout fut en deuil; on passait la nuit aux portes du palais, des hommes vouaient leur vie pour celle du prince. Caïus guérit; mais sa maladie fut comme celle de Louis XV: le jour où tout un peuple lui donna le nom de bien-aimé, il cessa de le mériter.

Je me permets de croire aussi que Caïus en resta fou.

1. Philon, *de Legatione*, ch. 1.

Dès son enfance, il avait été sujet à l'épilepsie: il était, au moral et au physique, d'une nature toute discordante; tantôt supportant les plus grandes fatigues, tantôt ne pouvant se soutenir; avouant même un germe de folie et songeant à s'enfermer pour prendre de l'ellébore. Doué d'une organisation terrible et malade, il dormait à peine trois heures d'un sommeil troublé par des apparitions et des rêves au milieu desquels on l'entendait s'entretenir avec l'Océan; il passait des nuits à se promener sous de vastes portiques, attendant le jour, l'invoquant et l'appelant à haute voix¹.

Et de plus, il faut songer à ce que devait être pour un homme jeune, pour une imagination ardente et gigantesque au milieu de sa dépravation, pour une tête fatiguée par sa vie de dissimulation et son perpétuel danger sous Tibère, l'étrange position d'un empereur romain. L'empire était quelque chose de trop nouveau pour que personne, même un César, fût familiarisé avec la pensée de mener tout l'univers comme un troupeau.

Lorsqu'à Rome vous arrivez sur cette partie du mont Palatin, qu'on appelle, je crois, la villa Mills, et que vous montez sur un petit belvédère placé au milieu de cette enceinte, un grand spectacle s'offre à vos regards. Encadrée par un cercle de montagnes bleues et couronnées de neige, entourée par ce magnifique désert qu'on appelle la campagne romaine, Rome, la vieille Rome est à vos pieds. D'un côté vous avez cette large vallée, déserte aujourd'hui, qui était le grand cirque de Rome et qui en garde les formes principales. De l'autre côté, le Forum avec les débris qui l'entourent, et qui semble presque dispa-

1. Suet., *in Calig.*, 50.

raître, grâce à l'infériorité de son niveau; et au delà du Forum, le Capitole, dont la hauteur elle-même s'abaisse devant vous. Il semble que toutes les collines de Romulus s'inclinent d'un commun accord devant la royauté du mont Palatin. C'est là, sur quelque terrasse de marbre appartenant à la maison d'Auguste, que montait le nouveau César pour contempler la cité souveraine dont il devenait le souverain. C'est là que l'esprit du mal pouvait lui dire, comme il disait sur une autre montagne à un tout autre Roi : *TOUT CELA JE TE LE DONNERAI !* Rome avec son peuple, ses pontifes, le tourbillon de sa vie ; — le monde entier, sauf ce qui était barbare et inconnu ; — une armée de vingt-cinq légions sans compter des auxiliaires fournis par toutes les nations ; — des flottes sur toutes les mers ; — un revenu que les confiscations pouvaient rendre illimité, et de plus les cinq cent quarante millions qui étaient l'épargne de Tibère ; — il y a mieux, un droit de propriété, fictif au moins, mais qui pouvait devenir réel, sur tous les biens de l'empire, sur tous les patrimoines du monde² ; — par-dessus tout cela, si on le voulait, la divinité, des bouffées d'encens et des autels : — tout cela appartenant ou obéissant à une seule créature humaine ! un individu de cinq pieds six pouces, maître et propriétaire de tout cela ! ce n'étaient pas là des idées assez vieilles pour que les cerveaux se fussent blasés sur elles. Et le fils pauvre, tremblant et menacé de Germanicus, salué un beau jour par

1. Matth., IV, 9.

2. « Le sol des provinces appartient en propriété au peuple romain ou à César, nous n'en avons que la possession ou l'usufruit, » dit le jurisconsulte Gaius. *Institutes*, II, 7, et le philosophe Sénèque : « Par le droit civil, tout appartient au roi, et ce que le roi possède en universalité se partage entre différents possesseurs... Sous un bon prince, tout appartient au roi par le droit de souveraineté, aux particuliers par le droit de propriété. » *De Benef.*, VII, 5.

le sénat, les prétoriens et le peuple qui le débarrassaient de son humble et unique rival, seul et absolu dominateur de toutes ces choses, devait se sentir ébloui comme celui qui, après vingt ans de séjour dans un cachot, passa subitement à la lumière et devint aveugle.

Ajoutez que, par les passions qui régnaient, par les ambitions hardies et dépravées qui restaient au cœur de certaines familles, par la morale du temps qui excusait bien des crimes, cette position si grandiose était menacée d'un perpétuel danger. L'empire, ses gloires et ses richesses étaient promis à quiconque donnerait un coup de couteau à cet homme. Caius, qui avait étouffé Tibère malade, pouvait savoir quelque chose de la facilité avec laquelle on assassinait un empereur. Ainsi, entourée de luxe, de voluptés et de coups de poignard, cette vie de maître du monde devait tenir la pensée de l'homme dans une excitation perpétuelle, et lui paraître une splendide, redoutable, incessante hallucination.

De là ces étranges natures impériales, ces types qui ne se retrouvent pas ailleurs dans l'humanité, ces hommes qui, après avoir gouverné, sinon avec vertu, du moins avec prudence, furent tout à coup pervertis ou jetés en démence par le pouvoir : — Néron, Caligula. De là ces monstres de sang et de folie : — Domitien, Commode, Elagabale. Tibère est plus dans la nature et dans le bon sens humain ; il a peur, et il tue : sa terreur est la mesure de sa cruauté. Mais ces hommes-là ont l'air véritablement frappés du ciel, pouvant tout et osant tout, avec leur luxe inouï, leur scélératesse monstrueuse, sans but, sans raison, sans mesure. Il y a chez eux du vertige : placés trop haut, la tête leur a tourné ; ils ont vu sous leurs pieds un trop immense espace, trop de peuples, trop de pouvoir, et en

même temps aussi un précipice trop glissant. Leur cerveau n'a pas tenu à ce mélange d'exaltation et de terreur.

La folie de Caïus se manifesta bien vite. Il ressaisit tous les titres dont il n'avait pas voulu dans son premier accès de modestie (auguste, empereur, père de la patrie, grand-pontife, le pieux, le grand, l'excellent, le fils des camps, le père des armées). Il rétablit l'action de lèse-majesté qu'il avait abolie. Il fit dire de se tuer (cette formule devenait en usage) à Silanus, son beau-père, et au jeune Tibère âgé de dix-huit ans et qu'il venait d'adopter pour son fils. A l'égard de celui-ci, le respect dérisoire pour la personne impériale fut poussé si loin, que les centurions envoyés pour le contraindre à mourir, eurent défense de porter la main sur lui. Ce pauvre enfant, même en ce siècle-là, n'avait jamais vu tuer personne; il présentait la gorge à ses bourreaux, eux refusèrent de frapper; ils l'armèrent d'un poignard et lui montrèrent où il devait se donner le coup mortel; il se frappa plus d'une fois avant de périr. Son crime était, selon Caïus, d'avoir pris du contrepoison pour éviter que César ne l'empoisonnât¹.

L'ancien confident de Caligula, Macron, ne devait pas échapper davantage: il était devenu grondeur, ne laissait pas Caïus dormir à table, ne lui permettait pas d'éclater de rire à la vue des bouffons ou de contrefaire leurs gestes; quand au spectacle Caïus mêlait son chant à celui des acteurs, Macron le poussait doucement et le grondait tout bas: on l'invita à mourir. On en fit autant pour sa femme Ennia, qui avait été maîtresse de Caligula en disgrâce et qui s'attendait à être toute-puissante sous Caligula empe-

1. Philon, *de Legat.*, 3. Suétone, *in Calig.*, 23. Dion, LIX. L'épithaphe du jeune Tibère s'est trouvée avec celles de la famille impériale: TI CAESAR DRVSI CAESARIS F. HIC SITVS EST. Orelli 634.

reur¹. Tous deux obéirent (38); les esprits étaient tellement faits au suicide, que ce genre de supplice s'exécutait sans marchander. Les empereurs faisaient ainsi économie de bourreaux.

Mais c'était encore de la raison que tout cela. Pour compléter sa folie, Caïus voulut être dieu: «Ceux qui conduisent, disait-il, les bœufs, les moutons et les chèvres ne sont ni bœufs, ni béliers, ni boucs; ce sont des êtres d'une nature supérieure, ce sont des hommes. De même, ceux qui conduisent tous les peuples du monde ne sont pas des hommes, mais des dieux.» Il était un jour à table avec des rois qui disputaient ensemble de leur noblesse; Caïus les interrompit brusquement par ce passage d'Homère: «Un seul maître, un seul roi.» Il s'exalta sur cette pensée, voulut même prendre le diadème; il y aurait eu là de quoi faire révolter sérieusement le peuple romain, que tant de proscriptions n'avaient pas révolté: «Seigneur, lui dit-on pour détourner cette faute, tu es au-dessus des rois.» A partir de ce moment, Caïus prit sa divinité au sérieux. Il commença cependant par n'être que demi-dieu; il s'adjudgea les attributs et les cérémonies d'Hercule, de Castor, d'Amphiaräus; il contrefit Hercule avec une peau de lion et une massue d'or. D'autres fois il portait le chapeau de Castor et Pollux, la peau de faon de Bacchus. Mais c'était trop peu de chose; il passa bientôt dieu.

Rome, au premier mot de ce fou, tomba à genoux aux pieds de son dieu Caïus. Il eut un temple, une statue d'or; on jura par lui, on acheta pour dix millions de sesterces (2,636,000 fr.) l'honneur d'être du nombre de ses prêtres. Chaque jour on lui immola les victimes les plus exquis-

1. Dion, p. 647. Philon, *de Legat.*, 4.

et les plus rares, des paons, des oiseaux du Phage, des oiseaux de Numidie; il ne fallait pas moins au goût délicat de ce nouveau dieu. Les peuples avaient beau tenir à leurs idoles, tout ce qu'il y avait de plus parfait parmi les statues des divinités venait à Rome: on coupait les têtes, on y substituait celle de Caius. La pauvre Grèce était dépouillée de ses dieux, la seule chose qui lui restât; son Jupiter olympien ne fut préservé que par un prodige. A Milet, Caius vola à Apollon son temple.

Aujourd'hui donc, Caius est Apollon, il porte une couronne de rayons sur sa tête et mène les Grâces à sa droite; demain il aura les ailes aux pieds et le caducée de Mercure; ou bien il prendra le trident pour figurer Neptune. Il a été Junon, Diane, Vénus¹; pourquoi ne serait-il pas Jupiter? il est comme lui l'amant de sa propre sœur. Il aura la foudre en main et la barbe d'or au menton; il aura des machines d'opéra pour imiter le bruit du tonnerre, il fera des éclairs avec du soufre; si le vrai tonnerre vient à tomber et trouble sa *media nocte* ou ses pantomimes, il défie Jupiter au combat, il jette une pierre au ciel en lui criant: « Tue-moi ou je te tue². »

Cherchez-vous le prince? — Voyez-le suivi d'une théorie qui chante les louanges de Caius Hercule, ou de Caius Jupiter. — Non, il est chez lui, demandez-le à ses portiers; ses portiers sont Castor et Pollux, dont le temple, depuis qu'il a augmenté son palais, lui sert d'antichambre. — Mais non; il est dans une plus intime retraite: la lune est dans son plein, elle brille de tout son éclat; Caligula est là qui l'appelle à venir partager sa couche. — Au Capitole, il s'est fait faire une chapelle auprès du temple de Jupiter: allez

1. Suet., *in Calig.*, 52.

2. Η μὲ ἀναεῖς, ἢ ἐγὼ σέ. (Homère); Senec., *de Ira.*, I, 16.

là, prêtez l'oreille, vous ouïrez la conversation de Jupiter Latialis et de Jupiter Capitolin; le Capitolin est un peu muet, mais en revanche l'autre parle, chuchote, interroge, attend les réponses, se fâche, élève la voix: « Je te renverrai, lui dit-il, au pays des Grecs; » puis il se laisse toucher, ne menace plus, consent à vivre d'accord avec son confrère, et, pour se rapprocher de lui, joint le Capitole au mont Palatin par un pont qui passe au-dessus du temple d'Auguste¹. »

Lorsqu'il lui naquit une fille, petite enfant dans laquelle il se reconnaissait à sa férocité précoce, il la promena d'abord chez tous les dieux, puis enfin il la porta chez Minerve, la lui mit sur les genoux, et fit la déesse sa gouvernante. A la mort de sa sœur Drusille (38), il créa déesse cette femme infâme², il ordonna qu'on ne jurerait que par elle; cela ne lui suffit pas, il voulut encore qu'elle fût montée au ciel, et il trouva, selon l'usage, pour un million de sesterces, un sénateur qui jura par tous les serments possibles avoir vu Drusille en chemin pour l'Olympe.

Dans sa douleur pourtant, il partit de Rome à la hâte, courut toute l'Italie, alla donner des jeux en Sicile; mais la fumée de l'Etna lui fit si grand'peur, qu'au milieu de la nuit il s'enfuit de Messine. Rome cependant portait le deuil de Drusille. Ce deuil était sévère: on ne pouvait, sous peine de mort, ni rire, ni se baigner, ni souper avec ses enfants ou sa femme. Caius, revenu en courant comme il était parti, ayant de plus une longue barbe et des cheveux en désordre, posait aux Romains un étrange dilemme: à qui se réjouissait, il disait: « Qui peut se réjouir lorsque

1. On croit avoir découvert récemment des traces de ce pont.

2. Inscription: DIVAE DRUSILLAE par C. Rubellius Blandus, préteur, consul, proconsul, (mari d'une petite-fille de Tibère), à Tivoli. Orelli 673. Une autre à Cœré. Henzen 5389.

Drusille est morte?» à qui portait le deuil : « Comment peut-on pleurer une déesse ? » Il frappait donc à coup sûr, et pouvait être certain de ne manquer personne¹.

Un jour, — il n'avait, du reste, pas attendu ce jour-là pour renouveler les cruautés de Tibère, — un jour il vint au sénat, et y entonna l'éloge de son prédécesseur. Jusque-là on avait librement parlé de Tibère. « Mais, disait Catus, moi, je suis empereur, j'ai le droit de blâmer ; où d'autres prendraient-ils ce droit ? Valets de Séjan, délateurs de ma mère, de quel droit condamnez-vous l'homme que vous avez honoré par tant de décrets ? » Et à la fin de sa harangue, il se faisait apostropher par Tibère lui-même : « Tout ce que tu as dit, mon fils, est très-juste et très-vrai ; ne t'attache pas à les aimer, à leur plaire, à les épargner ; s'ils le peuvent, ils te tueront. Ne pense qu'à ta sûreté ; les moyens qui la garantiront le mieux seront les plus justes : tranquille sur ta vie, jouissant de tous les plaisirs, tu seras honoré d'eux bon gré mal gré. Prends-y garde, personne n'obéit volontairement ; tant qu'on redoute le prince, on l'honore ; s'il cesse d'être le plus fort, il faut qu'il meure. » C'était là au fond toute la politique de Tibère.

Le sénat resta consterné : quel sénateur n'avait parlé contre Tibère ? Le lendemain, le sénat reprit courage, fit un grand éloge de la bonté du prince qui, après de si justes reproches, n'avait pas ordonné leur mort à tous ; il décréta des sacrifices pour l'anniversaire d'un si beau discours, et recommença toute sa série de bassesses sous Tibère : rien n'était changé.

L'homme seulement était pire. Était-ce folie, habitude du sang, délire du pouvoir, instinct inné de cruauté ? Il

1. Senec., *Consolatio ad Polybium*, 36 ; Suet., *in Calig.*, 24.

est malheureusement difficile de ne pas reconnaître dans quelques âmes un certain goût du sang, une manie féroce, un amour gratuit du meurtre, indépendant de toute idée de crainte, d'intérêt ou de vengeance. Caligula jetant aux bêtes féroces les gladiateurs vieux et infirmes, marquant sur la liste de ses prisonniers ceux qui devaient être égorgés pour nourrir les bêtes du cirque lorsque la viande était trop chère, introduisant dans les supplices une recherche de tortures longtemps étrangère aux mœurs romaines¹ ; Caligula faisant assaut au fleuret contre un gladiateur, et quand celui-ci se fut laissé tomber comme vaincu, le perçant d'un poignard ; dans un sacrifice, revêtu de l'habit sacerdotal, prêt à immoler la victime, laissant tomber la hache sur la tête du victimaire debout auprès de lui ; faisant frapper ses condamnés à petits coups, afin, disait-il, qu'ils se sentissent mourir ; dans ses orgies, se donnant pour spectacle la torture, ayant là toujours un bourreau tout prêt pour décapiter ; caressant le cou de sa maîtresse, et ajoutant : « Cette belle tête pourtant, je n'ai qu'à dire un mot, et elle tombera² : » qu'est-ce que cela, si ce n'est l'amour et le besoin du sang ?

Aussi était-il merveilleusement ingénieux à trouver des criminels. Nous parlions tout à l'heure du deuil de Drusille. L'anniversaire de la bataille d'Actium lui fournit un pareil dilemme : par sa mère il descendait d'Auguste, par sa grand-mère, d'Antoine ; il était petit-fils du vaincu et du vainqueur : « Que les consuls fassent la fête, disait-il le matin à ses amis, ou qu'ils ne la fassent pas, ils seront toujours coupables. » Les consuls firent la fête ; il furent

1. Senec., *de Irâ.*, III, 18, 19, 20 ; *de Tranquillitate animi*, 14 ; Suet., *in Calig.*, 27, 32. Dion.

2. Suet., *in Calig.*, 30, 32, 33.

déposés le jour même, les verges de leurs lieuteurs rompues sous leurs yeux. L'un d'eux se tua de chagrin.

Caïus se souvint aussi de ceux qui, pendant sa maladie, avaient voué leur vie pour la sienne ; il les prit au mot, fit combattre l'un contre des gladiateurs et eut grand'peine à lui faire grâce après sa victoire ; fit promener un autre comme une victime avec les bandelettes et la verveine, et le fit jeter dans un précipice. Sa cruauté était facétieuse : tous les dix jours, il marquait sur la liste des prisonniers ceux qu'il voulait faire périr (la procédure était simplifiée, on le voit, il ne fallait plus tant de formalités pour tuer un homme) ; il appelait cela apurer ses comptes.

Il se rappela enfin que près de Rome, sur les bords du lac de Nemi, il y avait un certain temple et un certain prêtre, ou, comme on disait, un certain roi, consacré à la sanguinaire Diane Taurique. La tradition antique faisait de cette royauté le prix d'un combat sanglant ; tout compétiteur audacieux pouvait venir provoquer le roi régnant, le tuer et prendre sa place. C'était la tradition des temps barbares ; mais des siècles plus policés l'avaient laissée tomber en désuétude, et le roi en exercice vieillissait paisiblement sur son trône sacerdotal. Caligula se hâta de réveiller la bonne tradition des siècles passés, envoya un compétiteur plus jeune et plus vigoureux, et le pauvre roi de Nemi périt victime de cette fantaisie du maître¹.

Il n'aimait pas seulement à tuer, mais à torturer. Sénèque qui fut témoin de son règne, nous peint des chevaliers, des fils de consulaires, des sénateurs, des matrones, fouettés, torturés, puis enfin décapités, en présence des autres sénateurs et de l'empereur lui-même, dans ses jar-

1. Suet., *in Cal.*, 35. Sur cette royauté de Nemi, voyez Strabon, V, 2 ; Ovide, *Fastes*, III, 270.

dins, la nuit, aux flambeaux ; l'empereur au milieu de cette fête, se promenant en pantoufles, et quand les cris des victimes lui étaient désagréables, les faisant bâillonner avec une éponge ; s'il ne se trouvait pas d'éponge, avec les lambeaux de leurs vêtements¹.

Plus d'une fois il fit assister les pères à la mort de leurs fils ; à ceux qui étaient malades il envoyait poliment une litière pour qu'ils pussent venir, puis rentrés chez eux il envoyait des centurions leur donner la mort. Un autre, invité par l'empereur à venir ce soir-là souper à sa table, n'osa refuser, parce qu'il lui restait encore un fils. Caïus le chargea de parfums et de couronnes, lui envoya sa coupe pleine de vin, l'accabla de ces marques de joie si déchirantes pour sa douleur, et ne lui permit même pas, en récompense de sa résignation, de recueillir les os de son enfant².

Laissons la fatigante énumération de ces cruautés. Il serait sans doute absurde de chercher quelque raison politique dans la conduite de ce fou ; mais à travers sa folie il sentait l'état de la société sans le comprendre. Il sentait qu'il n'y avait en réalité que deux puissances dans l'empire, les soldats et le peuple, ou plutôt les prétoriens et la canaille de Rome ; il trouvait facile de leur immoler les restes des deux puissances éteintes, le sénat et la noblesse. Ce que Tibère n'avait pas fait, Caligula appela le peuple au bénéfice de ses proscriptions ; il fit passer en jeux et en largesses pour la populace, en libéralités pour ses prétoriens, en liberté même pour les esclaves, les patrimoines des condamnés, c'est-à-dire des hommes les plus riches. Un Gaulois qui le vit habillé en Jupiter, osa un jour

1. Sénèque, *de Ira*, III, 18, 19 ; Suet., 26.

2. Senec., *de Ira*, II, 33 ; Suet., *in Calig.*, 27.

ni dire qu'il était fou ; Caligula lui pardonna, selon Dion, « parce que cet homme était cordonnier, et que les tyrans souffrent chez de telles gens plus de liberté qu'ils n'en souffriraient chez d'autres¹. » Cette politique simple et facile ne passait pas l'esprit de Caius.

Du reste, cette politique démocratique n'empêchait pas l'homme de sang de se faire partout et toujours sentir. Il n'y eut personne, dit Suétone, de condition si basse à qui il ne voulût du mal. Le théâtre était le lieu de ses querelles avec le peuple. Caligula avait fait du théâtre un devoir. Comme il permettait d'y venir en sandales et sans s'arrêter même pour saluer l'empereur ; comme des jours de spectacle il avait fait des jours de fête où il n'était pas même permis de porter le deuil de ses parents ; comme il avait abrégé même le deuil des veuves afin qu'elles ne s'en fissent pas un prétexte pour manquer le spectacle ; comme enfin, pour qu'on n'y souffrit pas du soleil, il avait bien voulu y permettre l'usage du chapeau thessalien : après tant de marques de sa bonté, il se croyait bien en droit de trouver fort mauvais qu'on se dispensât du spectacle, qu'on arrivât tard ou qu'on partît avant la fin. Mais comme, d'un autre côté, il avait des caprices ; comme parfois, aux jours les plus chauds, il faisait retirer le *velarium* qui abritait les spectateurs ; comme il changeait l'heure des jeux, et souvent les faisait faire de nuit : le peuple se permettait d'être inexact ; le peuple, qui avait conservé une certaine liberté au théâtre, ne favorisait pas les mêmes acteurs que César ; le peuple était au cirque d'une autre faction que César ; le peuple, enhardi parce qu'il était en foule, se levait, et à grands cris nommait et menaçait les délateurs.

¹ Dion, LIX, p. 661.

Caius s'irritait alors, faisait frapper à droite et à gauche du bâton et même de l'épée. Si au moins, criait-il, vous n'aviez qu'une seule tête ! !

Il haïssait tant son peuple et son peuple tout entier, qu'il regrettait que son époque ne fût marquée par aucune calamité publique : « Sous Auguste, la défaite de Varus ; sous Tibère, la ruine du théâtre de Fidènes, avaient au moins illustré leurs règnes. » En vain faisait-il quelquefois fermer les greniers de Rome pour affamer le petit peuple ; qu'étaient-ce que ces calamités factices ? Son temps était trop heureux ; son nom allait être voué à l'oubli.

Tout cela, c'est simplement le besoin, poussé jusqu'à la démence, de l'extraordinaire et de l'étrange. Ce besoin, Caius cherche d'abord à le satisfaire par des spectacles. Il y a toujours eu sympathie entre les tyrans et les saltimbanques. Quand on ôte à une nation sa liberté, son patrimoine, son droit de famille, son Dieu, on lui donne des spectacles et tout est dit. Ce ne seront donc que gladiateurs, combats de bêtes, drames, pantomimes ; le cirque est rempli le matin, il n'est pas encore vide le soir. C'est d'abord la chasse aux bêtes féroces ; 400 ours, 400 autres bêtes y sont tuées à chaque fois ; puis la course de chars où nul n'est admis à servir de cocher s'il n'est sénateur ; la poussière du cirque est parsemée de minium et d'une poudre brillante. Vive le dieu Caius, le patron des farceurs, le protecteur des bouffons, l'ami, le commensal, le convive des cochers de la faction verte, avec qui il soupe dans l'écurie ! Croyez-vous qu'il ne sache pas récompenser les talents ? Apelle, le tragédien, est son conseiller intime ; Cythicus, le cocher du cirque, pendant une orgie, a reçu de lui deux millions de sesterces (530,000 fr.)

¹ Senec., de *Irâ*, III, 49 ; Suet., in *Calig.*, 30 ; Dion, LIX, p. 645, 649, 650.

sur sa cassette. Voyez Incitatus, à qui les libéralités de César ont fait une fortune; qui a des manteaux de pourpre, un collier de pierres précieuses, une maison, des esclaves, un mobilier; qui invite à souper et traite magnifiquement ses convives. Qu'Incitatus dorme en paix, les soldats sont là, et, pour ménager son sommeil, imposent silence à tout le quartier; Incitatus va être consul; il a une écurie de marbre et un râtelier d'ivoire: Incitatus est le cheval de César¹. — Caius a donné des jeux à la Sicile, il en a donné à la Gaule, il n'en refuse à personne. A Rome, il y a des spectacles tout le jour, ce n'est pas assez, il y en aura la nuit; toute la ville sera illuminée. — Venez plus loin: si Caius quelquefois affama le peuple, aujourd'hui il le nourrit; il lui jette des vivres, des fruits, des oiseaux, de l'argent, de l'or; il y mêle des couteaux aiguisés; pardonnez-lui, c'est un caprice.

Le théâtre d'ailleurs lui est précieux, non-seulement comme lieu de divertissement, mais aussi comme lieu de supplice. Il a été autorisé par le sénat à faire descendre dans l'arène, à faire combattre homme par homme ou peloton contre peloton, qui il voudra. Un jour, vingt-six chevaliers y périrent, et l'horrible joie de Caligula à la vue de ce sang versé est quelque chose de plus hideux encore que cette boucherie. Il en accuse un autre d'outrage envers Agrippine sa mère: il le fait combattre; vainqueur, il le fait juger et condamner. Quand les combattants manquent, il saisit un homme dans la foule, lui fait couper la langue pour l'empêcher d'en appeler au peuple, et le fait jeter aux bêtes². Tout cela est incroyable, dira-t-on. Pour quoi Dion eût-il inventé tout cela, si tout cela, au temps où il

1. Suet., *in Calig.*, 55.

2. Dion, LIX, 9.

vivait, eût été chose impossible? Non, rien n'est incroyable; nos neveux sauront peut-être ce qu'est, dans une société non chrétienne, un maître absolu et soi-disant civilisé.

Caius cherchera même dans une sphère un peu plus haute l'extraordinaire et l'étrange qu'il cherche au théâtre. Il y a en lui une sorte d'ambition et de jalousie universelle; il faut qu'il soit le premier en toutes choses. Il est jaloux d'Homère et de Virgile, il renverse et défigure les statues des hommes illustres. La noblesse est en coupe réglée, elle expie chaque jour son ancienne puissance, ses patrimoines enrichissent le fisc; mais il lui reste ses souvenirs; les Torquatus ont le collier que leur ancêtre enleva à un Gaulois, les Cincinnatus ont pour insigne la longue chevelure de leurs aïeux, les Pompées ont gardé le surnom de Grand. Tout ce blason fait ombrage à Caius, il l'abolit. Il porte envie à tout ce qui se distingue, même à la robe de pourpre du roi africain Ptolémée, qui détourne les regards de la foule et la distrait des jeux que son prince lui donne. Un homme est élégant et bien peigné, il lui fait raser la tête par derrière; — un autre est grand et beau, il l'envoie combattre contre les gladiateurs; vainqueur, il le fait mourir. — Un jour, un esclave, vainqueur au cirque, est affranchi par son maître; le peuple applaudit avec transport: Caius est indigné, il faut qu'on ne voie, qu'on n'admire que lui; il se jette hors du cirque, descend les degrés à la hâte, foule aux pieds la frange de sa robe: « Le peuple-roi aura donc plus d'hommages pour un gladiateur que pour la personne sacrée de ses princes, que pour moi, présent devant lui? »

Celui qui peut tout ne doit-il pas avoir tous les talents? Il est gladiateur, chanteur, cocher. Au théâtre, il accompagne la voix de l'acteur; il répète son geste, il le corrige.

Chaque empereur a eu sa manie : Tibère, la grammaire et les grammairiens, Claude, la rage de juger ; mais l'ambition la plus commune de ces maîtres du monde fut celle du cirque et du théâtre. Ceux qu'on applaudissait tant après eux et devant eux, ceux qui faisaient la fureur du consul et du crocheteur, de la matrone et de l'esclave, — le comédien, le bouffon, l'*agitor*, le pantomime, — leur inspiraient plus de jalousie que les grands hommes et les rois ; c'était une gloire qui ne pliait pas tout à fait devant la leur, et le reste de liberté que le peuple gardait au théâtre poussait instinctivement le prince à s'y faire applaudir. Au milieu de la nuit, Caius manda auprès de lui trois consulaires ; les malheureux arrivent tremblants ; un pareil message ne leur semblait que trop clair. On les fait entrer, on les place tout gelés de peur. Tout à coup se fait entendre un bruit de flûtes et de castagnettes : Caius paraît avec une longue tunique et la robe flottante du tragédien. Il monte sur un tréteau, danse un ballet, chante un air et renvoie ses auditeurs encore tout tremblants.

Mais sa grande passion fut pour l'éloquence. Il avait une parole naturellement forte, ardente, impétueuse : c'était une nature bizarrement hardie que la sienne. Lorsqu'un homme était accusé devant le sénat, Caius songeait au parti qu'il devait prendre, l'accusation ou la défense, selon que l'une ou l'autre irait mieux à sa phrase. Quand il avait choisi, il faisait ouvrir aux chevaliers les portes du sénat ; il invitait par ordonnance à venir l'entendre.

Il ne tint pas contre le désir de jouter avec l'homme qui passait pour le premier orateur de son siècle, Domitius Afer. Domitius avait eu beau lui élever une statue ; il ne pouvait échapper à cette joute fort désirée de Caius, fort

sérieuse pour lui, car en tous cas mort devait s'ensuire. On le chicana sur je ne sais quelle inscription de sa statue, il fut dénoncé devant le sénat. Caius voulut être son accusateur ; il avait tout prêt un magnifique discours, et le débita avec grande chaleur et grande solennité. C'était au tour de Domitius de répondre ; mais il se garda de le faire, il était trop ému, trop rempli d'admiration, il n'eut de parole que pour louer son éloquent accusateur, répéter chacune de ses phrases, s'enthousiasmer sur chacune de ses périodes. « Mais ta défense, lui criait-on, ta défense ! » Sa défense ! Il se jeta aux genoux de Caligula, il le supplia, ce maître de l'éloquence, de pardonner à un pauvre écolier comme lui, pria, pleura ; et Caius, tout ému d'un si manifeste triomphe, lui pardonna et le fit consul.

Ce n'était rien encore que ces triomphes, d'autres les avaient remportés avant lui. Chanter au théâtre, lutter dans l'arène, triompher au sénat par la parole ! tout cela était humain et possible. La passion de Caius était pour l'impossible et le surhumain¹. Ce fut toujours, du reste, la folie impériale ; en contemplant le monde du haut de ce pic gigantesque où ils étaient placés, les Césars avaient dû le voir tout autre que nous ne le voyons, et, mesurant toutes choses à leur grandeur, ils les trouvaient petites et mesquines ; chez eux, la manie du grandiose, innée chez les Romains, devint une rage pour l'impossible. Néron s'adressa à la magie pour la satisfaire, Caius à la force ; l'un plus instruit, plus artiste, plus curieux ; l'autre affectant davantage l'énergie, la puissance, la virilité.

S'il voulait une villa, il la lui fallait en pleine mer, sur une digue jetée là où les eaux étaient plus pro-

1. Nihil tam efficere concupiscebat, quàm quod effici posse negaretur. (Suet., in *Calig.*, 37.) Néron aussi était *incredibilium cupitor*. (Tacite.)

fondes et plus orageuses, là où le rocher céda au pic avec plus de peine ; il la lui fallait sur une cime de montagne nivelée par des déblaiements, sur une vallée exhaus-sée au niveau des montagnes : tout cela se faisait avec une vitesse incroyable ; la paresse était punie de mort. Dans ses bains, c'étaient des parfums précieux ; à ses repas, des mets étranges et inouis. Il buvait des perles dissoutes dans du vinaigre, faisait servir à ses convives des pains et des mets en or. Il avait fait faire des navires immenses dont la carcasse était en cèdre, la poupe couverte de pierres précieuses, les voiles de couleurs brillantes ; sur ces palais flottants, il avait des thermes, des salles de festin, des portiques, il avait de la vigne pendante sur sa tête, des arbres qui se balançaient avec leurs fruits. Au milieu de ces délices, il passait des jours à se faire porter le long des côtes de Campanie, au son des instruments, au bruit des chœurs, jouissant à la fois de la terre et de la mer, comme maître de l'une et de l'autre. Ce n'est pas assez : élever une ville au sommet des Alpes, percer l'isthme de Corinthe, faire de l'or¹, c'est se séparer encore plus de la pauvre humanité, c'est vaincre les dieux. Calus le fera. Calus l'aurait fait, si par bonheur on lui eût laissé le temps.

L'astrologue Thrasyllus ne disait-il pas sous Tibère que Calus ne régnerait pas plus qu'il ne galoperait sur le golfe de Baïes ? Eh bien ! Calus va galoper sur le golfe. Depuis Baules² jusqu'à Pouzzoles, sur une longueur de plus d'une lieue, il fera un pont sur la mer. Il rassemble de toutes parts des vaisseaux de charge, les fait ancrer sur deux rangs ; et sur eux élève, non pas son pont, mais sa route,

1. Pline, *H. nat.*, XXXIII, 22.

2. Dion, LIX, p. 652. Suétone dit *Baïes*, Josephé *Misène*, ce qui accroît la distance déjà bien assez grande.

véritable voie romaine sur le modèle de la voie Appia, construite en terre et en pierre, avec des auberges, des lieux de repos, jusqu'à des ruisseaux d'eau fraîche pour boire. Tant de vaisseaux furent réunis là, qu'il en manqua pour porter le blé à Rome ; et Rome, qui ne vivait que des blés étrangers, prit son parti de mourir de faim pourvu que son maître galopât sur la mer¹.

Il était là, en effet, accomplissant la prophétie de Thrasyllus ; faisant d'abord des sacrifices, surtout à l'Envie, de peur, disait-il, que les dieux ne fussent jaloux de lui ; puis, sur un cheval caparaçonné, la couronne de chêne sur la tête, tout armé, vêtu de la chlamyde d'or et d'une cuirasse qu'il disait venir d'Alexandre, s'avancant sur le pont avec son armée derrière lui ; traversant le pont et allant coucher à Pouzzoles. Le lendemain, il revenait de Pouzzoles à Baules ; il retraversait le pont, en habit du cirque, sur un char trainé par les chevaux les plus célèbres dans les jeux ; après lui, venaient les voitures de ses amis, les prétoriens, l'armée, le peuple. A moitié chemin, il monte sur un trône, y prononce son propre panégyrique, récompense les compagnons de ses dangers. Ce pont passé et repassé était pour lui une grande guerre accomplie.

Il resta là toute la journée et la nuit suivante. Ce devait être un beau spectacle : toute la côte, tout le pont, les bateaux dont la mer était couverte, portaient des flambeaux allumés : partout on y faisait des festins. Mais le maître est rassasié, prenez garde, il va changer de plaisir : « A la mer les convives, maintenant que la fête est finie ! Si quelques-uns cherchent à remonter sur les bateaux, à coup de rames repoussez-les à la mer ! » Malheureusement pour

1. Il y a encore près de Pouzzoles des débris d'un môle romain que le peuple appelle pont de Caligula.

Caïus la mer était calme, la plupart se sauvèrent à la nage¹. Telle était sa passion de l'étrange et de l'impossible.

Mais l'impossible était cher. Il fallait remuer les millions à la pelle, et les millions manquaient. Un seul repas, d'après Sénèque, avait coûté 1 million de sest. (266,600 fr.²); en un an les 2,700,000,000 de sest. (550,000,000 de fr.) de Tibère avaient disparu. Caïus se sentait homme par ce côté-là, il n'était pas assez riche³.

Les proscriptions redoublèrent; c'était le bourreau et le suicide par ordre qui donnaient au fisc son meilleur revenu. Après avoir fait mourir Junius Priscus qu'il croyait riche et qui ne l'était pas: « Il m'a trompé, disait Caïus, il méritait de vivre. »

Un jour, en Gaule, il perdait au jeu, et n'avait pas d'argent: il n'en eut pas plus de peine à payer. Il fit apporter les registres des contributions et abattit la tête des plus imposés. « Gagnez-moi maintenant quelques sesterces, dit-il aux joueurs, je viens de gagner des millions ! »

A Rome, il trouva de nouveaux prétextes pour condamner. Il se souvint de la persécution dirigée par Séjan contre sa famille, persécution que, sous Tibère, il avait si héroïquement supportée, qu'à son avènement il avait si noblement renoncé à punir en brûlant les archives de Tibère. Dans sa tête ou dans son secrétaire, il retrouva la copie des fameuses archives; il sut au moins ou se rappeler, ou deviner qui avait dénoncé, qui avait poursuivi, qui avait condamné sa mère ou ses frères: ce fut un large prétexte pour sa cruauté. Une autre fois il songea, pendant une nuit sans sommeil, à la félicité de ceux qu'il avait bannis: « Je

1. Dion, LIX, p. 652-654. Josèphe, *Antiq.*, XIX, 9; Suet., *in Calig.*, 19, 32, 37; Senec., *de Brevitate vitæ*, 18.

2. Senec., *ad Helviam*, 9.

3. Suet., *in Calig.*, 37; Dion, LIX, p. 641.

les ai condamnés, et ils vivent, ils boivent, ils mangent, ils sont libres. Qu'est-ce que leur exil? Un voyage! » Il les fit tous tuer. On explique d'une autre manière cette boucherie: à un homme qui avait été banni sous Tibère, il demandait: « Que faisais-tu dans ton exil? — Seigneur, dit le courtisan, je passais ma vie à demander aux dieux la mort de Tibère et ton avènement. » Caïus réfléchit: « Ceux que j'ai bannis, pensa-t-il, passent donc aussi leur temps à souhaiter ma mort! » Et pour détourner l'effet de leurs vœux, il les fit mourir¹.

Mais les confiscations elles-mêmes ne suffisaient pas au trésor. Caïus avait l'esprit fécond en ressources; il en trouva une qui était bien romaine. J'ai dit quelle place occupaient, dans les mœurs de cette nation, le droit de testament, la chasse aux successions, la captation des vieillards. Il y a encore trace de ces mœurs dans nos provinces de droit écrit, dans le midi de la France, plus romain que le nord. Tibère avait déjà donné l'exemple: Caïus entra après lui dans une voie que leurs successeurs ne manquèrent pas de suivre. L'empereur se mit à courir les héritages; captateur dangereux qui ne s'amusait pas à dorloter les vieillards, mais qui se faisait, au nom de la peur, inscrire dans les testaments, et qui ensuite, si le testateur s'avisait de vivre trop longtemps, lui envoyait un ragoût délicat de sa cuisine, auquel on avait mêlé du poison. S'il y avait difficulté sur un testament, l'affaire revenait à l'empereur; l'empereur était le juge suprême de l'empire. — « César, te voilà institué héritier par un étranger, un homme qui ne t'a jamais vu; il a exclu pour toi ses amis, ses parents, ses fils. — Qu'importe? Le droit de testament est sacré.

1. Suet., *in Calig.*, 28; Philon, *in Flaccum*.

Irai-je briser la volonté suprême d'un citoyen romain ? — César, en voici un autre qui ne te nomme pas ; il a fait son testament, il est vrai, au commencement du règne de Tibère ; mais il était centurion en retraite ; il vivait des bienfaits du prince, il a oublié ce qu'il lui devait. — Infamie ! ingratitude ! Que ce testament soit cassé. — César, disait le premier venu, tu n'es pas inscrit au testament ; mais j'ai ouï dire à cette homme qu'il comptait te faire son héritier. — Oubli ! erreur humaine ! mais le mal est réparable ; le testament ne comptera pour rien. » — Ainsi Caius rendait ses jugements, chicanant, gagnant, grappillant sur tout : — « Tu dois l'impôt, mon ami, tu n'es pas citoyen romain. — Mais, César, voilà le diplôme d'Auguste qui accorde le droit de cité à mon grand-père. — A ton grand-père, mais point à toi. — A mon grand-père et à sa postérité. — Qu'importe ? sa postérité, ce sont ses fils ; emporte ton diplôme, mon ami, il est bien vieux, ce vieux papier ; c'est assez qu'il ait servi à une génération. » Au commencement de ces lucratives audiences, il se fixait la somme qu'elles devaient lui rapporter ; tant que la somme n'était pas complète, il appelait de nouvelles causes, et, juge infatigable, ne se levait que sa besogne remplie¹.

Les impôts ne s'arrêtaient pas cependant. A défaut de l'impôt direct, que Caius n'avait pas le temps ou la hardiesse d'établir sur les citoyens romains, mille ressources fiscales lui avaient été léguées par ses prédécesseurs, ou inspirées par son génie. A l'époque de son joyeux avènement, il avait eu la faiblesse de supprimer l'impôt du centième des objets mis aux enchères². Mais il sut bien se

1. Suet., *in Calig.*, 38.

2. Suet., *ibid.*, 46. Sur cet impôt, V. Pline, *Hist. nat.*, XIX, 19 ; Tacite, *Annal.*, I, 78 ; II, 42 ; Dion, LVIII, 16 ; LIV.

dédommager de cette perte ; tout homme et toute chose furent imposés ; — pour la vente des comestibles dans toute la ville, tant ; — pour les procès, un quarantième de la somme, une amende si on transigeait ; — sur les gains journaliers des portefaix, un huitième ; — tant sur les maisons de débauche ; — tant sur les mariages¹. Tout cela s'établissait par des édits bien ignorés, bien clandestins, pour prendre plus facilement les gens en défaut. Le peuple demanda une loi, c'est-à-dire une affiche ; car toute la différence de la loi à l'édit était celle d'une affiche à une lettre. Caius céda à son peuple : au coin de quelque place, dans un lieu bien retiré, il fit afficher sa loi en si petites lettres que personne ne la pouvait lire².

Mais le pauvre homme fut bien embarrassé quand une fille lui naquit (malheureuse enfant qui ne vécut pas deux ans, et que, par une justice à la romaine, on écrasa contre un mur après avoir tué son père). Les charges de l'empire, le fardeau de la paternité, une fille à nourrir, à élever, à doter, mettaient le comble à son indigence : il demandait l'aumône, le pauvre César ! Au mois de janvier, il sollicitait des étrennes ; dans le vestibule du palais était le mendiant impérial, assis sur son trône, tendant la main ; les consuls, le sénat, la foule, appelés par ordonnance, venaient, les mains et la toge pleines, couvrir de leurs dons le siège du souverain. Il n'y eut gain si infâme dont cet homme pût rougir : il y avait un lieu de débauche dans son palais ; on inscrivait les noms de ceux qui y entraient, gens dignes de la reconnaissance du monde, pour avoir ajouté un denier au revenu de César³.

1. Suet., *in Calig.*, 40.

2. Suet., *ibid.*, 41.

3. Suet., *ibid.*, 40, 42.

Voici un métier qu'il fit encore, moins infâme, également étrange. Après avoir aimé ses trois sœurs plus que des sœurs ne doivent l'être, et leur avoir décerné les honneurs des vestales¹, après avoir fait de Drusille morte une déesse, il s'avisait de trouver Agrippine et Julie complices de conspiration, révéla toutes leurs infamies, fit périr ceux qui en avaient été les complices²; obligea même Agrippine, après qu'il eut fait mourir Lépidus, son amant, de porter elle-même jusqu'à Rome l'urne où étaient les os de Lépidus; l'exila ainsi que Julie, s'empara de tous leurs biens (39). Mais que faire de tant de dépouilles? Il n'était pas assez riche pour les garder. Les vendre? L'énormité des confiscations pouvait avoir fait baisser le prix des biens. Que dis-je? il les vendra, mais il les vendra, lui en propre personne, recevant et proclamant les enchères. Ainsi, toutes les richesses de ses sœurs, leurs mobiliers, leurs parures, leurs esclaves, leurs affranchis, tout affranchis qu'ils étaient, furent adjugés à des prix immenses. Cette admirable découverte ne pouvait en rester là. Il avait bien autre chose à vendre; en Gaule, des biens énormes confisqués sur les principaux du pays; ailleurs, nombre de gladiateurs, restes des jeux qu'il avait donnés, objet d'un débit excellent; en Italie, le mobilier magnifique qui, accumulé par

1. Leurs trois têtes sont réunies dans un beau camée appartenant à l'empereur de Russie (Visconti, *Icon. rom.*, t. II, pl. 25), et au revers d'une monnaie de Caligula, où elles personnifient la Sécurité, la Piété et la Fortune. — Autre monnaie dont le droit représente Caligula et Drusille, le revers Agrippine et Julie. — Camée avec Caligula et Drusille (Id., *ibid.*) — Quant à l'apothéose de Drusille, voyez les monnaies des villes grecques avec *Θεα Δρουσιλλα* — *Δρουσιλλα Αφροδιτη*.

2. M. *Æmilius* Lepidus, veuf de Drusille, et Cn. *Lentulus* Gaetulicus, qui avait échappé à force de hardiesse aux proscriptions de Tibère (F. t. I, p. 343) périrent à cause de cette conspiration. Suétone, 9. Dion, p. 637, et l'inscription des frères Arvales, datée du 27 octobre (39), rendant grâces *OB DETECTA NEFARIA CON (silia) . . . CN. LENTVLI GAE (tulici)*. Marini, *Tab. VII*.

deux Césars, garnissait les palais impériaux: « Que tout cela vienne à la vente; le grand marché est dans les Gaules; il faut toutes ces richesses au marchand César. — Mais les voitures, les chevaux manquent. — Prenez les voitures de louage, prenez les chevaux des moulins. — Mais les plaideurs cités ne pourront venir à l'audience, mais le pain manquera à Rome (les moulins étaient mis en mouvement par des chevaux). — Qu'importe? ainsi le veut le salut de l'État! »

Voilà donc César commissaire-priseur, tenant hautes les enchères, vantant sa marchandise, encourageant les acheteurs qui hésitent; bavard, facétieux, ne vendant guère à moins de quelques cent mille sesterces, déployant toute la faconde du genre, plus l'argument sous-entendu de la hache impériale: « N'avez-vous donc pas honte, avares que vous êtes, d'avoir plus de fortune que moi? Voyez où j'en suis réduit. Livrer au premier venu le mobilier sacré des princes! Je m'en repens, en vérité.... Ne donnerez-vous pas cette misère pour un meuble qui vient d'Auguste?... Ceci servait à Antoine; pour l'amour de l'histoire, achetez-le.... Et toi, mon ami, prends cette bagatelle: 200,000 sesterces. Tu es de province; tu n'as pas donné moins que cela pour souper chez César, tu souperas chez César, lui-même t'invite.... Crieur, que fais-tu donc? Ne vois-tu pas qu'Aponius hoche la tête? il accepte mon prix. Treize gladiateurs pour 9 millions de sesterces (2,370,000 francs)! » Aponius qui dormait, s'éveilla ruiné. D'autres, forcés d'acheter (et il n'y avait pas à rabattre des mises à prix de César), sortirent de la salle de vente pour aller s'ouvrir les veines².

Pour cette fois, Caius devait avoir de l'or; l'or affluait à

1. Suet., *in Calig.*, 39.

2. Suet., *in Calig.*, 38, 39.

lui de tous les côtés; tout se payait, et se payait au prix de César. L'or lui venait de la Gaule, de l'Égypte, de la Syrie. Toutes les parties du monde apportaient leur tribut. L'or était devenu sa passion la plus ardente; il voulait le voir, le remuer dans ses mains. — Courage, Caius! voici une grande salle toute remplie d'or, le plus doux des tapis pour tes pieds d'empereur; ôte tes sandales pour y courir! couche-toi là! roule-toi sur ces milliards! Tu es au comble de tes vœux, Caius, tu es riche une seconde fois¹!

Ainsi, Caius César occupait-il les loisirs de la paix.

Mais je n'ai rien dit encore de sa vie militaire, le côté bouffon de son histoire; car il appartenait au seul Caius de faire de la paix une sanglante tragédie et en même temps une risible comédie de la guerre. Il faut que je remonte au temps qui précède son voyage des Gaules; que la chronologie me pardonne cette légère infraction à ses lois.

§ II. — *Caius Cæsar.* — SES GUERRES ET SA MORT.

L'Italie semblait épuisée (an 39). La Gaule et l'Espagne, provinces opulentes, et qui avaient eu le bonheur d'être un peu à l'abri de Tibère, tentaient fort l'avidité de Caius². Les empereurs aimaient peu les provinces; quand, par hasard, ils gouvernaient au profit de quelqu'un, c'était au profit de la populace de Rome. Un jour, Caius, en visitant je ne sais quel fleuve ou quel bois d'Italie, déclare qu'il va faire la guerre³. Aussitôt les légions s'assemblent, les levées se font avec rigueur. Hommes, munitions, vivres, provisions de tout genre, gladiateurs, chevaux et cochers

1. Suet., *ibid.*, 42. Dion, LIX.

2. Dion, LIX, p. 656.

3. Dion, LIX.

du cirque, comédiens, courtisanes, deux rois même: Caius emmène de tout avec lui. Il se met en route, étrange général, marchant tantôt si vite que ses cohortes ne peuvent le suivre et font porter leurs enseignes par des bêtes de somme; tantôt lentement, paresseusement, porté par huit hommes dans une litière, envoyant devant lui le peuple des villes voisines pour balayer les chemins et jeter de l'eau sur la poussière des routes¹.

Il passa le Rhin. Les ennemis manquaient; les Germains étaient quelque part dans leurs forêts à pourchasser les ours ou les sangliers, et ne s'inquiétaient pas, les malheureux, d'aller se faire vaincre par Caius. Il leur faisait pourtant de terribles menaces, dont ils avaient la hardiesse de se moquer, jusqu'à un petit prince des Caninéfates qui prit impunément en plaisanterie ce grand effort du maître. Caius, il est vrai, avec son affectation d'énergie et de mâle vigueur, était, comme il arrive souvent, un poltron. Il venait de passer le Rhin; il était au beau milieu de ses soldats, en voiture, dans un défilé. « Par les dieux! s'avisa de dire quelqu'un, la confusion serait grande si l'ennemi venait à paraître. » Aussitôt voilà Caius hors de voiture, montant à cheval, tournant bride. Il regagne le pont. Le pont était encombré de trainards, de goujats, de bagages. Caius poussé par la peur, se fait porter de main en main, leur passe à tous au-dessus de la tête, et n'est tranquille que sur sa bonne terre des Gaules.

Mais ce n'était là qu'une fausse alerte; l'ennemi se contentait de rire et ne venait pas. Il fallait pourtant une victoire à Caius. Il avait, je ne sais d'où, quelques prisonniers; il les fait cacher au delà du Rhin; ils reviennent avec

1. Dion, LIX. Suet., *in Calig.*, 43.

lui de tous les côtés; tout se payait, et se payait au prix de César. L'or lui venait de la Gaule, de l'Égypte, de la Syrie. Toutes les parties du monde apportaient leur tribut. L'or était devenu sa passion la plus ardente; il voulait le voir, le remuer dans ses mains. — Courage, Caius! voici une grande salle toute remplie d'or, le plus doux des tapis pour tes pieds d'empereur; ôte tes sandales pour y courir! couche-toi là! roule-toi sur ces milliards! Tu es au comble de tes vœux, Caius, tu es riche une seconde fois¹!

Ainsi, Caius César occupait-il les loisirs de la paix.

Mais je n'ai rien dit encore de sa vie militaire, le côté bouffon de son histoire; car il appartenait au seul Caius de faire de la paix une sanglante tragédie et en même temps une risible comédie de la guerre. Il faut que je remonte au temps qui précède son voyage des Gaules; que la chronologie me pardonne cette légère infraction à ses lois.

§ II. — *Caius Cæsar.* — SES GUERRES ET SA MORT.

L'Italie semblait épuisée (an 39). La Gaule et l'Espagne, provinces opulentes, et qui avaient eu le bonheur d'être un peu à l'abri de Tibère, tentaient fort l'avidité de Caius². Les empereurs aimaient peu les provinces; quand, par hasard, ils gouvernaient au profit de quelqu'un, c'était au profit de la populace de Rome. Un jour, Caius, en visitant je ne sais quel fleuve ou quel bois d'Italie, déclare qu'il va faire la guerre³. Aussitôt les légions s'assemblent, les levées se font avec rigueur. Hommes, munitions, vivres, provisions de tout genre, gladiateurs, chevaux et cochers

1. Suet., *ibid.*, 42. Dion, LIX.

2. Dion, LIX, p. 656.

3. Dion, LIX.

du cirque, comédiens, courtisanes, deux rois même: Caius emmène de tout avec lui. Il se met en route, étrange général, marchant tantôt si vite que ses cohortes ne peuvent le suivre et font porter leurs enseignes par des bêtes de somme; tantôt lentement, paresseusement, porté par huit hommes dans une litière, envoyant devant lui le peuple des villes voisines pour balayer les chemins et jeter de l'eau sur la poussière des routes¹.

Il passa le Rhin. Les ennemis manquaient; les Germains étaient quelque part dans leurs forêts à pourchasser les ours ou les sangliers, et ne s'inquiétaient pas, les malheureux, d'aller se faire vaincre par Caius. Il leur faisait pourtant de terribles menaces, dont ils avaient la hardiesse de se moquer, jusqu'à un petit prince des Caninéfates qui prit impunément en plaisanterie ce grand effort du maître. Caius, il est vrai, avec son affectation d'énergie et de mâle vigueur, était, comme il arrive souvent, un poltron. Il venait de passer le Rhin; il était au beau milieu de ses soldats, en voiture, dans un défilé. « Par les dieux! s'avisa de dire quelqu'un, la confusion serait grande si l'ennemi venait à paraître. » Aussitôt voilà Caius hors de voiture, montant à cheval, tournant bride. Il regagne le pont. Le pont était encombré de trainards, de goujats, de bagages. Caius poussé par la peur, se fait porter de main en main, leur passe à tous au-dessus de la tête, et n'est tranquille que sur sa bonne terre des Gaules.

Mais ce n'était là qu'une fausse alerte; l'ennemi se contentait de rire et ne venait pas. Il fallait pourtant une victoire à Caius. Il avait, je ne sais d'où, quelques prisonniers; il les fait cacher au delà du Rhin; ils reviennent avec

1. Dion, LIX. Suet., *in Calig.*, 43.

bruit. On lui annonce que l'ennemi arrive ; il était à table, quitte héroïquement son repas, suivi de ses convives et de quelques cavaliers, arrive dans le bois voisin ; l'ennemi avait fui. Il abat des arbres, fait élever des trophées, revient aux flambeaux, réprimande vertement ceux qui ne l'ont pas suivi, distribue des couronnes aux compagnons de sa victoire. Un autre jour, il avait dans son camp de jeunes otages ; il leur fait quitter l'école où ils apprenaient le latin, les envoie au loin secrètement, se fait annoncer leur fuite, quitte encore son repas, monte à cheval, reprend et ramène les fugitifs ; puis se remet à souper, fait asseoir auprès de lui les chefs de l'armée, tout cuirassés et tout bottés encore. Voilà la misérable parodie à laquelle le monde assistait sans rire, et pendant ce temps, Caius injurait officiellement le sénat et le peuple de Rome : « Comment ! lorsque César combat, lorsqu'il court tant de dangers, vous ne pensez qu'à d'inconvenants festins, au cirque, au théâtre, au repos de la campagne ! »

Aussi n'était-il pas pressé de revenir à Rome. Il aimait bien mieux passer son temps en Gaule, pillant, confisquant, épuisant ce malheureux pays ; assez près de Rome pour que les proscriptions ne s'y ralentissent pas, pour qu'il pût dénoncer et faire exiler ses sœurs, pour qu'il pût faire venir le mobilier impérial, le vendre et pratiquer ces fructueuses enchères dont nous parlions tout à l'heure ; fondant, pour se divertir, ce fameux autel de Lyon, du haut duquel les rhéteurs vaincus étaient jetés dans le Rhône (bel encouragement pour l'éloquence !)². Mais ce n'était pas tout : si riche et si à son aise qu'il fût dans les Gaules, son ambition ne

1. Sur cette guerre prétendue, V. Suet., 44, 45, 51 ; Tacite, *Agricola*, 13 ; *Germania*, 37 ; *Hist.*, IV, 15 ; Dion, LIX.

2. Dion, *ibid.* ; Juvénal, *Satire* I.

se reposait pas. Vous avez vu le commencement de sa comédie guerrière : voici le farceur impérial sur un nouveau tréteau. C'est la Bretagne qu'il veut conquérir (an 40), la Bretagne abandonnée par la politique romaine depuis la victoire équivoque de Jules César, interdite par Auguste à ses successeurs ; conquête lointaine, stérile, pleine de dangers. Son armée est rangée sur les côtes ; ses machines de guerre sont disposées. Caius est sur son vaisseau, il s'avance en mer ; chemine un peu, puis s'en revient ; — la guerre est finie. Il n'a pas vaincu la Bretagne, il a vaincu l'Océan (c'est-à-dire le Pas-de-Calais ou la Manche). Il monte sur son trône : « Chargez-vous, dit-il à ses soldats, des dépouilles de l'Océan, elles sont dues au mont Palatin et au Capitole. » Après cela, il leur fait ramasser des coquilles, et bâtit un phare comme monument de ses exploits¹.

Après tant de victoires, il voulait un triomphe. « Qu'il soit inouï de grandeur et qu'il ne coûte pas cher, écrivait-il à ses intendants ; vous le pouvez ainsi, vous avez droit sur les biens de tous. » Des trirèmes sur lesquelles il avait vaincu l'Océan devaient être amenées par terre d'Ostie à Rome. Mais il lui fallait des captifs à mener à sa suite, et il n'avait pas fait de prisonniers. Rien n'embarrasse ce hardi bouffon ; il n'a pu prendre des Germains, il prendra des Gaulois, choisira les plus grands et les plus beaux (bon mobilier de triomphe, disait-il), laissera croître et fera teindre leurs cheveux pour leur donner le roux germanique et la longue crinière des barbares, leur imposera des noms germains, leur fera apprendre la langue. Sotte et perpétuelle comédie que la vie de cet homme !

Voici une autre plaisanterie qui, sans sa poltronnerie, de-

1. Suet., *in Calig.*, 46, 47. Dion, *ibid.*

venait sérieuse. Il se souvint un jour que plusieurs légions s'étaient mises en révolte après la mort d'Auguste ; que, tout enfant alors, il avait été menacé ainsi que son père Germanicus ; il voulut faire égorger ces légions, et ce fut à grand-peine que l'on obtint de lui de les décimer seulement. Il les rassemble donc comme pour les haranguer, sans armes et même sans épées, les fait entourer par la cavalerie ; ces braves gens soupçonnent le danger, s'éloignent à temps, courent retrouver leurs armes. Caius s'effraie, s'enfuit, prend le chemin de Rome, cherchant sur qui se venger, et trouvant sous sa main la perpétuelle victime des empereurs, le sénat¹.

Le sénat était fort embarrassé : il avait envoyé une députation à Caius ; Caius l'avait mal reçue, ne l'avait pas trouvée assez nombreuse, s'était fâché surtout qu'on y eût mis Claude, son oncle, quoiqu'il eût défendu au sénat de conférer à ses proches aucun honneur. Il se plaignait qu'on n'eût pas fait assez pour son triomphe, et, d'un autre côté, menaçait de mort quiconque lui parlerait de nouveaux honneurs. Le sénat, bien humblement, bien respectueusement, lui envoya une députation nouvelle pour le supplier de revenir. « Oui, je reviendrai, dit-il, et celle-ci avec moi (en frappant sur la poignée de son épée). Je reviendrai pour ceux qui souhaitent mon retour, pour les chevaliers et pour le peuple ; quant au sénat, je ne serai plus ni son concitoyen, ni son prince². »

Et en effet, si ses guerres avaient été plaisantes, son retour à Rome fut sérieux. Il ne voulut pas de triomphe ; il défendit qu'aucun sénateur vint au-devant de lui. Il avait deux livrets, appelés le Glaive et le Poignard ; on y trouva

1. Suet., in *Calig.*, 47.

2. Suet., in *Calig.*, 49 ; Senec., *de Irâ*, III, 19.

marqués les noms de ceux qu'il voulait faire mourir. Ainsi comptait-il décimer le sénat et l'ordre des chevaliers, puis quitter Rome où il s'ennuyait, transférer le siège de l'empire à Antium sa ville natale, ou bien dans sa ville favorite, Alexandrie.

Alexandrie méritait bien cette faveur ; cette ville, grecque et égyptienne, idolâtre et superstitieuse comme l'ancienne Égypte, légère et adlatrice comme la Grèce, avait été la première à célébrer le culte de l'empereur : le dieu-prince Caius valait bien après tout le dieu bœuf Apis et le dieu-chien Anubis. Mais, au sein de cette ville aux mille déités, vivaient à part les ennemis de l'Égypte et des idoles ; à la faveur de la civilisation et du commerce, Israël était revenu après des siècles sur la terre de Memphis. Dans Alexandrie, cité universelle, il y avait de tous les peuples, et entre autres, une colonie de Juifs, riche, nombreuse, se faisant respecter à force de ténacité et de conviction, maintenant sous les empereurs ses synagogues, ses lois, ses magistrats, ses privilèges. Mais entre les adorateurs de l'ibis et du crocodile et les adorateurs de Jéhova, entre la menteuse, mondaine, changeante Alexandrie et la sévère Jérusalem, il y avait querelle depuis longtemps. La divinité de Caius ne fut qu'une occasion pour rallumer les haines. On profana les synagogues, on dégrossit à la hâte quelques images du prince pour les placer, objet abominable ! dans l'oratoire des Juifs ; à eux-mêmes, on dénia le droit de cité, qui leur appartenait depuis des siècles ; on les rejeta, comme au moyen âge, dans un étroit et obscur quartier de la ville ; ceux que l'on rencontrait ailleurs furent pris, fustigés, brûlés même.

Le gouverneur romain Flaccus favorisait ces violences. La dernière et triste ressource des Juifs était de s'adresser

à Caius : ils députèrent vers lui : les Alexandrins en firent autant. De part et d'autre on choisit les plus beaux discours : la rhétorique était de toute nation et de tout lieu ¹.

Mais de tristes nouvelles attendaient sur le sol d'Italie les pauvres envoyés juifs : en débarquant à Pouzzoles, ils apprirent de la bouche de leurs frères ce qui se passait à Jérusalem. Dans le temple, dans le saint des saints, là où reposait le nom incommunicable de Dieu, Caius avait ordonné qu'on mit sa statue. C'est ce que l'Évangile avait appelé par avance « l'abomination de la désolation dans le temple du Seigneur ². » Jusque-là, non-seulement dans le temple, mais dans la ville, les soldats romains avaient ôté de leurs enseignes les images des empereurs ; telle était l'horreur des Juifs pour tout ce qui semblait une idole, et la tolérance de Rome pour les mœurs et les croyances des vaincus. Aussi le gouverneur de la Syrie, Pétronius, tremblant d'accomplir des ordres aussi redoutables, hésitait, tardait, rassemblait des troupes, faisait traîner en longueur le travail de la statue, sous prétexte de le rendre plus parfait. Cependant toute la nation avait pris le cilice et la cendre ; la culture des terres était abandonnée. Pétronius voyait venir l'hiver, la famine, à sa suite les tribus arabes grossies par la misère des Juifs, des brigandages que Rome ne saurait réprimer : il arrivait à Jérusalem, négociant pour obtenir par la douceur obéissance aux ordres irréfragables de César. Mais voici venir à lui une multitude de peuple, rangée par classes d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, pleurant et gémissant, la tête couverte de cendres, les mains derrière le dos comme des condamnés.

1. V. Philon, in *Flaccum*; *Id.*, de *Legatione*, 9, 11; Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 10.

2. Matth., XXIV, 15. Daniel, IX, 27.

« Voulez-vous résister au prince ? leur dit-il ; voulez-vous commencer une guerre ? Voyez votre faiblesse : voyez la puissance de César. — Nous ne voulons pas combattre ; mais plutôt que de violer nos lois, nous sommes prêts à mourir. » Et cette nation entière se prosterna devant lui, la gorge découverte, pleine de résignation et de foi, laissant Pétronius assez ému pour qu'il osât écrire à l'empereur et lui demander de nouveaux ordres ¹.

Les choses en étaient là. Caius ballotté en tous sens par des conseillers divers ; touché un moment par la lettre de Pétronius ; décidé même en faveur des Juifs par les supplications de son ancien favori, le roi Agrippa ; puis tiraillé en sens contraire par deux ou trois bouffons égyptiens qui formaient son conseil privé : Caius avait pris enfin son parti, il faisait faire au palais sa propre statue ; et comme il partait pour l'Égypte, il voulait la porter lui-même à Jérusalem et écrire sur le fronton du temple : « Temple du nouveau Jupiter, de l'illustre Caius. »

Il y a deux écrivains qu'on a parfois appelés conteurs ; ils ne racontent pourtant que ce qu'ils ont vu, ou ce qu'ils savent par une tradition cohérente et de toutes la plus suivie. Je me permets de consulter ces deux Juifs, Josèphe et Philon. Le dernier était le plus disert des Juifs d'Alexandrie, l'orateur de leur ambassade ; il nous peint ce qu'il a vu de ses yeux ; quand il nous raconte l'audience de Caius, c'est chacune de ses émotions qu'il nous redit, c'est un empereur tout vivant, tout parlant, tout agissant, qu'il fait jouer devant nous. Même dans la vérité majestueuse de Tacite, dans la curiosité anecdotique de Suétone, il n'y a pas cette réalité de mouvement, ce détail d'action.

1. Philon, de *Legatione*, 12, 17; Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 10 et suiv.

Depuis plusieurs jours, les députés juifs suivaient Caius sans pouvoir le joindre. Caius était en Campanie, visitant ses villas, allant de palais en palais. Il leur donna enfin rendez-vous aux portes de Rome, dans la maison de Mécène, qu'il avait jointe à celle de Lamia, pour faire avec ces deux grandes demeures aristocratiques une demeure plus digne de lui. Ils trouvèrent la villa toute belle et tout ornée, des vases d'or et des statues grecques disposés partout, les salles ouvertes, les jardins ouverts; Caius avait voulu, tout en leur parlant, parcourir les magnificences de son palais.

Au milieu de ces grandes salles, ils trouvèrent, entre un comédien et les intendants des deux villas, un homme grand, pâle, mal proportionné, le cou étroit, les yeux creux, le regard fixe, le front menaçant et déjà ridé, peu de cheveux et beaucoup de barbe, des jambes grêles et des pieds énormes, une férocité étudiée sur sa figure qu'il composait au miroir pour la rendre plus terrible. Son costume, comme dit un écrivain, n'appartenait ni à son pays ni à son rang, ni à son sexe, ni même à l'espèce humaine: c'était un manteau peint et couvert de pierreries, de longues manches, des bracelets, une robe de soie, une chaussure de femme ornée de perles¹.

Les Juifs n'eurent que le temps de se prosterner devant lui: « Salut, dirent-ils, Auguste et empereur... » Caius les interrompit: « Voilà donc ces ennemis des dieux, ces hommes qui me méprisent quand tout le monde m'adore, ces adorateurs d'un Dieu inconnu! » Les Alexandrins qui

1. Sur la figure et le costume de Caligula, F. Suet., *in Calig.*, 50, 52 (*frons lata et torva*); Senec., *de Constantiâ*, 48; *de Benef.*, II, 12; Pline, *Hist. nat.*, XI, 37; XXXVII, 2; Josèphe, *Antiq.*, XIX, 4; les médailles qui sont d'accord avec ces écrivains; les bustes, camées, etc., qu'on reconnaît d'après ces médailles.

étaient là profitèrent de cet heureux début: « Ce n'est pas tout, seigneur, dirent-ils; ces hommes refusent d'offrir des victimes pour ton salut. » Les Juifs protestèrent: « Non, seigneur, nous immolons des hécatombes pour toi; nous versons sur l'autel le sang des victimes; ainsi avons-nous fait quand tu es devenu empereur, quand tu as été guéri de cette maladie qui affligea toute la terre, quand tu es parti pour la Germanie. — Oui, dit Caius, vous avez sacrifié, je ne sais à quel autre Dieu, mais pas à moi. Je ne m'en suis pas senti plus honoré. »

Chacune de ces paroles glaçait le sang des pauvres députés. Mais il les laisse là, passe dans une autre salle, visite, inspecte, ordonne, cause avec l'intendant du palais, fait changer de place les beaux tableaux et les belles statues. La double députation suivait toujours, les Alexandrins triomphant, se moquant des Juifs, les raillant comme sur le théâtre; les autres, tête basse, n'attendant guère que la mort.

Tout à coup Caius se retourne, prend un air grave: « Pourquoi donc ne mangez-vous pas de cochon? » Les Alexandrins éclatèrent de rire. — « Seigneur, dirent les Juifs, chaque peuple a ses lois. Certaines choses nous sont défendues, d'autres aux Égyptiens; il y en a même qui ne mangent pas d'agneau. — Ils ont raison; la chair en est mauvaise. » Puis, après avoir ri de sa facétie: « Mais enfin, sur quoi fondez-vous votre droit de cité à Alexandrie? » C'était là le grand point de la querelle. Les Juifs commencèrent à plaider leur cause. Caius craignit que leurs raisons ne fussent trop bonnes; il leur tourna le dos, passa en courant dans une autre salle, fit fermer les fenêtres, revint à eux: « Qu'avez-vous à me dire? » Son ton était plus doux: les Juifs recommencèrent avec quelque espérance; mais au lieu de les entendre, le voilà encore à courir, visitant des

tableaux, ne voulant rien écouter. Pour le coup, les malheureux circoncis faisaient tout bas leur prière et se préparaient à la mort. « Allez-vous-en, leur dit enfin Caïus. Après tout, ces gens-là sont plus fous que méchants de ne pas savoir que je suis dieu. »

La colère de l'empereur ne laissait plus de ressource aux Juifs contre la persécution des Alexandrins. « Mais, leur dit Philon, nous devons maintenant espérer plus que jamais ; l'empereur est si irrité contre nous, que Dieu ne peut manquer de nous secourir. » Belle parole que Dieu prit soin de justifier.

Caïus, en effet, avait su blesser tout ce qui l'entourait ; sa défiance, ses craintes pour sa vie, les discordes qu'il aimait à semer parmi ceux qui l'approchaient, les railleries qu'il faisait d'eux, les épouvantables commissions qu'il leur donnait, lui faisaient des ennemis parmi ses officiers, ses affranchis même. Entre autres, Cassius Chærea, tribun des cohortes prétoriennes, homme âgé, aux formes un peu molles, mais vieux Romain et brave soldat, était le plastron des gaietés de Caïus. S'il demandait le mot d'ordre, César lui en donnait un ridicule ou obscène qui faisait railler Chærea par ses compagnons ; s'il y avait quelque sanglante mission à accomplir, César, qui avait aperçu en lui un peu de compassion, ne manquait pas de l'en charger.

Un jour, au milieu des jeux du cirque, le peuple s'avisa de se lever, de réclamer une diminution d'impôts. Au cirque, d'ordinaire, l'empereur et le peuple, associés par la même passion, se rapprochaient, s'entretenaient, se faisaient et s'accordaient des demandes. Cette fois, Caïus s'irrita de cette familiarité, lâcha ses prétoriens sur le peuple, fit couler le sang. Chærea, témoin de ce massacre, plus irrité encore de ses propres affronts, n'eut pas de peine à

trouver, parmi les officiers mêmes du prétoire, de vieux Romains qui n'avaient pas encore oublié la république, ou des hommes qui sentaient leur vie menacée tant qu'ils ne mettraient pas fin à celle de Caïus : il se forma une conspiration (an 41), conspiration de palais comme celle qui donna la mort à un autre fou, Paul I^{er}.

Les occasions ne manquaient pas : Caïus se montrait chaque jour en public ; il allait au Capitole offrir des sacrifices pour sa fille ; ou, seul, il allait célébrer quelque superstitieux mystère ; ou enfin il jetait de l'or et de l'argent au peuple du sommet de la basilique Julia, du haut de laquelle Chærea voulait qu'on le précipitât. Mais les conjurés étaient en trop grand nombre ; les uns avaient des objections contre un jour, d'autres contre un autre ; Chærea s'impatientait : « Croyez-vous donc, disait-il, que le tyran soit invulnérable ? »

Caïus, cependant, songeait toujours à son voyage d'Alexandrie. Avant de partir, il donnait des jeux en l'honneur d'Auguste. La foule était immense, désordonnée ; Caïus avait supprimé toutes les distinctions de places entre les sénateurs et le peuple, les maîtres et les esclaves, les hommes et les femmes ; son esprit d'égalité souriait à ce pêle-mêle, il éprouvait un vrai plaisir de démagogue à voir les chevaliers se battre pour leurs places¹. Ce jour-là, il était gai, affable même, faisait jeter des fruits au peuple, et se divertissait en le voyant se battre pour les ramasser. Mnester, son pantomime favori, celui que sans cesse il embrassait au théâtre, celui qu'on ne pouvait interrompre par le plus léger bruit, sans être fustigé de la main même de l'empereur ; Mnester dansait. Quant au prince, il buvait

1. Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 1. Suet., *in Calig.*, 26.

et mangeait en regardant les jeux, donnait à manger à ses voisins, entre autres à un consul, qui, assis à ses pieds, les baisait sans cesse; lui-même devait, à la nuit, paraître et danser sur le théâtre. Mais en goûtant ces ignobles plaisirs, il ne remarquait pas de sinistres présages: le sang avait coulé sur la scène, la robe du sacrificateur avait été tachée de sang; la tragédie que l'on dansait (comme disaient les Romains) était la même pendant laquelle Philippe, roi de Macédoine, avait été assassiné; pour la nuit, on préparait un autre spectacle, le tableau des enfers, selon la mythologie égyptienne: frivoles circonstances qu'on ne remarque qu'après l'événement, mais dont les historiens de cette époque sont remplis, et qui peuvent servir comme échantillon de leur philosophie.

Caïus voulait passer la journée au théâtre; les conjurés, qui étaient près de lui, le déterminèrent à quitter le spectacle pour le bain et le festin. Dans une crypte, en allant au bain, il rencontra des jeunes gens d'Asie qu'on lui amenait pour paraître sur la scène. Il s'arrêta à voir leur répétition, et allait leur ordonner de venir jouer en plein amphithéâtre, lorsqu'un des conjurés, Chærea ou Sabinus, au lieu de lui répondre, le frappa de son épée à la tête. Il n'avait autour de lui que les conjurés, tous du nombre de ses officiers; comme pour lui faire honneur, ils avaient écarté la foule. Ils revinrent sur lui, le frappèrent jusqu'à trente fois, s'encourageant par ce cri: Encore! encore!¹ (24 janvier 41.)

Mais il faut voir ce qui suivit, et saisir, en ce moment de trouble où tout se révèle, cette société dont les éléments sont si loin de nous. Caïus fut à peine tué que ses meur-

1. Sur la mort de Caïus, V. Dion, LIX, in fine; Suet., in Calig., 56, 57, 58. Senec., de Constantid., 18; Josephé, Antiq., XIX, 1.

triers, comme ceux de César, se trouvèrent en péril. Des esclaves, qui portaient sa litière, arrivèrent avec leurs bâtons sur le lieu du meurtre; sa garde la plus intime, composée de Germains, bras robustes et cervelles épaisses, se mit en mouvement à la première alarme, parcourut les rues, parcourut le palais, frappa au hasard, ne sachant qui était ou n'était pas conjuré, tua trois sénateurs et promena leurs têtes dans Rome.

Cependant le peuple au théâtre apprenait la mort de Caïus: on en doutait encore, les uns par désir, les autres par crainte de voir la nouvelle se confirmer. Il en était comme à la mort de Tibère; on craignait que le prince n'eût fait courir le bruit de sa fin pour connaître et poursuivre ses ennemis. Il s'en fallait donc bien que tous fussent réunis dans la même pensée. Il est curieux de savoir qui étaient les amis de Caïus: c'étaient, dit Josephé, — les soldats, associés à ses rapines, — les femmes et les jeunes gens, enchantés de la magnificence de ses jeux, de ses largesses, de ses combats de gladiateurs, ne pensant à rien, ne possédant rien, craignant peu de chose; — les esclaves enfin, auxquels Caïus avait permis d'accuser leurs maîtres, de participer pour un huitième à leurs dépouilles, qu'il avait en quelque sorte à demi affranchis. En ce moment, les passions et les craintes diversifiaient à l'infini la nouvelle. Tantôt Caïus n'était pas mort, on mettait un appareil à ses blessures; tantôt il était au Forum, tout sanglant, haranguant le peuple. Personne n'osait exprimer une pensée, les complices moins que tous les autres; personne n'osait se lever ni sortir, il semblait que le premier qui ferait un pas dans la ville serait jugé le meurtrier de Caïus.

Mais bientôt on entendit résonner au dehors le tumulte de la garde germanique; le théâtre était investi, il n'était

plus possible d'en sortir. Un instant après, les Germains y entrent; les têtes qu'ils ont promenées dans Rome sont jetées sanglantes sur un autel; ils veulent se venger, et sur qui se venger, si ce n'est sur tout le monde? Le peuple est saisi de terreur; qu'on aimât ou non Caius, c'est à qui protestera qu'il ne l'a pas tué, à qui pleurera, à qui suppliera, à qui se jettera aux genoux de ces barbares, charmés d'avoir une fois sous leur main Rome tout entière. Mais un héraut paraît sur la scène, vêtu de deuil, avec un grand air d'affliction: « Caius est mort, notre malheur n'est que trop certain! » Les têtes dures des Germains commencèrent à réfléchir; du mort plus rien à espérer, de son successeur tout à craindre. Le profitable eût été de venger le meurtre de Caius vivant. Ils se retirèrent donc, et, toute réflexion faite, laissèrent vivre le peuple.

Autre chose se passait au Capitole: le sénat s'y était rassemblé; la basilique Julia, lieu de sa réunion ordinaire, portait le nom de César, il n'en voulait plus; et pendant qu'au Forum, peuple et prétoriens criaient vengeance contre les meurtriers de Caius, le sénat condamnait sa mémoire, parlait d'abolir le nom et les monuments de tous les empereurs, donnait pour mot d'ordre: *liberté*. Une bague que portait un sénateur, et sur laquelle était l'image de Caius, lui fut arrachée et mise en pièces; un des consuls parla magnifiquement sur le rétablissement de l'ancienne liberté; cette liberté, c'était son ancienne domination que le sénat ressaisissait avec enthousiasme. Les quatre cohortes urbaines, garde municipale de Rome, obéissaient au sénat et aux consuls, elles occupaient le Forum et le Capitole, et le peuple, toujours changeant, bien sûr cette fois que Caius était mort, applaudissait à Chærea.

Ailleurs les prétoriens délibéraient à leur façon, regrettant peu Caius qui avait bien mérité sa mort, mais songeant beaucoup à eux-mêmes: nourris, engraisés, choyés par les empereurs, qu'allait faire d'eux le sénat? C'était un sec et peu profitable gouvernement que celui des consuls; qu'auraient-ils à gagner? L'absence de Rome, des marches forcées, de dures garnisons, des combats contre les Germains, chose dont ils se souciaient peu; puis mourir au service, ou, si l'on parvenait au grade de centurion, une pauvre retraite. Décidément ils n'étaient que les soldats de l'empereur: il leur fallait un empereur; lequel? Peu importait. Tout en délibérant, ils pillaient le palais; le peuple, qui ne délibérait pas, pillait avec eux: lorsque dans un coin obscur, dans une de ces pièces élevées que l'on ménageait pour recevoir en hiver les rayons du soleil, un soldat, nommé Gratus, vit des pieds sortir de dessous une portière, les tira à lui, amena quelque chose qui se jeta tout tremblant à ses genoux pour lui demander grâce de la vie. Loin de la lui refuser, le soldat se prosterna, et salua cet homme empereur. Le personnage était Tibérius Claudius, frère de Germanicus, oncle de Caligula, âgé alors de cinquante ans, grand amateur de grec, et depuis son enfance plastron de la famille impériale. Quelque proche qu'il fût de Caius, celui-ci ne l'avait point tué, il l'avait gardé pour s'en amuser. Un instant avant le meurtre, Claude suivait l'empereur; les conjurés l'écartèrent pêle-mêle avec la foule, il s'en alla dans une salle voisine; de là il entendit du tumulte, eut peur, et se cacha; de sa retraite derrière son rideau, il vit porter les têtes de ceux qu'avaient tués les Germains, et quand on le trouva, il tremblait de tout son corps.

Cependant les prétoriens s'étaient attroupés; l'élu de

Gratus fut tout de suite leur empereur ; quel qu'il fût, on pouvait en faire un prince ; il y a tant d'occasions où tout ce qu'il faut à un parti, c'est un homme à mettre en avant. Le ridicule, l'obscur, l'imbécile Claude représentait donc la puissance prétorienne que Caius avait faite la première dans l'empire. Mais il avait si peur qu'il ne pouvait marcher, on le mit dans une litière ; les porteurs, effrayés comme lui, le laissèrent là et s'enfuirent ; les prétoriens le prirent avec la litière sur leurs épaules, tout triste et tout effrayé, si piteux que le peuple crut qu'on le menait à la mort, et, touché de compassion, disait : « Laissez-le donc, c'est aux consuls à le juger. » On le porta ainsi au camp du prétoire ; il y passa une nuit fort inquiète. Triste empereur ! mais il ne fallait pas mieux aux soldats.

Comme il arrive en pareil cas à toute assemblée, le sénat perdait le temps. Il députait à Claude, Claude répondait qu'il n'y pouvait rien, qu'il était contraint par la force ; réponse mesquine, mais peut-être habile.

S'il y avait habileté, il faut dire d'où elle venait. Les Césars comptaient à leur cour, je dirais presque dans leur mobilier, le roi des Juifs Agrippa, monarque à la suite, homme à romanesques aventures, prisonnier et condamné à mort sous Tibère, favori sous Caius, qui, pour le dédommager de sa captivité, lui avait donné une chaîne d'or d'un poids égal à la chaîne de fer qu'il avait portée. Dans la nuit même qui suivit le meurtre, Agrippa vint en cachette et à la hâte donner la sépulture à son bienfaiteur. De là il court auprès de Claude, toujours aussi secrètement, le rassure et le fortifie, lui persuade de garder l'empire.

Agrippa était encore au camp, lorsqu'on lui annonce que le sénat le fait appeler ; le sénat, dans son embarras, ne savait à qui demander conseil. En peu d'instant, le roi

diplomate peigne ses cheveux, parfume sa barbe, et, frais et paré comme un homme qui sort de table, qui n'a pas quitté sa maison, qui ne sait rien, n'a rien vu, ne s'est mêlé de rien, demandant ce qu'il y a, ce qu'est devenu Claude, ce que veulent les pères conscrits, il paraît devant le sénat. Quand on l'eut instruit, il donna son avis à son tour : « Il était dévoué, disait-il, à la dignité du sénat, il lui donnerait sa vie ; mais il osait s'informer de ses ressources. Les gardes de la ville, les esclaves armés, gens nouveaux à la guerre, lutteraient-ils contre de vieux soldats comme les prétoriens ? » Ainsi décida-t-il une nouvelle ambassade à Claude, se fit nommer pour accompagner les députés, vit ceux-ci tomber aux genoux de Claude pour le supplier de n'accepter au moins l'empire que du sénat, les laissa faire, parvint à voir Claude en secret, lui donna de meilleures raisons encore pour tenir ferme, le fit répondre en homme décidé, et le quitta haranguant les soldats et distribuant de l'or.

Le sénat, repoussé dans ses tentatives d'accommodement, était donc réduit à combattre. Il songeait à affranchir et à armer les esclaves ; la multitude en était énorme, et cette ressource, au temps de la république, avait plus d'une fois décidé les sanglantes querelles du Forum. Claude, de son côté, protestait qu'il ne voulait pas la guerre ; mais, puisqu'on l'y forçait : « Qu'au moins, disait-il, la ville, les temples ne soient pas souillés. Assignez-nous un lieu de combat, hors des murs de Rome. » Quand on propose de semblables conventions, il est probable qu'on n'aura point à se battre.

Qu'était-ce donc, au reste, que le sénat ? Mélange de nobles dégénérés, d'hommes nouveaux, d'affranchis, de barbares même, de quel droit se prétendait-il successeur

de l'aristocratie ancienne ? C'étaient ces hommes dont la flatterie avait dégoûté Tibère ; qui avaient dressé, en l'honneur de Séjan, un autel à la Clémence ; c'étaient eux que Caligula avait vus courir en toge pendant plusieurs milles au-devant de son char ; qui l'avaient servi à table, la toge relevée, le linge autour du corps ; c'étaient eux qui, sur un seul mot d'un affranchi de Caligula, s'étaient jetés sur un de leurs collègues et l'avaient mis à mort¹. Les anciennes fortunes avaient disparu pendant les proscriptions ; les anciens noms étaient éteints pour la plupart. Les sénateurs ne pouvaient échapper au sentiment de leur impuissance : cent d'entre eux seulement étaient venus, sur la convocation des consuls, délibérer dans le temple de Jupiter ; le reste était chez eux, d'autres à la campagne. Le sang-froid de la nuit avait amorti leur enthousiasme.

Le peuple, au contraire, qui s'était reconnu, entourait le sénat, demandait un chef unique, demandait Claude. Tout ce qui était tant soit peu soldat allait à Claude : les gladiateurs, les mariniers du Tibre, arrivaient à son camp ; les soldats mêmes du sénat vinrent heurter aux portes du temple de Jupiter, protestant contre la liberté, demandant un empereur, et ne laissant au sénat que le droit de le choisir, parti embarrassant auquel le sénat commençait à se résigner. On nommait des candidats ; Minutianus, l'un des conjurés et beau-frère de Caius, n'hésita pas à s'offrir. Les consuls, jaloux, traînaient la discussion en longueur ; le sénat était refroidi, ennuyé, divisé, effrayé même ; car choisir un empereur, c'était plus que jamais déclarer la guerre.

Chærea cependant haranguait ces soldats ; vieux croyant

1. Dion, LIX, p. 660.

à la république, il ne pouvait leur pardonner l'injure qu'ils venaient de faire, disait-il, à la dignité du sénat. Les soldats répondirent : « Un empereur ! » Excepté ceux qui devaient régner sous la liberté, nul ne voulait être libre. — « Mais ce Claude est un imbécile ; autant aimerais-je Cythicus, le cocher du cirque. Vous venez d'avoir un prince fou, vous en prenez un stupide. — Nous avons un empereur, et un empereur sans reproche ; irons-nous donc nous entre-tuer, gens du même pays et du même sang ? » Ainsi parla un soldat ; il tira son épée, les autres suivirent, et, les enseignes hautes, l'armée du sénat alla se joindre à celle de Claude.

Ce furent alors les sénateurs eux-mêmes qui désertèrent le parti du sénat, et vinrent l'un après l'autre à ce terrible camp du prétoire. Les soldats les y reçurent mal, et Claude eut grand-peine à empêcher qu'on ne les massacrât. Les prétoriens avaient fait un empereur à eux seuls et malgré le sénat ; ils voulaient que ce fût leur empereur à eux, et n'aimaient pas ces tardifs courtisans de leur victoire.

Tout marcha pourtant de bon accord : Claude entra dans Rome, décoré selon l'usage par le sénat de tous les titres impériaux, refusant selon l'usage ceux qui lui parurent trop magnifiques. Il ordonna l'oubli de tout ce qui s'était passé durant ces deux jours, et lui-même, bon homme, il l'oublia. Chærea, presque seul, fut jeté comme victime aux mânes peu considérés de Caius. Sabinus se tua. Chærea, conduit au supplice, trouva l'épée du soldat trop peu tranchante, demanda celle dont il avait frappé Caius, et mourut en hardi républicain. Ce courage, un reste d'idées antiques, toucha le peuple ; quand vint le jour des libations pour les morts, il ordonna qu'on en fit publiquement pour

Chærea, et, ce qui est plus étrange, demanda aux mânes de ce vieux tribun pardon de son ingratitude¹.

Voilà comment échoua cette tentative de révolution. En finissant, je me demande si toute cette histoire de Caius est possible, et je conviens que jamais accès de scepticisme ne fut en apparence mieux motivé. Suétone cependant est bien positif, Josèphe également, Philon également, Dion Cassius également. Or Suétone est Romain; Josèphe et Philon sont Juifs; Dion est Grec: voilà des témoins de races bien différentes. Philon est contemporain; Suétone et Josèphe sont de la génération qui suivit; Dion est d'un siècle et demi plus tard: voilà des témoins d'époques bien diverses. Tacite nous manque; mais quelques endroits où il parle de Caligula nous font voir qu'il ne le jugeait pas autrement. Sénèque, témoin oculaire, atteste une partie de ces faits. D'ailleurs, si on a forgé une fausse histoire de Caligula, il faudrait qu'on eût forgé aussi une fausse histoire de Tibère, une fausse histoire de Claude, une fausse histoire de Néron, une fausse histoire de Domitien, de Caracalla, d'Élagabale; car ce sont, à des degrés divers, des tyrannies de même nature; elles témoignent d'un même état social, d'une même accoutumance des peuples à plier, à craindre et à se dégrader.

Car ce n'est pas Caligula lui-même qui est difficile à expliquer. Caligula est à la lettre un fou; la prédisposition de son cerveau, l'étourdissement de l'orgueil et de la peur, les philtres de Césonie, sa femme, je ne sais quelle cause enfin l'a mis à l'état de pensionnaire de Charenton. Il n'y a

1. Cette révolution est très-bien racontée par Josèphe, probablement d'après les souvenirs mêmes d'Agrippa. *Antiq.*, XIX, 1, 2, 3. V. aussi Suet., *in Calig.*, 58, 59, 60; *in Claudio*, 40; Dion, LIX, in fine, et LX in princ. Josèphe lui-même, *de Bello*, XVIII, 2, 3.

pas à lui chercher une politique quelconque. On en fera peut-être le protecteur des provinces contre Rome: mais non; il pille et massacre horriblement dans les Gaules, et, dit le provincial Josèphe, de tant de contrées soumises à l'empire romain, il n'y en eut pas une qui ne souffrit de sa tyrannie¹; — un ami de l'égalité, un défenseur des classes opprimées: ce qui n'empêche pas le peuple d'être chargé d'impôts, battu au cirque, jeté à la mer à Pouzzoles, affamé dans Rome (au moment de sa mort, il n'y restait pas de vivres pour huit jours)²; — un ennemi du génie romain: et il porte en lui ce qui caractérise le mieux ce génie, la dureté des mœurs et les inclinations sanguinaires; c'est un Claudius, âpre et sans cœur comme ses ancêtres. A ce penchant qu'il tient de l'hérédité et de la nature, la suite de sa vie n'a ajouté qu'une seule idée nette: c'est qu'il lui faut de l'argent, et que les proscriptions seules peuvent lui en donner: le reste de l'homme est de la démence.

Et il n'est pas inexplicable non plus qu'avec sa folie, et ce genre de folie, cet homme ait été parfois aimé. Il y a peut-être une loi qui veut que les natures les plus dépravées aient un côté plus tendre qui attire à elles des natures souvent meilleures. Nous avons vu le Juif Agrippa aller la nuit, au péril de sa vie, donner une sépulture aux restes de son maître. Ses sœurs, Julie et Agrippine, bannies, déshonorées par lui, ne revinrent de leur exil que pour transporter les cendres de leur frère dans un tombeau plus honorable. Sa femme Césonie fut plus dévouée encore: femme étrange qui, sans être jeune, sans être belle, mère déjà de trois enfants, avait subjugué l'âme de Caius, et

1. Josèphe, *Antiq.*, XIX, 1.

2. Senec., *de Brevitate vitæ*, 18.

dont on expliquait l'empire par des philtres qui auraient en même temps assujetti le cœur et égaré la raison du prince. C'était elle qu'il montrait à ses soldats, à cheval, portant le casque et la chlamyde; c'est à elle qu'il disait, dans un accès d'amour sanguinaire: « Je mettrai le cheval en œuvre pour tirer de toi-même la raison de cet étrange amour que j'ai pour toi. » Elle seule avait dompté cette nature de loup-cervier, nature cruelle et sauvage, sans être forte et persévérante. Après la mort de Caius, elle resta avec sa fille, couchée auprès du corps délaissé de son mari, toute couverte du sang de ses plaies, jusqu'à ce qu'on vint pour la tuer. Alors elle présenta sa gorge nue, demanda qu'on se hâtât, et mourut avec courage.

Je n'affirmerai pas non plus que Caius ne fût point aimé d'une portion du peuple de Rome; nous avons vu les incertitudes et les dissentiments de la foule rassemblée au théâtre. Les largesses de Caius, la magnificence de ses spectacles, lui avaient fait des amis¹ qui, après sa mort, et tant qu'il n'eut pas reçu les honneurs de la sépulture, ne manquèrent pas de voir des revenants dans les jardins de Lamia où il était déposé, et d'entendre des bruits effrayants dans la maison où il était mort². Caius, après tout, n'avait que vingt-huit ans; on l'avait aimé tout enfant comme fils de Germanicus: « laissez-le mûrir, » pensait peut-être le peuple, comme ces vieillards qui attendent patiemment au retour vers le bien le jeune homme qu'ils ont vu naître, tout en souffrant des folies de sa jeunesse. C'était un enfant gâté par la mauvaise éducation des Césars, blessé par la rigueur de Tibère, si fou, si inconséquent, si grandiose en certaines choses, si ridicule bouffon

1. Josèphe, *Antiq.*, XIX, 4.

2. Suet., *in Calig.*, 59.

en d'autres, curieux à voir, quoique dur à vivre! Aussi y avait-il quelque part, bien bas sans doute dans la populace, un groupe d'hommes, libres ou esclaves, à qui il plaisait; êtres si obscurs, si cachés dans leurs guenilles, ayant besoin de si peu, qu'ils n'avaient à craindre ni à souffrir grand'chose d'un empereur; oisifs, chevaliers d'aventure, devins, grecs, esclaves; tourbe de gens qui fourmillaient à vos pieds dans Rome, qui, pauvres et nus, vivant sans travailler, prenaient la vie en passe-temps, la politique en spectacle, César en comédien; trouvaient Caius original, et l'aimaient.

Mais ce qui étonne, ce qui constitue le problème, c'est que cet homme ait été supporté. C'est qu'il ait eu trois ans et deux mois, depuis sa maladie, pour régner de cette façon; que, pendant trois ans, peuple, soldats, sénat aient consenti à un avilissement qui ne les sauvait pas: qu'on ait été trois ans sans enchaîner ce fou. Nous savons que les peuples supportent beaucoup une fois que la terreur les a pris, de même qu'une fois saisis par l'esprit de révolte, ils ne supportent rien. La Convention a été pendant dix-huit mois aussi lâche devant son comité de salut public, que le sénat l'a été pendant trois ans devant Caligula. Mais enfin, elle s'est réveillée, et de plus, on était en révolution. A une époque régulière, si Caligula eût été un prince moderne, six mois après sa maladie, le sénat, le parlement, les cortès, la diète, ce pouvoir quelconque qui souvent n'existe pas dans le cours ordinaire des choses, mais qu'on retrouve ou qu'on refait dans de certaines circonstances, eût nommé une régence, dépossédé le souverain, et de son palais l'eût envoyé à Bedlam. Dans l'empire romain il n'y avait pas pour cela assez d'unité, assez d'esprit public; l'isolement et l'égoïsme faisaient que nul n'osait se mettre en

avant pour tous, incertain s'il serait avoué ou non, s'il serait soutenu ou abandonné. Le pouvoir restait donc à celui qui l'avait, fût-il fou, fou furieux, fou sanguinaire.

C'est que, depuis ce temps, le monde a subi une grande réforme, la plus grande dans l'histoire, ou, pour mieux parler, la seule, certainement unique dans le passé, certainement unique dans l'avenir. Sous Caïus, cette réforme était pourtant commencée; ceux qui l'entreprenaient ne faisaient pas, il est vrai, parler d'eux; ils n'avaient pas débuté par un coup d'éclat comme Luther, ni par quelque livre emphatique comme Rousseau: c'étaient des Grecs ou des Juifs, pauvres, affranchis, en bonne partie esclaves, se réunissant dans des greniers, à la lueur de quelques mauvaises lampes; gens peu civilisés qui parlaient un latin barbare ou un grec impur, vêtus de pauvres tuniques et faisant en commun de maigres repas; assez obscurs pour n'être pas encore persécutés, et à qui l'histoire, avant le temps de Néron, n'accorde que cette dédaigneuse mention: « Claude chassa de Rome les Juifs qui, excités par *Chrest*, causaient des troubles perpétuels¹. »

Quant au reste du monde, il supportait, sans entrevoir ou du moins sans espérer rien de meilleur, si ce n'est du caprice d'un homme, le règne de ces Claudius métamorphosés en Césars, race dégénérée, chez qui la dureté sabine des anciens Appius était devenue un amour effréné pour le sang. Ce monde pourtant était le dernier résultat

1. *Judaeos, impulsore Chresto, assidue tumultuantes Romam expulit.* Suet., *in Claudio*, 23. Les patens, par erreur, changeaient le nom de Christ en celui de *Chrest*. Lactance, IV, 7. « Quand vous nous appelez *Chrestiens* (car vous ne savez pas bien notre nom), dit Tertullien, le nom que vous nous donnez indique la bonté et la douceur... (χρηστός, excellent, au lieu de Χριστός, oint), et vous laissez en des hommes innocents un nom innocent lui-même. » Tertullien, *Apolog.*, 3. Sur cette persécution de Claude, V. *Act. Apost.*, XVIII, 2, et Dion, LX.

de la civilisation antique: le génie des nations primitives, l'esprit des Grecs, la politique des Romains, n'avaient si longtemps élaboré la société que pour en venir à ce progrès suprême; c'était là ce qu'avait produit l'union sous une même loi des pays civilisés, ce résultat si désirable, ce semblable, pour les philosophes, si laborieusement atteint par la politique. L'humanité avait par devers elle le labeur des plus grandes et des plus belles intelligences: dans l'ordre social, les conquêtes civilisatrices d'un Alexandre ou d'un César; dans l'ordre intellectuel, les inspirations d'un Pythagore, d'un Socrate ou d'un Platon. L'empire avait à sa disposition (admirables instruments de la pensée) les deux langues qui avaient conquis, l'une l'Occident, l'autre l'Orient; les orateurs parlaient grec dans les Gaules, comme les préteurs parlaient latin à Antioche: la Grèce et Rome, en venant se réunir, avaient amené chacune de son côté un monde avec elle. La plus belle poésie, un Virgile et un Homère, étaient enseignés d'un bout du monde à l'autre; l'art était arrivé à sa perfection.

Ces gens-là étaient donc des gens civilisés, ou du moins ce que nous appelons ainsi. La civilisation, il est vrai, ne s'étendait pas à tous; il faut toujours, quand on parle de l'antiquité, mettre à part les esclaves. Mais quant aux maîtres, je me permets de croire que, malgré notre progrès, ils étaient, en fait de *comfortable*, de luxe, de commodités, en avant de nous. Voyez seulement (je ne parle pas des riches) le petit peuple de Rome assistant pour rien à des spectacles dont la splendeur nous passe, se baignant pour rien ou presque pour rien dans des thermes magnifiques, se promenant pour rien sous de beaux portiques où venaient en hiver se rassembler les rayons du soleil, ne travaillant pas, nourri gratuitement par ses empereurs, oisif et redouté

comme un roi d'Asie. Ce devait être bien autre chose encore pour les heureux de l'époque, qui avaient leurs 100,000 sesterces à dépenser en un repas. Qui eût été assez fou pour imposer un devoir quelconque d'état ou de famille à ces personnes si délicates, si confortablement choyées dès leur enfance ; craignant le chaud, le froid, la faim, le vent, le soleil ; pour qui la toge était trop lourde, la chaussure romaine trop étroite, à qui il fallait des sandales et une robe de soie presque transparente ; qui, en été, se tenaient la main fraîche en maniant un pommeau de cristal ; qui avaient trouvé le moyen (et un moyen bien étranger à nos mœurs) de faire cinq repas en un jour ? Gens ayant des esclaves pour toutes choses, depuis la poésie jusqu'à la cuisine, depuis les grandes affaires jusqu'au balayage de la maison, dispensés par là de tout soin domestique, pouvant perdre leur temps au Forum, aux basiliques, au Champ de Mars, aux bains surtout, lieux d'assemblée, de conversation, de lecture ; dieux de la société si le peuple en était roi, et dieux fainéants comme ceux d'Épicure !

Mais à quoi servait ce double perfectionnement de l'intelligence et de la vie matérielle, sous un Caius ou un Tibère, qui pouvait au premier jour de mauvaise humeur vous envoyer dire de vous mettre au bain et d'ouvrir vos veines ? Une grande partie de l'humanité était donc toujours souffrante ; l'humanité tout entière était au moins sans cesse menacée ; enfin, le règne d'un homme en délire n'était ni chose invraisemblable, ni chose impossible ; c'était chose réelle et éprouvée. Voilà la civilisation antique et idolâtre ! N'est-elle pas faite pour nous faire prendre en plus grande estime notre civilisation moderne et chrétienne ?

Un mot encore, et observons ce qui demeure du règne de Caligula et de la révolution qui l'a suivi. Un nouvel élément s'est ajouté à la constitution impériale ; les prétoriens sont devenus une puissance. Cette milice privilégiée, seule force militaire de l'Italie, qu'Auguste tenait prudemment dispersée aux environs de Rome, que Tibère le premier rassembla dans un des faubourgs¹, pour être, non un pouvoir de l'État, mais un docile instrument de son pouvoir, a conquis sous Caligula toute la faveur et toute la puissance du trône. Le premier parmi les empereurs, Caligula, ce prince si peu guerrier, s'est constitué le chef de la société militaire, à l'encontre du sénat, chef nominal de la société civile.

Le mouvement qui a suivi sa mort a confirmé et constaté cette puissance. Les prétoriens ont fait un empereur sans les légions, sans le peuple, malgré le sénat. L'habitude leur vient d'être les vrais électeurs de l'empire, de se faire payer pour nommer un empereur, de se faire payer pour le soutenir ; l'habitude leur viendra de se faire payer pour le quitter. Claude et Néron ne seront que les créatures et les protégés de ces neuf ou dix mille soldats latins, ombriens ou étrusques², qui, à défaut de toute autre force morale ou matérielle, gouvernent Rome, l'Italie et le monde.

Mais les légions viendront à leur tour. Un jour, le soldat provincial s'insurgera contre l'omnipotence du soldat italien, et disputera aux casernes du mont Esquilin le monopole de l'élection impériale. Et, sous cet effort d'une puissance nouvelle, succombera, dans la personne de Néron, la dynastie des Césars.

1. Suet., *in Aug.*, 49 ; *in Tiber.*, 37. Tacite, *Annal.*, IV, 2.

2. Neuf ou dix cohortes. V. Tacite, *Annal.*, IV, 5 ; Suet., *in Aug.*, *ibid.* ; Dion, LV, 24.

CLAUDE

§ I^{er}. — CLAUDE SOUS LE GOUVERNEMENT DE MESSALINE.

Étrange famille que celle des Césars ! elle avait absorbé dans son sein les plus grands noms de l'ancienne Rome, les Claude, les Domitii, les Silani ; les noms les plus illustres de la Rome nouvelle, les Octave, les Agrippa. Mais que devait produire ce mélange ? Ces hommes si bien élevés, si polis, sont des barbares pareils à nos rois barbares de la première race ; c'est l'histoire de la famille de Clovis, des Hramm et des Hilprik au v^e siècle, et encore, moins la *Baisse la tête, fier Sicambre*.

Je ne connais pas, même dans Tacite, de page plus simplement éloquente que la sèche et technique généalogie des Césars. On voit là tout grossièrement et sans phrases cette famille confuse ; cet abus des adoptions et des divorces qui mêle les noms et le sang ; ces femmes aux trois ou quatre maris, ces empereurs aux cinq ou six femmes. Celui-ci a été empoisonné par Séjan ; cet autre a reçu l'ordre de mourir. Julie la mère, après trois mariages, a été bannie par son père pour ses débauches, et Tibère l'a fait mourir de misère à Rhégium. Julie la fille, convaincue d'adultère,

a vécu misérablement reléguée dans une île. Junia Calvina a été exilée comme coupable d'inceste. Deux des sœurs de Caïus ont subi la même peine, et l'une d'elles, exilée deux fois à vingt-quatre ans, a fini par être tuée dans son exil. Les amants de toutes ces femmes ont été punis de mort par le rigorisme des Césars, tandis qu'en même temps des temples s'élèvent et l'encens fume en l'honneur de Drusille, maîtresse de son frère (*scortum fratris*.)

Les enfants ne sont pas mieux traités que les femmes : la petite Drusille est à deux ans tuée comme complice de son père Caïus ; Claude jette nue sur le seuil de sa maison une fille de sa femme qu'il ne croit pas son enfant. Au début du règne de Tibère, Agrippa Posthume ; au début du règne de Caïus, le jeune Tibère, sont immolés comme premier gage de sûreté. Dans cette demeure du mont Palatin, toute resplendissante d'or, voici la crypte où Caïus a été massacré ; voici le cachot où le jeune Drusus est mort, mangeant la bourre de ses matelas et maudissant Tibère ; voici la salle du festin où a été empoisonné Britannicus, le jardin où l'on a tué Messaline. Messaline, Britannicus, Agrippine, ont été *supprimés (sublati)* par leur mari, par leur frère, par leur fils ; et l'empoisonneuse Locuste est longtemps considérée comme un moyen de gouvernement¹.

Que serait-ce donc, si toutes les grandes maisons de Rome nous étaient ouvertes comme le palais des Césars ? si nous avions, pour nous conduire dans ces riches demeures où l'on faisait l'orgie en attendant le billet doux de l'empereur, ce terrible cicerone, Suétone, qui ne nous fait grâce ni d'un on dit, ni d'un présage, ni d'une turpitude !

1. Diu inter instrumenta regni habita. (Tacite, *Annal.*, XII, 66.)

Que de secrets depuis l'atrium où recevait le maître, jusqu'au grenier où dormaient les esclaves ! Tacite, du reste, nous en apprend assez : une Lépida, la fille de tous les Emilius, petite-fille de Sylla et de Pompée, accusée à la fois de supposition d'enfant, d'adultère, d'empoisonnement, de sortilège, arrive au théâtre suivie de toutes les femmes nobles de Rome, pleure, supplie, invoque ses ancêtres, atteste l'image de Pompée, arrache au peuple ému des imprécations contre son mari qui l'accuse ; et cependant, convaincue par les révélations de ses esclaves, finit par être exilée¹. Un enfant, un Papinius, d'une famille consulaire, « choisissant une mort hideuse et soudaine, se précipite d'une fenêtre : » et qui en accuse-t-on, sinon sa mère « qui, depuis longtemps répudiée, avait, par le luxe, par de funestes obsessions, poussé ce jeune homme à de tels désordres, que le trépas seul pouvait le dérober à ses remords ? Elle fut exilée de Rome pendant dix ans, jusqu'à ce que son second fils eût passé l'âge dangereux de la jeunesse². » Tacite est plein de pareils faits.

Et les crimes si multipliés chez les grands n'étaient pas plus rares chez le peuple. Lorsque Claude, moins par une sévérité d'honnête homme que par une curiosité d'antiquaire, rétablit l'ancien supplice des parricides, et les fit jeter à la mer, liés dans un sac avec une poule, une vipère et un singe, on observa qu'en cinq ans il y eut un plus grand nombre de pareils supplices qu'il n'y en avait eu pendant des siècles : le temps vint ensuite où, dit Sénèque, on vit plus de sacs que de croix, c'est-à-dire plus de parricides que d'assassins³. En une seule fois, pour combattre

1. Tacite, *Annal.*, III, 23.

2. Tacite, *ibid.*, VI, 49.

3. Senec., *de Clementid.*, I, 23.

sur le lac Fucin, Claude trouva dix-neuf mille coupables qui lui parurent dignes de mort.

En vérité, c'est une horrible époque, et souvent je voudrais la laisser là. Mais on pardonne tant de choses au passé, parce que le passé nous mène loin de nous-même. Le présent défile devant nous si lentement, si maigrement, ce grain de sable du sablier est si ennuyeux à voir tomber ! Nous voyons le présent à travers un microscope, partiel, fortuit, incompris. Notre siècle, plus qu'un autre, a poussé loin l'art de découper les grandes choses en minuties imperceptibles ; les journaux nous émiettent l'histoire de notre temps. Au moins l'histoire du temps passé est-elle une, toute faite, toute saisissable d'un regard ; toute la suite de ses anneaux nous appartient, tandis que dans la chaîne du présent, le moindre anneau est si merveilleusement grossi que nous n'apercevons plus la chaîne. Le présent, ses vicissitudes, ses intérêts, ses passions, toutes ces choses-là viennent, une à une, parader devant nous en frac noir, en pantalon et en bottes. Nous ne sommes pas à distance pour juger, et malgré toutes nos phrases, notre siècle est petit à nos yeux ; j'aimerais mieux un *Moniteur* du temps de Caligula que le *Constitutionnel* ou le *Journal des Débats* de ce matin.

Et de plus, cette époque a un autre charme pour moi, celui du problème. J'ai fait mon possible pour vous expliquer et pour m'expliquer Tibère ; je comprends l'homme, je ne saisis pas encore jusqu'au bout son époque et la raison de sa puissance. Quoi que je me dise, j'ai peine à me rendre compte nettement de cette dislocation de la société, de cette absence de communauté entre les hommes, qui faisait si grand à la fois et si précaire le pouvoir d'un seul. Ce siècle me paraît le plus problématique de tous, et aussi celui

qu'on a le moins étudié. On a été prodigue d'érudition et de labeur sur les âges primitifs, où la mythologie commence à peine à devenir une obscure ébauche de l'histoire ; mais sur cette ère tout historique, où tous les faits sont positifs, toutes les autorités contemporaines, où des livres profondément curieux ont été faits comme exprès pour allécher notre investigation, on s'est contenté d'une sèche et superficielle étude des événements sans en demander la raison. Ce silence et cette réserve ne font que m'exciter davantage ; je tourne et retourne ce précieux antiquaire, cet imperturbable anecdotier de Suetonius Tranquillus : il est curieux de tant de choses, de l'habit, du visage, des manies de tel César, du menu de ses repas, du mobilier de sa chambre ; il possède l'anneau de tel prince, un ancien diplôme de tel autre, des vers autographes de Néron ; il a donné à Hadrien une vieille et petite statue en bronze d'Auguste, avec des lettres de fer à moitié détruites, et Hadrien, digne d'un tel présent, honore cette statue et lui a dédié une chapelle dans son palais. Fouilleur infatigable, déchiffreur d'inscriptions, liseur de vieux papyrus, que lui fait le bien ou le mal dans l'histoire, la cruauté de Tibère ou la bonté de Titus ? Il laisse la morale aux rhéteurs ; il est érudit : le seul homme contre lequel il se fâche un peu est Caligula ; il se permet de l'appeler un monstre. — Tel n'est pas Tacite, historien un peu plus rhéteur, mais historien, mais juge, mais honnête homme au fond de l'âme, et, malgré ses haines d'honnête homme, remarquablement impartial¹ ; toujours intimement vrai, même dans les discours qu'à la façon de Tite-Live et des anciens, il prête à

1. On ne reconnaît pas d'ordinaire assez l'impartialité de Tacite. Lui-même nous avertit que Tibère, Caius, Claude, Néron, flattés de leur vivant, ont été calomniés après leur mort, lorsque la mémoire de leurs cruautés était encore

ses personnages ; homme qui sent et qui enseigne dix fois plus qu'il ne dit, chez lequel chaque phrase instruit, chaque ligne révèle, chaque mot a son sens et son vouloir : terrain que je fouille et remue, y trouvant toujours quelque chose, n'y trouvant jamais assez sur cette époque sans fond, cette immense et incompréhensible époque ?

En avançant dans ma tâche, je vois bien d'autres trésors devant moi : les deux Pline, — le naturaliste, cet immense et indigeste collecteur de faits ; — l'épistolier, qui a fabriqué sa correspondance académique exprès, ce semble, pour nous faire pénétrer dans toutes les petites intimités de son siècle ; — Juvénal, ce grand et honnête menteur, qui, avec son stoïcisme, la fausseté de son point de vue, l'hyperbole de sa satire, ne peut cependant retenir le génie de son temps, qui déborde et se trahit par tous les pores.

Si j'avais à aller plus loin, à peindre ce qui vivait en ce siècle et ce qui n'était pas de ce siècle, à dégager de cette société infâme l'unique germe de toute pure vertu, de toute doctrine salutaire, de toute civilisation, je serais mené bien plus loin : ce serait ici une autre histoire à faire et une histoire si différente, qu'on a peine à les croire contemporaines et qu'elles se touchent au plus par quelques points. J'ai presque négligé, pendant que je racontais les supercheries d'Auguste, les infamies de Tibère, les hallucinations de Caligula, de vous avertir que le christianisme est venu au monde, qu'il pousse sous l'herbe, qu'il grandit, qu'il soulève les assises de la so-

récente. (*Anna.*, I, 4.) Il disculpe Tibère des accusations répandues au sujet de Drusus. (*Anna.*, IV, 10, 11.) Il rend plusieurs fois justice à Tibère. (V. surtout IV, 6, 7.) Sur plusieurs points, il justifie les empereurs de reproches qui leur étaient faits par d'autres écrivains, et qui sont encore renouvelés par Suétone, etc...

ciété antique, que le vieil édifice se lézarde. Il est encore peu connu et il agit; il fait en ce monde un monde à part, monde que l'on ignore, et qui, au bout de quatre siècles, révélera son histoire, nuitamment et obscurément filée dans les souterrains de Rome, entre d'humbles cénotaphes et sous les chevilles de la torture; histoire trop belle pour que je la raconte ici, à laquelle je ne veux pas toucher, parce qu'elle irait trop mal avec ma Rome patenne, avec mon Caligula et mon Néron.

Ces gens-là, le christianisme les souffrait, et c'était sa vertu; le monde les supportait, et c'était son crime. Autant étaient admirables, dans les geôles et sur le chevalet, la soumission désintéressée, l'espérance surnaturelle, la patience intelligente du chrétien; autant étaient vils, au milieu de son luxe et de ses enragés plaisirs, l'égoïste adulation, le stupide désespoir, la sottise et matérielle tolérance du monde: il y avait toute la distance du suicide au martyre. Voilà ce que je voudrais faire comprendre: l'esprit et la nature de cette société si impuissante, si irrésistante, si naturellement esclave.

Tibère fut un boucher habile, elle prit sous lui son premier pli; Caligula un fou altéré de sang, elle l'adora; Claude un imbécile, elle respira, heureuse de ne point avoir pis: tous trois des lâches, et elle eut peur d'eux. La lâcheté est un caractère commun à tous ces tyrans: Néron pleura avant de mourir; Élagabale, après avoir fait de grands frais pour se tuer et s'être préparé un somptueux suicide, se laissa égorger par d'autres, et fut jeté je ne sais où.

Arrivons à Claude¹. Il ressemble à un de ces enfants que

1. Tiberius Claudius Nero Drusus Germanicus, fils du premier Drusus et d'Antonia, nièce d'Auguste, né le 1 août 744 de Rome (10 avant J.-C.). —

l'on rend imbéciles à force de leur dire qu'ils le sont, qu'on prend à tic dans les familles, qu'on humilie et qu'on abaisse à leurs propres yeux, dont on brise le ressort et qu'on s'étonne ensuite de presser sans qu'il réponde: enfants matés, pires quelquefois que les enfants gâtés. Caligula, quoique durement traité dans sa famille, avait été l'enfant gâté du peuple: vous avez vu ce qu'il devint. Claude, humilié dans sa famille, bafoué en public, commit ou laissa commettre par imbécillité autant de crimes que l'autre par démence. Beau destin du monde, qui des mains d'un fou furieux passait aux mains d'un fou imbécile, le tout précédé de Tibère et suivi de Néron!

Enfant à la mort de son père, malade, infirme, il était né malheureux; grand tort aux yeux de l'antiquité. Jusqu'après sa majorité, on lui donna pour précepteur un palefrenier, un barbare qui le maltraitait. Sa mère l'appelait une monstruosité de l'espèce humaine, une ébauche manquée de la nature. Si elle parlait d'un sot: « Il est plus bête, disait-elle, que mon fils Claudius. » Sa grand'mère Livie ne lui adressa jamais la parole; elle lui faisait faire des sermons par messagers, lui écrivait des lettres brèves, dures, grondeuses.

Le pauvre garçon avait de l'ambition pourtant. Il étu-

Simple chevalier jusqu'à 46 ans. — *Sodalis Augustalis* sous Tibère, — en 37, fait sénateur et consul par Caligula, — en 40, prêtre du dieu Caligula, — empereur le 25 janvier 41, — consul en 37, 42, 43, 47, 51, — *imperator* 27 fois au moins, — qualifié *frère Arvale* (Marini, *Tab.*, 12); — empoisonné par Agrippine le 13 octobre 54.

Ses femmes: 1° Plautia Urgulanilla, répudiée pour adultère et soupçon d'homicide. D'elle naquirent Drusus, mort jeune, et Claudia, qu'il fit exposer après sa naissance, ne la croyant point sa fille.

2° Alia Petina, répudiée également. Il eut d'elle Antonia.

3° Sa cousine Valéria Messalina, qu'il fit mourir en 48. Il eut d'elle Octavie et Britannicus.

4° Sa nièce Agrippine, qu'il épousa en 49, et dont il adopta le fils en l'appelant Néron.

diait fort, soutenait des thèses en public, cherchait à se faire valoir. Les dignités, les sacerdoces, les laticlaves qui pleuvaient sur les fils à peine adolescents de la famille impériale, n'arrivaient pas jusqu'à lui. Ce fut la nuit, en cachette, dans une litière, qu'il vint prendre la toge, initiation du jeune homme à la vie virile, à la vie romaine. Il grandissait pourtant, et l'on était fort embarrassé de ce César. Il y a sur ce sujet une lettre d'Auguste : « Il faut prendre son parti, dit-il, décider ce que nous en ferons : s'il a toutes ses facultés, le traiter comme nous traitons son frère (Germanicus) ; si ce n'est qu'un imbécile, prendre garde qu'on ne se moque de lui et de nous ; il ne faut pas, ajoute-t-il, que les gens s'accoutument à rire et à causer de pareilles choses. » Tout cela est écrit, moitié en latin, moitié en grec ; Auguste ne se souciait pas que son peuple soupçonnât les plaies de sa famille. Vient ensuite la distinction de ce qu'il faut laisser faire, de ce qu'il faut interdire à Claude. « Il peut présider au repas des pontifes ; mais il faut mettre auprès de lui son cousin Silanus, qui l'empêchera de dire ou de faire des sottises. Il ne faut pas qu'il assiste aux jeux du cirque, assis au *pulvinar* (la loge des empereurs) : il se ferait voir là en première ligne. » Et ailleurs : « J'inviterai tous les jours Claude à souper, pour qu'il ne soupe pas seul avec son Sulpitius et son Athénodore ; je le voudrais un peu plus attentif, l'esprit un peu moins dans les nues ; qu'il choisisse un ami dont il imite l'attitude, la toilette, la démarche, le pauvre diable ! » Auguste ne l'aimait pas, il n'en fit jamais qu'un augure ; il le trouvait trop imbécile pour faire autre chose que deviner l'avenir¹.

1. Suet., in *Claudio*, 4.

Le bon Claude, d'ailleurs, manquait, pour se faire une réputation d'esprit, d'un grand point, la richesse. Le testament d'Auguste (et le testament d'un homme était la mesure officielle de son affection ou de son estime) ne lui légua que 800 sesterces (215 francs). Il demanda à Tibère à être admis aux honneurs : « Je t'ai envoyé, lui répondit Tibère, quarante écus d'or (1062 francs) pour fêter les saturnales¹. » Sa maison brûla, le sénat fit un décret pour l'indemniser ; Tibère biffa le décret. Ce fut bien pis sous Caligula ; Claude, à qui ce neveu-là faisait grand'peur, ne voulut pas être en reste d'adoration ; il offrit, pour devenir prêtre de César, huit millions de sesterces (2,125,000 francs) ; et comme il payait mal, le trésor mit son bien à la criée.

Enfin, c'était le plastron de cette cruelle famille. S'il arrivait trop tard pour le souper, il avait grand'peine, après avoir fait le tour de la table, à trouver où s'asseoir. Que sais-je ? ces dignes Césars se permettaient des tours d'écoliers : s'il dormait après le repas, on lui jetait à la figure des noyaux d'olive ou de datte, on lui mettait des sandales aux mains, et au réveil, se frottant le visage, il était étonné d'avoir des gants si durs. Il était livré aux bouffons qui le réveillaient à coups de fouet.

Il sentait pourtant quelque honte. Repoussé des honneurs, il alla vivre dans une villa des faubourgs de Rome, seul, caché, étudiant toujours. Un jour, Auguste, qui l'entendit *déclamer*, fut tout étonné de trouver tant d'esprit à cette grosse bête. Claude devint helléniste, savant historien, profond antiquaire ; il écrivit, lut en public ; mais il avait du malheur : et un gros homme qui, au commencement

1. Suétone, in *Claudio*, 5.

de sa lecture, cassa plusieurs chaises, mit l'auditoire en telle veine d'hilarité, qu'on ne put l'écouter. Il voulut écrire l'histoire des guerres civiles; mais le sujet était délicat; sa mère et sa grand'mère firent l'office de censeur et le découragèrent.

D'ailleurs, cet amour pour l'étude était sans dignité et sans noblesse. Les Romains l'estimaient peu quand il était seul. L'ambition était chez eux un devoir. Se montrer indifférent aux honneurs (pauvres honneurs pourtant sous les Césars!), abandonner en quelque chose l'atrocité (ce mot est souvent un terme d'éloge)¹ de la discipline paternelle, civique, sénatoriale, militaire (tout à Rome marchait par la discipline), ce n'était pas être homme, c'était être *segnis*, moux, paresseux; l'opposé est *solers*, l'homme d'ambition, de zèle et de talent. Les chrétiens, qui ne versaient pas le sang et ne prétendaient pas aux honneurs, furent dans la suite appelés *segnes*, et le crime de *segnities* devint presque équivalent à celui de christianisme². Ce fut le propre de l'époque des empereurs, d'accepter les vices de l'ancienne Rome, et d'en supprimer les vertus: sans être plus chaste que César, on fut plus cruel; sans plus de fermeté que n'en avait eu Cicéron, on eut moins d'honnêteté et de politesse; l'énergie qui consiste à répandre son propre sang était passée de mode, mais l'énergie qui verse le sang d'autrui était plus que jamais en honneur; le Romain de l'empire, comme Caligula, mit toute sa force et toute sa virilité dans la cruauté.

Au milieu de ce monde, Claude, bon homme, distrait, érudit, passera pour imbécile, pour lâche, pour fainéant;

1. *Præter atrocem animum Catonis*, dit Horace.

2. Suétone (*in Domitiano*, 15) accuse le chrétien Flavius Clémens « *contemptissimæ inertie* » et Julien (*ad Libanium*) reproche aux chrétiens leur mollesse d'esprit et de corps, « *μαλακία γνώμης καὶ σώματος.* »

on le lui dira et il se le laissera dire; il trouvera même commode de le croire. Il se tiendra en arrière; il cultivera ses livres et ses bouffons; il se fera une douce habitude de la domination de ses affranchis; avec les dés, la table, la société de ces hommes qu'on appelle les ordures de la maison, *copreas*, il se consolera des mépris de Rome. Sous Caïus surtout, époque où l'ambition et l'esprit étaient choses dangereuses, il s'estimera heureux de n'être qu'un sot; il dira, dans la suite, qu'il a joué ce rôle à dessein et pour sauver sa tête¹. Mais le rôle avait été si bien et si longtemps joué, qu'il était passé en habitude et devenu une seconde nature.

Rien de tout cela n'empêcha Claude d'être populaire au début (an 41): il succédait à Caligula. Abolir, au moins pour un temps et pour la forme, la poursuite de lèse-majesté; ne pas vouloir être dieu; refuser les étrennes qu'Auguste lui-même s'était fait donner; refuser les legs que Tibère et Caïus avaient non-seulement acceptés, mais provoqués; supprimer quelques-unes des ressources fiscales si étrangement imaginées par Caïus; supprimer à l'occasion quelques-unes des plus scandaleuses libéralités de Caïus; rappeler de l'exil les proscrits de Caïus et entre autres les deux sœurs de ce prince; brûler les archives sanguinaires de Caïus pleines de dénonciations et de calomnies; jeter à la mer l'abondante collection de poisons que Caïus avait formée pour son usage; faire disparaître (de nuit, il est vrai,) les statues de Caïus, tout en interdisant au sénat de condamner officiellement la mémoire de Caïus et tout en faisant mettre à mort les meurtriers de

1. A cette dissimulation font sans doute allusion les monnaies de la première année de Claude qui portent *CONSTANTIA AVG*, et une figure avec la main sur la bouche.

Caius (un empereur déjà se sentait solidaire d'un autre empereur); jurer de ne pas mettre un homme libre à la torture (on s'inquiétait peu des esclaves); invoquer le nom populaire d'Auguste; siéger aux tribunaux comme simple juge; ne pas faire de ses fêtes de famille des fêtes publiques; n'accepter que trois statues dont une seule d'argent; ne pas vouloir de jeux de gladiateurs donnés en son honneur: c'étaient là des actions sublimes. Claude, vrai président des États-Unis, incliné devant le sénat, saluant les consuls, enchantait les Romains qui, pour avoir renoncé à la liberté, n'en tenaient pas moins à certaines apparences de liberté¹.

Claude était bon: dans un incendie, on le vit deux nuits durant, assis dans un bureau de péage, deux corbeilles pleines d'argent à ses côtés, encourager les travailleurs, appeler le peuple, sa maison, les soldats. Claude, par un côté tout différent, touchait le cœur du peuple, il adorait les gladiateurs: venant à l'amphithéâtre dès les premiers rayons du jour; à midi, quand le peuple allait dîner, ne quittant pas sa place; à défaut de gladiateurs, faisant combattre les premiers venus: c'était là un grand moyen de succès. Aussi lorsqu'un jour, en ces premiers temps du règne de Claude, et pendant un voyage qu'il faisait, le bruit se répandit à Rome qu'il avait été assassiné, le peuple furieux accusa le sénat, accusa l'armée, voua tout aux dieux infernaux; il fallut deux ou trois magistrats à la suite les uns des autres, pour lui persuader que César vivait, que César allait venir.

Mais ce César aimé du peuple n'était guère le César qui gouvernait. Ce fut lui, je le crois, les premiers jours. Mais

1. V. Dion, LIX, p. 668.

bientôt il n'en fut plus ainsi. Le vrai César, celui qui gouverna Claude et le monde, ce furent ses affranchis. Disons un peu ce qu'étaient les affranchis du palais.

Les Romains vivaient sans intimité. Les amis se voyaient au Forum, entre deux harangues. Les femmes restaient à la maison, traitées avec un respect grave, estimées comme matrones plutôt qu'aimées comme épouses, filant de la laine, ne venant pas à table. Un esclave instruit, fidèle, intelligent, qui suivait son maître au Forum, qui le retrouvait à la maison, qui se tenait à ses pieds pendant le repas pour le flatter et l'égayer, qui avait pour son maître mille complaisances et mille soins auxquels ne se seraient prêtés, ni un Romain, ni une Romaine; celui-là était l'intime, le fidèle, quelquefois le vil et l'infâme confident du citoyen de Rome. Il avait pourtant les yeux sur une récompense qu'il finissait toujours par demander, la liberté. Quand il avait été coiffé du bonnet de l'affranchi, quand son maître l'avait revêtu de la toge, homme libre, il n'en avait pour son patron que plus d'utilité et d'importance. Placé dans un rang inférieur, ne pouvant exciter la jalousie, éloigné de toute haute part dans les affaires publiques, il n'en était que meilleur conseiller dans ces affaires, confident plus digne et néanmoins toujours commode: portant votre nom, membre de votre *gens* (la *gens* est la famille dans sa plus grande étendue, comme le *clan* écossais), devenu comme votre parent par votre bienfait; au Champ de Mars, au Forum, grossissant cette foule de clients qui faisait l'importance politique d'un homme; souvent ne quittant pas la maison, serviteur encore et non esclave: cette intimité entre deux hommes libres s'ennoblissait.

Ce fut bien autre chose d'être affranchi de l'empereur. Nous expliquons tout à l'heure combien le chemin des

Césars était glissant. Surtout il ne fallait pas être roi ; il ne fallait pas, comme les rois d'Orient, vivre dans l'inaccessible sanctuaire d'un palais, ni se faire servir par les grands de l'empire. Il fallait vivre sur la place, au cirque, dans la voie sacrée, se faire coudeoyer par la foule ; comme Claude, appeler le peuple « mes maîtres : » il était permis d'avoir de la magnificence, point de faste ; des milliers de vrais esclaves, pas un homme de cour. Aussi les empereurs habiles, Tibère lui-même, n'eurent dans leur maison, avec les officiers du prétoire, que des affranchis ; à ceux-ci les charges de cour allaient tout droit, ils inspiraient plus de confiance et n'avaient pas de dignité à compromettre. Déjà, comme les gentilshommes vassaux dans l'ordre féodal, ils avaient rempli de pareilles fonctions chez les grands ; comme les seigneurs sous Louis XIV, ils les remplirent chez le souverain. Ils furent ses *domestiques*, comme on disait au temps de la Fronde où ce nom était honorable, ses secrétaires (*ab epistolis*), ses maîtres des comptes (*à rationibus*), ses maîtres des requêtes (*à libellis*), ses assesseurs dans les jugements (*à cognitionibus*). On les nomma procurateurs, intendants, préfets dans les provinces ; ils furent pareils aux courtisans modernes par les charges, par l'intrigue, par l'importance ¹.

Utiles instruments sous Tibère, puissants sous Caligula, mais toujours menacés par le caprice de ce fou qui ni se gouvernait pas et n'était gouverné par personne, ces hommes furent tout-puissants sous Claude. Claude se plaignait un

1. « Graptus, un des affranchis de César, formé depuis le temps de Tibère aux intrigues du palais, savait la cour (domum principum edoctus) par une vieille et profonde expérience (sous Néron). » Tacite, *Annal.*, XIII, 47. Et ailleurs : « Calliste, qui avait aussi vu l'ancienne cour (prioris quoque regiae peritus), savait que le pouvoir se garde par la précaution plus que par la hardiesse. » *Id.*, *ibid.*, XI, 29

jour de la pénurie de son trésor : « Que n'es-tu, lui dit-on, associé à tes deux affranchis, Narcisse et Pallas ! » Eux et Calliste étaient aussi riches que l'avait été Crassus. Calliste, affranchi et secrétaire de Caïus, avait conspiré avec plusieurs de ses camarades contre ce dangereux patron. Pallas était plus puissant encore : son frère Félix, mari de trois reines ¹, gouvernait la Judée ; lui, moins ambitieux, trésorier de César, vivant simplement avec 300 millions de sesterces, amusait ses loisirs à dicter des décrets au sénat, à interdire, ci-devant esclave qu'il était, l'union des matrones avec les esclaves. Le sénat ne sut assez le remercier d'avoir inspiré un si beau décret ; trop heureux d'avoir à qui faire sa cour, il lui vota louanges, honneurs, quinze millions de sesterces de récompense (3,951,000) francs), une généalogie même, et, sur la proposition d'un Scipion, rendit grâce à ce laquais qui, « né des rois d'Arcadie, voulait bien sacrifier sa noblesse au bien public et n'être qu'un des serviteurs de César ! » Mais Pallas ne rendit pas au sénat sa politesse, et fit dire par Claude qu'il n'acceptait que les honneurs « et restait content de sa pauvreté première. » Cette pauvreté était de 79 millions de fr. Pline, qui avait vu au Forum, entre les lois et les traités, le décret du sénat qui, insolemment remercié par ce valet, le remerciait de son insolence ; Pline, qui avait lu l'épithaphe où Pallas se vantait de tous les honneurs qu'il avait refusés, Pline se fâche tout de bon. Mais pourquoi Pallas n'eût-il pas bafoué le sénat qui honorait ainsi Pallas ² ?

1. Suet., *in Claud.*, 28. La première fut une Drusille, petite-fille d'Antoine et de Cléopâtre ; la seconde, une autre Drusille, fille du roi juif Agrippa, que Félix enleva à son mari le roi d'Émèse ; la troisième est inconnue. V. Tacite, *Hist.*, V, 9 ; Josephé, *Antiq.*, XVIII, 7 ; XX, 3, 7, 8 ; *Act. Apost.*, XXIV, 24. Une inscription (Henzen 5404) l'appelle Antonius Félix. Ce nom lui appartenait comme affranchi d'Antonia, mère de Claude.

2. Sur les affranchis de Claude, V. Suet., *in Claud.*, 28, 40 ; Tacite, *Annal.*,

Voilà les gens qu'il fallait à Claude. Enfant élevé dans une boîte à révérences, accoutumé à toujours chercher quelqu'un qui voulût pour lui, la débilité de son caractère lui valut un cortège de valets-maitres; fous, affranchis, femmes, et parmi ces femmes Messaline; monde intrigant, insolent, passionné, qui tourbillonnait autour de lui, dominait son âme peureuse, et, selon l'expression d'un ancien, le tenait comme perpétuellement frappé de la foudre (*ἐμδροντιθεία*)¹. Ce que sa bonne, mais faible raison lui avait fait faire au Forum, Messaline et ses affranchis le lui faisaient défaire au palais. Ce n'étaient que suppressions, altérations, suppositions de diplômes; dans les choix qu'il avait faits, substitutions d'un nom à un autre; libéralités retirées; jugements détruits; malgré son serment, tortures infligées à des hommes libres; malgré son décret, dénonciations d'esclaves admises contre leurs maitres. Aux affranchis et à Messaline, appartenait la libre distribution des honneurs, des commandements d'armées, des supplices, de tous les bénéfices du pouvoir. Un sénateur avait été tué le matin. « Tes ordres sont exécutés, vient dire un centurion à César. — Mais je n'ai rien commandé. — Qu'importe? s'écrient les affranchis, les soldats ont fait leur devoir; ils n'ont pas attendu d'ordre pour venger

XII, 3; XIII, 4; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3; Senec., *in Apocoloq.*; Tacite, XI, 29. — Sur Pallas, Tacite, *Annal.*, XII, 53. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 10; Josèphe, *Ant.*, XVIII, 8; Pline le jeune, *Ep.*, VII, 29; VIII, 6. — Sur Félix, V. Tacite, *Annal.*, XII, 54; Josèphe, *de Bello*, II, 10; *Actes des Apôtres*, XXIII, XXIV. — Sur Calliste, Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 10, XXXVI, 7; Senec., *Ep.*, 47; Josèphe, *Antiq.*, XIX, 1; Tacite, *Annal.*, XI, 29 et alibi passim. — Sur Narcisse, Tacite, passim; Pline, *Hist. nat.*; XXXIII, 10; Juvénal, XIV, 328; Dion, LX. — Sur les autres affranchis, Polybe, Myron, Harpocras, l'eunuque Posidès, etc.; Juvénal, XIV, 91; Pline, *Hist. nat.*, XXXI, 2; Senec., *in Apocoloq.*; *Id.*, *in Consolatione ad Polybium*.

1. Philostrate, *in Apollonio*, V, 41.

César. — Allons, dit le prince, la chose est faite; c'est bien. »

Les affranchis, ces cornacs des Césars, faisaient bonne garde autour de leur ours. Ils vendaient les audiences; nul n'entrait sans porter une bague d'or, qu'eux seuls pouvaient donner¹. Les villes, les rois leur faisaient la cour; l'on désertait la table de César lorsqu'on était invité en même temps à celle de l'un d'eux². Aussi ce fut encore un règne de sang. D'après Suétone et Sénèque, trente-cinq sénateurs, plus de trois cents chevaliers, bien d'autres périrent³. Les rancunes de valet et les jalousies de femme eurent droit de vie et de mort. Une Julie, fille de Germanicus (41); une autre, petite-fille de Tibère (43), furent exilées, tuées ensuite par la jalousie de Messaline; Vinicius, mari de la première, empoisonné, parce qu'il avait été trop chaste pour Messaline (46); elle passait au bourreau les amants dont elle était lasse. Un Pompée, gendre de l'empereur, fut tué à cause de son nom; son père et sa mère tués aussi pour ce nom qu'ils ne portaient pas. Dans ses jalousies et ses haines, elle n'oublia qu'Agrippine, « occupée qu'elle était à d'autres crimes, » dit Tacite.

Un jour (an 42), elle devient amoureuse d'un Silanus, second mari de sa mère; il la repousse; Messaline s'entend avec Narcisse pour le perdre. Tout à coup, avant le jour, Narcisse entre épouvanté dans la chambre de Claude; il lui raconte que la nuit, en songe, il l'a vu près d'être assassiné par Silanus. Messaline arrive; elle s'informe, elle s'é-

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3.

2. Julien, *in Cæs. Dion*, LX.

3. Suet., *in Claud.*, 29. « Claude est accusé aux enfers devant Éaque, juge des affaires de meurtre. L'acte d'accusation porte trente sénateurs tués, trois cent vingt-cinq chevaliers et plus encore. Dans le reste du peuple, deux cent vingt et un. Le nombre des victimes est comme le sable de la mer. » Senec., *in Apocoloq.*

tonne, elle a rêvé aussi; voilà plusieurs nuits qu'elle a toujours cette même vision. Mais bientôt, c'est autre chose encore : on annonce que Silanus est là, qu'il veut forcer les portes du palais (la veille, on lui avait fait dire, au nom de l'empereur, d'y venir de bonne heure). César ne tint pas contre de pareilles preuves, il le fit tuer sur-le-champ, et vint au sénat rendre grâce à son affranchi qui, même en dormant, veillait sur son salut¹.

La puissance des songes était grande; deux chevaliers furent tués, parce que leurs rêves avaient été de mauvais augure pour l'empereur. Un jour, au milieu de la foule qui le saluait dans son palais, un homme le tire à part : « J'ai vu en songe, lui dit-il, un assassin qui te frappait. » — L'instant d'après, Claude va au Forum juger les affaires. Un plaideur lui remet un placet; le rêveur était là : « Bon Dieu, dit-il, c'est l'assassin de cette nuit! » Il n'en fallut pas davantage; on mena l'homme au supplice : c'était contre le rêveur qu'il plaidait.

Les motifs politiques ne manquaient pas d'ailleurs pour augmenter le nombre des supplices. L'empire semblait alors d'une facile conquête. Un Asinius Gallus, allié des Césars, voulut se faire empereur; il avait avec lui beaucoup d'esclaves et d'affranchis de Claude; ces gens, si bien placés sous les empereurs, n'en étaient pas moins les premiers à conspirer; comme Asinius était petit, laid et bête, Claude se contenta de l'exiler (46)². — Une révolte plus sérieuse avait eu lieu en Dalmatie (an 42); les légions commençaient à comprendre qu'elles pouvaient bien, comme les prétoriens, faire des Césars. Deux hommes qui avaient manqué d'être empereurs à la mort de Caligula, lorsque le sénat avait

1. Suet., in *Claud.*, 37.

2. Suet., *ibid.*, 43. Dion. (An 44.)

eu cette fantaisie de liberté, Minutianus et Camillus, avec eux des chevaliers et des sénateurs conduisaient ce mouvement. Camillus, général de l'armée, se fit prêter serment par elle, annonça le rétablissement de la république, écrivit à Claude une lettre menaçante, le sommant d'abdiquer. Une fois encore, Claude risquait d'avoir à se battre pour l'empire; aussi fit-il venir les principaux du sénat et leur demanda s'il ne devait pas se soumettre. Mais la superstition des soldats le tira de peine : lorsque Camillus voulut les faire marcher, il fallut enlever les enseignes qui étaient plantées en terre; on ne put les arracher; les dieux ne voulaient pas que l'armée marchât! Les soldats s'arrêtèrent, tuèrent leurs officiers et laissèrent tuer Camillus¹. Mille cruautés vinrent ensuite : la femme de Camillus dénonçait les complices de son mari; bien des conjurés se tuèrent; d'autres, conjurés ou non, furent condamnés; d'autres achetèrent leur grâce des affranchis ou de Messaline. Un affranchi de Camillus, amené devant le sénat, y parlait avec liberté : « Qu'aurais-tu donc fait, lui dit Narcisse, s'avancant de derrière le siège de César, si ton maître était devenu empereur? — Je me serais tenu derrière lui et j'aurais gardé le silence. » — Vous savez l'histoire de Pætus et d'Aria, cette femme d'un atroce courage, héroïne du suicide, qui, au milieu de sa famille par qui elle est gardée, s'élance de sa chaise et va se rompre la tête contre un mur, qui se frappe la première pour convier son mari aux douceurs du coup de poignard! J'aime mieux d'elle ceci : quand on a saisi son mari, qu'on l'embarque sur un vaisseau, elle se jette aux pieds des soldats pour le suivre : « Vous donnerez bien à un consulaire quelque

1. Dion, LX. Suet., in *Claud.*, 43; in *Othone*, I. Tacite, *Hist.*, II, 75; *Annal.*, XII, 52. Pline, *Épit.*, III, 16.

pauvre esclave qui le chausse, qui l'habille, qui le serve à ses repas ! Eh bien ! à moi seule je ferai tout cela ¹. »

Valérius Asiaticus fut une autre victime (an 47) : possesseur dans les faubourgs d'une villa magnifique, commencée par Lucullus, embellie par lui-même, et qui faisait grande envie à Messaline ; c'étaient assez de raisons pour l'accuser. Il était hostile aux empereurs, il s'était en pleine assemblée déclaré le principal instigateur de la mort de Caius, il était appuyé de parentés illustres, né dans les Gaules, fait pour soulever ce pays : c'étaient assez de prétextes pour le faire condamner par Claude. On l'arrête à Baïes ; on le conduit dans la chambre de César, où se jugeaient les grandes affaires. Là on l'accuse d'avoir corrompu la fidélité des soldats, d'être l'amant de Poppée, ennemie de Messaline, de vivre dans le désordre ; le désordre était un grand crime chez les suspects. Un témoin paraît, qui ne l'avait jamais vu, et savait seulement qu'il était chauve : il désigne un autre homme chauve qu'il prend pour Valérius. La défense de l'accusé toucha Claude, fit pleurer Messaline ; mais, chose étrange ! en allant se laver le visage, qu'elle avait baigné de larmes, elle dit tout bas à son complaisant Vitellius : « Ne le laisse pas échapper ! » Vitellius s'occupera donc de l'accusé, elle de Poppée. Elle fit peur à celle-ci de la prison, Poppée se tua ; au bout de quelques jours, son mari vint souper chez César : « Et ta femme, pourquoi ne l'as-tu pas amenée ? lui demanda César, qu'on n'informait de rien. — Elle est morte, Seigneur, répond le pauvre mari. »

Vitellius cependant arrivait à ses fins par une perfidie infâme. Il se jette aux pieds de Claude, parle de l'amitié

1. Pline, *Épil.*, III, 16. Martial, II, 14. Tacite, *Annal.*, XVI, 35.

qu'il a pour Asiaticus, de leur commun respect pour Antonia, la mère de Claude, des services d'Asiaticus, de ses exploits en Bretagne, invoque la pitié de César, lui demande une grâce pour ce malheureux : qu'au moins il puisse choisir son genre de mort ! Claude, tout ému, Claude qui pensait déjà à absoudre Asiaticus, le stupide ! accorde ce qu'on lui demande.

La fin d'Asiaticus vous sera un exemple de la facilité qu'on avait alors à mourir. Ses amis l'engageaient, puisqu'il avait la liberté du suicide, à se laisser périr de faim : c'était toujours gagner du temps. Asiaticus les remercia, alla comme d'ordinaire s'exercer au champ de Mars, se mit au bain, fit un festin splendide, et s'ouvrit les veines. Avant de mourir, il voulut voir son bûcher, et le fit changer de place pour que le feuillage des arbres voisins ne fût pas endommagé par la flamme ¹.

Ainsi allait le gouvernement, gouvernement de femmes, plein de caprices et de colères, ce que les Romains caractérisent admirablement par ce seul mot, *impotens*. — Maintenant, si vous voulez connaître la vie domestique de César, figurez-vous l'*atrium* du palais divisé en plusieurs portions par de larges rideaux : l'une était le vestibule, l'une l'antichambre, l'autre le salon. A force de supplier les affranchis, de se dérober aux gardes, d'implorer les portiers, les étrangers pénétraient jusqu'ici, jusque-là les clients, plus loin les amis, plus loin encore les intimes, mais tous après avoir été sévèrement fouillés par les gardiens de la sûreté de César. Dans le dernier sanctuaire du temple, auprès du foyer, au milieu des tableaux, des statues, des dressoirs ornés de vaisselle précieuse, entre les vieilles et noires

1. Tacite, *Annal.*, XI, 1, 2. Dion, LX.

images des anciens Claudes et des anciens Césars, à côté de ces magots de la Chine qu'on appelait les lares domestiques, figure un bel homme, au ventre proéminent, au visage noble, aux beaux cheveux blancs, digne et imposant dans le repos. Autour de lui bruit cette foule d'amis (terme romain pour dire courtisans) : solliciteurs et sollicités, patriciens et affranchis; esclaves parvenus, nobles ruinés; barbares devenus sénateurs, sénateurs appauvris près de quitter le sénat; astrologues, juifs, bouffons, philosophes, gens que le sénat chassait tous les dix ou quinze ans d'Italie, et qui n'y restaient pas moins; députés des villes; ambassadeurs des Parthes ou des Germains; rois tributaires, trônant humblement dans quelque coin d'une province romaine, sous la suzeraineté de l'empire et sous l'inspection d'un préfet, humiliant ici leur diadème devant celui qui n'eût pas osé le porter.

Mais César se lève; toute sa dignité l'abandonne. Il marche, ses jambes vacillent; il veut sourire, il lui échappe un rire énorme, un rire de bête; il parle, sa langue bégaille; sa tête et ses mains sont toutes tremblantes. Cette foule l'entoure, le presse, l'importune; il la repousse à deux mains, il va entrer en lutte contre ses adulateurs; il se fâche; sa figure devient ignoble, sa large bouche est écumante, ses narines humides; on dirait un lapithe ou un triton. « Qui suis-je donc? Me prenez-vous pour un fou comme Théogone? Ne suis-je pas libre comme tout autre¹? » Sa parole va, divague au hasard. Qui est-il? où est-il? à qui parle-t-il? Il ne le sait plus.

Au théâtre, écoutez-le plaisantant avec son peuple, l'invitant à un petit souper sans façon, riant, bouffonnant,

1. Suet., in *Claud.*, 40.

faisant de mauvaises pointes. Au sénat, une femme est produite comme témoin : « Cette femme, dit-il, pères conscrits, fut coiffeuse et affranchie de ma mère, mais elle m'a toujours traité comme son maître; je le dis ici, car il ne manque pas chez moi de gens qui ne me regardent point comme leur maître. »

Le sénat est cependant trop heureux de l'entendre; car, le premier mois de son règne, il n'a pas osé y venir. Plus tard, il ose à peine y parler. Un questeur lit devant César les paroles que César veut adresser aux pères conscrits; quand il se décide à parler lui-même, il le fait aussi en lisant. Sa voix, comme son attitude et sa démarche, sert mal sa pensée¹. Du reste qu'il soit mal à son aise au sénat, cela se comprend. Depuis longtemps le sénat était traité en ennemi par les empereurs; les Césars s'y croyaient toujours en péril. Au palais même, dans les premiers temps de Claude, des soldats le servaient à ses repas; des sentinelles armées de lances étaient debout auprès de sa table; s'il visitait un malade, étrange courtoisie, il faisait inspecter la chambre, tâter le chevet, secouer la couverture; s'il sortait, c'était en litière fermée, ce que n'avait fait avant lui aucun empereur².

Les huissiers courent, le sénat est convoqué à la hâte; un homme a été trouvé armé d'un couteau: Claude assure que cet homme allait le tuer, il se sent menacé, il se sent frappé; il est prêt à déposer l'empire; il crie, il répand des larmes, il demande grâce, il déplore sa misère en plein sénat.

Mais le sénat, les clients, la cour, rien de tout cela ne le retiendra longtemps; sa place est au Forum, entre les

1. Dion Cass., LX, p. 665.

2. Dion, *ibid.*

juges, les avocats, les greffiers. Son tribunal est vide et l'attend; les avocats, ses amis, s'inquiètent de l'absence de ce Perrin Dandin de Rome, qui juge au Forum, juge dans sa chambre, juge les jours de fête, et ne laisse pas chômer leurs voix enrôlées.

Claude n'est pas un procureur comme Tibère, il juge en équité, il ne se plie pas à la lettre de la loi; aussi les pauvres jurisconsultes sont-ils délaissés dans leurs demeures, où l'on ne vient plus les consulter. Les avocats triomphent, leur phrase a beau jeu, leur éloquence nage dans le libre océan de la justice naturelle, de la raison supérieure à la loi, de l'esprit affranchi de la lettre¹.

En outre, pour leur plus grande gloire, le système politique de Tibère prédomine toujours, la carrière des accusations est toujours ouverte, la rhétorique toujours hardie, menaçante, redoutée. L'action de lèse-majesté a été abolie, il est vrai; cela eût fait une difficulté sous un prince légiste comme Tibère: mais Claude est bon empereur et juge en équité. Suilius, entouré de disciples et de rivaux, est le digne successeur de ceux qui ont créé le rôle sous Tibère.

Il y a plus, comme la défense est permise, comme dans cette vacillante domination des favoris, il y a chance de succès pour tout le monde; non-seulement on fait le métier d'accuser pour le compte de César, et de s'enrichir des confiscations de César; mais l'avocat, payé pour accuser, payé pour défendre, se met à l'enchère, livre sa fonde au plus offrant, acheté par l'un, se fait racheter par l'autre, quitte l'accusation déjà commencée, si la défense peut surenchérir, trahit la défense déjà entreprise, si l'accusation paie mieux.

1. Suet., *in Claud.*, 14. Senec., *in Ludo.*

Un chevalier qui a payé le gain de sa cause 400,000 sesterces à Suilius, trahi par celui-ci, va chez ce misérable et se tue. On s'indigne, le sénat se révolte; on rappelle les anciennes lois de la république, lorsque la plaidoirie ne pouvait être payée, lorsque le métier d'avocat, tout politique, n'était qu'une dérivation des anciens rapports de clientèle et de patronage. « Il y aura moins d'inimitiés, si les procès ne profitent à personne; faut-il donc que l'avocat soit intéressé aux querelles et aux discordes, comme le médecin à l'épidémie? » Suilius et les délateurs se troublent; ils n'espèrent qu'en César, l'entourent, le prient: « Comment vivront-ils, pauvres petits sénateurs, s'ils ne vivent du prix de leur parole? » Claude prit un moyen terme et limita le gain de l'avocat à 10,000 sest. (2,600 fr.)¹.

Mais enfin, voici venir au tribunal Claude, juge acharné, pas toujours juge déraisonnable; raison variable, tantôt sagace et prudente, tantôt étourdie et brusque, tantôt puérile et presque folle. Il rendit quelques sentences originales, un peu à la façon de Sancho. Il faisait ce que nous nommerions l'appel de jurés: un homme qui avait un motif d'excuse ne le fit pas valoir; Claude le raya toujours, persuadé qu'un jugeur aussi ardent est un mauvais juge. Un autre, désigné comme juré, avait lui-même un procès à soutenir: « Plaide devant moi, lui dit Claude; en discutant ton affaire, tu me montreras comment tu sais juger celle d'autrui. » Une femme refusait de reconnaître son fils: « Puisqu'il n'est pas ton fils, lui dit-il, tu vas l'épouser. »

1. Sénatus-consulte, ou édit de Claude, an 47. (Tacite, XI, 6, 7. Pline, V, *Épil.*, 4, 14, 21. Ulpien, loi 1. *Digest. de variis et extr. cognitionibus* L, 13). Renouvelé sous Néron (an 55). Tacite, *Annal.*, XIII, 5, 42. Suet., *in Nerone*, 17. Autre mesure contre les avocats prévaricateurs (an 62). Tacite, *ibid.*, XIV, 41. L'ancienne loi était la loi Cincia de l'an 548 de Rome.

Mais il advenait là comme ailleurs : au palais les obsessions des affranchis, au Forum le tapage des avocats faisaient dévier sa droite raison. Les voyez-vous, autour de lui, criant, s'agitant, chicanant, jetant ce brave homme dans tous les détours de la procédure ? D'ailleurs Claude, qui a de mauvaises nuits, sommeille au tribunal ; les avocats, pour l'éveiller, prennent le plus aigre fausset de leur voix : il se secoue ; mais sa raison est toujours endormie, tous les monstres de la chicane se dressent devant lui ; en vain il se retire pour méditer, en vain il écrit sa sentence ; sa délibération tient du rêve, son arrêt du cauchemar. « Je donne gain de cause, dit-il, à ceux dont les raisons sont les meilleures. »

Voici un grave débat. — Un homme est poursuivi pour avoir usurpé le droit de cité romaine : pendant qu'on le juge, pourra-t-il porter la toge ? Importante question ! Voici comme Claude juge l'incident : il changera d'habit ; pendant le plaidoyer de l'accusateur, il sera en manteau comme un étranger ; pendant sa défense, en toge comme un Romain.

« Pourquoi ce témoin est-il absent ? — César, il n'a pu venir. — Pourquoi ? — César, de graves, de solennelles raisons l'en ont empêché. — Quelles raisons peuvent s'opposer à mes ordres ? — Elles sont irrésistibles, seigneur. — Mais explique-toi. » Et après bien des questions, bien des réponses, bien des circonlocutions, bien des détours : « César, il est mort. » Ainsi se raillait-on du pauvre César.

« Cilon, gouverneur de Bithynie, comparais devant César ! Députés de la province de Bithynie, exposez vos griefs ! » Les Bithyniens reprochent à Cilon ses concussions et ses violences. César n'entend pas, César est distrait ou César dort. Mais il a près de lui son fidèle Narcisse :

« Que disent-ils là, Narcisse ? — Seigneur, ils rendent grâce à Cilon, qui les a gouvernés avec une sagesse paternelle. — C'est bien : je me souviendrai, Cilon, de tes services ; retourne à ton gouvernement pour deux ans encore. Qu'on appelle une autre cause. »

C'est un accusé : « Nous permettons, dit César, que l'accusé soit défendu. — Grâces te soient rendues, excellent prince ! c'est du reste ce qui se fait toujours. »

L'accusé est un chevalier romain poursuivi par des calomniateurs ; on lui reproche d'obscènes outrages envers des femmes. On produit les témoins ; il n'y a pour témoins que des courtisanes. Le prince les écoute, recueille leurs témoignages, se fait raconter leurs injures, leur vertu offensée ; tient note de tout avec la gravité d'un censeur. A tant de niaiserie, la patience de l'accusé ne tient pas ; il injurie Claude, lui jette à la figure ses tablettes et son stylet ; et le pauvre maître du monde, blessé à la joue, ne sait encore ce que signifie cet orage.

Mais c'est fini. — Claude n'écoute plus rien ; sa pensée est ailleurs. Sentez-vous cette douce et alléchante odeur qui arrive jusqu'à vos narines ? L'empereur la respire, la savoure, oublie tout le reste. On prépare dans le temple de Mars le dîner des prêtres saliens. Il n'y a plus d'empereur, plus de juge, plus d'avocats, plus de procès. Pierre Dandin est devenu Apicius. Claude se jette hors du tribunal ; il va chercher le dîner des pontifes.

« Non ! pas encore ! » s'écrient vingt avocats. Ils le retiennent par le bout de sa toge ; ils le saisissent par les pieds : le maître du monde n'est pas maître d'aller dîner. Puis viennent les injures : « Tu n'es qu'un vieux fou ! » lui dit un Grec dans sa langue. Ces gens-là sont prêts à l'assommer pour qu'ils les juge.

Claude n'échappe à cette tempête que pour en subir une autre. C'est le peuple qui a faim : les greniers ne sont pas remplis pour quinze jours, les vaisseaux d'Égypte n'arrivent pas à Ostie; et le peuple connaît ce premier principe de la monarchie d'Auguste, que l'empereur doit nourrir Rome. Le peuple arrête César au milieu de la place, le couvre d'injures, de croûtes de pain; jamais tant de pain ne fut gaspillé qu'aux jours d'émeute pour cause de disette. Claude s'échappe à grand-peine, pénètre au palais par une porte de derrière; et là, l'excellent homme ne songe plus qu'aux moyens de nourrir son peuple, presse les arrivages, récompense la marine¹, en lui accordant en particulier la liberté toujours si enviée du célibat².

Quand se reposera-t-il donc, cet infatigable empereur? Quand pourra-t-il, avec quelque histrion de ses amis ou quelque affranchi de sa cour, remuer le cornet et les dés? Claude est grand joueur; en voyage, dans sa voiture, il a une table de trictrac (*alveum*) combinée de manière à n'être pas dérangée par le mouvement; il a écrit un livre sur le jeu de dés: sur quoi n'a-t-il pas écrit, le savant homme!

Mais le vrai délassement, le vrai triomphe de César, c'est le souper. Il aime les gigantesques repas, les salles

1. Cette famine eut lieu en 44. Tacite, *Annal.*, XII, 43. C'est celle que secourut la reine Hélène. (Josèphe, *Ant.*, XX, 14) et qui fut prédite par Agabus. (*Act. apost.*, II, 28). V. aussi Suet., 18.

2. Claude accorda, dit Suétone, à titre de récompense à ceux qui avaient construit des navires de commerce, la dispense de la loi Papia Poppæa (V. ci-dessus t. I, p. 259) s'ils étaient citoyens romains; le droit de cité, s'ils étaient Latins, (c'est-à-dire sujets de rang inférieur); pour les femmes, le *jus quatuor liberorum* (les privilèges de droit civil accordés à la mère de quatre enfants.) In *Claudio*, 49. — Il fallait cependant, pour que la construction d'un navire rendit le Latin citoyen romain, que ce navire eût un tonnage de 10,000 *modii* au moins et eût fait, pendant 10 ans, le transport des blés à Rome (*ex edicto divi Claudii*, dit Ulpien, *Regul.*, III, 6.)

à manger immenses, les plats cyclopéens que plusieurs hommes ont peine à porter; en ceci il est grandiose. Avec quel abandon et quelle onction savoureuse, au sénat, un jour qu'il était question des marchands de vin et des bouchers, s'est-il écrié: « Eh! qui peut vivre sans sa petite part de viande !! » Et ensuite entraîné par un délicieux souvenir, avec quelle abondance de cœur il a rappelé les cabarets d'autrefois, les trésors qu'ils offraient aux gourmands, le Falerne et le Massique qu'il allait y boire!

Voici l'heure: six cents convives attendent; pourtant quelques invités manquent encore. « Où sont-ils? dit Claude, allez réveiller ces paresseux. » Il oublie qu'il les a fait tuer le matin.

Claude se lève de table; il n'en peut plus; le goût de la bonne chère et du vin est une passion impériale; le farouche Tibère n'y a pas été plus insensible que le magnifique Caligula. Mais chez Claude, c'est une ignoble passion, un brutal amour. Il est épuisé; il tombe à la renverse, bouche béante; il faut qu'on vienne le secourir à la romaine, et (pardonnez cet ignoble détail de la vie antique) qu'une plume mise dans sa bouche soulage l'estomac impérial. Je ne saurais vous dire, en vérité, jusqu'où il prétendait pousser la liberté des repas².

Ces infirmités de l'âme de Claude n'ont pas été exagérées par les historiens. Ni Dion, ni Suétone ne se sont amusés à faire une caricature de l'époux de Messaline. Il n'est besoin pour s'en convaincre que de lire la page de Tacite que nous citerons plus tard, où il raconte les derniers jours de cette impératrice. Tacite n'a pas de goût,

1. Rogo vos, quis potest sine offulâ vivere? (Suet., in *Claud.*, 40.)

2. Meditatus est edictum, quo veniam daret flatum crepitumque ventris in cœnâ emittendi, cum periclitatum quemdam præ pudore ex continentia reperisset. (Suet., in *Claud.*, 32.)

lui, pour la caricature, et l'homme qui a pu accepter, dans cette sanglante comédie, le rôle qu'il fait jouer à Claude, était bien capable, non-seulement de toutes les distractions et de toutes les bévues, mais de toutes les sottises et de toutes les imbécillités !

Dans tout ceci, Claude nous est apparu comme un Cassandre, un niais, un imbécile, mais enfin un bonhomme. Pas si bonhomme pourtant, car nous allons le voir sanguinaire et cruel. Non-seulement ses affranchis et ses femmes font de lui un instrument à signer des sentences de mort et lui dictent les plus incroyables atrocités ; ceci n'est qu'une lâche et indigne faiblesse. Mais Claude est cruel pour son propre compte ; il a le goût du sang ; ce n'est pas chez lui passion ni vengeance ; c'est une effroyable fantaisie d'artiste, qui ne pouvait exister que dans cette corruption du paganisme. Il aime à voir mourir ; les supplices ordinaires, non politiques, lui sont un spectacle. Il aime à voir donner la question ; il aime à voir mettre à mort les parricides dont le supplice a quelque chose de particulièrement sinistre. A son début, à force d'avoir multiplié les supplices contre les esclaves qui, sous Caligula, avaient dénoncé leurs mattres, il a fini par craindre qu'une statue d'Auguste, au pied de laquelle ces exécutions avaient lieu, n'en fût offensée ou profanée ; il a fait déplacer la statue ; mais lui, il est resté et a regardé tout, plus dur que le bronze de la statue. — A plus forte raison, s'amuse-t-il sans scrupule à voir les jeux de gladiateurs, faisant achever ceux qui tombent, même par hasard, faisant achever surtout les *rétières* qui combattent la tête découverte et sur le front desquels il se plaît à lire les souffrances de l'agonie. Quand les sujets manquent pour l'arène, quand les lions restent inoccupés, il leur envoie quelqu'un de ses

esclaves, un machiniste qui aura manqué son effet, ou même l'affranchi qui est auprès de lui pour lui souffler les noms propres (*nomenclator*) ; il l'envoie tout paré encore de sa toge de citoyen romain. — Un jour, il est allé tout exprès à Tivoli, par une curiosité d'archéologue, pour assister à un supplice pratiqué selon les rites antiques ; tout est prêt, les condamnés sont attachés au poteau : mais le bourreau manque, il faut en faire venir un de Rome ; qu'importe, les condamnés attendront, le peuple attendra, l'empereur attendra, et Claude passe la journée en face de ces poteaux et de ces moribonds, pour ne pas perdre un intéressant échantillon d'archéologie sanguinaire¹. Mais ne nous y trompons pas, comme il ne s'agit en tout ceci que de malfaiteurs, de gladiateurs ou d'esclaves, Claude n'y perd rien de sa réputation de bonté ; il est sanguinaire et il est bonhomme ; il fait du bien à son peuple par devoir, et il suit les exécutions par goût. Le meurtre était alors une branche de l'art dont on pouvait s'occuper avec un sentiment purement esthétique. Cela est monstreaux, mais cela est vrai.

Cela est si vrai, qu'il n'a pas laissé que de se faire quelques grandes et quelques utiles choses sous le règne de ce Cassandre sanguinaire. Des soins ont été donnés, ou par lui, ou par le sénat sous lui un peu plus libre, à la législation civile fort négligée sous Tibère et sous Caligula. — Un progrès s'est accompli en dehors des voies de l'ancien rigorisme romain : la femme mise pour toute sa vie en tutelle, pupille de son père, de son mari, de ses agnats (son frère ou son oncle paternel), est déchargée au moins de ce dernier joug. Mais de peur que la femme, moins sévère-

1. Suet., 34 ; Dion., p. 673

ment gouvernée, ne se laisse entraîner par la faiblesse de son sexe, il lui est interdit de nouveau de prendre sur elle la dette d'autrui. — Un instinct de prudence, nécessaire, au milieu d'une société où le vice et les fraudes abondaient, inspire toute cette législation : annulation de l'emprunt contracté par le fils de famille (l'obligation souscrite du vivant du père ne peut pas être réclamée même après sa mort) ; — annulation du legs ou de la liberté accordée par testament, si c'est le légataire lui-même ou l'esclave favorisé qui a tenu la plume sous la dictée du testateur : et la clause n'est pas seulement nulle, elle est réputée falsifiée ; le légataire n'est pas seulement déchu de son legs, il est condamné comme faussaire. — Puis enfin vient cette loi redoutable dont nous parlerons ailleurs, qui rend esclave la femme qui s'est unie à un esclave¹.

1. Loi Claudia, qui supprime la tutelle des agnats pour les femmes majeures. V. Gaius, I, 157, 171. Ulpian, *Regul.*, XI, 8.

S. C. Velleianum, sous le consulat de M. Silanus et de Velleius Tutor, interdisant de donner suite à toute garantie par une femme de la dette d'autrui. Le texte de ce S. C. *Dig.*, ad S. C. *Velleian.* (XVI, 1.) *Code Justin.*, eod. titulo (IV, 29.)

S. C. Macedonianum en 47, (ainsi nommé d'un usurier nommé Macedo, dont les exactions amenèrent cette décision du sénat). V. le texte, *Dig.*, ad S. C. *Macedon.* (XIV, 6.) Paul, *Sentent.*, II, 10. Tac., *Annal.*, XI, 13. Suet., in *Vespas.*, 11.

Édit de Claude qui ordonne de poursuivre, en vertu de la loi Cornelia contre les faussaires, ceux qui auront écrit sous la dictée du testateur une disposition qui leur est favorable. La nullité de cette disposition avait déjà été prononcée par un S. C. Libonianum, sous Auguste. *Dig.*, 15; ad *Leg. Cornel.*, de falsis. (XLVIII, 10.) *Code*, de his qui sibi adscribunt in testam. (IX, 23.)

S. C. Claudianum (an 53) contre la femme libre qui s'est unie à un esclave (V. ci-dessous).

S. C. Largianum (sous le consulat de Lupus et de Largus), règle la succession des affranchis latins. Gaius, III-63, 71.

S. C. (sous le consulat de Velleius Rufus et d'Ostorius Scapula, an 46) permet au père de famille d'assigner à tel ou tel de ses enfants le droit de patronage sur ses affranchis. V. le texte, *Dig.*, de libertis assignandis (XXXVIII, 4.) *Institut. Just.*, eod. titul., (III, 8.)

A cette gloire du législateur, Claude voulut même ajouter celle du guerrier et du conquérant, et Rome, sous son règne, sinon sous sa conduite, accomplit une entreprise devant laquelle César lui-même avait reculé. Les peuples de la Grande-Bretagne s'étaient-ils énervés depuis un siècle? ou Rome, maîtresse des côtes de la Gaule, et plus voisine d'eux, avait-elle appris les moyens de les vaincre? Toujours est-il que cette conquête que César n'avait pas même entamée, qu'Auguste, dans sa sagesse politique avait interdite à ses successeurs, fut essayée et menée à fin sous un prince qui n'était ni politique ni soldat. Les discordes des peuples bretons, en jetant sur le sol de l'empire des exilés et des proscrits, fournirent et un prétexte et un encouragement à cette hasardeuse entreprise. Le sénat même, dans sa recherche d'adulation pour Claude, le poussa involontairement dans les voies belliqueuses ; en lui décrétant ce qu'il appelait les ornements triomphaux, c'est-à-dire le rang de triomphateur sans avoir triomphé, il lui fit souhaiter le vrai triomphe. Mais cet Océan à traverser « ces Bretons séparés du reste de la terre, » épouvantaient de loin les soldats romains, comme les mers inconnues de l'Occident épouvantaient les matelots de Colomb. On eut peine à les faire partir ; l'affranchi Narcisse, quand il voulut les haranguer du haut du tribunal, fut accueilli par des risées et renvoyé insolemment, lui ancien esclave vêtu de la pourpre, aux facéties des saturnales¹. Le départ eut lieu, néanmoins, sous les ordres d'un vrai et illustre général, Aulus Plautius. Trois flottes romaines, parties du rivage gaulois, débarquèrent sans résistance les légions sur trois points du sol breton (43). La guerre ne fut cepen-

1. *Io Saturnalia!* On sait qu'aux Saturnales les esclaves mettaient les habits de leur maître. (Dion.)

dant ni sans fatigue ni sans péril dans ces contrées sauvages, où l'ennemi se cachait entre les marécages et les bois, où la cavalerie germanique était obligée de traverser les fleuves à la nage, sous les traits de l'ennemi; Plautius dut même demander à l'empereur de lui amener les renforts qu'il avait préparés, et Claude vint assister de sa personne aux dernières péripéties de cette guerre. Elle couronnait l'empereur présent et elle préparait un empereur futur; car elle mit, pour la première fois, en lumière le soldat obscur qui fut depuis le César Vespasien. Le midi de la Bretagne jusqu'à la Tamise devenu province romaine; un royaume ami fondé ou accru en dehors de cette province, pour être dans l'avenir l'instrument de conquêtes nouvelles; les honneurs de l'ovation (du petit triomphe) pour Plautius, lorsque, quatre ans après son départ (47), ce premier gouverneur romain de la Bretagne revint à Rome: tels furent quelques-uns des fruits de cette guerre.

Mais l'honneur officiel devait en revenir surtout à l'empereur qui rentrait dans Rome après six mois d'absence et seize jours seulement de séjour en Bretagne. Le titre d'*imperator* lui fut donné cinq fois dans la même campagne, contre l'usage qui était de ne le donner qu'une fois; plus les trophées, les arcs de triomphe, les jeux annuels, que le sénat ne pouvait voter avec trop d'empressement; plus le privilège, réservé au guerrier qui avait agrandi l'empire, d'agrandir aussi l'enceinte légale de Rome¹; plus le surnom de Britannicus (vainqueur des Bretons), pour lui et pour son fils, âgé de deux ou trois ans; et enfin ce triomphe qu'il avait tant souhaité, et qui fut magnifique. Pour ce grand jour, les gouverneurs de province eurent

1. Cet agrandissement du pomœrium n'eut lieu cependant que quel-

congé et purent à Rome s'ajouter aux courtisans du triomphateur; quelques exilés mêmes furent autorisés à venir jouir de cette pompe; une couronne navale apparut avec la couronne civique sur le faite de la maison Palatine, pour honorer le vainqueur de l'Océan. Messaline, en particulier, reçut les hommages du sénat; le sénat lui décréta toutes les marques de respect qu'avait eues Livie, femme d'Auguste; il voulut qu'elle suivit, dans la voiture propre aux matrones, le char du triomphateur, son époux. On affectait de l'honorer d'autant plus qu'elle était moins honorable¹.

Enfin, pour rentrer dans Rome avec Claude, disons que dans Rome aussi, il se fit sous lui, comme sous quelques autres empereurs, de grandes choses. Si détestables et si ridicules qu'ils fussent, les Césars, travaillant la pierre, ont laissé quelques nobles traces de leur passage. Aussi bien, quelques années plus tard, en 49. Il est constaté par l'inscription suivante de l'an 49:

TI CLAVDIVS
 DRVSI F (ilius) CAESAR
 AVG. GERMANICVS PONT. MAX. TRIB. POT.
 VIII, IMP. XVI COS III CENSOR PP.
 AVCTIS POPVLI ROMANI
 FINIBVS POMERIVM.
 AMPLIARIT TERMINAVIT .Q

Orelli 710.

(On voit là un exemple de l'F renversé à la place du V consonne.)

L'addition faite au pomœrium ne fut autre que le Mont-Aventin, qui jusque là, quoique entouré de murailles, était en dehors de l'enceinte légale. Voir Tacite, XII, 23, 24. Aulu-Gelle, XIII, 14. Sénèque, de *Brevitate vitæ*, 14.

1. V. sur cette guerre Dion, p. 677-679. Suétone, 17, 24. Tacite, *Agric.*, 13, 14. Plusieurs médailles portant, avec la tête de Claude couronnée de lauriers, un arc de triomphe, et les mots: DE BRITANNIS, IMPER (ator) RECEPT (o), PACI AVGVSTAE; et enfin l'inscription mutilée de l'arc de triomphe (Orelli 714.) Cet arc de triomphe, construit sur la voie Flaminia (Corso), vers le lieu où est aujourd'hui le palais Sciarra, fut détruit ou plutôt achevé de détruire (car les régionnaires du IV^e siècle n'en parlent déjà plus) en 1527. Les monnaies fixent la date entre 46 et 48.

des monuments ne sont-ils pas un signe de civilisation ; les plus gigantesques datent des siècles qui ont eu beaucoup de captifs et d'esclaves. Les beaux et vrais monuments ne sont pas les pyramides de Chéops ou le colosse de Néron ; c'est le temple hébreu ou la cathédrale chrétienne, ceux qui sont bâtis, non par le pouvoir, mais par la foi.

Tibère seul, chagrin et avare, laissa peu de monuments. Caligula ne s'occupa guère que de son palais, de son cirque et de ses jardins. Mais César, Auguste, Néron changèrent la face de Rome ; il est vrai que ce dernier commença par la brûler ou la laisser brûler, ce qui est un mode d'expropriation comme un autre.

Au rebours de Caligula, Claude ne s'occupa point du palais si ce n'est pour détruire les embellissements ou les agrandissements de Caligula : on ne pouvait mieux faire. Mais ailleurs il s'occupa de travaux vraiment grands et utiles, ce qui n'avait point été le fait de Caligula et ne fut pas non plus le fait de tous les empereurs. — Hors d'Italie, il acheva une route de 320 milles (106 ou 107 lieues) du Pô au Danube, à travers les Alpes, jadis tracée par Drusus son père¹. — Dans la Péninsule, il eut d'autres travaux à accomplir. Depuis que l'Italie, qui autrefois exportait du blé, ne suffisait plus à sa propre nourriture, et que, selon le mot de Tacite, la vie du peuple romain était confiée à la merci des vents et aux risques des navires, Jules César avait pensé à faire à l'embouchure du Tibre un port plus sûr que n'était celui d'Ostie. Claude reprit hardiment cette pensée, qui effrayait les architectes, creusa un port ; en avant de ce port, prolongea sur la mer deux puissantes jetées, éleva

1. *Via Claudia Augusta*. V. trois inscriptions des années 46 et 47. Orelli 648, 708. Henzen, 5400.

au milieu une île qui portait un phare ; pour lui servir de base, il fit couler le navire qui avait apporté à Caïus l'obélisque d'Égypte, ce navire, la plus merveilleuse chose, dit Pline, que la mer eût jamais vue. C'est ce lieu, en face d'Ostie, qui a gardé jusque dans les temps modernes le nom de Porto¹.

Le blé arrivait donc à Rome par le Tibre, mais l'eau ne pouvait lui venir que du centre de l'Italie ; il fallait pour suffire à sa consommation que les aqueducs lui apportassent une quantité d'eau égale à celle du fleuve. Claude acheva l'aqueduc de Caïus ; en rétablit un autre que Caligula avait détruit ou détourné pour faire de la place à ses fantaisies d'amphithéâtre² ; alla chercher à quarante milles de distance des sources dans les Apennins ; amena l'Anio à un niveau plus élevé que celui des collines de Rome, le divisa en nombreux et superbes réservoirs ; et, ainsi, avec une dépense que Pline estime à 55 millions de sesterces (14,500,000 fr.), ajouta deux aqueducs nouveaux aux sept aqueducs que Rome possédait sous Auguste³. Quatre cent soixante esclaves furent chargés de l'entretien

1. *Portus Claudii* appelé depuis *Portus Trajani*. Dion, LX, p. 672. Suet., in *Claud.*, 20. Pline, *Hist. nat.*, XVI, 40. Suet., in *Calig.*, 21 ; in *Claud.*, 20. Une inscription mentionne une route *Valeria Claudia*, construite ou reconstruite par Claude et pour laquelle il avait édifié 43 ponts. (En l'an 49). — Orelli 711.

2. L'inscription de Claude (an 46) est précieuse :

TI CLAVDIVS, DRVSI F. CAESAR AVGVSTVS GERMANICVS
PONT. MAXIM. TRIB. POT. V IMP. XI PP. COS DESIG IIII
ARCVS DVCTVS AQVAE VIRGINIS DISTVRBATO PER C. CAESAREM
A FVNDAMENTIS NOYOS FECIT AC RESTITVIT.

Orelli 703.

3. *Anio novus*, *Aqua Claudia*, commencés en l'an 36, achevés en 52. V. Frontin, *de Aquæ ductibus*, XIII, 116, 118 ; Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15. Suet., in *Calig.*, 21, in *Claud.*, 20. Rome eut alors 3,720,750 mètres cubes d'eau par jour, 1,401,450 de plus qu'elle ne possédait sous Auguste. La longueur totale des aqueducs fut d'environ 407 lieues.

de ces travaux, et les prolétaires de Rome, qui n'avaient ni parfums à mettre dans leurs baignoires, ni vin à mettre dans leurs coupes, purent néanmoins boire et se baigner magnifiquement.

Claude reprit une autre pensée déjà remuée par César. César avait avisé, dans les gorges de l'Apennin, un lac étendu, élevé, sujet aux débordements, dont l'épuisement lui paraissait facile et devait donner de vastes terres à la culture, préserver le pays des ravages des eaux, accroître la navigation des fleuves. Le temps lui manqua pour cette pensée comme pour bien d'autres; Auguste la rejeta, Claude la saisit.

Il essaya donc d'ouvrir aux eaux du Fucin un passage à travers les sommités de l'Apennin, et de les jeter dans le Liris, fleuve de la Campanie. Pendant onze ans, trente mille hommes travaillèrent sans relâche, creusant, coupant la montagne, et ouvrant un canal long de trois milles. Quand il fut achevé (c'était vers la fin du règne de Claude, peu après son mariage avec Agrippine : an 52), Claude voulut inaugurer cette œuvre d'utilité publique par une grande fête et par une fête sanglante. Tant il est vrai que nous rencontrerons toujours chez Claude ce contraste, moins étonnant pour les anciens que pour nous, d'un prince qui aime à faire du bien aux hommes et d'un curieux qui aime à les voir mourir, d'un homme qui nourrit les citoyens et qui égorge les gladiateurs, d'un philanthrope qui arrose ses bienfaits de sang humain.

Tout autour du lac, il plaça une ligne de radeaux montés par des prétoriens, et garnis de machines de guerre. Dans ce cercle fermé d'une manière aussi menaçante, vingt-quatre vaisseaux pontés, divisés en deux flottes, avaient encore assez d'espace pour se mouvoir,

et sur ces vaisseaux étaient embarqués dix-neuf mille hommes, tous condamnés à mort. Sur les bords, sur les collines, sur les cimes les plus proches de l'Apennin, une multitude de peuple était rangée en amphithéâtre; — plus près du lac, Claude avec l'habit de guerre des consuls (*paludamentum*), Agrippine en chlamyde d'or. — Sortant des eaux, un triton d'argent sonna de sa conque et donna le signal du combat; et alors un cri s'éleva de cette double flotte : « Salut, César : ceux qui vont mourir te saluent ! » (*Ave, Caesar, morituri te salutant !*)

César et le peuple voulaient avoir le spectacle d'un combat naval; ils se le donnèrent comme tous leurs spectacles, grandiose, cruel, sanglant. Mais avec Claude, il n'était rien de si terrible où le grotesque ne se mêlât. A ce salut funèbre, il répondit gauchement : « Je vous salue, » ou pour mieux dire encore : « Portez-vous bien. » (*Avete et vos.*) Et là dessus, les voilà qui soutiennent que César leur a fait grâce, qui ont la mauvaise façon de ne pas vouloir mourir; lui qui s'irrite, parle de les brûler, de les tuer tous, s'élance de sa place, court autour du lac avec ses jambes titubantes et avinées, menace, exhorte, les décide enfin. De ce combat entre gens au désespoir, emprisonnés dans une enceinte de balistes et de catapultes, armés, mais seulement les uns contre les autres; de ce combat qui nous eût laissé à nous une émotion effroyable, les anciens parlent à peine. Ces criminels, dit Tacite, combattirent néanmoins en gens de cœur, et après de nombreuses blessures, ce qui demeura reçut sa grâce.

Alors on ouvrit au lac les portes du canal; mais le canal n'était pas assez profond, le lac resta immobile. Nouveau travail, nouvelle attente, nouvelle fête; cette fois le

lac, couvert de ponts, servira d'arène aux gladiateurs : la table est prête, et Claude, du haut des magnificences de son festin, va voir sous ses pieds le lac entrer dans son nouveau lit. Mais le lac s'irrite; les digues trop faibles cèdent devant lui, il roule en bruissant vers le festin impérial; la table est abandonnée, César tremble, les courtisans fuient. Narcisse a conduit les travaux, Agrippine accuse Narcisse, Narcisse insulte Agrippine¹. Depuis, abandonnés par Néron, tous ces travaux restèrent sans fruit, et, malgré Hadrien qui essaya de l'épuiser et fit pour le conduire à Rome un canal dont les restes se voient encore, le Fucin sommeille paisiblement dans son lit².

Avec ce pauvre Claude, il fallait toujours que les plus grandes choses et les plus utiles tournassent au ridicule.

§ II. — CENSURE DE CLAUDE.

La censure, cette conservatrice des anciennes choses et des anciennes mœurs, était depuis longtemps oubliée. Auguste seul avait osé réveiller ce titre inquiétant pour la mollesse des mœurs nouvelles. Le temps de la censure est passé, disait Tibère³.

Claude fut plus hardi et reprit ce pouvoir (an 47). C'était se proclamer le restaurateur officiel de l'ancienne Rome; c'était reprendre au bout de cinquante ans l'œuvre d'Auguste déjà ébranlée.

1. V. sur tout cela Tacite, *Annal.*, XII, 56, 57; Suet., *in Cas.*, 44; *in Claud.*, 20, 21, 32; Dion, LX, p. 672, 687; Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 45.

2. Lac Célano dans l'Abruzze ultérieure, V. Senec., *Quest. nat.* III, 3; Spartien, *in Hadriano*; Strabon, V; Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 45; III, 103; XXXI, 3; Virgile, *Aeneid.*, VII; Julius Obsequens, *de Prodig.*

3. Nec id tempus censuræ. (Tacite, *Annal.*, II, 33.) V. encore Dion, LIV, 2. Vell. Patere, II, 95. Suet., *in Claud.*, 46.

Ce n'est pas que l'empire ne reposât toujours sur les traditions d'Auguste, que son nom ne fût sans cesse invoqué; aristocratique et populaire à la fois, Auguste avait donné aux institutions romaines leur forme dernière, la forme sous laquelle elles pouvaient le mieux se conserver : la grandeur romaine était demeurée telle qu'Auguste l'avait faite et comprise; on ne pouvait être Romain qu'à la mode d'Auguste.

Et l'on tenait encore à être Romain. Les esprits officiels maintenaient la fiction d'un système dont la réalité s'en allait. Il y avait parfois des consuls, des préteurs, un sénat, qui prenaient leur titre au sérieux. Le consulat n'était qu'un vain honneur, abaissé, impuissant, réduit à quelques mois de durée; les consuls ordinaires, qui étaient installés au commencement de l'année et lui donnaient leurs noms, étaient seuls connus; des autres consuls passagers (substitués, *suffecti*), les noms même n'arrivaient pas aux provinces. On voulait cependant être consul! on voulait léguer à sa famille son image en cire et le rang de consulaire! Il était encore question du veto des tribuns! La questure que Cicéron appelait autrefois la porte de toutes les dignités, la questure coûtait cher, depuis que Claude avait attaché à cet honneur l'obligation de donner des jeux au peuple²; cependant on trouvait encore des questeurs, quoique avec peine parfois. Toute ambition n'était pas absolument morte chez ce peuple, tout les honneurs ne s'évaluaient pas en

1. V. sur les consuls, Dion, XLIII, 46; XLVIII, 35.— Sur les préteurs, *Id.*, LVIII, 20; LIX, 20; LX, 10; Suet., *in Claud.*, 23.— Sur les tribuns, Tacite, *Annal.*, XIII, 28; XVI, 26; *Hist.*, II, 91; IV, 9; Pline, *Epist.*, I, 23; IX, 43; *Annal.*, XIV, 28; Suet., *in Aug.*, 10, 40; Dion, LIV, 30; LVI, 27; LX, 11.

2. (An 47). Tacite, *Annal.*, XI, 22; XIII, 5. Suet., *in Claud.*, 24. Ce sénatus-consulte de Claude fut révoqué sous Néron (an 54). Sur la questure, V. Cic., *de Legib.*, III; Dion, LVII, p. 613; Pline, *Epist.*, VII, 16.

lac, couvert de ponts, servira d'arène aux gladiateurs : la table est prête, et Claude, du haut des magnificences de son festin, va voir sous ses pieds le lac entrer dans son nouveau lit. Mais le lac s'irrite; les digues trop faibles cèdent devant lui, il roule en bruisant vers le festin impérial; la table est abandonnée, César tremble, les courtisans fuient. Narcisse a conduit les travaux, Agrippine accuse Narcisse, Narcisse insulte Agrippine¹. Depuis, abandonnés par Néron, tous ces travaux restèrent sans fruit, et, malgré Hadrien qui essaya de l'épuiser et fit pour le conduire à Rome un canal dont les restes se voient encore, le Fucin sommeille paisiblement dans son lit².

Avec ce pauvre Claude, il fallait toujours que les plus grandes choses et les plus utiles tournassent au ridicule.

§ II. — CENSURE DE CLAUDE.

La censure, cette conservatrice des anciennes choses et des anciennes mœurs, était depuis longtemps oubliée. Auguste seul avait osé réveiller ce titre inquiétant pour la mollesse des mœurs nouvelles. Le temps de la censure est passé, disait Tibère³.

Claude fut plus hardi et reprit ce pouvoir (an 47). C'était se proclamer le restaurateur officiel de l'ancienne Rome; c'était reprendre au bout de cinquante ans l'œuvre d'Auguste déjà ébranlée.

1. V. sur tout cela Tacite, *Annal.*, XII, 56, 57; Suet., *in Cæs.*, 44; *in Claud.*, 20, 21, 32; Dion, LX, p. 672, 687; Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15.

2. Lac Célano dans l'Abruzze ultérieure, V. Senec., *Quest. nat.* III, 3; Spartien, *in Hadriano*; Strabon, V; Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15; III, 103; XXXI, 3; Virgile, *Aeneid.*, VII; Julius Obsequens, *de Prodig.*

3. Nec id tempus censuræ. (Tacite, *Annal.*, II, 33.) V. encore Dion, LIV, 2. Vell. Patere, II, 95. Suet., *in Claud.*, 16.

Ce n'est pas que l'empire ne reposât toujours sur les traditions d'Auguste, que son nom ne fût sans cesse invoqué; aristocratique et populaire à la fois, Auguste avait donné aux institutions romaines leur forme dernière, la forme sous laquelle elles pouvaient le mieux se conserver : la grandeur romaine était demeurée telle qu'Auguste l'avait faite et comprise; on ne pouvait être Romain qu'à la mode d'Auguste.

Et l'on tenait encore à être Romain. Les esprits officiels maintenaient la fiction d'un système dont la réalité s'en allait. Il y avait parfois des consuls, des préteurs, un sénat, qui prenaient leur titre au sérieux. Le consulat n'était qu'un vain honneur, abaissé, impuissant, réduit à quelques mois de durée; les consuls ordinaires, qui étaient installés au commencement de l'année et lui donnaient leurs noms, étaient seuls connus; des autres consuls passagers (substitués, *suffecti*), les noms même n'arrivaient pas aux provinces. On voulait cependant être consul! on voulait léguer à sa famille son image en cire et le rang de consulaire! Il était encore question du veto des tribuns! La questure que Cicéron appelait autrefois la porte de toutes les dignités, la questure coûtait cher, depuis que Claude avait attaché à cet honneur l'obligation de donner des jeux au peuple²; cependant on trouvait encore des questeurs, quoique avec peine parfois. Toute ambition n'était pas absolument morte chez ce peuple, tout les honneurs ne s'évaluaient pas en

1. V. sur les consuls, Dion, XLIII, 46; XLVIII, 35.— Sur les préteurs, *Id.*, LVIII, 20; LIX, 20; LX, 10; Suet., *in Claud.*, 23.— Sur les tribuns, Tacite, *Annal.*, XIII, 28; XVI, 26; *Hist.*, II, 91; IV, 9; Pline, *Epist.*, I, 23; IX, 43; *Annal.*, XIV, 28; Suet., *in Aug.*, 10, 40; Dion, LIV, 30; LVI, 27; LX, 11.

2. (An 47). Tacite, *Annal.*, XI, 22; XIII, 5. Suet., *in Claud.*, 24. Ce sénatus-consulte de Claude fut révoqué sous Néron (an 54). Sur la questure, V. Cic., *de Legib.*, III; Dion, LVII, p. 613; Pline, *Epist.*, VII, 16.

argent. Ce vide et officiel système du gouvernement républicain était encore un objet d'ambition pour les provinces, une espérance pour les secrets enthousiastes de la république, un épouvantail même pour les empereurs¹.

Car les empereurs ne comprirent pas toujours que, dans ces formes creuses, mais remplies par la grandeur du nom romain, étaient une des espérances et un des liens de la société. Ils travaillèrent à les avilir, souvent même à déshonorer ce nom romain qui leur était le gage de la soumission du monde. Pour satisfaire quelques ambitions subalternes, et comme si leur pouvoir n'eût pas été déjà trop grand pour sa sûreté, ils continuèrent à développer leur gouvernement propre ou le gouvernement de leurs affranchis. Par l'appel à César² qui avait remplacé l'appel au peuple, ils énervaient toutes les juridictions antiques. Leurs *procurateurs*, c'est-à-dire les agents de leur liste civile, se glissaient partout, dans toutes les provinces, auprès de tous les magistrats; gens de cour, gens maniables, gens de basse ambition, pour la plupart affranchis, ils constituaient un état inférieur, mais lucratif³; favoris de César et forts

1. Néron, dans son discours d'avènement (V. plus bas), et pour flatter le sénat, promet de relever la dignité romaine, la juridiction des consuls, etc. Tacite, *Annal.*, XIII, 4.

2. L'appel à César, suite de l'appel au peuple dans la république romaine et source du droit d'appel dans la jurisprudence moderne, date des premiers temps de l'empire. Dion, LI, 19; LII, 33; LIX, 8. Suet., *in Aug.*, 33. Caligula, au début de son règne et au temps de sa popularité, refusa de recevoir les appels qu'on portait devant lui. Suet., *in Calig.*, 16. C'est aussi en ce sens que Tibère, selon Suétone, laissait les affaires se traiter par le droit ordinaire (*in Tiber.*, 31.) Néron, à son début, favorise le droit d'appel au sénat et l'assimile au droit d'appel à César. (Tacite, *Annal.*, XIV, 28. Suet., *in Nerone*, 17). Le droit d'appeler à César est un des privilèges du citoyen romain. Loi 7. *Dig. ad legem Juliam de vi publicâ* (XLVIII, 6). Saint Paul, traduit devant un magistrat romain, en appelle à Néron. *Act.*, XXII, 25, 29; XXV, 11, 12, 21, 25; XXVII, 27.

3. « Mella, par une fausse ambition, s'éloignait des honneurs; il voulait, simple chevalier, devenir l'égal des consulaires, et en même temps l'admi-

de son nom, agents du fisc et puissants par la prééminence du fisc; ils s'élevaient peu à peu, devenaient collecteurs d'impôts, puis juges en matière fiscale, puis au besoin lieutenants des gouverneurs, puis enfin les égaux des gouverneurs même et des juges; ils gagnaient en un mot tout le terrain que leur abandonnait la grandeur passagère, craintive, menacée des magistrats officiels¹.

Claude même, zéléteur de l'antiquité, mais humble sujet du favoritisme domestique, ne prit jamais la grandeur romaine du côté sérieux. Au milieu de ses préoccupations de Romain et d'antiquaire, il n'en allait pas moins dégradant les titres anciens, multipliant les honneurs sans fonctions et les privilèges sans pouvoir. Il donnait juridiction² aux procurateurs, ces agents d'affaires auxquels Tibère, lui, ne reconnaissait de droits que sur ses esclaves et sur ses biens³. Il avilissait jusqu'à la milice, ce dernier refuge de l'esprit romain, en créant une milice fictive où l'on gagnait ses grades sans quitter Rome; il donnait des récompenses militaires à des eunuques, à un enfant les privilèges des triomphateurs (*triumphalia ornamenta*, car le triomphe, honneur trop imposant, était réservé aux seuls empereurs); il prodiguait cette récompense à tel point, que les plaisants de l'armée

administration de la fortune du prince lui avait paru une voie plus courte pour s'enrichir. » Tacite, *Annal.*, XVI, 17.

1. Caius César ôte au proconsul d'Afrique le commandement militaire et le donne à un lieutenant « dont la puissance ne tarda pas à s'augmenter, et par la durée de son emploi, et par cette émulation jalouse qui pique davantage les inférieurs, tandis que les proconsuls songeaient plus à leur sécurité qu'à leur puissance. » Tacite, *Hist.*, IV, 48. V. sur les procurateurs, Dion, LII, 25; LIII, 45. Les procurateurs lieutenants du gouverneur (*procuratores vice præsidis*) avaient tous les droits du gouvernement. Dion, LX, 9. Tacite, *Annal.*, XII, 54; *Hist.*, I, 11; Josephé, *Antiq.*, XVII, 13. Ponce-Pilate était de ce nombre. V. Tacite, *Annal.*, XIV, 44.

2. Sénatus-consulte (an 51). Tacite, *Annal.*, XII, 60. Suet., *in Claud.*, 12.

3. Tacite, *Annal.*, IV, 15.

signèrent une pétition où on lui demandait de l'accorder une fois pour toutes à tous les généraux, afin que le désir de la gagner ne leur fit pas chercher d'inutiles sujets de guerre¹.

En un mot, pourvu que cela ne gênât pas (ce qui est le patriotisme de bien des époques), on ne demandait pas mieux que d'être Romain. S'il s'agissait de porter la pourpre consulaire, ou de brûler un peu d'encens aux pieds de Jupiter Capitolin, ou d'étaler, à la suite d'un brancard funèbre, les images poudreuses de ses aïeux, on était Romain. Mais fallait-il avoir une table moins somptueuse, des vases moins beaux; donner sa fille comme vestale; porter la cuirasse et les soixante-dix livres de bagages du légionnaire; accepter les devoirs et surtout les périls d'un sénateur; cultiver sa terre, au lieu de vivre dans Rome du blé public: on disait non. Cet esprit romain ne passait pas au cœur. La vie privée protestait contre la vie publique, la morale individuelle contre celle de l'État.

Et de plus, l'esprit romain se perdait, parce que la race romaine se perdait elle-même. L'esprit romain n'était plus un enseignement héréditaire, mûri par une génération vieille et patiente, transmis à une génération active et nouvelle; ce n'était qu'une leçon apprise à la hâte, que balbutiaient des écoliers: la race qui gouvernait, qui pensait, qui vivait dans Rome, subissait à chaque heure un perpétuel renouvellement.

Ce renouvellement, j'en ai indiqué les causes; j'ai montré les efforts qu'avaient faits César et Auguste pour le combattre ou au moins le ralentir. Mais, malgré ces efforts, depuis les temps d'Auguste, quels progrès n'avait-il pas faits?

1. V. Tacite, *Annal.*, XI, 20; Suet., *in Claud.*, 12, 24.

Le patriciat avait été balayé. Sous l'épée des proscriptions républicaines, sous le glaive des exécutions impériales, sous la loi de décroissance qui menace les aristocraties exclusives, sa vie ne pouvait être de longue durée. Fondé par Romulus, disait-on, et par le premier Brutus, maintenu sans changement pendant des siècles, les guerres civiles l'avaient réduit à une cinquantaine de familles. César, chose inouïe jusqu'alors, avait fait des patriciens. Au bout de treize ans, Auguste avait été contraint d'en nommer d'autres, afin de pourvoir à certaines fonctions sacerdotales réservées encore aux seuls patriciens. Soixante-quinze ans après, dit Tacite, « des vieux patriciens de Romulus et de Brutus, il ne restait plus personne; des patriciens nouveaux d'Auguste et de César, quelques familles à peine¹. » Claude fut obligé d'ajouter des noms nouveaux à cette liste sans cesse épuisée².

La noblesse et le sénat subissaient le même sort. Les sénateurs manquaient à la curie comme les patriciens aux sacerdocees. Les anciennes familles s'éteignaient, les nouvelles refusaient. Auguste, pour faire des sénateurs, avait déjà employé la menace; Claude usa également de rigueur,

1. Loi Cassia, sous César. — Loi Scenia (716 ou 723), sous Auguste. V. Tacite, *Annal.*, XI, 25. Denys d'Halic., I, 85. Dion Cassius, LII, 42.

2. *Vetustissimum quemque à senatu aut quibus parentes clari fuerant... adscivit Cæsar.* (Tacite, *Annal.*, XI, 25.) Le père de l'empereur Othon fut de ce nombre.

Au nombre de ces patriciens fut encore P. Plautius Pulcher, fils du triomphateur (de la Bretagne?), jadis compagnon de Drusus, fils de Germanicus, oncle d'un fils de Claude (par sa sœur Plautia Urgulanilla, première femme de Claude), proconsul de Sicile. (Inscrip. de Tivoli, Orelli 723).

Une autre inscription de Tivoli est relative à un Tib. Plautius, fils de M. Silvanus Æmilianus, lieutenant et compagnon de César Claude en Bretagne, et qui depuis joua un grand rôle dans l'empire. *Ibid.*, 750.

Le conquérant de la Bretagne, Aulus Plautius, fut le mari de Pomponia Grœcina, chrétienne et confesseur de la foi, ainsi qu'on a lieu de le croire. Tac., *Annal.*, XIII, 32. Suet., *in Othone*, 1.

Sur la diminution du nombre des patriciens, V. encore Niebuhr, t. II.

ôta l'anneau de chevalier à ceux qui ne voulaient pas devenir sénateurs; et à un riche citoyen qui, pour échapper à cette grandeur redoutée, voulait s'établir à Carthage, il dit : « Je te mettrai une chaîne d'or aux pieds pour te retenir¹. »

Il ne faut pas s'étonner de ce manque d'hommes. Toute cette noblesse se donnait la mort. Peut-être quelques graves sénateurs, quelques vieux généraux, de rares disciples des philosophes, maintenaient-ils encore quelque chose de cette dignité romaine que, plus tard, sous Néron, l'alliance du stoïcisme allait relever. Mais pour le reste, coudre deux doigts de pourpre à sa toge; subir l'ennuyeux cérémonial des licteurs et des faisceaux; s'en aller dans les marais du Rhin, ou dans les neiges de l'Helvétie, risquer, contre les hardis Germains, ce corps délicat et blanc auquel tous les raffinements des thermes romains avaient peine à garder sa fraîcheur, semblait une triste vertu et une fausse gloire²! Leur vertu était de monter sur la scène; leur gloire, de danser au théâtre; leur courage, de défier les gladiateurs³. Si la dignité romaine gênait l'his-

1. Dion, LX, p. 672-684. Suet., in *Claud.*, 24.

2. *Segnis et oblita bellorum nobilitas, ignarus militiæ eques, primores senatûs longâ pace desides.* (Tacite, *Hist.*, I, 88.) *Militares artes, per otium ignotæ; industriosque aut ignavos pax in æquo tenet.* (Tacite, *Annal.*, XII, 42.)

3. Au temps de la république, jeux donnés par Scipion où ne combattent que des hommes libres et des plus nobles. (Liv. XXVIII, 21.) — Sous César (708), un sénateur et un noble combattent sur l'arène; d'autres s'emploient à dresser des gladiateurs. (Suet., in *Cæs.*, 26, 39. Dion, XLIII, 23.) — Sous Auguste, des chevaliers romains servent comme acteurs ou gladiateurs, un autre au théâtre. (Suet., in *Aug.*, 43; in *Nerone*, 5. Dion, LIII, LIV. Horace, 1 *Ep.* XVIII, 36. Propert, IV, 8, v. 25.) Des femmes nobles y dansent aussi. (*Ibid.*) Un sénatus-consulte (736) interdit les jeux de gladiateurs aux fils et petits-fils des sénateurs, ainsi qu'aux chevaliers. (Dion, LIV. Suet., *Ibid.*) Ce sénatus-consulte est révoqué à cause de son inefficacité (764) (Dion, LVI.) — Tibère et Caligula reprochent ces goûts aux chevaliers. (Dion, LVII, p. 611. Suet., in *Calig.*, 30.) — Claude leur interdit le théâtre (41). (Dion, LX, p. 669.) — Nous en reparlerons plus tard sous Néron.

trion, si la toge était embarrassante sur les épaules du gladiateur, l'histrion secouait le Romain, le gladiateur rejetait la toge. Le fils de famille, afin d'être libre, s'arrangeait pour être dégradé; suscitait contre lui-même un accusateur, faisait prononcer contre lui-même un jugement ignominieux, afin que, dépouillé de la majesté du citoyen, et sans que l'édile y trouvât à redire¹, il pût prendre les leçons, grossir le cortège, adorer les pas, imiter les grimaces de Mnester le pantomime. La femme noble (tant sa propre dignité était devenue pesante à toute cette aristocratie!), sachant que les lois sur l'adultère atteignaient seulement les femmes d'un rang honorable, et que Rome, dans sa fierté vertueuse, avait cru la prostitution suffisamment punie par le déshonneur; la femme noble quittait sa stole blanche, abdiquait ses privilèges de matrone, et courait se faire inscrire sur les registres de l'édile².

Et puis, lorsque, par des voluptés extravagantes, le patrimoine avait été consumé, ou bien encore, quand, par l'effet d'une loi fatale qui appauvriissait les familles anciennes, le sénateur n'avait plus le capital de 1,200,000 sesterces (316,000 fr.) exigé par Auguste, quelle ressource lui restait-il? Faire lui-même justice de sa pauvreté, ne pas attendre la note du censeur³, quitter humblement la curie,

1. Suet., in *Tiber.*, 35. Tibère condamna pour ce fait à l'exil. V. Tacite, *Annal.* I, 78.

2. « En cette année (an 19), un sévère décret du sénat condamna la débauche des femmes; et la prostitution fut interdite à celles dont le père, l'aïeul ou le mari avait été chevalier romain. Car Vestilia, dont les ancêtres avaient exercé la préture, s'était fait inscrire sur les registres de l'édile, abusant de cette ancienne coutume, qui croyait la débauche assez punie par la publicité de sa honte. » Tacite, *Annal.*, II, 85. V. Suet., in *Tiber.*, 35; Tertul., *de Pallio*.

3. « Claude alors loua dans son discours ceux qui, à cause de leur indigence, s'étaient volontairement retirés du sénat, et il raya ceux qui, en demeurant dans ce corps, avaient ajouté l'impudence à la pauvreté. » Tacite,

déchirer son *lati clave*, renoncer à sa place d'honneur au théâtre, vivre dans un faubourg, sans espérance, sans industrie possible? Ou bien encore, venir aux pieds de César, amener ses enfants sur le seuil de la curie, et supplier Tibère de le pensionner? Tibère alors, plus jaloux encore de flétrir les hommes qu'il n'était avare à les secourir, refusait souvent, accordait parfois, mais toujours d'une façon ignominieuse, se faisait dire la cause de cette banqueroute, la nature de ces dettes, faisait déposer et discuter ce bilan devant le sénat, et finissait par dire que si les pères conscrits le lui ordonnaient, il accorderait un secours de 200,000 sest. (53,000 fr.) à chacun des petits-fils indigents de l'illustre orateur Hortensius¹.

Enfin au-dessous du sénat et de la noblesse, l'ordre équestre défaillait. Caligula avait dû, en ses jours de sagesse, le recruter dans toutes les provinces de l'empire². Au-dessous de l'ordre équestre lui-même, le peuple, le vrai peuple romain manquait de plus en plus dans Rome. On voyait sur le Forum plus de tuniques que de

Annal., XII, 52. Quelques sénateurs rayés à cause de leur prodigalité et de l'indigence qui en était la suite, entre autres un Sylla (an 17). Tacite, II, 48.

1. Auguste avait déjà pensionné des familles nobles. (V. plus haut, t. I, p. 274.) — Tibère en secourut plusieurs (*honestam innocentium paupertatem levavit*. Tacite, *Annal.*, II, 48); donne un secours de 1 million de sesterces à Propertius Celer (Tacite, *Annal.*, I, 78); refuse d'en secourir d'autres (Tacite, *Ibid.* Suet., *in Tiber.*, 47. Vell. Patere., II, 129. Senec., *de Benef.*, II, 7); renonce à des successions en faveur des héritiers du sang, « *ut nobilitatem eorum pecuniâ juvaret.* » (Tacite, II, 43.) Hortalus, petit-fils de l'orateur Hortensius, avait reçu d'Auguste 1 million de sesterces. V. sa demande au sénat, sous Tibère, la réponse sévère de l'empereur. (*Id.*, II, 37, 38.) — Secours pareils sous Caligula. Dion, LIX, p. 646. — Sous Claude (an 59). (Tacite, XIII, 34.) — Sous Néron, plusieurs personnages nobles « *paupertatis innoxia,* » d'autres même, qui avaient dissipé leur fortune, reçoivent un salaire annuel de 500,000 sesterces (128,000 fr.) pour quelques-uns. (Tacite, XIII, 34. Suet., *in Nerone*, 10. Senec., *de Brev. vita*, 8.)

2. Dion, *Ibid.*

toges. On entendait sur les places parler grec autant que latin¹.

Grâce donc à toutes ces causes : — au manque d'énergie militaire et de dignité personnelle, — à la prostitution de la femme par la débauche, de l'homme par le théâtre (car il faut ici laisser, dans toute son énergie, la pensée romaine, aux yeux de laquelle ces deux choses étaient équivalentes²); — grâce au luxe, au désordre, au célibat, — à la pauvreté, suite du désordre et du luxe³; — à la délation qui faisait tomber les têtes, et à la confiscation qui saisiss-

1. Nul ne prend la toge qu'après sa mort, dit Juvénal, III. V. ci-dessus, t. I, p. 256, p. 257. Quant à la langue, César avait donné des jeux dramatiques en grec à Rome, dit Nicolas de Damas. Tibère jugeait souvent en grec. Dion, I, VII, p. 612. — Inscriptions grecques, ou mêlées de grec, nombreuses à Rome. Le grec y fut en particulier la langue des chrétiens. L'Épître de saint Paul aux Romains, et les plus anciens écrits de l'Église de Rome, ceux de saint Clément pape et d'Hermas, étaient en grec. Selon saint Jérôme, le pape Victor, à la fin du II^e siècle, est le premier chrétien de Rome qui ait écrit en latin.

2. Ainsi ces expressions : *Equites Rom. arenâ fœdati.* (Suet.) *Cautum ne eq. Rom. arenâ aut lodo polluerentur.* (Tacite, *Hist.*, II, 62.) *Proceres... scenâ pollutantur.* (Tacite, *Annal.*, XIV, 20.) V. les plaintes des vieux Romains contre les jeux donnés par Néron : « La jeunesse se perd par les goûts étrangers, la fréquentation des gymnases, l'oisiveté, les amours infâmes, etc. » Tacite, *Ibid.*

3. Tout ce que je dis des plaies de l'empire et du fardeau qu'elles imposaient au prince est parfaitement résumé dans la lettre au sénat que Tacite prête à l'empereur Tibère, et qui représente évidemment la pensée de Tacite plus que celle de Tibère.

A propos des plaintes élevées par les édiles contre le progrès du luxe et le mépris des lois somptuaires; après s'être plaint de l'étendue immense des *villæ*, des tribus d'esclaves, de l'énorme quantité d'argent et d'or : « Nous étions plus modérés autrefois, dit-il, parce que nous n'habitons qu'une seule ville; même lorsque nous sommes devenus maîtres de l'Italie, nous n'avons pas eu même les séductions à craindre. Les victoires sur les étrangers nous ont appris à consumer leurs patrimoines, les guerres civiles à consumer le nôtre... Personne ne s'inquiète de ce que l'Italie a besoin de secours étrangers, de ce que la vie du peuple romain est ballottée chaque jour par la mer et les tempêtes; si les ressources des provinces ne venaient en aide et aux maîtres, et aux esclaves, et à nos terres devenues incultes, seraient-ce, je le demande, nos pères et nos *villæ* qui nous nourriraient? Voilà, pères conscrits, les soins qui pèsent sur le prince. Ces soins négligés, la république est ruinée de fond en comble. » Tac., *Ann.*, III, 53, 54.

sait les biens ; — la noblesse et le sénat devenant le patri-
ciat, l'ordre équestre repeuplant le sénat, le peuple recruti-
nant l'ordre équestre s'épuisait tour à tour. Les familles
nouvelles devenaient de nobles familles, et périssaient
comme telles¹. Pendant que le nom glorieux des Domitii
était porté par un escroc et un assassin, et devait finir en
Néron²; que les Lepidi³ s'éteignaient dans les empoison-
nements, les incestes, les désastres de tout genre ; que les
Silani, englobés dans la famille des Césars, étaient, comme
elles, livrés au glaive du centurion ou au poison domes-
tique, et comptaient, pendant ces quatre règnes, douze têtes
proscrites ou exilées ; que les Pompées et les Syllas ne pou-
vaient échapper à la jalousie impériale ; en même temps,
les Pollions, inconnus sous la république, puissants sei-
gneurs sous Auguste, étaient proscrits sous Tibère ; de la pos-
térité nombreuse d'Agrippa, ce fidèle serviteur d'Auguste,
qui avait illustré le nom obscur des Vipsanii, une femme
seule ne périssait pas de mort violente⁴. A toute grandeur
ancienne ou nouvelle, à toute gloire noble ou plébéienne,
l'atmosphère de cette époque était également meurtrière.

Elle l'était, non-seulement pour les familles, mais pour
les nations. Ce qui s'appauvissait, ce n'était pas seulement
le sang des aristocraties, mais celui des peuples ; ce qui
tendait à décroître et à disparaître, ce n'étaient pas seule-
ment les races patriciennes, mais les races libres. J'ai
montré ailleurs⁵ que, même avant la noblesse romaine,
le peuple romain avait commencé de s'éteindre ; que cette

1. Nomina... nobilium qui etiam tūm supererant. (Tacite, *Annal.*, XIII, 18 (au commencement de Néron).

2. Je parlerai ailleurs de ce Domitius, père de Néron.

3. Sur les Lepidi, Tacite, *Annal.*, III, 22, 32; VI, 27, 40; XIV, 2; XVI, 8. Suet., in *Calig.*, 25, 36. Dion, XLIX.

4. Tacite, *Annal.*, III, 19.

5. Voyez t. I, p. 4-14.

vieille race italique, plébéienne, agricole, militaire, par
suite des guerres incessantes, de la concentration des for-
tunes, de la multiplication des esclaves, du pâturage sub-
stitué à la culture, était en grande partie disparue. Un
semblable phénomène se passait dans plusieurs portions
de l'empire. Les races libres et dominantes de l'antiquité
avaient été des races aristocratiques, élevées pour la poli-
tique et pour la guerre, incapables de toute autre chose, et
méprisant toute autre chose. A quoi étaient bonnes désor-
mais ces races de citoyens et de soldats, dans un empire
asservi et pacifié, où il n'y avait plus ni politique libre, ni
guerre nationale? Il commençait donc à se produire un
remarquable phénomène qui se développa davantage dans
les siècles suivants. La misère rapprochait ces races de
l'esclavage. Ne pouvant plus vivre de leur vote et de leur
épée, elles s'essayaient tristement, honteusement, pares-
seusement, à manier le pic et le marteau qu'elles avaient
jusqu'à abandonnés avec dédain aux mains des esclaves.
Philon nous peint l'homme libre qui, réduit par la misère
à la nécessité du travail, creuse la terre, porte des fardeaux,
en rougissant devant ceux avec qui il a été nourri et
élevé¹! Les mains blanches des *ingénus* se pliaient au
labeur des ateliers ; des corporations d'ouvriers libres fai-
saient concurrence aux ergastules. Ce fut là le douloureux
commencement de l'industrie libre des temps modernes.
L'antiquité païenne s'y pliait comme à une dégradation, au
lieu de comprendre qu'un jour elle serait acceptée comme
une gloire².

Mais maintenant, les anciennes races faisant défaut,

1. Philo. *Quòd omnis probus liber.*

2. V. l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, par M. Wallon (Paris, 1847), où cette révolution sociale, qui appartient surtout aux II^e et III^e siècles de notre ère, est parfaitement mise en lumière.

comment se remplissait le monde? Qui remplaçait ces races déchues? Qui héritait après elles de la force, de la richesse, du crédit?

L'ordre antique sans doute, dans une certaine mesure, y avait pourvu; de même que le sénat se peuplait de chevaliers, l'ordre équestre de plébéiens, la cité romaine se peuplait de Latins et de provinciaux. On ouvrait même plus larges qu'autrefois ces portes de la cité qui n'avaient jamais été closes. Le Latin arrivait à la cité par trois ans de service dans la garde de Rome, par la construction d'un édifice, par l'exercice d'une magistrature locale, par la fabrication d'un navire destiné à l'approvisionnement de Rome¹. Le Latin et l'étranger y arrivaient surtout par l'inépuisable faveur du prince: le droit de cité se vendait au palais².

De même aussi dans les provinces: les petites aristocraties municipales, la curie, le sénat de la ville, donnaient place, à côté d'elles, à une aristocratie plus bourgeoise, à un sénat nouveau, à quelque chose comme cette noblesse de finance qu'on appelait à Rome l'ordre équestre. Le flot démocratique montait dans ces humbles bassins comme dans le grand Océan de la nationalité romaine. Le culte du dieu Auguste, répandu, dès son vivant, dans toutes les provinces, servait à cette révolution locale d'instrument et de prétexte. Les prêtres de ce dieu formaient un ordre intermédiaire dans la cité; le *sevir Augustal* marchait sur les talons du décurion³. Des empereurs avaient ouvert cette porte à l'invasion des nouvelles familles; ils faisaient ainsi

1. V. sur tout ceci Gaius, *Instit.*, 33. Ulpien, III. Suet., in *Claud.*, 49. Pline, *Panég.*, 39.

2. Senec., *Apocoloquint.* Suet., in *Ner.*, 24. Philostrate, 41. Pausanias, *Achaïe*.

3. Sur les *Seviri Augustales*, V. la dissertation de M. Egger dans son *Examen des historiens d'Auguste*. Il cite des inscriptions attestant l'existence de ces collèges dès l'an de Rome 755 à Pompeï, 752 à Vérone, 778 à Véies.

la part des nouveaux bourgeois auprès des bourgeois anciens: grand sujet de litige dans toutes les républiques, antiques ou modernes, grandes ou petites, indépendantes ou non, depuis Rome et Sparte jusqu'à Zurich, Genève et les États-Unis.

Mais cette révolution hiérarchique était la moindre de toutes. Elle n'eût pas suffi pour remplir les vides de la société. Le flot de l'ordre équestre montant au sénat, de la province envahissant la cité romaine, de toutes les bourgeoisies à l'encontre de tous les patriciats, était anéanti et dominé par le flot de la race servile montant, par l'émancipation, au niveau de la race libre. Le peu de valeur de l'esclave, surtout depuis que l'ouvrier libre commençait à lui faire concurrence, avait multiplié les affranchissements; on perdait peu à affranchir; on y gagnait même parfois¹.

1. Vers les derniers temps de la république et le commencement de l'empire, l'esclave dont le travail n'était pas lucratif et qui n'avait pas un prix spécial par ses talents ou sa beauté, le simple serviteur, en un mot, n'avait guère qu'une valeur de 500 deniers (540 fr. — *Quingentis empto drachmis*, dit Horace, II *Satir.*, VII, 45.) Pour une femme, 600 sesterces (150 fr.) étaient déjà un prix élevé. (Martial, V, 66.)

L'esclave cultivateur était plus cher, à cause du gain qu'il rapportait. C'est ainsi que Columelle (*de Re rust.*, III, 3, § 8), ne craindrait pas de donner 8000 sest. d'un bon vigneron, tout en reconnaissant qu'on les paye en général beaucoup moins cher. C'est ainsi que pour les esclaves de travail Caton l'ancien s'était fixé le *maximum* de 1500 deniers. (Plutarque.)

Au temps de Caton, du reste, les esclaves pouvaient être plus rares que vers la fin de la république, comme aussi après le règne des premiers empereurs, la cessation des grandes guerres, jointe à la multitude des affranchissements, dut faire diminuer le nombre et hausser le prix des esclaves.

Quant aux esclaves de luxe, on sait que le prix en a varié à l'infini selon la fantaisie et la mode. Le prix le plus élevé qui ait été payé, selon Pline, est celui du grammairien Daphnis, vendu à un Scaurus 700,000 sest. (*Hist. nat.*, VII, 40. (39).)

Ce peu de valeur de l'esclave ordinaire explique que l'affranchissement fut fréquent et souvent même profitable. L'esclave, sur son pécule, achetait d'abord sa liberté, et, de plus il s'engageait, soit à donner à son maître une part de son travail (V. les jurisconsultes *de operis libertorum*), ou bien encore une part des frumentations sportules, congiaires, largesses en vue des élec-

Auguste avait voulu mettre des barrières aux affranchissements; mais, comme il arrive d'ordinaire, sa loi, faite pour arrêter un certain mouvement dans les mœurs, constata ce mouvement et ne l'arrêta pas. Ce siècle avait besoin des affranchis. Rome et le monde continuèrent à se remplir de nouveaux libres. César avait trouvé 450,000 citoyens romains; Auguste en laissa 4,114,000; Claude en compta 6,944,000: or, ce n'est pas un impossible accroissement de la race; ce ne sont pas des concessions impériales, toujours limitées dans leur nombre, qui expliquent ce progrès; c'est l'affranchissement des esclaves. L'affranchissement était si bien la porte de la cité que le provincial qui ne pouvait y arriver directement faisait un détour et passait par l'esclavage; il se donnait à un Romain qui, l'émancipant ensuite, le faisait Romain. Aussi, à Rome, l'*ingénu*, celui qui était né libre, était comme perdu dans la multitude des affranchis, des nouveaux libres: « Séparez les uns des autres, disait-on au sénat, vous verrez quel est le petit nombre des ingénus! »

Par conséquent (car le fils même de l'affranchi était *ingénu*), Rome, en majorité, n'était pas même à une généra-

tions, qu'à titre de citoyen romain il était appelé à recueillir. (Denys d'Halicarnasse, IV, 24, sur l'an 698 de Rome. Dion Cassius, XXXIX, 24.) C'était une fonction lucrative que celle de citoyen romain indigène.

Aussi voyons-nous Auguste exclure de l'un de ces congénaires les affranchis qui n'auraient reçu la liberté que depuis l'annonce du congéniaire. — Suet., *in Aug.*, 42.

1. Si separentur libertini, manifestam ingenuorum penuriam fore. (Tacite, *Annal.*, XIII, 27.) *Libertini*, dans la langue de Tacite et de Suétone, est synonyme de *liberti* (V. Suet., *in Claud.*, 24; Quintil., V, 40; VII, 43), et il est incontestable que, d'après le droit, le fils de l'affranchi est *ingenuus*; mais, voudrait-on ne pas prendre à la lettre ce passage de Tacite et comprendre les fils d'affranchis dans le mot *libertini*, le fait du dépeuplement de la race libre serait encore bien remarquable. — Il est confirmé encore par ce que j'ai dit plus haut (t. I, p. 241, 265) des armements d'esclaves et de la faiblesse militaire de l'Italie.

tion de la servitude. La liberté, donnée à des esclaves plus souvent que transmise à des fils, la liberté, qui aurait dû faire vivre et propager les familles, semblait au contraire leur être mortelle. Grâce à cette combinaison de luxe, de débauche et d'oisiveté qui ouvrait aux familles mille voies de ruine et nulle voie de progrès; grâce au fatalisme, à l'ennui, au dégoût de son temps, à la fatigue de vivre; la reine du monde, pour avoir un peuple, des chevaliers, des magistrats, un sénat, était obligée de puiser sans cesse dans les rangs de la population servile. L'*ergastule* était la pépinière des citoyens: il fallait une multitude de captifs bretons, de gladiateurs germains, d'esclaves de toute nation et de toute langue, pour remplir les vides incessants de la population romaine. Derrière les ordres divers, qui se poussaient les uns les autres pour arriver à un plus haut degré d'indépendance et y mourir, venait la race servile qui les poussait et les annulait tous.

Ce n'est pourtant pas que depuis la république les esclaves eussent rapidement augmenté de nombre: la cessation des grandes guerres avait plutôt diminué les sources de l'esclavage; l'industrie privée demeurait chargée de produire cette denrée; des spéculateurs ramassaient les enfants exposés, les élevaient, puis allaient de province en province, de marché en marché, débitant ce bétail humain. Mais quel que fût le chiffre de la race servile, il devenait important par la diminution de la race libre. Par l'importation plutôt que par la propagation de la race, la population servile était la seule qui se maintint. En Italie surtout, presque seule, elle se renouvelait, parce que seule elle cultivait la terre, gardait les troupeaux, et que même l'esclavage, avec la vie agricole et l'air libre des campagnes, valait mieux, pour la propagation de l'espèce

humaine, que la liberté avec les vices, la fainéantise, la vie meurtrière de Rome. Cet accroissement, au moins relatif, de la race servile, me semble incontestable, si grande qu'on puisse faire chez les écrivains de cette époque la part de la déclamation et de l'hyperbole. Dans le sénat, on n'ose faire reprendre aux esclaves le costume qui les distinguait des hommes libres, de peur que le petit nombre de ceux-ci ne devienne trop manifeste¹. Rome est toujours tremblante devant la multitude de ses esclaves : un soldat qui sous Tibère, les appelle à la liberté, et fait afficher des proclamations incendiaires, soulève en foule les pères à demi sauvages de l'Apennin ; Rome est sauvée par un coup de bonheur et « demeure épouvantée, dit Tacite, en pensant à l'accroissement journalier de la population servile et à la diminution de la race libre². » Des gladiateurs se révoltent un instant à Préneste : le peuple de Rome, « qui appelle les révolutions et en même temps les redoute, rêve déjà Spartacus et tous les désastres des guerres serviles³. » Des femmes, Lépida sous Claude, Agrippine sous Néron, sont redoutées, soupçonnées, accusées, parce qu'elles tiennent sous leur main des milliers d'esclaves turbulents qu'elles peuvent armer contre Rome⁴.

Ce flot qui montait, dépassait les unes après les autres

1. Senec., *de Clem.*, I, 24.

2. Tacite, *Annal.*, IV, 27. Ob multitudinem familiarum, quæ gliscibat immensum, minore in dies plebe ingenuâ.

3. Tacite, *Annal.*, XV, 40. Ut est novarum rerum cupiens avidusque.

4. *Id.*, *Ibid.*, XII, 65 ; XIV, 7. Quant aux nombres d'esclaves possédés par des particuliers, j'ometts, comme suspects d'exagération, les faits qui sont rapportés avec énonciation de chiffres. Mais Démétrius, affranchi de Pompée, se fait apporter tous les soirs, comme un général d'armée, l'effectif de ses esclaves. (Senec., I, *de Tranquillitate*, 8.) Sénèque, philosophe, se défendant contre ses ennemis qui lui reprochent ses richesses, avoue qu'il ne sait même pas le nombre de ses esclaves (*de Beatâ vitâ*, 17). Dans les lieux destinés à la sépulture des esclaves et affranchis d'Auguste et de Livie, on

toutes les dignes ; et la race affranchie réclamait, non-seulement sa place dans le monde, mais la plus belle place. Si les lois d'Auguste étaient impuissantes à limiter le nombre des affranchissements, les lois d'Auguste et les traditions antiques étaient également impuissantes à arrêter la fortune croissante des affranchis. L'ancienne Rome avait rejeté l'affranchi dans les tribus urbaines, dont le vote était à peu près insignifiant ; mais qu'importait, puisque le peuple ne votait plus ? — Elle l'avait soumis à un patron : mais la toute-puissante faveur du prince lui accordait les honneurs de l'ingénuité, lui donnait par fiction une naissance libre¹ et une famille. — Elle avait prétendu l'exclure des légions : mais les soldats manquaient aux légions, et Auguste lui-même avait été obligé par deux fois d'armer et d'émanciper des esclaves ; il avait composé d'affranchis la garde municipale de Rome (*vigiles*)². — Elle l'avait éloigné des fonctions publiques : mais, dès l'époque républicaine, l'ordre des scribes, que Cicéron appelle le second ordre de l'État, se peuplait d'affranchis ; et sous les empereurs, les affranchis envahissaient toutes les magistratures du second ordre, c'est-à-dire les fonctions actives, ne laissant guère à la race *ingénue* que les anciennes charges curules, fonctions honorifiques, insignifiantes et pourtant dangereuses. — L'ancienne Rome avait cru fermer aux affranchis l'ordre

a compté jusqu'à 6,000 urnes. V. l'utile et laborieux ouvrage de M. Dezobry : *Rome au siècle d'Auguste*, et surtout M. Wallon, t. II, p. 144-155.

Ce que j'ai dit des armements d'esclaves, du grand nombre des affranchis par rapport aux ingénus, prouve encore l'importance de la population servile sous les empereurs. Je puis encore citer Tibère (Tacite, *Annal.*, III, 53) et le jurisconsulte Cassius (XIV, 44) se plaignant de la multitude des esclaves.

1. Ménéodore ou Ménas, sous Auguste, fut le premier affranchi admis à l'ingénuité. 2 pr. *D. si ingenuus esse dicat*. Dans les inscriptions, on lit *C. Cæsaris libertus ingenuus* et même *servus ingenuus* (sous Auguste). Gori, 3. Muratori, 1007.

2. Suet., *in Aug.*, 16, 25. Macrobe, I, 2. Strabon, V. Dion, LV, LVI.

équestre : mais le prince leur donnait l'anneau d'or¹ ; mais à défaut du prince, un simulacre de jugement ou d'adoption le leur conférait² ; mais à défaut de tout cela, ils s'aventuraient à le prendre, et lorsque Claude voulut faire justice de ces méfaits, un seul homme lui dénonça quatre cents de ces faux chevaliers³. — L'ancienne Rome excluait les affranchis du sénat : mais, dès le temps d'Appius le censeur, et grâce à lui, des fils d'affranchis y avaient pris place⁴ ; César en avait admis⁵ ; Claude, alternant toujours entre la rigidité et la faiblesse, entre l'esprit exclusif et l'esprit révolutionnaire, jurait de n'en pas admettre ; puis, au moyen d'adoptions simulées, il y faisait entrer les affranchis eux-mêmes⁶ ; les sénateurs abondaient dont les arrière-grands-pères, peut être les grands-pères avaient été esclaves⁷. — Enfin, la vieille Rome avait prétendu ôter à ces familles serviles, avant que trois ou quatre générations libres ne les eussent purifiées, toute importance et toute dignité : mais les affranchis de César, bien plus puissants que des sénateurs et des consuls, parfois gouverneurs de provinces, parfois même commandants d'armées, rois par intérim des royaumes que César jugeait à propos de laisser vacants, étaient, s'il y en avait une, la véritable aristocratie de l'empire. Comme les anoblis de l'ancien

1. Jus aureorum annulorum. (Dion, XLVIII, 45; LIII, 30. Suet., in Aug., 74; in Galbâ, 14; in Vitell., 12. Tacite, Hist., I, 13; II, 57.)

2. Ainsi pour l'histriion Paris. Tacite, Annal., XIII, 27.

3. Pline, Hist. nat., XXXIII, 1, 2.

4. Liv., IX, 29. Diodor. Sic., XX. Claude dans Tacite, XI, 24. Suet., in Claud., 24.

5. Dion, XLIII.

6. Dion et Suet. Ibid. Massurius Sabinus apud Gell., V, 19.

7. Plurimis equitum, plerisque senatorum non aliunde originem trahi. (Tacite, Annal., XIII, 27.) Néron voulut pendant quelque temps exclure du sénat les fils d'affranchis. Suet., in Ner., 45. L'empereur Vitellius avait eu, disait-on, pour trisaïeul un affranchi savetier (*sutorem veteramentarium*). Suet., in Vitell., 4.

régime, ils se faisaient faire même des aïeux par de complaisants généalogistes. J'ai déjà dit que Pallas, sans doute par son homonyme fils d'Évandre, prétendait remonter aux rois d'Arcadie ; et quand Néron pensa à épouser l'affranchie Acté, sa maîtresse, il trouva des consulaires prêts à jurer qu'Acté descendait des rois de Pergame¹. Néron finit même par traiter tout à fait les affranchis en aristocrates, et, quand ils étaient riches, les fit mourir comme des patriciens².

Les affranchis dominaient ainsi partout, depuis le palais du prince jusqu'à la dernière boutique du Forum. Ils étaient aux places les plus importantes, sinon aux plus éclatantes ; aux avenues, quand ils n'étaient pas au siège, du pouvoir. Entre la noblesse orgueilleuse, appauvrie, menacée, et le peuple mendiant et famélique, ils formaient un tiers état, possédant, par toutes les fonctions du second ordre, ce que nous appellerions la puissance de la bureaucratie ; par les habitudes actives de l'esclavage, les ressources et la richesse de l'industrie ; par l'infériorité même de l'origine et des mœurs, la faveur d'un prince qui ne savait rien et pouvait tout. Ils faisaient corps : quand leur insolence envers leur patrons amenait des plaintes au sénat et qu'on réclamait des peines nouvelles contre les affranchis *ingrats* (c'était le terme légal), ils trouvaient des avocats dans le sénat pour rappeler le respect dû à leur corps : « Cette classe, disait-on, est partout répandue : elle remplit les tribus et les décuries ; elle recrute les cohortes urbaines, le service des magistrats et des prêtres. Un grand nombre de chevaliers, la plupart des sénateurs, n'ont pas une autre origine. » Le sénat n'osait se heurter contre une

1. V. ci-dessus, page 77; Suet., in Ner., 28; Xiphilin, LXI.

2. Tacite, Annal., XIV, 65 et ailleurs.

classe aussi puissante, et les patrons se tenaient pour battus¹.

En eût-il été autrement ? La pente démocratique était si forte que les esclaves eux-mêmes arrivaient à se faire craindre. Tacite loue Tibère de la modération qu'il imposait à ses esclaves. Sous Caligula ils furent menaçants et prêts à rompre leur chaîne. Sous Néron, nous verrons des esclaves puissants, opulents, redoutés. Écoutez ce que nous raconte Épictète de son maître Epaphrodite et de son ancien camarade Félicion : « Epaphrodite avait un esclave cordonnier qu'il vendit comme inutile. Cet esclave fut acheté par un homme de la maison de César, et devint cordonnier de César. Il fallait voir comme dès lors Epaphrodite l'honora : « Que fait, je vous prie, ce bien-aimé Félicion ? » Et si l'on demandait à l'un de nous : « Que fait Epaphrodite ? — Il a de grandes affaires avec Félicion². » Les nobles de Rome étaient aux pieds d'Epaphrodite, l'affranchi de César ; Epaphrodite, à son tour, était aux petits soins avec Félicion, l'esclave de César.

Ainsi montait l'homme nouveau, l'affranchi, l'esclave, tandis que descendait le noble, l'*ingénu*, l'homme libre. Celui-ci commençait à manier la bêche, tandis que celui-là osait prétendre aux faisceaux et à l'épée : et, dans ce double mouvement d'ascension et d'abaissement, dans cet effet de la pauvreté qui diminuait l'un, de la fortune qui faisait grandir l'autre, dans cet échange des conditions, qui imposait le travail manuel à la race libre en la mesure où la race servile en était déchargée, se préparait indubitablement le moule des sociétés chrétiennes avec le principe d'égalité qui en fait la base, la liberté de l'industrie

1. Tacite, *Annal.*, XIII, 26, 27.

2. Épictète, in *Arrian.*, I, 19.

qui en est la vie, l'abolition de l'esclavage qui en est la gloire.

Il ne faut pas se faire illusion cependant, et ce mouvement démocratique, concordant avec les grands desseins de la Providence, n'en a pas moins un caractère dont le sens moral et la dignité humaine sont profondément blessés. Ce n'est pas ici un principe généreux et juste qui se satisfait ; c'est tout simplement un fait qui s'accomplit, et quel fait ! Si les esclaves sortent de leurs fers, si les affranchis grandissent, ils ne le doivent pas à une généreuse inspiration de leurs maîtres ; ils le doivent rarement à leur travail ; ils ne le doivent pas même à la révolte : mais ils le doivent le plus souvent à quelque chose de pire que la révolte, à une servilité complaisante, honteuse, dégradée. Ils le doivent peut-être encore plus à la délation. C'est par elle qu'ils font la guerre aux maîtres et aux patrons ; ils les livrent avec leur fortune aux empereurs dont ils attendent leur salaire en faveur et en argent. C'est pour cela que Caligula fut si redoutable, quand il autorisa hautement la délation de l'esclave contre le maître, de l'affranchi contre le patron ; c'est pour cela que Claude, réagissant contre Caligula, fit un véritable massacre des esclaves qui avaient trahi leurs maîtres, c'est pour cela qu'à tous les moments un peu sages du gouvernement impérial, se multipliaient les lois contre les esclaves ou affranchis dénonciateurs de leurs maîtres ; barrières que l'empereur posait aujourd'hui dans sa sagesse, que demain il levait dans sa colère¹. Voilà comment l'émancipation s'opérait ; par le travail un peu, par la prostitution beaucoup, par la délation encore plus.

1. Sur Caligula, V. Josèphe, *Antiq.*, XIX, 1. Sur Claude, Suet., in *Claud.*, 25. Marcianus, D, 5. *De jure patron.* Dion, LX, p. 673, 683.

Et surtout les affranchis de César, ces puissants du siècle, ne s'élevaient ni par le travail (qui pouvait y songer au palais?), ni par la vie militaire (car ils n'allaient point aux armées), ni par les magistratures (car elles leur étaient toujours interdites); ils s'élevaient par les services domestiques du palais, par une courtisanerie servile, souvent infâme, par leur affinité avec les vices du prince. Il y a loin du mérite qui arrive à l'intrigue qui parvient. Lorsque, dans les États modernes, et plus en France que partout ailleurs, un Chevert ou un Fabert montait au premier rang de l'armée; lorsque Rollin, fils d'un coutelier, recteur de l'université de Paris, se faisait faire des excuses par un archevêque de Paris qui avait manqué à ses privilèges; lorsque Jean Bart, ce rude matelot, se faisait respecter par les plus grands seigneurs, dans les galeries de Versailles: personne au monde ne se fût avisé de les appeler des parvenus. Et, pour citer un exemple plus grand et plus saint, lorsque Hildebrand, le fils du charpentier, abaissait sous lui, par la seule puissance de la vérité, la tête couronnée d'un empereur, son origine était une gloire de plus. Mais quand Rome était basouée par des hommes que l'infamie seule avait tirés de l'esclavage; quand un Pallas donnait un soufflet au sénat; quand un Calliste (Sénèque nous dit l'avoir vu) fermait sa porte au maître qui l'avait mis en vente, un écriteau sur la poitrine¹; quand Vatinius, « un des plus hideux phénomènes de cette cour, garçon cordonnier, bouffon, contrefait, que Néron avait pris d'abord pour s'en moquer, mais que le nombre de ses victimes avait rendu respectable²; » quand cet homme, avec son franc parler insolent et son esprit de démocratie

1. Senec., *Ep.* 17.

2. Tacite, *Annal.*, XV, 34.

hargneuse disait à Néron: « Je te hais, César, parce que tu es sénateur¹: » il n'y avait là qu'insulte, insulte basse et gratuite à tout ce qui avait passé pour grand, non pas élévation ou ennoblement de ce qui avait été faible et petit.

Le mérite ou le talent n'était pour rien dans cette fortune des valets de chambre et des cordonniers. Le caprice du prince avait tout fait. Comme un boucher, à Constantinople, devenait grand vizir parce qu'il avait plu au sultan, l'eunuque Posidès ou l'infâme Doryphore devenait un grand homme parce que le regard céleste de Néron s'était abaissé sur lui², parce qu'il appartenait à la divinité de César de donner à qui il voulait, non-seulement fortune et puissance, non-seulement noblesse et gloire, mais grandeur, génie, vertu! Nous avons une juste et triste image de ce qu'étaient les parvenus de ce siècle dans le honteux livre de Pétrone. C'est le riche et débauché Trimalcion, qui a été esclave, qui a gagné assez d'argent pour se racheter, qui a racheté sa compagne d'esclavage « afin d'avoir une femme qui lui appartint, » qui est devenu *sevir*, qui appartient désormais à l'opulente bourgeoisie de sa ville, et qui, au milieu de ses orgies, entre les ignobles courtisans de ses débauches, bégaie, en estropiant la langue, ses vœux humanitaires pour l'abolition de l'esclavage: « Les esclaves sont hommes aussi, ils ont bu le même lait, et, si je vis, ils goûteront bientôt l'eau de la liberté! » Voilà en quel lieu et par qui se trouvent le plus nettement proclamés les droits de l'homme sous les empereurs³. Sénèque, il est vrai, les proclamera en d'au-

1. Xiphil.

2. V. ci-dessous, à la fin du § III, les louanges adressées par Sénèque à l'affranchi Polybe.

3. *Amici et servi homines sunt, et æquè unum lactem biberunt; me salvo, citò liberam aquam gustabunt.*

tres termes ; mais Sénèque les aura appris à une autre école qu'aux écoles païennes ; je parlerai de lui plus tard.

En voilà assez sur cette révolution. Voici venir maintenant, pour la réformer, Claude, le stylet du censeur à la main. Claude qui restaure en antiquaire l'œuvre du politique Auguste, Claude pour qui tout cela est plutôt affaire d'érudition et de cérémonial, Claude qui prend trop souvent au burlesque la pensée d'Auguste et chez lequel toute chose tourne à l'impuissance et au ridicule. Parce qu'au Forum, pour mieux assurer la foi des traités, il tue une malheureuse truie, selon l'étiquette des Féciaux ; parce qu'à la nouvelle d'un tremblement de terre, il ordonne un jour de repos, et, à la vue d'un oiseau sinistre, des prières publiques, selon les rits anciens ; parce qu'il relève la tradition oubliée des aruspices ; tout est sauvé ! l'antique Rome va revenir ! Claude oublie seulement ses affranchis et Messaline qui, chaque jour, obtiennent du prince le contraire de ce qu'a ordonné le censeur.

Tout se passe donc selon l'ordre antique. Assis au Champ de Mars dans sa chaise curule, après avoir pris les auspices, Claude, selon la formule légale, convoque le peuple romain par la voix du héraut : « Bonheur, paix, fortune, salut au peuple romain des Quirites et à la chose publique du peuple romain, ainsi qu'à moi et à mon collègue, à notre magistrature et à notre devoir ! faites comparaître ici devant moi tous les Quirites, chevaliers, fantassins, magistrats, citoyens, les curateurs de toutes les tribus, afin qu'ils rendent compte chacun pour soi, ou l'un pour l'autre ¹ ? »

Mais Claude s'apercevra bientôt que sa Rome nouvelle

1. Varro, de *Lingua latini*, V, 9.

n'est qu'une fille bâtarde de la Rome véritable. — Des étrangers prennent des noms romains : « Rayez ces noms, » dit Claude. — Un citoyen romain, personnage important d'une ville de Grèce, ne sait pas la langue latine : « Dépouillez-le de la toge ; il n'est pas Romain celui qui ne parle pas notre langue ¹. » — Des affranchis osent se donner pour chevaliers : « Confisquez leurs biens. » — Des affranchis ingrats ont manqué de foi à leur maître, lui ont suscité un délateur, ont mis son état et ses droits en question : « Qu'ils redeviennent esclaves ². » — Des avocats veulent les défendre : « Prenez-y garde ! quand vous aurez à vous plaindre de vos affranchis, je me refuserai à vous rendre justice. » — Un homme a pris indûment le titre de citoyen : « Menez-le aux Esquilies, et qu'on lui tranche la tête ³. » Et Claude oublie, pendant qu'il veille avec cette rigueur sur la pureté du sang romain, que le droit de citoyen est débité au palais par Messaline, et qu'on achète un diplôme, dit Sénèque, pour un verre cassé. Et Claude, qui réprime ainsi l'insolence des affranchis de Rome, ne tourne pas la tête vers ses propres affranchis, Polybe qui marche familièrement entre les deux consuls ; Harpocras porté dans la litière, dont un décret impérial lui a permis l'usage ; Narcisse debout avec le bâton d'ivoire des questeurs, Narcisse qui est envoyé aux armées, qui veut haranguer les troupes, et à qui les soldats rient au nez ⁴.

1. Suet., in *Claud.*, 16. Dion, LX, p. 676. — Tibère aussi avait cherché à maintenir la supériorité officielle de la langue latine. Suet., in *Tiber.*, 71. Dion, LVII, p. 612, B. Valer. Maxim., II, 2, § 2.

2. Suet., in *Claud.*, 25. Marcian., *Digest.*, XXXVIII, tit. 14, lib. 19. Cette jurisprudence était cependant douteuse sous Néron. Tacite, *Annal.*, XIII, 26.

3. Suet., in *Claud.*, 24, 25.

4. V. Suet., in *Claud.*, 28 ; Dion, LX.

Vient maintenant à cheval, arrivant du Capitole, avec ses manteaux d'écarlate et ses guirlandes d'olivier, la procession des chevaliers. C'est toute la haute bourgeoisie romaine qui défile devant le censeur, pour lui rendre compte de ses droits, de sa vie, de ses mœurs, de sa fortune. Claude, hélas ! ne sait pas combien est difficile le métier de censeur. Pour s'enquérir de la vie privée, il emploie des commissaires qui se moquent de lui. Tel chevalier est accusé d'être trop pauvre, il montre son état de fortune ; tel autre d'être célibataire ou de n'avoir pas d'enfants, il amène ses enfants et sa femme ; celui-là, dit-on, s'est frappé pour se donner la mort, il ôte sa tunique et montre son corps sans blessure ; et le digne censeur, malgré toute sa bonne volonté d'être sévère, attrapé et baissant la tête, lui dit : « Emmène ton cheval ¹. »

Claude seul au monde ne pouvait comprendre l'impossibilité de cette magistrature domestique, de cette enquête sur la vie et les mœurs, exercée en la personne de six cents et quelques sénateurs, de trois mille chevaliers environ ², de six millions neuf cent mille citoyens. Tout lui manquait pour refaire sa Rome classique, qu'il aurait dû laisser dans les livres, où elle était si belle.

Tout lui manquait et surtout le sénat. Le sénat, en effet, était encore fermé aux provinces, dont les habitants, même quand ils étaient citoyens, n'étaient pas admissibles aux honneurs. Or, tandis que l'Italie se dépeuplait, que sa noblesse devenait indigente, les fortunes trop menacées à Rome fuyaient dans les provinces ; la richesse passait aux vaincus. Le sénat s'appauvriissait donc : grand tort dans une assemblée aristocratique. Amoindri de toute façon,

1. Suet., *ibid.*, 16.

2. V. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 7, 8.

foulé aux pieds par Caligula et par Tibère, décimé dans tout ce qu'il avait eu d'illustre et de noble, baissant journallement la tête devant la fortune ou le crédit de quelques affranchis, il commençait à devenir une des plus tristes choses qui soient au monde, une réunion de parvenus sans mérite et d'intrigants sans fortune.

Et cependant, quand les provinces, riches, puissantes, civilisées, pressant l'Italie de toutes parts, s'enhardirent à lui disputer ses privilèges ; quand les principaux de la Gaule, depuis longtemps citoyens, réclamèrent le *droit d'honneurs*, c'est-à-dire l'admissibilité aux magistratures, par suite au sénat ; l'orgueil du sang italien se révolta. Les restes de cette oligarchie qui, pendant un siècle, avait tenu fermées à l'Italie les portes de la cité, firent une dernière fois acte de résistance et d'oligarchie : « L'Italie n'était pas encore si épuisée, elle pouvait recruter son sénat. Ces richards de la Gaule viendraient donc écraser de leur prééminence les indigents patriciens ! La toute-puissance de ces étrangers chasserait du sénat le peu qui restait de noblesse ! Plus d'espérance ni pour l'homme bien né, ni pour le pauvre ! N'était-ce pas assez que les créatures de César, les Transpadans admis depuis un siècle au droit de cité, les Insubres et les Vénètes eussent déjà forcé les portes de la curie ? »

Quant à Claude, soit à titre de libéral, soit à titre d'antiquaire, son parti était pris. Il vint au sénat armé d'un long et puissant discours, qui commençait par : « Mes ancêtres, dont le premier, Atta Clausus, Sabin d'origine, etc. » — Puis il reprend les choses à Numa le Sabin et à Tarquin, fils de Démarate de Corinthe, appelé en toscan Mastarna ; — de là, toutes les querelles du sénat et du peuple, avec des compliments pour Persicus le sénateur,

pour Vestinius le chevalier; — puis il s'embarque pour la Gaule, traverse Vienne, s'arrête à Valence; et ici une grande apostrophe à lui-même: « Il est temps enfin, Tibérius César Germanicus, de te révéler aux pères conscrits, et de leur faire connaître le but de ton discours, car te voilà arrivé aux extrémités de la Gaule narbonaise. » Puis continuant son voyage, il passe par la Gallia Comata, arrive à Lyon, fait déclarer Lyon et la Bourgogne (*Ædui*) dignes de produire des sénateurs; et c'est encore à Lyon que nous lisons ce discours gravé sur le marbre, et conservé dans la bibliothèque par les soins de la municipalité reconnaissante¹.

Ainsi fut résolue la question du sénat qui continuait à descendre. Et en même temps, à l'infime degré de l'échelle sociale se remuait la question de la race esclave qui commençait à grandir.

Ce n'est pourtant pas que le lien de l'esclavage s'adoucit. Au contraire, le temps n'était plus où l'esclave, cette chose du maître, cet animal domestique, cet être qui n'était pas une personne, s'asseyait pourtant à la table du maître, jouait avec ses enfants, prenait part comme membre de la famille (*familiaris*) à toutes les fêtes de la maison². Avec la décadence des traditions romaines, avec l'anarchie des derniers temps de la république, avec l'affaiblissement de la censure par laquelle il était protégé, avec l'abondance et par suite le bon marché des esclaves amenés par la conquête romaine, le pouvoir du maître en fait comme en droit, n'avait plus connu de limite. Védus

1. V. Tacite, *Annal.*, XI, 23, 25. *Claudii oratio apud* Gruter.

2. V. Macrobe, I, 10, 11. — Cato, *de Re rustica*, 5, 56, 59. — Plut., *in Coriol.*, 24; *in Cat. maj.*, 3, 20, 21. Dionys., *Frag.*, XX, 1. Senec., *Ep.* 47. Tacite, *Annal.*, XIV, 44. Juvénal, XIV.

Pollion, à qui un esclave brise une coupe de cristal, le fait jeter à ses murènes, « genre de supplice qui seul lui procurait le spectacle d'un homme déchiré en même temps dans toutes les parties de son corps¹. » Quand l'esclave est infirme, malade, et qu'on ne veut pas le soigner, on le jette dans l'île d'Esculape sur le Tibre; Esculape est chargé de sa guérison². Le maître, en un mot, use de tout son droit, et le droit alors paraît effroyable.

Que faire pourtant? Ouvrir les ergastules? émanciper les esclaves? livrer la société à ces bêtes féroces qu'elle a tenues enchaînées, à ces hommes « d'origine et de culte divers, adorateurs de dieux étrangers, quand ils adorent un dieu quelconque³? » Lorsqu'un moment Caius fit pencher la balance en faveur des esclaves, lorsqu'il les lâcha contre leurs maîtres, le monde s'épouvanta à la pensée de cette émancipation de l'esclave par la délation et par le meurtre. Rome et l'Italie tremblaient devant leur population servile; chaque maître dans sa maison tremblait devant ses esclaves: *autant d'esclaves*, disait-on, *autant d'ennemis*. Des lois sanguinaires (j'en reparlerai plus tard) protégeaient par des massacres effroyables la sûreté du toit domestique; mais quand on mettait ces lois à exécu-

1. Pline, *Hist. nat.*, IX, 23. — Sur le même fait, Senec., *de Ira*, III, 40; *de Clem.*, IV, 18. — Remarquez aussi ce passage d'Horace: « Si tu fais mettre en croix un esclave qui, en enlevant un plat, aura goûté la sauce ou quelque poisson entamé, ne sembleras-tu pas plus fou que Labéon? Or, la faute que voici, n'est-elle pas *et plus folle et plus criminelle*?... Ton ami, dans l'ivresse a taché le lit du festin, il a laissé tomber un plat usé par les mains d'Évandre... et pour cela tu le hais et tu le fuis, comme un débiteur fuit Druson. » I, *Sat.* III.

2. Tacite, *Annal.*, XIV, 44.

3. De cette époque (an 711) date cependant un sénatus-consulte, qui retire au juge le droit de punir arbitrairement l'esclave traduit devant lui, et lui ordonne de suivre à son égard les mêmes règles que pour les hommes libres. (*Dig.*, 12, § 3, 4, *de accusationib.*, XLVIII, 8.) Mais le droit de châtimement du maître resta entier et ne fut restreint que plus tard par la loi Petronia.

tion, Rome elle-même, Rome cette inhumaine, jetai un cri d'horreur. D'un côté donc, perpétuel et croissant danger! de l'autre, pitié et profonde douleur! Inextricable problème pour l'antiquité, qui ne pouvait satisfaire à l'humanité que par une révolution effroyable, ni assurer le repos public que par une domination atroce! Jamais une révolte d'esclaves n'eût semblé plus motivée, jamais elle n'eût été plus funeste.

En ce qui touche la protection des esclaves, Claude fut sage, généreux et humain. S'il punit l'esclave ingrat et dénonciateur, il déclara libre l'esclave jeté dans l'île du Tibre et qu'Esculape avait guéri : le maître alors tuant son esclave au lieu de l'exposer, Claude déclara le maître homicide; sentence nouvelle et bien hardie¹. L'esclave eut le droit, sinon d'accuser son maître, du moins de se plaindre et d'aller embrasser la statue de César devant laquelle, sous peine de lèse-majesté, il ne pouvait être fustigé². Il ne fut plus permis, sans l'ordre du juge, de le jeter aux bêtes³; le préfet urbain veilla sur lui, et pourvut même à sa nourriture, que le maître rationnait parfois avec des mesures fausses⁴. En un mot, la police des empereurs, comme celle des censeurs sous la république, fut

1. Édit de Claude, an 47. Suet., 25. Dion, LX, p. 683. Modest., *Digest.*, 2. *Qui sine manumiss.* (XL, 8.)

2. Senec., *de Benef.*, III, 22; *de Clem.*, I, 13. V. t. I, p. 321. Le Flamme de Jupiter était aussi un protecteur pour les esclaves. Dès qu'un esclave fugitif avait pu arriver jusqu'à lui et embrasser ses genoux, il était pour ce jour-là exempté du fouet et de toute peine plus grave. Si un prisonnier s'approchait de lui enchaîné, il était délié et ses liens jetés hors de la maison. Aussi, pour être plus abordable, le lit du Flamme devait-il être placé près de la porte, et il lui était défendu d'avoir un chien auprès de lui ou dans sa maison. Plutarque, *Questions romaines*, III.

3. Loi Petronia, sous Auguste et non sous Neron. *Digest.* 41, § 2, *ad L. Cornel. de sicariis*, (XLVIII); 8, 42, *de contrah. emptione* (XVIII, 1). Gellius, V, 14.

4. Senec., *ibid.* Juvénal, XIV, 126.

protectrice pour la classe servile : le principe de l'impersonnalité de l'esclave, toujours proclamé dans le droit civil, fut un peu mis de côté en fait de police; et les philosophes admirent que, « bien que tout soit permis envers l'esclave, le droit commun des êtres animés ne souffre pas que tout soit permis envers l'homme¹. »

Mais en ce qui touche l'invasion de la cité par la race servile, Claude se sentait et bien faible et bien effrayé. Ce n'était pas seulement par les affranchissements que les fils de l'esclave se mêlaient aux fils du Romain; c'était encore par les mariages. Beaucoup de femmes libres épousaient des esclaves : les unes, parce que le goût du célibat, dominant chez les hommes des classes riches, les laissait isolées et sans appui; d'autres même par choix, et pour être, avec un mari de rang inférieur, plus assurées de leur indépendance. Il faut se rappeler ici que la fortune, l'éducation, la distinction de l'esprit ne manquaient pas toujours à l'esclave. De ces unions, illégales, sans doute, mais qui, moralement et religieusement, valaient tout autre mariage païen, naissaient des enfants, bâtards selon la loi, mais fils d'une Romaine, et par suite, libres, Romains, *ingénus* comme leur mère². Par là encore le sang servile

1. *Cum omnia in servum liceant, esse aliquid quod in hominem licere commune jus animantium vetat.* (Senec., *de Clem. ibid.*)

2. Il y a trace, dans les inscriptions, de mariages (ainsi qualifiés), d'esclaves avec des femmes libres, dans les temps d'Auguste, de Tibère, de Claude ou de Néron. Les femmes sont appelées *conjuges*, expression que du reste les esclaves entr'eux ne se font pas faute d'employer. Les enfants, quand ils figurent dans une inscription, le plus souvent sont libres et portent le nom de leur mère. Il y a cependant des inscriptions d'une mère libre à son fils esclave. Tous ces mariages étant illégaux, l'enfant devait suivre la condition de la mère. (V. les textes cités par M. Wallon, t. III, p. 473. Appendice à la 3^e partie, ch. II.) Une femme libre et même ingénue, ce semble, *Æmilia Secunda*, fille d'une *Decia*, est qualifiée *conjugæ* d'un esclave d'esclave (*vicarius*), du palais d'Auguste (*Ibid.*)

se mêlait au sang *ingénu*, et l'esclavage peuplait la cité. Claude estima le danger si grave, qu'il eut recours, lui protecteur des esclaves, à une mesure cruelle. La femme libre, unie à un esclave sans le consentement de son maître, sur la sommation du maître dut rompre cette union; si elle se refusait à la rompre, elle devenait esclave et tombait sous la puissance du maître; la servitude, en s'emparant de la mère, s'assurait la possession des enfants¹.

L'œuvre de Claude était donc consommée. — Il avait même donné des soins à l'alphabet et l'avait enrichi de trois lettres nouvelles, entre autres le *psi* grec (ϣ) et le digamma éolique (F) qui n'y restèrent pas plus longtemps que lui sur le trône²: Claude l'érudit en savait moins long que Tibère, qui demandait pardon au sénat d'employer le terme grec de *monopole* et voulait qu'à toute force on rayât d'un décret le mot grec *emblème*³. Il faut une grande puis-

1. S. C. Claudianum, conseillé par l'affranchi Pallas, (an 53.) V. Tacite, *Annal.*, XII, 53; Suet., *in Vesp.*, 11; Ulpian, *Reg.*, XI, 11; Gaius, I, 84-86, 91, 160; Paul, *Sent.*, II, 21, a; Marcianus, 3. *Dig. de Statu hom.* (I, 5); *Cod. Theod.*, ad S. C. Claud.; *Cod. Just. de S. C. Claud. tollendo*. Claude posait dans ce même S. C. des règles bien dures et peu conformes aux principes du droit sur la condition des enfants nés d'une union entre esclave et libre: Si le père était libre et la femme esclave, les fils étaient libres et les filles esclaves. — Si la mère était libre et le père esclave, même dans le cas où le maître aurait consenti à cette union, les enfants étaient esclaves si le maître l'avait stipulé ainsi. — Et enfin, si une femme libre s'était unie à un esclave qu'elle croyait libre, les enfants n'en étaient pas moins esclaves. — Quelques-unes de ces règles furent abrogées par Vespasien et Hadrien, *propter inelegantiam juris*. Gaius, 1-84-86. Sur cette partie des mœurs romaines et l'appréciation qu'en fit l'Église, V. le savant livre de l'abbé Dœllinger, *Hippolytus und Callistus*, Ratisbonne, 1853.

2. Suet., *in Claud.*, 41. Tacite, *Annal.*, XI, 13, 14. Priscian, I, p. m. 25. Quintil., I, 7. V. les inscriptions du temps de Claude où le F renversé se voit encore. Il équivait au V consonne.

3. Suet., *in Tiber.*, 71. Un puriste disait à Auguste qui employait un mot étranger: « Tu peux, César, donner le droit de cité aux hommes, mais non aux mots. » Suet., *de Illustr. grammat.*, 22.

sance pour ôter une demi-syllabe du dictionnaire, et il n'est pas encore dit que la toise et la livre, chassées de notre langue de par la loi, n'y resteront pas.

Mais qu'importe! l'œuvre de Claude était consommée. — Et pour la couronner, les dieux lui avaient gardé une dernière volupté d'antiquaire. Ce friand des choses passées, ce disciple de Tite-Live avait trouvé dans les dédales de sa science, qu'Auguste s'était trompé en célébrant, soixante-trois ans avant lui, les jeux séculaires, et qu'il avait, lui, à les célébrer une seconde fois; le héraut alla donc crier sur la place: « Venez voir ce que vous n'avez jamais vu, ce que vous ne verrez pas une seconde fois. » Proclamation usitée, mais qui fit rire: bien des vieillards avaient vu les jeux d'Auguste, de même que bien des jeunes gens devaient voir quarante ans après ceux de Domitien; on entendit même au théâtre un comédien qui avait joué dans les fêtes d'Auguste¹.

Mais Claude ne se trompait pas tout à fait; ces soixante-trois ans étaient un siècle. Comment les choses avaient-elles marché depuis Auguste? que devenait ce qu'Auguste avait voulu rétablir, la nationalité, — la propriété, — la famille? — Un mot là-dessus.

Dans la nation d'abord, — vers la fin de la république, l'esprit exclusif avait dominé; sous les empereurs, l'esprit cosmopolite triomphait. Il ne faut pas oublier que les 6,940,000 citoyens de Claude représentaient 6,940,000 familles, c'est-à-dire 28 millions d'individus environ, tous Romains. Cette statistique était l'éclatant témoignage de l'élargissement de la cité.

Mais ces citoyens, qui étaient-ils? Les privilèges de la

1. V. Suet., 21; Tacite, XI, 41; Zozim., II, 4; Pline, VII, 48.

cité sous les empereurs n'étaient plus les mêmes qu'au temps des consuls. Les saintes lois Porcia et Sempronia, l'exemption de la prison et du supplice, s'accordaient peu avec le droit constitutionnel de Caligula ou de Tibère. Les citoyens n'échappaient même pas toujours à la torture, ce lot des esclaves. Ce qu'on cherchait, dans la cité romaine, ce n'étaient donc plus les privilèges de la liberté personnelle, c'étaient des privilèges d'argent : c'était l'exemption de l'impôt personnel ; c'était la possession des terres d'Italie, exemptées de l'impôt foncier ; c'était surtout la participation au droit civil romain, ce droit exclusif qui déniait à l'étranger et la puissance paternelle, et le mariage, et le pouvoir de tester, et même, dans le sens le plus romain, la propriété (*connubium, testamentum, patria potestas, commercium, jus Quiritum*, etc.) : toutes choses dont Rome faisait orgueilleusement des privilèges nationaux. En d'autres termes, c'était le privilège de faire des affaires, et d'entrer en partage avec ces six ou sept millions de propriétaires, hors desquels il ne pouvait guère y avoir de fortune dans l'univers romain. C'était plus peut-être que tout le reste, le droit de participer dans Rome aux distributions de blé et d'argent, qui rémunéraient et entretenaient la fanéantise civique. Et, comme avec cela, sous Claude et sous Néron, le droit de cité se vendait au palais, dans la boutique des affranchis, vous comprenez qu'à cette aristocratie militaire, qu'on appelait autrefois le peuple romain, succédât une aristocratie de propriétaires affairés et de prolétaires fainéants, et que Rome, au lieu d'acquérir des cultivateurs et des soldats, ne trouvât que des exploitants.

Aussi, par la multiplication des citoyens, tous exempts d'impôts, le trésor s'affaiblissait et l'armée ne se recrutait

pas. Nous l'avons vu même sous Auguste¹ : les nouveaux citoyens, gens riches et en crédit, se souciaient peu du service militaire, et cherchaient tous les moyens d'y échapper. Les citoyens de l'Italie ne fournissaient déjà plus guère à l'armée que les neuf ou dix mille soldats du prétoire. Les légions se composaient des citoyens romains des provinces² ; elles finirent par se composer d'étrangers, puis de barbares ; et cette corruption des armées romaines ne fut pas une des moindres causes de la ruine de l'empire.

En ce qui touche la propriété, — les mêmes tendances continuaient à se produire. L'oligarchie, qui possédait les terres, put bien être proscrite et décimée sous Tibère ; la grande propriété changea de mains, mais fut peu morcelée. Il en tomba, il est vrai, sous le nom de *congiarium* ou de largesse impériale, à titre de divertissement ou d'aumône, quelques miettes aux trois cent mille lazzaroni de Rome, prime pour la fainéantise, gain facile et bientôt dissipé ; mais le travailleur de la campagne, le paysan italien, le pauvre provincial n'eut rien à gagner, et la masse des fortunes passa, des nobles et des chevaliers, aux délateurs, aux bouffons et aux affranchis du palais.

L'usure, d'ailleurs, cette plaie de la république, attirait peu sur elle l'animadversion impériale, et suivait son libre cours. Sous Auguste, nous trouvons des prêts à soixante pour cent³. Sous Tibère, tous les sénateurs font l'usure⁴, tous les biens sont grevés. Lorsque pour porter remède à

1. V. tome I, page 265.

2. Miles externus, provincialis. (Tacite, *Annal.*, III, 41, 54 ; *Hist.*, II, 21.)

3. Horace, I, *Sat.*, II, 14. « Quinas hic capiti mercedis exsecat. » Comme il s'agit ici d'un usurier, il faut évidemment entendre par *quinas*, 5 pour 100 par mois.

4. « Nemo eâ culpâ vacuus. » (Tacite, *Annal.*, VI, 16.)

ce fléau, on ordonne aux débiteurs de payer immédiatement les deux tiers de leur dette, aux créanciers de placer en terres italiennes les deux tiers de leur créance, il s'ensuit un trouble complet des fortunes : l'argent se cache ; les terres, dont on avait voulu accroître la valeur ne se vendent plus ; c'est l'État lui-même qui est obligé de se faire banquier, et de prêter 100 millions de sesterces à la classe agricole qui ne vit que d'emprunts¹. Tibère est sollicité de tous côtés par des nobles obérés qui le supplient de payer leurs dettes². Claude, à son tour, est obligé à des mesures nouvelles, pour défendre, contre l'avarice des usuriers, l'inexpérience des fils de famille³.

Or, ces deux moyens de fortune, l'usure et la confiscation, ne profitent qu'au petit nombre ; et cette époque, plus encore que celle qui termine les temps républicains⁴, nous présente de ces fortunes énormes, œuvres de la misère publique. L'augure Lentulus, personnage d'une incapacité proverbiale, doit à un caprice de la faveur impériale une fortune de 400 millions de sesterces (405,380,000 fr.)⁵. Pallas, affranchi de Claude ; Sénèque, précepteur de Néron ; deux délateurs, Éprius Marcellus et Vibius Crispus, ont chacun 300 millions de sesterces (79 millions de fr.)⁶. Narcisse, s'il faut en croire Dion, en posséda 400. Tous les affranchis des Césars : Calliste et Polybe sous Claude ; Hélius, Épaphrodite, Polyclète sous Néron ; Icélus sous Galba ; Asiaticus, au temps de Vitellius ; tous ces hommes

1. Tacite, *Ibid.*, 16, 17. Suet., *in Tiber.*, 48. Dion, LVIII. Pline, *Ep.* VI, 19.

2. Senec., *de Benef.*, II, 7, 8 ; *Epist.*, 122.

3. Senatus-consult. Macedonianum. (V. ci-dessus page 94.)

4. V. tome I, page 71, 72.

5. Senec., *de Beneficiis*, II, 4, 7.

6. Tacite, *Annal.*, XII, 53 ; XIII, 42 ; XIV, 52, 53 ; *de Orat.*, 8. Sur la fortune de Sénèque et ses aveux à cet égard, V. *de Vita beatâ*, 17.

encore marqués des fers de l'ergastule¹ ; d'autres même encore esclaves², ont des fortunes immenses. « Je vis un jour, dit Épictète, un homme pleurer aux pieds d'Épaphrodite (affranchi de Néron), lui embrasser les genoux, déplorer sa profonde misère : il ne lui restait plus rien au monde, disait-il, que 1,500,000 drachmes (1,500,000 fr.). Or, que répondait Épaphrodite ? riait-il, comme nous eussions fait ? Tout au contraire : Mon pauvre ami, disait-il, plein d'admiration, et tu n'as rien dit ! et tu as supporté une telle infortune³ ! » Apicius, sous Tibère, dissipe pour sa table un patrimoine de 25 millions de francs, après quoi il fait ses comptes, trouve qu'il ne lui reste plus que 2 millions et demi, et s'empoisonne de désespoir⁴.

J'ai dépeint assez souvent les conséquences de cette concentration des fortunes⁵. Elles ne cessèrent pas sous les empereurs. L'extension de la grande propriété nous est représentée en des termes plus forts que jamais⁶ : nous en avons une preuve singulière dans une inscription trouvée à Viterbe, d'après laquelle un aqueduc long de six milles ne traversait que onze propriétés appartenant seulement à

1. Tacite, *Hist.*, I, 37 et alibi.

2. Sur la richesse des esclaves de Néron, V. plus bas, Néron, § III. Un esclave de Galba donna, pour obtenir un emploi lucratif, 1 million de sest. (250,000 fr.) à Othon. Suet., *in Othone*, 5.

3. Épictète, *apud Arrian.*, I, 26.

4. Senec., *Consolatio ad Helviam*, 40. Dion, LVII, 19. Martial, III, 22.

5. V. t. I, pages 26 et suiv., 45 et suiv., 242, 264.

6. « Le territoire de tout un peuple n'est plus que l'ergastule d'un seul maître. » Senec., *Controv.*, V, 5. « Jusques à quand étendrez-vous vos possessions ? Une province ne vous suffit plus. Des fleuves naissent et meurent dans vos domaines. Il faut que votre territoire environne la mer et que votre régisseur commande au-delà de l'Adriatique. » Senec., *Ep.* 89. V. aussi *de Tranquillitate animi*, 11 ; *de Benef.*, III, 8. « Un seul régisseur administre une province plus grande que celle que l'on confiait à un consul. » *De Ira*, I, 16. Il y a sans doute à tenir compte de l'esprit déclamatoire des deux Sénèque. Mais j'ai cité la lettre de Tibère au sénat. « Villarium infinita spatia. » (Tacite, *Annal.*, III, 54.)

neuf maitres¹. — « On ne cultive plus, dit Columelle; le premier esclave venu, un valet de pied émérite, un portelière affaibli par l'âge, est choisi pour régisseur d'un immense domaine². » — Les champs dépérissent faute de culture, des villes même d'Italie sont abandonnées, leurs remparts à moitié détruits³. — L'importation des blés en Italie augmente⁴. La nourriture de Rome est plus incertaine, les disettes et les séditions qu'elles amènent sont plus fréquentes que jamais⁵. — L'Italie se dépeuple; il faut fonder des colonies dans ses villes désertes. Remède inefficace! des vétérans qu'on y envoie, les uns, habitués par le service militaire à des climats étrangers, peu d'années après retournent habiter les provinces; les autres, inaccoutumés aux soins de la famille, ne laissent pas d'héritiers: au bout de quelque vingt ans, Antium et Tarente sont de nouveau dépeuplées⁶.

C'est assez dire que les lois maritales n'avaient porté remède à rien. — Ces lois, recueillies dans la succession d'Auguste, comme un legs précieux, s'en allaient pourtant, mal vues du peuple, maudites par les riches, en disgrâce

1. Cité par M. Dureau de La Malle.

2. Columelle, I, *Præfat.*, 3, 11, 12. V. aussi Pline, *Hist. nat.*, VIII, 3; XVIII, 4.

3. Lucain, I, 21.

4. Tacite, *Annal.*, VI, 13. Columelle, *Præf.*, 20.

5. « L'Italie ne subsiste que par le blé étranger. La vie du peuple romain est à la merci des vents et des tempêtes. Si les provinces nous manquaient, seraient-ce nos villas et nos parcs qui nous feraient vivre? » Lettre de Tibère dans Tacite. *Ibid.* En 19, disette dans laquelle Tibère croit devoir fixer un maximum pour le blé, et donne de plus deux sesterces au marchand par *modius*. *Annal.*, II, 87. Disettes fréquentes sous Tibère. *Id.*, IV, 6. En 32, autre disette, quoique le chiffre des importations eût augmenté. *Id.*, VI, 13. A la mort de Caius, Rome n'avait pas des vivres pour huit jours. (V. t. I, page 67.) Disettes sous Claude en 42, 43, 44, 51. Tacite, *Annal.*, XII, 43. Suet., V, 18, 19. Josèphe, *Antiq.*, XX, 2. *Act. apost.*, II, 28. Dion, LX, p. 676.

6. Tacite, *Annal.*, XIV, 27. Suet., *in Ner.*, 9.

auprès des jurisconsultes, restreintes par ceux-ci, éludées par ceux-là, affaiblies même par le favoritisme étourdi des empereurs, qui consentaient à être rigoureux envers tous, pourvu qu'il leur fût permis d'être indulgents envers leurs protégés. Tantôt on se mariait juste autant qu'il était nécessaire pour être admis à un emploi, recueillir un legs, et le lendemain un divorce vous débarrassait de cette menteuse et passagère union¹. Tantôt, par l'adoption, on simulait la paternité, on se donnait la veille des comices un fils qu'on émancipait le lendemain, et l'on gardait, avec les honneurs de la préture², toute la liberté de sa solitude. Les empereurs, dans leur toute-puissance, accordaient à des célibataires les droits du père de famille le plus favorisé (*justrium liberorum*): on se trouvait époux et père par brevet impérial et par fiction de la loi. Claude, pour encourager l'importation des blés, ne sut offrir à ceux qui faisaient ce commerce une plus belle récompense que la permission de ne pas se marier; il accorda les mêmes privilèges aux soldats. « A Crotonne (c'est-à-dire à Rome), dit le satirique Pétrone, il y a deux classes d'hommes, les adoptants et les adoptés: l'homme qui n'a pas d'enfants est seul honoré, seul brave, seul vertueux; le père de famille est un proscriit. » Et les pauvres pères de famille se plaignent en effet que, par des fraudes légales, on leur vole les privilèges que leur accorde la loi en dédommagement des soucis de l'éducation: « Les célibataires, disent-ils, ne sont-ils pas assez heureux déjà? Sans charges, sans soucis, ils ont pour eux et le crédit, et les soins, et le respect³. »

1. Suet., *in Tiber.*, 35.

2. Tacite, *Annal.*, XV, 19.

3. Nec ideo conjugia aut educationes liberorum frequentabuntur, prævalida orbitate. Cæterum multitudo periclitantium gliscibat, cum omnis domus

Ainsi, pour y être contraint par la loi, on ne se mariait pas davantage. Le célibat gardait sa prééminence. Des chicanes, des recherches fiscales, le trouble des familles, tel était le résultat à peu près unique des lois augustales¹. Aussi, peu à peu, à mesure que les plaintes et les clameurs se multipliaient contre elles, Tibère, Claude, Néron, Trajan, s'enhardissaient à y porter la main, et, soit par une suspension temporaire, soit par une plus grande indulgence pour les unions tardives, soit par la diminution des récompenses accordées au dénonciateur, ébranlaient cette législation, le dernier acte du règne d'Auguste.

Comment Montesquieu, cet esprit si éminent, n'a-t-il pas vu qu'il en devait être ainsi? que ces lois dont il fait l'éloge, dictées à Auguste, il est vrai, par une nécessité imminente, s'attaquaient à une puissance qu'il n'est pas donné aux lois de faire fléchir? Comment, surtout, n'a-t-il pas compris que le christianisme, dont il oppose l'esprit célibataire à l'esprit conjugal des lois d'Auguste, a sanctifié bien plus qu'il n'a multiplié le célibat; a fortifié, loin de l'affaiblir, le principe du mariage? Le christianisme, il est vrai, à commencer par les Évangiles et par saint Paul², n'a

delatorum interpretationibus subverteretur (sous Tibère). Tacite, *Annal.*, III, 23.

1. Voici la série des actes législatifs rendus à ce sujet : — An 20, exemptions temporaires accordées par une commission spéciale. Tacite, *Annal.*, III, 28. — Diverses modifications en ce qui touche les unions tardives, sénatus-consulte Persicianum et sénatus-consulte Calvisianum. Ulpian, *Reg.*, XVI, 1-4. — Autre sénatus-consulte en faveur des unions tardives, sous Claude. Ulpian, XVI, 1, 3. Suet., *in Claud.*, 23. — Exemptions accordées à l'armée (an 44). Dion, LX, p. 684. — à la marine marchande, en 51. Suet., *in Claud.*, 48, 49; *Instit.*, III, 3. Caus., etc. — Néron réduit au quart les récompenses des délateurs. Suet., *in Ner.*, 10. — An 61, sénatus-consulte contre les adoptions fictives. Tacite, *Annal.* XV, 49.

2. *Math.*, XIX, 12. I, *Cor.*, VII, 1, 8, 25, 32, 34, 37, 38, 40. *Apoc.*, XIV, 4.

cessé de prêcher le célibat et sa supériorité sur le mariage; toute l'antiquité ecclésiastique est pleine de cette pensée: si le célibat obligatoire n'a pas toujours été imposé à quelques-uns, toujours, du moins, le célibat libre et volontairement accepté est présenté à tous comme l'état parfait. Le principe est toujours le même. Mais il faut comprendre quel est ce principe: « Celui qui est sans épouse, dit saint Paul, s'occupe des choses du Seigneur et des moyens de plaire à Dieu; celui, au contraire, qui a une épouse, s'occupe des choses de ce monde et des moyens de plaire à son épouse, et il est partagé. » Le célibat que prêche l'Église, c'est donc un célibat pur, vie d'austérité et de dévouement, partage d'un petit nombre, sans préjudice réel pour l'accroissement des nations. Mais, d'une autre côté, il y a un célibat que combat l'Église; c'est le célibat vicieux et profane, mal sérieux, plaie véritable par laquelle les mœurs se corrompent, le mariage plus rare est en même temps moins respecté, les générations décroissent, les peuples s'affaiblissent. En tout temps, en tout pays, il a fallu accepter le célibat comme une nécessité inévitable pour une portion quelconque de la société; mais le célibat que la politique accepte bon gré mal gré, le christianisme le sanctifie, et, en le sanctifiant, il le restreint. En rendant le mariage plus grave, plus honoré, dès lors plus fécond, il n'a pas besoin, comme les législateurs anciens, de commander, sous peine d'amende, la paternité et le mariage: en maintenant, dans la société, un célibat pur et consacré dont la société n'a rien à craindre, il n'a pas besoin, comme les économistes modernes, d'imposer des restrictions au mariage, ou, comme le voudrait Malthus, de fonder des écoles où l'on prêche aux jeunes gens la continence, dans l'intérêt de leur fortune.

Pour mieux comprendre ce qui précède, achevons de parcourir l'univers romain.

Sortons de l'Italie : la concentration des biens, l'usure qui en est la plus commune origine, la proscription impériale qui en profite, toutes ces plaies de l'Italie ont bien vite passé les Alpes et la mer. Quant à l'usure, j'ai déjà montré¹ la tyrannie financière que les Romains exerçaient dans les provinces ; la Gaule sous Sacrovir, la Grande-Bretagne au temps de Néron, n'ont été poussées à la révolte que par la rigueur des créanciers romains². Quant aux proscriptions, vous avez vu les provinces décimées sous Tibère, la Gaule opprimée par Caligula : sous Néron (pour ne pas citer d'autres exemples), six propriétaires possédaient la moitié de la province d'Afrique ; leur supplice la donna à Néron. Les grands domaines, ajoute Pline, ont perdu l'Italie ; ils perdent aussi les provinces³.

La dépopulation marche à la suite. Toute la Grèce, dit Plutarque, ne mettrait pas sur pied 3,000 soldats. Il n'y a plus d'oracles, dit-il, parce qu'il n'y a plus même de peuple pour entendre les oracles. A Delphes, où il y avait jadis deux prêtresses, une seule suffit. Aux lieux où étaient les oracles de Tégryre et de Ptoüs, vous marchez tout le jour sans rencontrer un berger⁴. Sparte est sans habitants⁵ ; de Mycènes, il ne reste plus que le nom⁶. L'Épire et les contrées voisines se dépeuplent chaque jour ; les soldats romains se casernent dans des maisons abandonnées⁷.

1. V. plus haut, t. I, pages 31 et 38.

2. Tacite, *Annal.*, III, 40. Dion attribue la révolte de la Bretagne en 61 aux exactions de Sénèque, qui exigea d'un seul coup le paiement de 400,000,000 de sest. que les Bretons lui devaient.

3. *Latifundia perdidere Italiam ; jam et provincias.* (Pline, XVIII, 7.)

4. Plut., *de Oraculorum defectu*, 7.

5. Appien, *de Bell. civ.*, VII.

6. Strabon, VIII.

7. *Id.*, 7. V. aussi dans le discours de Dion Chrysostome, intitulé *le Chas-*

Sur la foi de la grandeur du nom romain, quelques modernes avaient cru que le monde, sous le gouvernement des empereurs, était arrivé à un degré de population inouï. Un récent travail, en appliquant aux monuments de l'antiquité les données de la science moderne, a jeté sur ces questions une grande lumière. L'Italie continentale, peuplée aujourd'hui de 19 millions d'habitants, ne pouvait, sous les empereurs, en avoir plus de 9 ou 10 millions¹. La Sicile, cette contrée si bien cultivée et si fertile, ne nour-

seur, une curieuse peinture de l'état de désolation de l'île d'Eubée (sous Domitien).

1. *Économie politique des Romains*, par M. Dureau de La Malle, tome I, liv. II, chap. 5-8. M. de La Malle arrive aux chiffres indiqués par un calcul fort simple, mais dont les éléments sont réunis par lui avec une grande sagacité. Il établit : 1° la consommation annuelle en blé de chaque individu ; 2° la quantité de blé que pouvaient produire les terres labourables de l'Italie, d'après les procédés de culture usités à cette époque, en y joignant le chiffre du blé importé ; — et divisant l'un de ces nombres par l'autre, il en tire le chiffre au-dessus duquel la population ne pouvait s'élever. Ce chiffre est celui de 4,978,800 pour le vi^e siècle de Rome, 9,547,000 pour le temps de l'empire.

Une observation se présente sur ces calculs. M. de La Malle établit la consommation journalière de chaque individu, d'après des passages de Caton, de Sénèque et de Salluste, qui, évidemment, s'appliquent à la consommation de l'homme occupé au travail ou au moins de l'homme dans la force de l'âge. Or, pour établir exactement le chiffre de la consommation individuelle, il faudrait prendre une moyenne entre la consommation des individus de classes différentes, hommes ou femmes, enfants, adultes ou vieillards.

Cette remarque, jointe à d'autres, porte M. Wallon (*Hist. de l'esclavage*, part. II, ch. 3) à modifier le chiffre de M. de La Malle en ce qui touche les temps anciens, et à le porter à 8,114,000. Mais il pense, et je pense avec lui, qu'il y aurait erreur à élever proportionnellement le chiffre de la population au temps de l'empire. Les importations de blé sur lesquelles M. de La Malle se fonde pour augmenter comme il le fait le chiffre de la population italique, étaient le résultat d'un déchet dans la culture, dont elles formaient tout au plus la compensation. Tous les textes de l'antiquité et tout l'ensemble des faits historiques déposent en ce sens, et je suis persuadé que le chiffre de 10 millions est le maximum de la population italique sous les empereurs.

Je rappelle ici que par le mot d'Italie il faut entendre, sous la république, l'Italie actuelle moins les îles, la Lombardie et le Piémont ; au temps de l'empire, l'Italie continentale seulement.

rissait pas 1,200,000 âmes¹. La Gaule, plus étendue que notre France, n'en comptait, au IV^e siècle, que 10 millions². En appliquant les mêmes notions à l'Égypte, on pourrait conjecturer que, sous Auguste, elle n'avait pas plus de 1,100,000 habitants³.

Ainsi, dans l'antiquité (et l'écrivain que je cite déduit, avec une rare évidence, les causes morales du fait dont il apporte les preuves matérielles), tout marchait vers l'affaiblissement de la population. Le christianisme seul a peuplé l'Europe : si quelque part le mouvement de la population a été constant, régulier, civilisateur, ç'a été dans les pays chrétiens ; et ces pauvres Pères de l'Église, dont Montesquieu se moque, au sujet de sa chère loi Papia Poppæa, ne se trouvent pas avoir été si ignorants qu'il le pense, à l'égard des choses de ce monde.

Ainsi, la sagacité et la puissance d'Auguste n'avaient fait que ralentir la marche du monde romain vers sa décadence.

1. V. le même ouvrage, tome II, liv. IV, ch. 10. La Sicile a aujourd'hui plus de 1,600,000 habitants.

2. *Ibid.*, liv. II, ch. 8.

3. L'Égypte envoyait à Rome le cinquième de ses récoltes (Orose, 1, 8) ; or, cette importation formait le tiers de l'importation totale de blé en Italie (Josèphe, *de Bello*, II, 28), en d'autres termes, 20 millions de *modii* (Aurel. Victor, *Epist.*, 1). Reste donc 80 millions de *modii* pour la consommation du pays même ; et si j'appliquais à l'Égypte les calculs de M. de La Malle pour l'Italie, qui fixent la consommation annuelle de chaque individu à 78 *modii* et une fraction, je trouverais que l'Égypte ne pouvait pas nourrir 1,100,000 habitants ; mais cette application serait très-contestable. Josèphe, *de Bello*, II, 16, indique un chiffre bien plus élevé.

§ III. — CHUTE DE MESSALINE. — CLAUDE SOUS LA DOMINATION D'AGRIPPINE.

Ai-je rendu justice à Claude ? ai-je assez montré ses intentions droites, et quelquefois son bon sens ? Le prince qui le premier vint au secours des esclaves ; le César dont le premier acte fut un décret d'amnistie¹ ; le consul qui, à son tribunal, osait manquer de respect aux subtilités du droit, et donnait gain de cause, en dépit de la lettre, au plaideur qui s'était trompé de formule², pouvait-il être bien compris du monde romain ? Suétone ne charge-t-il pas son portrait ? Ne le traite-t-il pas à plaisir en caricature ? Claude, bafoué toute sa vie, devait-il encore être bafoué après sa mort ? Tacite, jusqu'ici, nous a manqué ; peut-être l'avait-il compris et jugé plus gravement.

Mais, non ; pour ce qui nous reste à dire, Tacite vient à notre secours, et il va nous montrer Claude bien pitoyable et bien idiot ; il nous le montre à son déclin, il est vrai, abasourdi par six années de domination extérieure et de servitude domestique. Le pouvoir impérial avait rendu fou Caligula, il rendit Claude stupide ; il avait enivré l'un, il abrutit l'autre. Il faut pardonner à la postérité, si elle est impitoyable pour ce genre d'idiotisme qui se joue avec les biens, avec l'honneur, avec le sang !

Pendant que Claude s'occupait à réformer le monde et l'alphabet, construisait des aqueducs, dépêchait aux Chérusques un roi façonné à la romaine, gourmandait le peuple qui se moquait des femmes au théâtre, faisait en un

1. Suet., *in Claud.*, 11.

2. Suet., *Ibid.*, 14.

rissait pas 1,200,000 âmes¹. La Gaule, plus étendue que notre France, n'en comptait, au IV^e siècle, que 10 millions². En appliquant les mêmes notions à l'Égypte, on pourrait conjecturer que, sous Auguste, elle n'avait pas plus de 1,100,000 habitants³.

Ainsi, dans l'antiquité (et l'écrivain que je cite déduit, avec une rare évidence, les causes morales du fait dont il apporte les preuves matérielles), tout marchait vers l'affaiblissement de la population. Le christianisme seul a peuplé l'Europe : si quelque part le mouvement de la population a été constant, régulier, civilisateur, ç'a été dans les pays chrétiens ; et ces pauvres Pères de l'Église, dont Montesquieu se moque, au sujet de sa chère loi Papia Poppæa, ne se trouvent pas avoir été si ignorants qu'il le pense, à l'égard des choses de ce monde.

Ainsi, la sagacité et la puissance d'Auguste n'avaient fait que ralentir la marche du monde romain vers sa décadence.

1. V. le même ouvrage, tome II, liv. IV, ch. 10. La Sicile a aujourd'hui plus de 1,600,000 habitants.

2. *Ibid.*, liv. II, ch. 8.

3. L'Égypte envoyait à Rome le cinquième de ses récoltes (Orose, 1, 8) ; or, cette importation formait le tiers de l'importation totale de blé en Italie (Josèphe, *de Bello*, II, 28), en d'autres termes, 20 millions de *modii* (Aurel. Victor, *Epist.*, 1). Reste donc 80 millions de *modii* pour la consommation du pays même ; et si j'appliquais à l'Égypte les calculs de M. de La Malle pour l'Italie, qui fixent la consommation annuelle de chaque individu à 78 *modii* et une fraction, je trouverais que l'Égypte ne pouvait pas nourrir 1,100,000 habitants ; mais cette application serait très-contestable. Josèphe, *de Bello*, II, 16, indique un chiffre bien plus élevé.

§ III. — CHUTE DE MESSALINE. — CLAUDE SOUS LA DOMINATION D'AGRIPPINE.

Ai-je rendu justice à Claude ? ai-je assez montré ses intentions droites, et quelquefois son bon sens ? Le prince qui le premier vint au secours des esclaves ; le César dont le premier acte fut un décret d'amnistie¹ ; le consul qui, à son tribunal, osait manquer de respect aux subtilités du droit, et donnait gain de cause, en dépit de la lettre, au plaideur qui s'était trompé de formule², pouvait-il être bien compris du monde romain ? Suétone ne charge-t-il pas son portrait ? Ne le traite-t-il pas à plaisir en caricature ? Claude, bafoué toute sa vie, devait-il encore être bafoué après sa mort ? Tacite, jusqu'ici, nous a manqué ; peut-être l'avait-il compris et jugé plus gravement.

Mais, non ; pour ce qui nous reste à dire, Tacite vient à notre secours, et il va nous montrer Claude bien pitoyable et bien idiot ; il nous le montre à son déclin, il est vrai, abasourdi par six années de domination extérieure et de servitude domestique. Le pouvoir impérial avait rendu fou Caligula, il rendit Claude stupide ; il avait enivré l'un, il abrutit l'autre. Il faut pardonner à la postérité, si elle est impitoyable pour ce genre d'idiotisme qui se joue avec les biens, avec l'honneur, avec le sang !

Pendant que Claude s'occupait à réformer le monde et l'alphabet, construisait des aqueducs, dépêchait aux Chérusques un roi façonné à la romaine, gourmandait le peuple qui se moquait des femmes au théâtre, faisait en un

1. Suet., *in Claud.*, 11.

2. Suet., *Ibid.*, 14.

jour vingt édits, dont un pour recommander de bien poiser les tonneaux¹ : Claude, si occupé à moraliser son empire, manquait de temps pour s'enquérir de la moralité de son palais. Rome tout entière parlait des désordres de Messaline, lui seul n'en savait rien. Elle avait fait périr un préfet du prétoire qui pouvait tout révéler à l'empereur. Si un homme, par crainte, ou par honnêteté, refusait d'être son amant, elle lui faisait commander, par l'empereur, d'obéir en tout à Messaline ; elle pouvait aimer ou tuer qui elle voulait.

Qui ne connaît les vers dans lesquels, avec plus de vertu que de pudeur, Juvénal peint Messaline quittant, au premier sommeil de son mari, la couche impériale, et allant hors du palais, en capuchon et en perruque blonde, suivie d'une seule esclave, courir de nocturnes aventures, si je puis dire des aventures ? Mais, à cette impériale prostituée, le désordre ne suffisait pas, il fallait encore de l'amour.

Ici, permettez-moi de m'attacher au récit de Tacite². Cet homme dit les choses de telle manière qu'il n'y a pas moyen, après lui, de les redire ou de les comprendre autrement : la vérité s'incruste dans son langage. Je ne ferai que les traduire, ce qui est déjà bien présomptueux. Ce n'est pas qu'il n'ait été traduit avec talent ; mais, comme tout au monde, une traduction est chose individuelle. Chacun y met son sens, sa façon de comprendre, sa façon de sentir ; chacun, tout fidèle qu'il se prétende, pousse la pensée de l'auteur vers sa propre pensée ; chaque homme à son esprit, par lequel les choses ne passent pas sans en recevoir quelque teinture ; chaque homme, sa langue propre,

1. Suet., in *Claud.*, 16.

2. Tacite, *Annal.*, XI, 42, 26 et suiv.

qui ne dit rien comme la langue d'un autre. Je traduirai mal Tacite, mais je le traduirai selon ma pensée.

« Une passion voisine de la fureur avait enflammé Messaline pour le noble Silius, le plus beau de la jeunesse romaine. Afin de le tenir sous l'exclusive possession de son amour, elle avait poussé dehors, par un divorce, Junia Silana, sa femme. Silius sentait la honte et le péril ; mais une mort certaine s'il refusait, l'espérance de tromper Claude, de magnifiques promesses l'avaient décidé. Les chances de l'avenir, les jouissances du présent, lui tenaient lieu d'autre assurance. Elle, pourtant, ne cachait pas son amour, venait chez lui en grand cortège, ne le quittait pas en public, lui prodiguait richesses et honneurs : il semblait qu'une révolution fût faite dans l'État ; esclaves, affranchis, tout l'attirail d'une cour, passaient de l'empereur à l'amant...

« Mais cette facilité même rendait à Messaline l'adultère insipide ; elle se jetait dans des débauches inouïes, quand une fatalité malheureuse, la crainte d'un danger imminent qu'il croyait détourner par un autre, poussa Silius à ambitionner plus que le triste et commun avantage d'être l'amant de Messaline (an 48) : « Pourquoi se cacher, lui « disait-il, pourquoi laisser vieillir le prince ? Le temps « des précautions était passé. Aux innocents les innocentes « mesures ; à ceux dont le tort est manifeste, nulle res- « source que l'audace. Les complices ne manqueraient « pas ; tant d'autres couraient les mêmes dangers ! Seul, « sans femme, sans enfants, il était prêt à épouser Messa- « line, à adopter Britannicus ; elle garderait le même « pouvoir, mais elle le garderait sans péril ; il fallait seu- « lement prévenir Claude, facile à surprendre, prompt à « se venger. » Messaline reçut froidement ces paroles,

non par amour pour son mari; mais elle comprenait que Silius, maître de l'empire, mépriserait la femme infâme qui l'avait élevé, et saurait apprécier à sa juste valeur un crime auquel le danger l'eût fait consentir. Cependant le mot de mariage, l'étrangeté d'une telle infamie (dernier raffinement de plaisir pour ceux qui ont perdu toute honte), tout cela finit par lui sourire.

« Claude étant allé faire un sacrifice à Ostie, elle n'attendit pas plus tard pour célébrer en toute solennité cette union. Je ne l'ignore pas, dit Tacite, une telle sécurité paraîtra fabuleuse; je ne raconte cependant rien que je n'aie lu, que je n'aie entendu de nos vieillards. Dans une ville instruite de tout, parlant de tout, à un jour marqué, un consul désigné et la femme du prince s'unirent en mariage; il y eut des témoins appelés pour mettre le cachet sur leur contrat, des auspices, des sacrifices, une dot d'un million de sesterces. Il fut écrit dans l'acte que les conjoints se mariaient pour avoir des enfants. » L'impure Messaline porta le voile de safran des fiancées; les conviés s'assirent au festin; le lit consacré au Génie nuptial, couvert de pourpre de Tyr, fut préparé devant tous les yeux¹. Claude même, dit-on, avait signé le contrat de mariage: on lui avait persuadé que c'était quelque talisman propre à détourner les périls dont le menaçaient les devins de Chaldée². Tout se fit selon les rites sacrés, selon les lois antiques: Messaline ne voulait que d'un bon et légitime mariage³.

Tout cependant se fût bien passé pour elle, si elle n'eût irrité les affranchis; mais elle avait fait périr Polybe qui

1. V. aussi Dion, LX; Suet., *in Claud.*, 26, 29.

2. Suet., *ibid.*, 29.

3. Non nisi legitime vult nubere. (Juvénal, X, 239.)

avait été son amant, et tout le corps était révolté contre elle¹. « A la nouvelle de son mariage, la maison du prince fut saisie d'horreur et de surprise; ceux qui étaient en crédit, qui allaient être en danger si la face des choses changeait, ne se parlaient plus secrètement, ils s'écriaient tout haut: « Quand un histrion avait souillé la couche du prince, c'était une honte, ce n'était pas une révolution. Aujourd'hui, un jeune noble, audacieux et beau, « tout près d'être consul, devait, après un tel mariage, « pousser plus loin ses espérances. » Ils pensaient avec crainte à l'imbécillité de Claude, au joug que lui imposait sa femme, à tant de meurtres qu'avait ordonnés Messaline; mais aussi « avec la faiblesse du prince, si on avait « le temps de faire valoir auprès de lui l'énormité d'un tel « crime, elle pouvait être condamnée, écrasée, avant « d'être accusée seulement. Tout le danger était qu'elle « pût se défendre; il fallait que les oreilles de Claude fus- « sent fermées, même à ses aveux. » Calliste, Narcisse et Pallas pensèrent pourtant à dissimuler tout, à menacer secrètement Messaline, et par ces menaces, à éloigner Silius. Pallas et Calliste renoncèrent même à ce dessein: l'un par lâcheté; l'autre, qui avait vu la cour de Caligula, parce qu'il savait qu'on retient le pouvoir plus par la précaution que par la violence. Narcisse persista seul, et, renonçant à avertir Messaline, attendit l'occasion d'instruire César.

« Celui-ci prolongeait son séjour à Ostie. Il avait deux maîtresses, Calpurnie et Cléopâtre, que Narcisse, par des libéralités, par des promesses, par l'espérance d'un plus grand crédit lorsque Messaline serait renversée, décida à

1. Dion, LX.

prendre sur elles les dangers d'une dénonciation. Calpurnie, dès qu'elle put voir César en secret, se jette à ses genoux, s'écrie que Messaline a épousé Silius. Cléopâtre, interrogée par elle, confirme son récit. Elles font appeler Narcisse; l'affranchi demande d'abord à son maître pardon pour le passé, pardon de lui avoir caché la honte d'une coupable épouse. « Ce qu'il veut aujourd'hui, ajoute-il, ce n'est pas reprocher à Messaline tant d'adultères, ce n'est pas redemander à Silius cette maison, ces esclaves, toute la pompe de sa fortune nouvelle : qu'il en jouisse ; mais qu'il rende à César une épouse, qu'il rompe cet infâme mariage !... Sais-tu ton divorce ? dit-il à Claude. Le mariage de Silius s'est fait aux yeux du peuple, du sénat, des soldats ; si tu ne te hâtes, ce nouveau mari est maître de Rome. » Claude appelle ses amis, s'informe, s'inquiète. « Qu'il aille au camp, lui dit-on, qu'il s'assure des prétoriens, qu'il veille sur sa vie avant de songer à sa vengeance. » Le malheureux n'avait que trop besoin d'être rassuré, il croyait déjà Silius empereur. Frappé de son danger, bien plus que de sa honte, il s'en allait au camp, demandant sans cesse : « Suis-je encore prince ? Silius ne l'est-il pas ? »

« C'était en automne. Messaline, plus folle et plus prodigieuse que jamais, célébrait les vendanges dans ses jardins. Le raisin était sous le pressoir, le vin coulait des cuves à grands flots ; les bacchantes en délire, ceintes de peaux de bêtes, dansaient alentour. Elle, les cheveux en désordre, le thyrsé à la main, les cothurnes aux pieds, secouant sa tête comme une insensée ; auprès d'elle, Silius couronné de lierre, entendaient les chants licencieux qui résonnaient

1. Suet., in *Claud.*, 36.

à leurs oreilles. Au milieu de la folie de cette fête, Vectius Valens était monté sur un arbre élevé. — « Que vois-tu ? » lui demanda-t-on. — « Un grand orage du côté d'Ostie. » — Hasard ou vérité, cette parole fut un présage. La rumeur publique ne disait rien encore ; mais Messaline reçoit de tous côtés des messages ; elle apprend que Claude est instruit, qu'il arrive prêt à se venger. Elle se retire dans la villa de Lucullus¹, celle qu'elle avait achetée avec le sang de Valérius Asiaticus. « Silius, pour dissimuler ses craintes, va au Forum s'occuper des affaires publiques. Le reste se sépare ; mais les centurions arrivent, saisissent tous ceux qu'ils rencontrent. Messaline, au milieu de son trouble, ne manque pas de cœur ; elle sait combien de fois il lui a été utile de voir, d'entretenir son mari : elle se rendra au-devant de lui ; Britannicus et Octavie iront embrasser leur père ; Vibidia, la plus ancienne des vestales, s'est décidée à aller demander pour elle la clémence du grand pontife. Quant à elle, suivie de trois personnes seulement (telle était la solitude qui s'était faite soudain autour d'elle), elle traverse toute la ville à pied, et dans un tombereau où l'on emporte les immondices des jardins, prend la route d'Ostie, ne rencontrant de pitié nulle part ; l'infamie de ses crimes étouffait toute compassion.

« César pourtant tremblait toujours ; il n'avait pas confiance en Géta, le préfet du prétoire, homme léger dans le bien, léger dans le mal. Narcisse et ceux qui s'étaient risqués avec lui ne voient qu'un moyen de sauver la personne de Claude : « Que pour un jour seulement il donne à un des ses affranchis le droit de commandement sur les troupes. » Narcisse s'offre à l'exercer ; Narcisse monte

2. La villa ou les jardins de Lucullus étaient sur le Pincio, près de la Trinité du Mont. V. Frontin, *Aqued.*, 22.

en voiture avec lui, de peur qu'en chemin Vitellius et Cécina, qui l'accompagnent, ne le fassent changer d'avis... » Le voyage se passe en lamentations de César, en paroles équivoques et cauteleuses de Vitellius et de Cécina, en instances de Narcisse, qui cherche en vain à les faire expliquer. « Déjà on apercevait Messaline; elle criait à Claude d'écouter au moins la mère de Britannicus et d'Octavie : Narcisse étouffe sa voix en parlant de Silius, de son mariage, et, pour détourner la vue de César, lui met sous les yeux les preuves écrites des désordres de Messaline. A l'entrée de Rome, les enfants se présentent : Narcisse les fait écarter. Vibidia vient elle-même, à sa honte, demander que le prince ne condamne pas sa femme sans l'entendre : « Le prince l'entendra, répond Narcisse; la déesse sera libre devant lui. Va reprendre tes sacrifices. » Claude, au milieu de tout cela gardait un étrange silence; Vitellius semblait ne rien entendre; tout obéissait à l'affranchi.

« Il ordonne; il fait ouvrir la maison de l'adultère; il y fait conduire l'empereur. Dans le vestibule, il lui montre l'image de Silius le père, que le sénat avait ordonné de détruire; la noblesse tenait toujours à ses espérances et à ses regrets. Il lui montre, bien plus encore, les souvenirs de sa propre famille, « les témoignages héréditaires de la gloire des Drusus et des Néron, devenus le prix de l'adultère. Il le conduit au camp, furieux et plein de menaces, appelle les soldats à l'assemblée, et parle le premier. Claude dit ensuite quelques mots; si juste que fût sa colère, sa timidité l'arrêtait. Les cohortes s'écrient, demandent le nom et le châtement des coupables. » Les soldats n'étaient peut-être pas bien jaloux de la gloire de leur empereur; mais c'était une vengeance, et toute ven-

geance leur était profitable. « Silius, amené au tribunal, ne sollicita qu'une chose, une prompte mort.

« D'autres encore parmi les coupables ne souhaitèrent que d'en finir vite. » Ce fut une belle occasion de supplices, car tout amant de Messaline était coupable. Titius Proculus, que Silius avait placé auprès d'elle; Vectius Valens, prêt à avouer, à dénoncer qui on voudrait; d'autres encore sont menés à la mort. « Seul, le pantomime Mnes-ter, que Messaline avait aussi aimé, se débattit contre le supplice, déchira ses habits, montra la marque des coups qu'il avait reçus, rappela au prince les paroles par lesquelles lui-même l'avait soumis aux ordres de Messaline. « D'autres, disait-il, avaient été séduits par des présents, « d'autres par l'ambition; lui, la nécessité seule l'avait rendu coupable, et il eût péri tout le premier, si le pouvoir fût tombé aux mains de Silius. » César se laissait toucher, mais ses affranchis lui représentèrent (admirable raison!) « qu'il serait honteux, après avoir mis à mort « tous ces hommes considérables, de ménager un histrion : « qu'une si grande faute fût volontaire ou non, peu impor-
« tait... »

« Cependant Messaline était retournée dans les jardins de Lucullus; elle gagnait du temps, préparait des prières, espérait, s'irritait; en cette extrémité, tel était encore son orgueil! Si Narcisse même ne se fût hâté, les dangers retombaient sur lui. Claude, rentré au palais, apaisé par un bon repas, échauffé par le vin : Allez, dit-il, dites à cette pauvre « femme (c'est le mot dont il se servit) de venir « demain se justifier devant moi. » Sa colère s'affaissait, son amour lui revenait au cœur; si on tardait trop, il pouvait appeler son épouse. Narcisse prend tout sur lui, sort de la salle; des centurions et un tribun étaient de garde :

« L'empereur l'ordonne, dit-il, faites-la mourir. » L'affranchi Évode les suit, comme garde et comme surveillant. Il part à la hâte; il trouve Messaline couchée par terre, sa mère Lépida auprès d'elle, séparée de sa fille lorsque celle-ci était puissante, dans ce triste et dernier moment ramenée à elle par la pitié. Elle lui conseillait (maternellement) « de ne pas attendre le meurtrier. » — « Sa vie était finie, lui disait-elle; elle ne pouvait plus espérer qu'une chose, l'honneur dans la mort. » Mais cette âme corrompue par le désordre n'avait pas même un tel sentiment d'honneur; elle pleurait et se plaignait lorsque les portes sont poussées avec fracas: le tribun est là silencieux devant elle; l'affranchi lui jette des injures de valet. Alors, seulement, elle comprit son sort, prit une épée, voulut en vain, toute tremblante, s'en percer la gorge et la poitrine. Le tribun la tua; on laissa son corps à sa mère.

« Claude était encore à table lorsqu'on lui annonça que Messaline était morte; de sa main ou de la main d'autrui? il ne le demanda pas, se fit remplir un verre et continua à festoyer. Les jours suivants, il vit le triomphe des accusateurs, la douleur de ses enfants, sans donner signe ni de haine, ni de joie, ni de colère, ni de tristesse, ni enfin d'aucune affection humaine. » Peu de temps après, se mettant à table: — « Pourquoi l'impératrice ne vient-elle pas? — dit-il ! » Le sénat, en faisant effacer partout l'image et le nom de Messaline, l'aïda à tout oublier. Narcisse reçut les insignes de la questure, faible ornement du triomphe que son orgueil remportait sur Calliste et sur Pallas. — Juste et légitime vengeance, dit Tacite, en terminant son récit; mais féconde en malheur, et qui ne servit qu'à nous faire changer de misère ! »

1. Cur domina non veniret. Suet., in *Claud.*, 39.

De deux fiancées¹ et de trois femmes que Claude avait eues jusque-là, la mort lui avait ôté une de ses fiancées le jour même où il devait l'épouser; il avait renvoyé l'autre pour plaire à Auguste, sa première femme pour de légers motifs, la seconde pour des turpitudes pareilles à celles de Messaline. Le mariage me réussit trop mal, disait-il aux prétoriens, je jure de vivre sans femme; si je manque à mon serment, tuez-moi². » Mais, malheureux en mariage, il ne pouvait se passer du mariage; il lui fallait une femme, comme à tels laquais qui ont vieilli au service il faut un maître: cette âme insatiable d'assujettissement ne pouvait vivre sans la domination intime, continuelle, domestique d'une femme.

Les affranchis, nous venons de le dire, étaient divisés. La lutte était, entre eux, à qui marierait le prince (an 49).

Parmi tant de beautés qui briguerent son choix,
Qui de ses affranchis mendièrent les voix.

Calliste, Narcisse et Pallas en protégeaient chacun une. Narcisse portait Elia Petina, que Claude avait déjà une première fois épousée et répudiée sans trop de motifs: « C'était, disait-il, une figure connue, une femme déjà éprouvée, rien d'inaccoutumé, rien de nouveau; » il trouvait excellent ce rajeunissement des vieilles amours. Calliste proposait Lollia Paulina, qui avait été femme de Caligula; pour elle, sans doute, on faisait valoir l'habitude du palais et du trône³. Mais Pallas fut plus habile et porta Agrippine. Celle-ci était fille de Germanicus et de la

1. L'une fut Emilia Lepida, arrière-petite-fille d'Auguste par les Julies; Auguste obligea Claude à la renvoyer. — L'autre, Livia Medullina, morte le jour fixé pour son mariage. Inscript. Orelli 716; Suétone, 26.

2. *Id.*, 26.

3. V. Suet., in *Claud.*, 26, et Tac., *Ann.*, XII, 1 et 50.

première, de la fière et courageuse Agrippine; nièce de Claude, sœur de Caius, elle n'avait eu encore que deux maris. Elle apportait avec elle, disaient ses partisans, un petit-fils de Germanicus (beau cadeau qu'elle fit à l'empire!); elle avait, ajoutaient-ils, toute sa jeunesse, une fécondité déjà éprouvée. Ainsi se calculaient les avantages d'une alliance¹.

Auprès d'un homme tel que Claude, le triomphe appartenait à qui pouvait le voir, l'entretenir, le caresser de plus près : le *jus osculi* (expression bien romaine de Suétone) fit la fortune d'Agrippine. Cependant, la morale romaine traitait les unions entre parents avec une religieuse horreur qu'elles ne nous inspirent pas. Mais Vitellius prit tout sur lui (an 50) : ce courtisan de Messaline, devenu bien vite celui d'Agrippine, le plus ignoble flatteur de cet ignoble règne, fit seulement promettre à César d'obéir au sénat, ce que César promit avec une parfaite humilité; puis se rendit au sénat, débita une harangue, et obtint un décret par acclamation². En revenant au palais, il attroupa quelques polissons sur le Forum, leur fit crier *vivat!* et s'en vint, au nom du sénat et du peuple, sommer Claude d'épouser Agrippine.

Agrippine, sa nièce, ne valait pas mieux que Messaline, sa cousine. Je voudrais vous bien rendre les belles paroles de Tacite : « La face des choses avait changé, tout obéissait à une femme; mais ce n'était plus la domination

1. Tac., *ibid.*

2. Sur ce sénatus-consulte qui permettait d'épouser la fille de son frère, mais non celle de sa mère, V. Tacite, *Annal.*, XII, 7; Suet., *in Claud.*, 26; Zonaras, *Annal.*, II. Selon Dion ou Xiphilin, LXVIII, ce sénatus-consulte, aurait été abrogé par Nerva. Mais nous le trouvons subsistant à une époque bien postérieure. Gaius, *Instit.*, I, 62. Ulp., *Reg.*, V, 6. Paul, *Sent.*, II, 19, § 3.

désordonnée de Messaline, qui se faisait un jouet de l'empire romain. C'était un gouvernement viril, une servitude plus ferme et mieux calculée; au dehors, de la sévérité, souvent de l'arrogance; au dedans, point de désordre, à moins que l'ambition n'en profitât; un insatiable amour de richesses qui avait pour prétexte les besoins du trône. » C'était encore Messaline, au besoin aussi impudique, aussi vindicative, aussi cruelle, mais plus bienséante, d'une plus ferme allure, d'une ambition plus savante, plus sûre de son fait. Agrippine n'avait de sa mère ni cette vertu de femme, ni ce courage d'homme, ni la probité de son orgueil; toute fière qu'elle fût, elle savait au besoin « fléchir son orgueil, » comme dit Racine.

Voici donc que recommence, comme sous Messaline, une série de cruautés. Le jour même de ce mariage qui, dans les idées de la religion romaine, passa pour un inceste et une calamité publique, le jeune Silanus, fiancé d'Octavie, la fille de César, depuis longtemps persécutée par Agrippine qui voulait donner Octavie à son propre fils, rayé du sénat, dépouillé de la préture, accusé d'inceste avec sa sœur, se donna la mort, comme s'il eût attendu ce jour pour rendre Agrippine plus odieuse.

Bien d'autres périrent après lui. La magie, les sortilèges, l'emploi des enchantements et des oracles, superstitions universelles alors, étaient une accusation toujours commode et toujours croyable. Un Taurus périt pour avoir possédé une villa qu'Agrippine trouva à son gré; elle avait en ce genre les mêmes goûts que Messaline. Une Calpurnie fut exilée parce que César avait loué sa beauté (an 50)¹. Malheur aux femmes qui avaient prétendu à l'hymen de

1. Tac., *Ann.*, XI, 22.

Claude, qui avaient fait des sacrifices, consulté les astres, invoqué les magiciennes de Thrace pour y parvenir ! Le temps était venu pour elles d'expier leur échec par la mort. Ainsi périt, « pour des raisons de femmes, » *muliebribus causis*, la mère de Messaline, Lépida, parente de tous les Césars, dangereuse pour Agrippine, car « elle ne lui était trop inférieure ni par la beauté, ni par l'âge, ni par l'opulence ¹, comme elle impudique, déshonorée, violente ; » en un mot, lui disputant tous ses avantages. Ainsi périt Lollia Paulina ; coupable en outre d'une immense fortune ; son aïeul Lollius avait si bien pillé l'Asie, que, dans un souper assez modeste, sa petite-fille parut, ses cheveux, son front, ses oreilles, son cou, sa gorge, ses bras couverts d'émeraudes et de perles pour 40 millions de sesterces (10,538,000 fr.) ². Claude qui se piquait d'une érudition puissante en fait de généalogies, déduisit fort bien au sénat celle de Lollia, et de là conclut à l'exil ; de toute sa fortune, on ne laissa à cette veuve de Caligula que 5 millions de sesterces (1,317,000 francs), et, au bout de peu de temps, comme c'était la coutume, un tribun vint dans son exil lui commander de mourir. On apporta sa tête à Agrippine et, comme cette tête livide était méconnaissable, elle ouvrit de force cette bouche inanimée afin de s'assurer par un défaut que Lollia avait dans la structure des dents que c'était bien sa rivale et qu'on ne l'avait pas trompée ³.

Ces vengeances n'empêchaient pas le peuple romain d'aimer Agrippine ; l'extérieur sévère de cette femme, son ambition même lui plaisaient : ce qu'elle n'osait pas demander à Claude, tout le monde, peuple, sénat, affranchis,

1. Tac., XI, 64 (an 55).

2. Plin., *Hist. nat.*, IX, 58.

3. Tacite, XI, 22 (an 50). Dion, LX, p. 686.

prétoriens, était prêt à le demander pour elle. Elle n'était pas seulement femme d'empereur, comme ses devancières, elle était impératrice, chose inconnue aux Romains et sans nom dans leur langue. Elle n'était point femme à jouir du pouvoir en cachette ; les pompes et l'appareil de la royauté étaient pour elle la vraie jouissance, comme le libertinage pour Messaline, comme la vengeance pour toutes deux. Assise auprès de Claude dans les cérémonies ; recevant avec lui les ambassadeurs et les rois ; ayant elle-même un tribunal, insigne des hautes magistratures ; elle écrivait sa royauté sur les registres du sénat, où elle faisait consigner les hommages que le sénat était venu lui rendre ; elle l'écrivait sur la terre barbare, aux bords du Rhin, dans le camp fortifié où Germanicus était devenu son père, et fondait la colonie d'Agrippine, aujourd'hui Cologne ¹. Le peuple lui passait tout ; elle était titulaire de cet héréditaire amour qu'il avait reporté de Marcellus sur Drusus, de Drusus sur Germanicus, de Germanicus sur toute sa lignée, y compris Caligula. L. Domitius, fils d'Agrippine, avait la survivance de cet amour, qui ne porta guère bonheur au peuple romain.

Il faut dire ce qu'était ce Domitius. Tibère, qui, vous le savez, protégeait peu la descendance de Germanicus, avait marié Agrippine à un Cn. Domitius, très-noble, mais très-infâme personnage qui, du reste, n'échappa qu'à grande peine aux vengeances de Tibère, et qui, à la mort de ce prince, se trouvait accusé à la fois de lèse-majesté, d'adultère et d'inceste avec sa sœur : triste échantillon de la noblesse ; s'amusant à écraser un enfant sous ses chevaux, tuant un de ses affranchis qui ne buvait pas à son gré ; en plein Fo-

1. Tac., *Annal.*, XII, 27 (an 51).

rum, crevant l'œil d'un chevalier; au cirque, où il donnait des jeux comme prêteur, volant les prix gagnés dans les courses. Ce personnage avait pourtant une certaine franchise; à la naissance de son fils, au milieu des félicitations et au grand effroi de ses superstitieux amis, qui prirent sa parole pour un présage et n'eurent pas tort : « Que peut-il naître de bon, disait-il, d'Agrippine et de moi ? »

Lucius Domitius, son fils, malheureux jusque-là, avait eu Caligula pour cohéritier dans la succession de son père, c'est-à-dire qu'il n'en avait reçu presque rien. Sa mère avait été exilée; sa tante Domitia Lepida l'avait fait élever par un danseur et un coiffeur. Mais, sa mère une fois rappelée de l'exil et devenue femme de Claude, il était pour le peuple comme une de ces illusions de jeunesse qu'on se plaît à embellir : « Le soleil levant l'avait salué à sa naissance; des dragons étaient venus garder son berceau contre les embûches de Messaline. » Domitius, qui plus tard fut Néron, et qui d'ordinaire ne disait pas de mal de lui-même, ne parlait que d'un seul petit serpent trouvé dans sa chambre².

C'est pour ce fils qu'Agrippine voulait l'empire, sans être effrayée par les astrologues qui lui prédisaient que, s'il devenait prince, il la ferait mourir. Elle était reine, Pallas la soutenait, Pallas était son amant. Domitius avançait rapidement dans la faveur de l'empereur; âgé de onze ans, il était fiancé à Octavie; un peu plus tard (an 50), il devenait par adoption fils de Claude, et s'appelait Claudius Nero : exemple unique, disait Claude lui-même, dans la

1. Suet., *in Ner.*, 5, 6. Tacite, *Annal.*, IV, 75; VI, 43, 47. Dion, *apud Xiphil.*, LXI, p. 690.

2. V. sur tout ce qui précède, Suet., *in Ner.*, 6; Tacite, *Annal.*, XI, 44; Dion, *ibid.*

famille Claudia, où personne n'était entré par adoption, et qui, depuis son cher Atta Claudius, ne faisait qu'une seule lignée. Peu d'années après, Néron épousait Octavie; et, pour que cette union avec une sœur adoptive ne fût pas regardée comme incestueuse, Octavie sortait par adoption de la famille Claudia, comme Néron y était entré : singulières fictions de la loi romaine!

Deux enfants représentaient alors deux partis dans Rome : Domitius devenu Néron, âgé de quinze ans, et Britannicus, âgé de treize ans; l'un fils adoptif, l'autre fils véritable de Claude. Mais Britannicus était délaissé; ceux qui l'aimaient, vieux soldats, fidèles affranchis, honnêtes gouverneurs, étaient envoyés en exil; Agrippine lui donnait des précepteurs, c'est-à-dire des gardiens ou des espions. Toutes les intrigues qui se tramaient autour de Claude le poussaient à préférer Néron. Néron recevait le proconsulat; on se hâta de lui faire prendre la robe virile (an 52), et ce jour même, aux yeux du peuple, sur le théâtre, les deux princes se rencontraient, l'un en habit triomphal, l'autre avec la bulle, la robe prétexte, l'habit d'enfant. Néron donnait des jeux au peuple, de l'argent aux soldats; Néron apaisait une émeute. Il avait pour gouverneur et pour faiseur de discours, Sénèque, illustre et populaire phrasier de ce temps, rappelé de l'exil par Agrippine; s'il y avait à présenter quelque demande brillante et favorable, Néron arrivait armé de la faconde d'autrui, parlait latin, parlait grec, et, au moyen d'un beau discours, obtenait de Claude ce qui était déjà tout obtenu.

Agrippine était si sûre de Claude, qu'elle commençait à se croire moins sûre de Néron. Un des crimes de Lepida avait été d'être tante de ce futur empereur, de l'avoir

élevé, d'être flatteuse et caressante pour lui, et Néron fut obligé par sa mère de déposer contre Lépida. Agrippine voulait qu'il fût empereur, elle ne voulait pas qu'il fût maître.

Rome s'attendait à une catastrophe (an 54). Il y avait un redoublement de ces accidents merveilleux dont l'histoire romaine est si prodigue : pluie de sang, enfants à deux têtes, essaim d'abeilles sur le Capitole, toutes ces choses dont Tite-Live est plein. En peu de mois moururent un consul, un préteur, un édile, un questeur, un tribun; il n'y eut point de magistrature, comme on le remarqua par une superstition bien romaine, qui ne se trouvât *funestée* par la mort. Une truie naquit avec des griffes d'épervier, véritable emblème de Néron. Un prodige aussi, c'est que Claude commençait à s'éclairer. Narcisse, qui avait combattu l'hymen d'Agrippine, qui avait défendu Lépida, qui, pour avoir trop bien servi son maître, était devenu successivement l'ennemi de ses deux femmes; Narcisse, fidèle au moins à son patron, prenait Britannicus sous sa protection, l'embrassait, invoquait le ciel pour lui, lui souhaitait de grandir, de devenir prince, de punir, disait-il même, les meurtriers de sa mère. Les délateurs, hardis à deviner et à suivre les moindres oscillations du pouvoir, murmuraient quelque chose des désordres et de l'ambition d'Agrippine; et Claude, après avoir condamné une femme adultère, disait : « Le mariage m'a été funeste à moi-même; mais si le sort m'a destiné à épouser des femmes impudiques, il me destine aussi à les punir. »

Agrippine, effrayée, résolut un coup de hardiesse. Locuste fut appelée en conseil, un poison trop rapide eût rendu manifeste le meurtre de Claude; un poison lent lui

eût donné le temps de se reconnaître et de rétablir les droits de son fils. Le danger était pressant néanmoins, et l'occasion propice : Claude écrivait son testament, faisait prendre la toge virile à Britannicus; Narcisse, d'un autre côté, le fidèle gardien de César, était en Campanie, prenant les eaux pour la goutte. Locuste trouva « quelque chose de recherché en fait de poison, qui devait troubler la raison et n'éteindre que lentement la vie. » Un de ces eunuques dont la cour commençait à se remplir fit prendre ce poison à Claude dans un champignon qu'il savoura avec délices, et que Néron depuis, faisant allusion à son apothéose, appelait le mets des dieux. Claude pourtant ne succombait pas : le danger enhardit Agrippine contre l'infamie, et le médecin Xénophon, pour qui peu de temps auparavant Claude sollicitait un décret du sénat, lui donna le dernier coup (13 octobre).

Claude était mort; le sénat cependant ordonnait des prières pour sa vie, les prêtres étaient au temple, des comédiens étaient appelés au palais afin de distraire le malade, et, comme pour lui donner de la chaleur, des couvertures étaient jetées sur ce cadavre. Il fallait préparer les voies pour Néron, il fallait gagner l'heure que les astrologues avaient annoncée comme favorable, tant on était superstitieux dans le crime ! En l'embrassant, en pleurant avec lui, Agrippine, devenue tout à coup caressante, retenait Britannicus dans sa chambre; Antonia et Octavie ses sœurs étaient aussi confinées; toutes les issues du palais étaient gardées : Claude allait mieux. A midi, l'heure où il devait officiellement mourir, les portes s'ouvrent. Accompagné du vertueux Burrhus, Néron se présente à la cohorte qui

1. Tacite, *Annal.*, XII, 69. Sénec., *in Ludo*. Suet., *in Claud.*, 45. Dion LX, in fine.

était de garde, et, sur l'ordre de leur chef, les soldats le saluent de leurs acclamations, le mettent en litière. Quelques-uns, il est vrai, hésitèrent, regardèrent autour d'eux, demandèrent : « Où est Britannicus ? » mais, faute d'entendre parler de lui, ils firent comme les autres. Néron, porté au camp, débite une harangue de Sénèque, promet des largesses, se fait saluer empereur. Après la décision des soldats vint un décret du sénat, et les provinces n'hésitèrent même pas. Il ne s'agissait que d'arriver le premier.

Cet avènement fut populaire. On fit bien mourir par le poison, mais d'une manière assez volontairement évidente, un Silanus¹; cette famille malheureuse, alliée de trop près aux Césars, perdait un de ses membres au début de chaque règne. Narcisse, également poursuivi par l'ordre d'Agrippine et à l'insu de Néron, fut poussé à se tuer². Cela n'empêcha pas le peuple d'aimer Néron, Néron de se montrer doux et respectueux envers le peuple, de parler de sa vénération pour Auguste, comme tout empereur débutant devait le faire. Aux yeux des masses, l'homicide était un droit du pouvoir; il fallait n'en user que modérément, ne pas le rendre menaçant pour tous, et le peuple était ravi.

Ceci se passait pendant qu'on pleurait Claude; Agrippine et Néron lui devaient bien leurs larmes. Néron, en cette occurrence, se fit faire deux discours, tous deux par Sénèque, son fournisseur habituel³. — Le premier était l'oraison funèbre de Claude, qu'il débita en grande pompe du haut des rostrs à tous les badauds romains; le discours

1. Tac., XIII, 1, (apertius quam ut fallerent).

2. Tacite, *Annal.*, XIII. Dion, LX, p. 688. Sénec., *in Ludo*.

3. V. Tacite, *Annal.*, XIII, 3. Xiphil., LXI, p. 690.

était élégant et soigné, écrit dans le style à la mode. Tant que Néron, au lieu de parler de Claude, parla de ses ancêtres et de leur gloire, on l'écouta en grand recueillement; quand il vint à louer la science de Claude et le bonheur de la république qui, sous son règne, n'avait eu que des triomphes au dehors, les badauds eurent grand plaisir à l'entendre; mais quand il se mit à vanter la raison et la prévoyance de Claude, tout le monde se prit à rire. — Dans l'autre harangue, celle-ci adressée au sénat, pleine d'unction, de modestie et de belles promesses, Néron s'engageait « à ne pas être jugeur acharné » comme Claude; « à ne pas entendre, » comme lui, « accusateurs et accusés dans son palais; » à ne pas livrer, comme lui, « toute la puissance à quelques affranchis, à séparer la conduite de sa maison de celle de la république; à ne donner les charges ni aux intrigants ni aux enchérisseurs, » comme Claude l'avait fait; à laisser aux consuls leur juridiction, au sénat sa puissance et le libre gouvernement des provinces qu'Auguste lui avait assigné, » et que lui enlevaient les affranchis de Claude; en un mot, à se conduire tout autrement que le prince dont il venait de faire ailleurs un si bel éloge¹. En d'autres termes, il relevait pour un moment ce gouvernement républicain derrière lequel les empereurs à leur début aimaient à se cacher; et le sénat enchanté ordonna que le discours serait inscrit sur une colonne d'argent et lu tous les ans par les consuls au Forum.

Le sénat cependant enterrait Claude; lui votait de pompeuses obsèques, des pontifes et l'apothéose. Comme tous ses prédécesseurs, Claude fut dieu, emploi dont il fut plus tard destitué par Néron, et que Vespasien eut la bonté de

1. Tacite, XIII, 4. Xiphilin, *ibid.*

lui rendre ; les empereurs morts étaient loin d'être dieux une fois pour toutes, et leur divinité eut souvent bien des revers à subir ¹.

Celle de Claude fit beaucoup rire dans Rome ; on le logea dans l'Olympe d'une façon si moqueuse et avec des rires si ignominieux, qu'un plaisant ² se prit à dire qu'on l'avait traîné au ciel au bout d'un croc, comme les condamnés au Tibre ; et Juvénal parle agréablement du « champignon d'Agrippine qui fit descendre au ciel ce vieux bonhomme à la tête tremblante et aux lèvres baveuses ³. »

Cette apothéose me rappelle une curieuse plaisanterie de Sénèque. Bientôt j'aurai à parler au long du philosophe, mais il est bon de voir comment il traite Claude. Tant que Claude n'avait été qu'un homme, il l'avait beaucoup respecté, et nous avons deux témoignages assez curieux de sa vénération pour l'homme et de sa raillerie pour le dieu. A la première époque, Sénèque, exilé, habitait la Corse, triste pays, terre barbare, où ses talents de rhéteur ne lui valaient guère de succès, où le philosophe s'ennuyait fort. Il travaillait donc de tout cœur à se faire rappeler, flattait les puissances du temps ; et Polybe, qui était l'affranchi érudit de César et son homme de lettres domestique (*à studiis*), étant venu à perdre son frère, Sé-

1. L'apothéose de Claude est attestée par plusieurs monnaies romaines. Des monnaies grecques mentionnent sa divinité de son vivant, comme c'était l'usage hors de Rome, et réunissent sa tête soit à celles d'Agrippine et de Néron, soit à celles de Britannicus, d'Antonia et d'Octavie ses enfants.

2. Gallion, frère de Sénèque. Dion, LX, in fine.

3. Agrippinæ
Boletus; si quidem unius præcordia pressit
Ille senis, tremulumque caput descendere jussit
In cælum et longam manantia labra salivam.

(Juv., Sat., VI, 619.)

nèque lui adressa une consolation. Il faut savoir qu'une consolation chez les anciens se composait d'un certain nombre de phrases sonores qu'on adressait à un personnage, et dans lesquelles on déduisait méthodiquement et philosophiquement toutes les raisons qu'il devait avoir pour ne pas pleurer ceux qu'il pleurait. La première raison était toujours cette vieille et peu consolante vérité, que tout homme doit mourir ; puis venait l'histoire de tous les grands personnages qui ont perdu père, frère, femme ou mari, afin de vous apprendre à imiter leur courage ; de tous les grands hommes qui ont été malheureux, afin que leur malheur vous consolât du vôtre. Dans une lettre qu'adresse à Cicéron un de ses amis, il le console de la mort de sa fille par l'exemple de tous les empires qui sont tombés, de toutes les villes qui ont perdu leur gloire : « Je naviguais, dit-il, le long des côtes de Grèce, et je voyais là tous ces glorieux cadavres de villes : Athènes, Corinthe, Argos. Au près du trépas de toutes ces cités, qu'est-ce, disais-je, que la mort d'une chétive créature humaine ! » Passage fort admiré dans les classes ! étrange façon de consoler !

Sénèque n'omet aucune de ces bonnes raisons, mais il en a une meilleure encore. Après avoir parlé à son cher Polybe de Scipion l'Africain, de Pompée, d'Auguste, de tous les Césars grands et petits, d'Homère et de Virgile, dont la conversation le distraira : « Je vais te montrer, dit-il, un remède à ta tristesse, sinon plus sûr, du moins plus facile. Quand tu es chez toi, tu peux craindre l'affliction ; mais quand tu as les yeux sur ta divinité, la douleur ne peut approcher de toi... Tant que César est maître du monde, tu ne peux te livrer ni à la douleur, ni au plaisir : tu appartiens tout entier à César ; tant que César vit, tu ne

peux te plaindre de la fortune; lui sain et sauf, tu n'as rien perdu, tu as tout en lui, il te tient lieu de tout. Tes yeux non-seulement ne doivent pas être pleins de larmes, ils doivent être pleins de joie... Non, Polybe, tu ne dois pas pleurer; trop de malheureux attendent de toi que tu fasses entendre au cœur de César le langage de leurs pleurs; il faut sécher les tiens. Depuis que César s'est consacré au monde, il s'est ravi à lui-même, et, comme les astres qui suivent sans s'arrêter le cours de leur révolution, il ne peut s'arrêter en aucun lieu, ni s'attacher par aucun lien. Il en est de même de toi, tu n'es libre de te livrer ni à tes intérêts, ni à tes affections. Comme Atlas, dont les épaules portent le monde, rien ne doit te faire plier... César est toute force et toute consolation pour toi... Relève-toi, et quand les larmes naissent dans tes yeux, dirige tes yeux vers César, l'aspect du dieu séchera tes larmes! sa splendeur arrêtera tes regards et ne leur laissera voir rien autre chose que lui-même. Que les dieux et les déesses laissent longtemps à la terre celui qu'ils lui ont prêté! Tant qu'il sera mortel, que rien dans sa famille ne lui rappelle la nécessité de la mort! que seuls nos petits-fils connaissent le jour où sa postérité commencera à l'adorer dans le ciel! Fortune, n'approche pas de lui, laisse-le porter remède aux longues souffrances du genre humain; que cet astre luise toujours sur le monde, qui, précipité dans un abîme de ténèbres, a été consolé par sa lumière!... » Et maintenant, le retour sur lui-même du rhéteur exilé: « Que je puisse être spectateur de ses triomphes; oui, sa clémence me le promet. » (Vous allez le voir remerciant César de l'avoir condamné.) « En me renversant, il n'a pas renoncé à me relever; et même il ne m'a pas renversé, il m'a soutenu contre la fortune qui m'écrasait; sa main divine a

adouci ma chute... Quelle que soit ma cause, sa justice la reconnaitra bonne, ou sa clémence la rendra telle; il saura que je suis innocent, ou il voudra que je le sois. En attendant, ma grande consolation dans ma misère est de voir son pardon parcourir le monde; de ce recoin même où je suis enterré, il a retiré d'autres exilés depuis longtemps ensevelis. L'heure de sa pitié viendra pour moi!... » Et ici, le bonheur des exilés sous Claude: « Bénie soit la clémence de César, les exilés sont plus heureux sous son règne que n'étaient les princes du sénat sous Catus; ils ne tremblent pas, ils n'attendent pas à toute heure le glaire du centurion; chaque vaisseau qui aborde ne les met pas dans l'effroi. Ils sont bien justes les coups de tonnerre qu'adorent même ceux qui en sont frappés! »

Voici maintenant la palinodie du philosophe. Claude l'a rappelé de l'exil, Claude a été empoisonné, Claude est mort; mais Sénèque ne lui pardonne pas son exil. Tout en composant, pour ceux qui l'ont tué, son oraison funèbre, il rit de sa mort avec eux; le sénat l'a fait dieu, il le fait citrouille; en regard de l'apothéose, il place l'apocoloquintose. Vous allez voir quel cas Rome faisait de la divinité de ses empereurs, et même de toutes ses divinités:

1. Ovide, exilé, ne parle pas autrement que Sénèque:

Quamque dedit vitam mitissima Caesaris ira, etc.
Trist., I, 2, v. 61.

Quaque ego permisi quaque est res passa, pepercit,
Usus et est modice fulminis igne sui,

Nec vitam, nec opes, nec ademit posse reverti,

Si sua per vestras victa sit ira preces,

At graviter cecidi. Quid enim mirabile, si quis

A Jove percussus, non grave vulnus habet.

Epist., ex *Ponto*, I, 7, v. 45 et suiv.

Et bien d'autres flatteries: *Ibid.*, II, 1. *Ex Ponto*, II, 8, etc. Pauvres exilés!

« Je vais dire à la postérité ce qui s'est passé au ciel le troisième jour des ides d'octobre, Asinius Marcellus, Acilius Aviola étant consuls, la première année de Néron, au commencement de cet heureux siècle. Ma devise sera l'impartialité. Me demandera-t-on d'où je sais les vérités que je dis? D'abord, s'il ne me plaît pas de répondre, je ne répondrai pas. Qui peut m'y forcer? ne suis-je pas libre?... S'il me plaît de répondre, je dirai ce qui me viendra en tête; qui jamais exigea un serment d'un historien? S'il faut absolument citer un garant, interrogez ce sénateur qui vit Drusille monter au ciel; il vous dira qu'il a vu passer Claude à pas inégaux, comme parle le poète. Bon gré mal gré, il faut qu'il voie tout ce qui se fait au ciel; il est inspecteur de la voie Appia, et c'est par la voie Appia, vous le savez, que le dieu Auguste et Tibère César ont pris chemin pour aller chez les dieux. Prenez seulement garde: il répondra bien en confidence, mais ne parlera pas devant plusieurs personnes. Depuis qu'au sénat, ayant vu Drusille en route pour l'Olympe et donnant sous serment cette bonne nouvelle, personne ne le voulut croire, tout témoin oculaire qu'il était, il a juré qu'il ne jurerait de rien, eût-il vu un homme tué en plein Forum...

« C'était donc au mois d'octobre, le troisième des ides: l'heure, je ne la sais pas; on ne s'accorde pas plus aisément entre horloges qu'entre philosophes... Claude se mit à rendre l'âme, mais elle ne trouvait pas par où sortir. Mercure, à qui son genre d'esprit avait toujours plu, appelle une des Parques: — « Cruelle que tu es, pourquoi laisses-tu souffrir ce malheureux? Voilà soixante-quatre ans que son âme l'étouffe. Permits aux astrologues d'« voir dit une fois la vérité, car depuis le début de son « règne, ils n'ont passé ni un an ni un mois sans l'enter-

« rer... — Ma foi, dit Clotho, je ne voulais que lui donner « quelques jours pour conférer le droit de cité au peu de « gens qui ne l'ont pas encore. Il était résolu à voir habil- « lés de la toge tous les Grecs, Gaulois, Espagnols et Bre- « tons; mais tu veux garder quelques étrangers pour en « perpétuer l'espèce; soit fait ainsi que tu le demandes. » — Elle ouvre une boîte; il y avait trois fuseaux, celui de Claude, ceux d'Augurinus et de Baba, deux imbéciles qu'elle fait mourir avec lui, pour qu'un si grand prince n'aille pas sans cortège...

« Claude meurt en regardant jouer les comédiens; on souhaite bonne santé et bon voyage à son âme, qui sort en grommelant de son corps. Ce qui s'est passé sur terre, vous le savez; on n'oublie pas son bonheur.» (Le bonheur d'avoir Néron pour souverain!) « Mais, écoutez ce qui s'est fait au ciel; j'ai mon témoin pour garant.

« On annonce à Jupiter qu'il arrive un personnage de haute taille, à cheveux blancs. On ne sait ce qu'il regarde avec étonnement; sa tête se balance sans relâche; il traîne la jambe droite. On lui a demandé de quelle nation il est: il a rendu je ne sais quel son confus; on n'entend pas sa langue; il n'est ni Grec, ni Romain, ni d'aucun peuple qu'on connaisse. Jupiter dépêche Hercule, qui a parcouru tout le globe et connaît toutes les nations. A l'aspect de cette figure, Hercule est effrayé: à voir cette face d'espèce nouvelle, cette démarche sans pareille; à entendre cette voix qui n'est celle d'aucun animal terrestre, rauque et sourde comme celle des monstres marins, il s'imagine qu'il n'a pas dompté tous les monstres, et que c'est là le treizième de ses travaux. Il regarde mieux, et voit quelque chose comme un homme. « Quel homme es-tu? quelle est ta patrie? » lui demande-t-il en grec. Claude est réjoui

merveilleusement de trouver gens qui parlent grec, ce seront des auditeurs auxquels il pourra lire ses histoires; aussi répond-il par le vers d'Homère :

D'Ilion jusqu'ici les vents m'ont entraîné.

Il aurait pu ajouter le suivant, qui est tout aussi bien d'Homère, et qui eût été plus vrai :

J'ai massacré le peuple et ruiné la ville.

Hercule, qui n'est pas fin, allait le croire, si la Fièvre n'eût été là, c'était la seule divinité qui eût assez aimé Claude pour venir avec lui; toutes les autres étaient restées à Rome. — « Cet homme, reprit-elle, ne dit que mensonges; il n'est citoyen que par la grâce de Munatius » (Munatius Plancus, qui avait fondé Lyon). « Aussi, en « vrai Gaulois, a-t-il bouleversé Rome. Je te le garantis « pour un homme né à Lyon; et toi, qui as plus che- « miné que ne fit jamais un voiturin avec ses mules, tu « dois savoir où est Lyon, et qu'il y a loin du Rhône au « Simois. »

« Claude prend feu, et, en guise de réponse, se met à grommeler le plus fort qu'il peut; il fait signe qu'il faut couper la tête à la Fièvre, c'est le seul geste que sa main puisse faire sans broncher. Mais vous l'eussiez cru au milieu de ses affranchis, tant on prenait peu souci de ce qu'il disait. — « Écoute, reprend Hercule, et ne barguigne « plus; ici, où tu es, ce n'est plus comme à Rome. Parle- « moi vite et vrai, ou je te secoue si bien, qu'enfin il tom- « bera de toi autre chose que des sottises. »

« Cet air de fermeté fit passer à Claude le goût des fadaïses; il comprit que, si à Rome il était sans égal, il n'avait plus ici le même crédit. Le coq (le Gaulois) n'est

puissant que sur son fumier. Autant qu'on put le comprendre, voilà ce qu'il eut l'air de dire : — « Vaillant Hercule, j'ai toujours compté sur ton appui auprès des autres dieux : et, si on m'eût obligé à me recommander « de quelqu'un, je t'aurais nommé. Tu dois me connaître; « tu m'as vu, si tu prends la peine de t'en souvenir, aux « portes de ton temple, rendant la justice, dans les mois « de juillet et d'août. Tu sais combien de tribulations j'ai « endurées là, à écouter les avocats; mieux eût valu net- « toyer les étables d'Augias; j'ai balayé plus de fumier « que toi..... »

« On discute ensuite au ciel sur l'admission de Claude. « — Quel dieu en ferons-nous? Un dieu d'Épicure, le dieu « qui ne se mêle de rien et n'ordonne rien? — Le dieu des « stoïciens plutôt, qui n'est qu'une boule, comme Varron « l'a dit; qui n'a ni cœur, ni tête, ni pieds? — Que ne se « recommandait-il de Saturne, lui qui faisait toute l'année « les saturnales..... »

« Le sénat de l'Olympe crie, clabaudé en désordre. Jupiter se fâche : « Pères conscrits, dieu, homme ou bête, que pensera de nous ce personnage? »

« Claude se retire : on va aux opinions.

« Janus, consul désigné, habile homme qui voit par derrière et par devant, parle le premier, disertement, mais si vite que le sténographe n'a pu le suivre : « La divi- « nité, autrefois, ne se donnait pas au hasard, c'était une « grande affaire que d'être dieu. Ainsi, pour poser une « question de principe et non de personne, je demande « que nul ne soit reçu dieu désormais de ceux qui man- « gent les fruits de la terre. Quel que soit le dieu qui aura « été fabriqué, peint, ciselé, sculpté, contrairement au « présent sénatus-consulte, il sera livré aux farfadets, et,

« aux premiers jeux de l'amphithéâtre, battu de la fêrule
« par les gladiateurs. »

« Après lui, parle un autre dieu, le second consul désigné, pauvre petit argentier qui faisait la banque sous Claude et gagnait sa vie à vendre la bourgeoisie romaine. Hercule s'approche de lui, lui touche le bout de l'oreille; aussi, bien averti qu'il est, opine-t-il en faveur de Claude : « Comme celui-ci est parent du dieu Auguste; comme il est petit-fils de Livie, que, lui-même, il a faite déesse; « comme il les surpasse, eux et tous les mortels, par sa sagesse; je suis d'avis qu'à partir de ce jour Claude soit « dieu sur le pied des dieux les plus favorisés, et qu'on « ajoute sa déification aux *Métamorphoses* d'Ovide. »

« Les avis se partageaient; Hercule, battant le fer pendant qu'il était chaud, allait et venait d'un banc à un autre : « Ne me faites pas de tort, c'est une affaire dont « j'ai fait la mienne; une autre fois je vous rendrai pareil « service; une main lave l'autre. » On penchait pour Claude. Mais le dieu Auguste prit la parole : « Pères conscrits, je vous prends à témoin que, depuis que je suis « dieu, je n'ai pas prononcé une parole; mais, je ne puis « aujourd'hui taire ma pensée, et contenir une douleur « que la honte augmente. Voilà donc pourquoi j'ai donné « la paix à la terre et à l'océan! pourquoi j'ai apaisé les « guerres civiles! pourquoi j'ai affermi Rome par mes « lois! pourquoi je l'ai embellie de mes monuments! Les « paroles me manquent, pères conscrits; il n'en est pas « qui puisse suffire à mon indignation... Cet homme, qui « ne semblait pas digne d'éveiller une mouche, tuait les « hommes comme un chien mange les entrailles des victimes. Ce malheureux que vous voyez, caché autrefois « sous l'ombre de ma puissance, a reconnu mes bienfaits

« en faisant périr mon arrière-petit-fils Silanus, les deux
« Julies, mes arrière-petites-filles. Vois, Jupiter, cet homme
« doit-il entrer parmi nous? Dis-moi, dieu Claudius, quand
« tu as fait périr tant d'hommes et de femmes, en as-tu
« tendu un seul? As-tu débattu une seule cause? Est-ce ainsi
« que l'on condamne? Non, pas au ciel du moins : Jupiter,
« qui règne depuis tant d'années, n'a jamais fait que casser la jambe à Vulcain,

« Qu'il saisit par un pied et lança de l'Olympe,

« comme dit Homère. Irrité contre sa femme, il l'a pendue, une enclume aux pieds; il ne l'a pas tuée. N'as-tu pas fait mourir Messaline, ma petite-nièce? — Tu n'en sais rien, dis-tu? — Les dieux te maudissent; il est plus honteux encore de ne pas le savoir que de l'avoir fait. Voyez comme il a bien imité Caligula! Caligula a tué son beau-père; Claude a tué son beau-père et son gendre. Caligula avait ôté à Pompée le surnom de grand; Claude le lui rend et le fait mourir. Dans la même famille, il a tué Crassus, Pompée, Scribonia, Tristionia, Assarion, tous nobles gens, et Crassus assez sot pour pouvoir devenir empereur à son tour. Voyez le monstrueux personnage que vous allez admettre parmi les dieux! Voyez ce corps pétri de la main d'un mauvais génie! Qu'il dise seulement trois mots sans bégayer, et je suis son esclave! Qui adorera un tel dieu? Qui pourra croire en lui? Vous croira-t-on dieux encore, si vous faites des dieux pareils? En un mot, pères conscrits, si je me suis conduit honnêtement parmi vous, si je n'ai jamais répandu brusquement à personne, vengez les injures de ma race. Et j'opine ainsi (il lut sur ses tablettes) : « At-tendu que Claudius a tué son beau-père Silanus, ses

« deux gendres Pompée et Silanus, le beau-père de sa fille, « Crassus, honnête personnage et qui lui ressemblait « comme un œuf à un autre, Scribonia la belle-mère de sa « fille, Messaline sa femme, et d'autres qu'on ne peut « compter; je propose qu'il soit exclu de l'office de juge, « déporté au plus tôt, et qu'on lui donne trente jours pour « quitter le ciel, trois pour sortir de l'Olympe. » — Le sénat vota pour cet avis.

« Mercure prend Claude à la gorge et le mène aux enfers. En passant à Rome, par la voie sacrée : — Quelle est cette pompe? demanda Mercure. C'étaient les funérailles de Claude. Magnifiques obsèques, en vérité, riches et somptueuses : aussi était-ce un dieu qu'on enterrait. Tant de cors, tant de trompettes, tant de foule, tant de bruit, que Claude même en entendit quelque chose. Tous, la joie au visage; le peuple romain allait et venait comme émancipé d'hier. Agathon et quelques avocats pleuraient dans un coin, non comme des pleureurs gagés, mais pour tout de bon. Les jurisconsultes sortaient des ténèbres, maigres, pâles, ayant à peine le souffle, véritables ressuscités. « Je vous l'avais toujours prédit, disait l'un d'eux aux avocats qui causaient tête basse et déploraient leur sort, les saturnales devaient tôt ou tard finir. »

« Claude, se voyant enterrer, commença à comprendre qu'il était mort; car, sur une mélodie lamentable, on chantait à grand renfort de voix :

« Répandez des larmes, poussez des soupirs, jouez la « douleur.

« Que vos tristes plaintes troublent le Forum; car il est « tombé.

« Cet homme au grand cœur, qui n'eut pas au monde « son pareil en gloire...

« Pleurez ce grand homme, qui, mieux que tout autre, « jugea les procès.

« N'entendant jamais qu'un seul des plaideurs, et plus « d'une fois n'entendant personne.

« Et quel autre juge, douze mois durant, tiendra l'au- « dience?

« L'antique souverain de la Crète aux cent villes quit- « tera son siège,

« Et laissera Claude rendre la justice au peuple des « ombres.

« A grands coups de poing, frappez vos poitrines, pau- « vres avocats,

« Espèce vénale! Pleurez, ô poètes, et vous plus encore,

« De qui la fortune s'est promptement faite au bruit des « cornets. »

« Claude était ravi d'entendre son éloge, et ne deman- « dait pas mieux que d'en voir davantage. Mais Talthybius, le messager des dieux, le saisit, lui jette un voile sur la tête, et, passant entre le Tibre et la *Via Recta*, le mène aux enfers. Narcisse, le maître de son maître, qui avait pris un chemin plus court, arrive au-devant de son patron, frais et paré comme un homme qui vient des bains. « Que vient faire un dieu chez les hommes? » — « Dépêche-toi, lui dit Mercure, annonce-nous. » La route qui mène aux enfers est une pente douce. Narcisse, tout goutteux qu'il est, est bientôt aux portes de Pluton. Il crie à haute voix : « Voici venir Claudius César! » Aussitôt une foule s'avance en chantant : « Il est retrouvé, réjouissons-nous! » C'étaient Silius, Trallus, tous les proscrits de Claude; Polybe, Myron, ses affranchis, qu'il avait envoyés en avant pour le dignement recevoir; ses deux préfets du prétoire, ses amis, ses deux nièces, son gendre, son beau-père, toute sa fa-

mille. Claude, en les voyant, s'écrie avec le poète : « Tout est plein d'amis? Mais, comment êtes-vous ici? dites-moi.—Malheureux, lui dit Pompée, assassin de tes amis, qui nous envoya ici-bas, si ce n'est toi? Nous sommes nombreux comme le sable de la mer. Mais arrête, viens devant le juge. » Claude regarde, cherche un avocat.

P. Pétronius, son ancien commensal, qui parle avec faconde la langue de Claude, se présente pour le défendre. Éaque, le juge des enfers, refuse de l'écouter, n'entend que l'accusateur, et condamne Claude en vertu de la loi Cornélia contre les assassins. Ce n'était que justice; mais le procédé parut inouï. Claude seul le trouva dur, non pas nouveau. On discute sur la peine; on veut que Claude remplace Sisyphe auprès de son rocher, ou Ixion sur sa roue; mais ces vétérans de l'enfer n'ont pas encore gagné leur retraite. Éaque condamne Claude à jouer aux dés avec un cornet sans fond. Claude secoue son cornet, les dés lui échappent, les dés lui passent entre les doigts; le pauvre homme n'y peut rien comprendre. Survient Caligula, qui jure que Claude est son esclave; des témoins affirment, en effet que Caligula l'a battu, fouetté, souffleté; on l'adjuge à Caligula, qui le passe à son affranchi Ménandre; Ménandre, qui a beaucoup de procès à juger, en fait son assesseur. »

Telle est cette facétie du philosophe. Diderot, qui, je ne sais pourquoi, avait pris Sénèque pour son héros, est fort vexé du rapprochement de cette facétie avec la *Consolation à Polybe*. Cela le trouble beaucoup, et il donne vingt raisons au lieu d'une bonne pour sauver l'honneur de son philosophe. Juste Lipse aussi voudrait bien nier que la *Consolation* fût de Sénèque, mais il ne le peut. Honte! honte! s'écrie-t-il, que ces louanges adressées à un valet!

Mais ceci est l'affaire de Sénèque et des admirateurs de Sénèque.

Finissons-en sur Claude. N'est-il pas curieux que l'empire subisse tour à tour un Caligula qui se moque de tout, et un Claude dont tout le monde se moque? N'est-il pas horrible de penser ce que pouvait être ce pouvoir sanguinaire des empereurs, gaspillé et disputé comme il l'était alors entre femmes, eunuques et valets; chacun tirant ce qu'il voulait de ce monarque imbécile, qui une grâce, qui un exil, qui de l'argent, qui un supplice; les homicides vendus sur la place comme tous les autres avantages du pouvoir¹; tous ces gens en crédit se passant, à charge de revanche, le glaive du centurion ou le poison de Locuste: ces échanges d'hommes à tuer, ce trafic du pouvoir qui n'était prisé que comme le droit de faire mourir? Ce que je remarque, c'est que, sous ce règne, l'exécution légale se confond tout à fait avec l'assassinat: selon les circonstances, on envoie le délateur ou le sicaire; on invite poliment les gens à se tuer, ou bien on les fait souper de la délicieuse cuisine du prince. Si on est César ou Messaline, on tourne nonchalamment sa tête vers le centurion de garde, et on lui dit: « Allez tuer cet homme. » Si on est affranchi et affranchi timide, on va trouver la vieille Locuste, qui, pour montrer sa loyauté, essaie devant vous ses drogues sur un esclave. Je ne parle pas des mœurs, je n'en

1. Libertis uxorisque addictus, non principem se, sed ministrum egit, compendio cujusque horum vel etiam studio ac libidine, honores, exercitus, impunitates, supplicia largitus est, et quidem insciens, plerumque et ignarus. Suet., 29. Et Dion, LX: « Messaline et les affranchis vendaient sur la place non-seulement le droit de cité, non-seulement les charges, les commandements d'armée, les préfectures, mais tout au monde, jusqu'au point d'éloigner du marché toute autre marchandise que les leurs; Claude fut obligé de rassembler le peuple au Champ de Mars et de fixer là, du haut de son tribunal, le prix des marchandises. »

dis pas la moitié de ce que dit l'histoire, et il me semble que j'en dis trop : mais le désordre des mœurs se laisserait presque oublier auprès de cette facilité, de cette naïveté du meurtre. Pensez seulement quelle devait être, en présence de pareils crimes chez les puissants, la moralité du peuple, et comment cet univers, si soumis et si docile, devait envier et, quand il le pouvait, imiter les vengeances de ses maîtres. L'assassinat commis au nom du pouvoir est plus que le meurtre d'un homme : c'est une invitation publique à tous les crimes.

Et cependant cette époque, selon l'infailible loi du progrès, d'après la marche du temps, la diffusion des lumières, l'unité politique des peuples, la communication plus prompte entre les hommes, devait être la plus parfaite de l'antiquité : toute l'antiquité aboutissait là. Qui sépare donc l'antiquité de nous ? où fut sa faiblesse ? où est notre force ? Nous sommes gâtés par notre bonheur ; nous ne nous figurons pas qu'il ait manqué à personne : nous nous forgeons une idéale et mensongère antiquité, plutôt que de la voir privée des biens qui nous semblent communs à tous, comme l'air et le jour. Ingrats et indifférents que nous sommes, nous ne savons ni plaindre ceux qui en furent privés, ni rendre grâce à qui nous les devons !

NÉRON

§ 1^{er}. — NÉRON ET SA FAMILLE.

L'empire était constitué. Il n'est pas d'État dans le monde qui n'ait sa charte, plus réelle et plus sérieuse que ne sont les chartes votées, scellées et imprimées. Dans la charte impériale, chacun avait écrit son mot : Auguste, la concentration des pouvoirs républicains sur la tête du prince ; Tibère, la puissance des délateurs ; Caligula, celle des prétoriens ; Claude, celle des affranchis. Ainsi, la personnalité colossale des Césars avait autour d'elle, et ses électeurs en cuirasse et en bottes d'acier, qui avaient puissance pour la créer, et ses espions qui avaient mission pour la soutenir, et ses courtisans-valets dont la charge était de vouloir à sa place. La charte était écrite jusqu'au bout, les pouvoirs publics étaient au complet.

Aussi avais-je hâte d'arriver à Néron. C'est là le type de l'empereur romain ; c'est au plus haut point cette toute-puissance du mal, ce mépris de l'humanité hors de soi et cette idolâtrie de l'humanité en soi-même, cette aspiration gigantesque et folle vers toute chose surhumaine, cette lutte contre Dieu ; c'est au plus haut point aussi cet imminent péril, cette indicible fragilité du pouvoir ; cette sur-exaltation de l'individu humain, si colossale et si précaire. Ce Nabuchodonosor qu'on appelle l'empereur romain ne

dis pas la moitié de ce que dit l'histoire, et il me semble que j'en dis trop : mais le désordre des mœurs se laisserait presque oublier auprès de cette facilité, de cette naïveté du meurtre. Pensez seulement quelle devait être, en présence de pareils crimes chez les puissants, la moralité du peuple, et comment cet univers, si soumis et si docile, devait envier et, quand il le pouvait, imiter les vengeances de ses maîtres. L'assassinat commis au nom du pouvoir est plus que le meurtre d'un homme : c'est une invitation publique à tous les crimes.

Et cependant cette époque, selon l'infailible loi du progrès, d'après la marche du temps, la diffusion des lumières, l'unité politique des peuples, la communication plus prompte entre les hommes, devait être la plus parfaite de l'antiquité : toute l'antiquité aboutissait là. Qui sépare donc l'antiquité de nous ? où fut sa faiblesse ? où est notre force ? Nous sommes gâtés par notre bonheur ; nous ne nous figurons pas qu'il ait manqué à personne : nous nous forgeons une idéale et mensongère antiquité, plutôt que de la voir privée des biens qui nous semblent communs à tous, comme l'air et le jour. Ingrats et indifférents que nous sommes, nous ne savons ni plaindre ceux qui en furent privés, ni rendre grâce à qui nous les devons !

NÉRON

§ 1^{er}. — NÉRON ET SA FAMILLE.

L'empire était constitué. Il n'est pas d'État dans le monde qui n'ait sa charte, plus réelle et plus sérieuse que ne sont les chartes votées, scellées et imprimées. Dans la charte impériale, chacun avait écrit son mot : Auguste, la concentration des pouvoirs républicains sur la tête du prince ; Tibère, la puissance des délateurs ; Caligula, celle des prétoriens ; Claude, celle des affranchis. Ainsi, la personnalité colossale des Césars avait autour d'elle, et ses électeurs en cuirasse et en bottes d'acier, qui avaient puissance pour la créer, et ses espions qui avaient mission pour la soutenir, et ses courtisans-valets dont la charge était de vouloir à sa place. La charte était écrite jusqu'au bout, les pouvoirs publics étaient au complet.

Aussi avais-je hâte d'arriver à Néron. C'est là le type de l'empereur romain ; c'est au plus haut point cette toute-puissance du mal, ce mépris de l'humanité hors de soi et cette idolâtrie de l'humanité en soi-même, cette aspiration gigantesque et folle vers toute chose surhumaine, cette lutte contre Dieu ; c'est au plus haut point aussi cet imminent péril, cette indicible fragilité du pouvoir ; cette sur-exaltation de l'individu humain, si colossale et si précaire. Ce Nabuchodonosor qu'on appelle l'empereur romain ne

porta jamais plus haut sa tête d'or ; ses pieds d'argile ne furent jamais si prompts à se rompre, et l'on croirait volontiers que la statue colossale que Néron se fit ériger devant son palais, ne fit que réaliser le rêve prophétique du roi de Babylone. Mieux qu'aucune autre époque, les treize ans qu'il régna peignent cet état où le dernier terme de sa civilisation avait conduit l'antiquité.

Mais cette histoire est difficile. Le fils du brutal Domitius et de l'infâme Agrippine ¹, né les pieds en avant (signe de malheur) ² ; cet enfant confié d'abord à un danseur et à un barbier, grandit au milieu de la corruption maternelle et de la corruption impériale, parmi cette foule de sales courtisans qui exploitaient et bafouaient Claude. Devenu empereur, c'est-à-dire l'homme du monde le plus puissant, le plus sujet à se corrompre, le plus exposé, à un âge qui n'est pas encore celui de la jeunesse, ce César enfant ne promet rien de bon. Pourtant le voilà au moins un instant les délices du genre humain, l'idole du peuple ; quand il s'agit de signer la sentence de mort d'un voleur, il voudrait ne pas savoir écrire. Chose plus merveilleuse encore, il donne des jeux sans que personne y périsse ³. Pas une goutte de sang proscrit ne coule par son ordre, le *carnifex* se croise les bras, le délateur mendie son pain en

1. L. Domitius Ænobarbus, fils de la seconde Agrippine et de Cn. Domitius, né à Antium, le 15 décembre 37, fiancé à Octavie, fille de Claude (49), adopté par Claude (50) et appelé Nero Claudius Cæsar. — Toge virile, 51, — prince de la jeunesse, 51, — épouse Octavie, 53, — devient empereur et revêtu de la puissance tribunitienne, 13 octobre 54, — consul en 55, 57, 58, 60, — *imperator*, treize fois au moins, — forcé de se tuer le 9 juin 68.

Ses femmes :

1^o Octavie, répudiée, exilée, puis mise à mort en juin 62 ;

2^o Poppæa Sabina, épousée en 62, tuée par lui d'un coup de pied en 65 ;

3^o Statilia Messalina, épousée en 63 ou 66. Elle lui survit.

2. Pline, *Hist. nat.*, VII, 8.

3. Suet., *in Ner.* Neminem occidit ne noxiorum quidem. (C. 12.)

exil ; et Trajan, ce élément empereur que le pape saint Grégoire le Grand, disait-on, pria Dieu de faire entrer par exception dans le paradis, Trajan souhaitait que les meilleures années de son règne eussent ressemblé à ces premières années de Néron. Dès ces premières années, il est vrai, il aura vu son cousin L. Silanus empoisonné par Agrippine, il aura fait périr Britannicus son frère, bientôt après il aura tué sa mère et sa tante : mais il est convenu que ce ne sont pas là des proscrits ; la maison des Césars est au-dessus de la loi pour tuer et pour mourir ; un empereur qui ne fait périr que les siens est un souverain miséricordieux. Et un temps de repos, que le monde n'avait pas eu depuis Auguste, lui est donné sous un prince fratricide. Cependant, au bout de trois ou quatre ans, le charme impérial opère : le vieux démon de Caligula et de Tibère se réveille ; le tigre apprivoisé a léché un peu de sang humain, il sent sa race. Voici les délateurs qui remontent à la surface, les suicides commandés qui se renouvellent, la lancette du chirurgien qui succède au lacet du bourreau et à l'épée du soldat ; c'est un Tibère enfant, un Tibère prodigue, voluptueux, artiste, musicien, pantomime, et par cela même plus cruel.

Il est donc bien puissant et bien sûr de son pouvoir ? Il a jeté bien de l'or à ses prétoriens ? il les a bien alléchés aux proscriptions ? Sa garde de Germains est bien nombreuse et bien farouche ? Non : car un beau jour, après que le monde l'aura longtemps souffert sans avoir jamais fait un puissant effort pour le rejeter ; après bien des tentatives vaines, des conspirations de philosophes, de débauchés et de femmes ; après une dernière et plus menaçante entreprise, et au moment où elle avorte ; un homme se présente aux prétoriens, mandataire improvisé à qui personne

n'a donné mandat : cet homme promet au nom d'un général qu'il ne connaît pas, des sommes énormes que celui-ci ne pourra jamais payer ; et par suite de ce marché, les soldats, sans tuer personne, sans se mettre en révolte, quittent seulement avant d'être relevés leur corps de garde du mont Palatin pour se promener dans les faubourgs. Et l'empereur, perdu parce qu'il est seul, va se donner un coup de couteau dans une cave qu'un de ses affranchis veut bien lui prêter pour mourir.

Aurons-nous du moins, contre cette peu croyable histoire, la ressource du paradoxe ? Pourrons-nous bâtir, comme cela se fait agréablement de nos jours, une contre-histoire de notre façon ? Nous ne sommes pas ici dans le vague océan des siècles primitifs ; ceci est de la pure et positive histoire. Tacite, tout honnête homme qu'on puisse lui reprocher d'être, est un exact annaliste, un chronologiste scrupuleux, dépouillant, à la manière du président Hénault, les archives du sénat et les *Acta diurna*, le *Moniteur* de son temps. Quant à Suétone, je l'ai déjà dit, c'est le sang-froid d'un greffier du parlement ; c'est l'érudit des inscriptions et belles-lettres, qui, pour toutes les rancunes et tout l'esprit de parti du monde, ne perdra pas la petite note qu'il a prise sur son calepin. Ces deux hommes, assez rapprochés de ce temps pour le bien connaître, assez éloignés pour n'en pas trop ressentir les passions, ne sont démentis, pour le corps des faits, ni par Dion Cassius, ni par Plutarque, deux Grecs peu soucieux des ressentiments de la vieille Rome contre Néron.

C'est en racontant cette histoire que je tâcherai de l'expliquer. J'ai déjà montré en Tibère la nature et le principe du pouvoir impérial, pouvoir tout de fait et de terreur, fondé sur l'isolement, la faiblesse, l'effroi de chacun : en

Caligula, l'effet de ce pouvoir sur une âme faible et mal élevée, cette maladie particulière de l'esprit que j'appellerai la manie impériale, double exaltation enfantée par le danger et la puissance, désir sans terme et peur sans remède, rage de jouissance et crainte de la mort. J'ai fait, si j'ose dire, d'abord la politique, puis la psychologie des Césars ; reste à les appliquer à Néron ¹.

Néron n'était pas de force à supporter le vertige d'un tel pouvoir ; et qui l'eût supporté à dix-sept ans ? Faible de cœur, comme Caligula le fut d'esprit, doux et craintif, artiste incliné devant ses juges, empereur tremblant devant son peuple ; rougissant aisément ; par embarras d'esprit ou de conscience, se laissant dire de rudes vérités ; n'écoutant le reproche qu'avec une sorte de pudeur qui alla parfois jusqu'à ne pas le punir ; superstitieux enfin, craignant les rêves et les fantômes : ses vices n'avaient rien de hardi ni de grandiose. Lui et son ami Othon (deux polissons qui furent l'un après l'autre maîtres du monde) couraient les rues la nuit, en perruque et en habit d'esclave, et se croyant déguisés, jetaient les gens dans les égouts, en bernaient d'autres sur des couvertures, outrageaient les femmes, pillaient les boutiques pour revendre le lendemain aux enchères, en plein palais, le fruit de leur pillage, battaient, étaient battus, et revenaient parfois roués de coups ².

Une fois même, Néron fut presque assommé par un sénateur dont il avait insulté la femme et fut plusieurs jours sans sortir, tant il était défiguré. Il ne connaissait pas son ennemi, et ne pouvait se venger ; mais son ennemi le con-

1. V. tome I, p. 330 et suiv. ; tome II, p. 329 et suiv.

2. Tacite, *Annal.*, XIII, 25. Suet., *in Ner.*, 26. Xiphil., d'après Dion, LXI. Pline, *Hist. nat.*, XIII, 22.

naissait et eut la sottise de lui écrire pour s'excuser. Comment, s'écria le prince, cet homme a battu Néron et il ne s'est pas encore tué ! Le pauvre diable fut forcé de se tuer. Mais depuis ce jour, Néron qui était peureux, se fit suivre de loin par des officiers déguisés (beau métier pour des officiers !). Ce fut toujours le même homme, et ce tapageur nocturne du pont Milvius, dont la joie suprême était de faire l'émeute au spectacle², eut beau être tyran et parricide, il demeura toujours un gamin couronné.

Pour faire de cette misérable nature quelque chose de redoutable, et, comme le dit saint Augustin, pour que « le suprême modèle des mauvais princes fût cet histrion voluptueux dont on ne devait craindre rien de viril³, » il fallait son siècle et sa cour, et leur incroyable appétit de servitude. Il fallait un Épaphrodite et un Tigellin, gens qui, même dans une âme pure, eussent su trouver le vice, le choyer et le faire grandir. Il fallait peut-être aussi, ce qui semble au premier coup d'œil le côté le plus innocent du caractère de Néron : ses goûts et ses fantaisies de poète, de musicien, d'artiste. Il y avait chez lui la rage de se faire applaudir, et, comme il n'était au fond qu'un artiste manqué, il lui fallait se faire applaudir bon gré mal gré. A chaque effort malheureux de l'artiste, l'empereur se consolait par une cruauté. Les sifflets du public lyonnais ont fait de Collot d'Herbois un homme de sang, et les sifflets du public de Rome, étouffés, mais devinés, ont aidé à faire de Néron un tyran. La prééminence du théâtre sur toutes les choses de la vie humaine a été une des maladies mortelles de l'empire romain ;

1. Suétone, 26. Dion, LXI, p. 693.

2. Tacite, *ibid.* Suet., 16, 26.

3. Augustinus, *de Civitate Dei*, V, 19.

la prééminence du comédien dans la personne de Néron, caractérise Néron parmi les empereurs et, plus que tout le reste peut-être, donne l'explication de ses crimes.

Aussi, dès le début, quand Néron était tout miel encore, y avait-il déjà lutte entre les diverses corruptions de la cour à qui le dominerait. C'était, d'un côté, Agrippine, qui, assistant au sénat derrière un rideau, ne voulait pas du pouvoir pour l'adoucir ou le dissimuler, mais pour en user largement, avec la sauvage légitimité du crime, comme l'avait pratiquée son frère Caligula ; c'était, avec Agrippine, tout ce qui tenait à la vieille popularité du nom de son père, nobles, centurions, amis de sa famille, fidèles affranchis de Claude, ralliés à elle depuis qu'elle l'avait empoisonné. D'un autre côté, le stoïcisme, relevé du champ de bataille de Philippes où, avec les cadavres des compagnons de Brutus, il était resté livré aux vautours, promenait déjà dans les rues de Rome la longue barbe et la face ridée de ses philosophes ; quelques-uns de ses disciples aimaient à venir aux soupers de Néron faire étalage de mines renfrognées¹. Le stoïcisme avait auprès de César ses députés, Sénèque et Burrhus, vertus relatives, honnêtes gens de ce siècle ; car Burrhus, qui, à la mort de Claude, avait aidé à escamoter les droits de Britannicus, et Sénèque, apologiste, sinon conseiller de la mort d'Agrippine, furent néanmoins populaires parmi les gens de bien. On pensa même une fois à faire Sénèque empereur, « à cause de l'éclat de ses vertus, » dit Tacite².

1. Tacite, *Annal.*, XIV, 16.

2. Tacite, *Annal.*, XV, 65. Et à ce propos, Juvénal, un peu trop confiant, je crois, en la vertu du système électif :

Libera si dentur populo suffragia, quis tam
Perditus, ut dubitet Senecam præferre Neroni ?

(*Sat.*, VIII, 211.)

La lutte s'établissait. « Point de philosophie, mon fils, disait Agrippine; elle ne vaut rien pour un empereur ¹. » Le vieil instinct des Césars devinait son ennemi. « Respecte ta mère, mais sois empereur, » lui disait Sénèque. Le prix était à qui flatterait le plus. Les débauches de Néron étaient encore timides : Sénèque lui prêtait le nom d'un de ses parents pour les cacher à Agrippine ²; Agrippine, son appartement, sans doute pour les cacher à Sénèque. Les philosophes laissaient monter leur élève sur le théâtre, en gémissant, mais sans rien dire, toujours dans la peur qu'il n'allât plus loin; et Sénèque, qui avait flairé la bête carnassière, lui adressait son traité *de la Clémence*, le louant du sang qu'il n'avait pas versé, de peur qu'il n'en versât le lendemain.

Mais, en fait de flatterie, Agrippine était bien novice, les philosophes bien réservés. Néron avait d'autres amis plus infimes et par cela même plus intimes : des affranchis, les meilleurs confidents des Césars qui avaient l'âme basse comme leur imagination était haute. Néron, avec ses goûts de volupté puérile et vulgaire, s'arrangeait fort de la société des valets.

Une mère jalouse de dominer, des pédagogues qui lui disputent leur élève, des valets débauchés qui le corrompent, histoire d'écolier! mais cet écolier de dix-sept ans tenait bien réellement en ses mains le sceptre du monde, pouvait jouer au besoin avec le poison et l'épée, avec les têtes des sénateurs et l'honneur des nobles romaines. Aussi, pendant qu'avec des insinuations habiles et polies, Sénèque et Burrhus supplantent Agrippine ³; qu'Agrippine s'irrite,

1. Suet., 82.

2. Tacite, *Annal.*, XIII, 2, 12, 13.

3. Dion, apud Xiphil., LXI. Tacite, *Annal.*, XIII, 5.

se réconcilie, rallie les mécontents, prend en main la cause de Britannicus qu'elle a si cruellement persécuté : Néron tout à coup échappe à la fois à sa mère et à ses maîtres. Il fait consulter, par le centurion même qui la garde, la vieille Locuste que la vertueuse police de Burrhus allait faire étrangler, et qui, sauvée à temps, y gagne l'impunité, de l'argent et des élèves ¹ (école d'empoisonnement fondée par l'empereur!). Néron demande à Locuste, non un poison lent, timide, secret, comme celui qu'elle a si raffinement composé pour Claude, mais un poison actif, prompt, foudroyant. — Je crains peut-être disait le César enfant à cette Brinwilliers, je crains peut-être la loi contre les empoisonneurs ²? — Britannicus tombe roide mort à la table impériale (an 55). Pendant qu'on l'enterre à la hâte, et qu'un peu de pluie, essuyant le plâtre dont Néron lui avait fardé le visage, montre au peuple les taches livides du poison, les deux sages du palais, consternés et gémissants, s'enrichissent néanmoins des villas de Britannicus.

Britannicus mort, c'était le tour d'Agrippine. A aucune époque, le rôle des femmes dans l'histoire ne fut aussi violent, aussi tragique, aussi sanguinaire. Ainsi Agrippine, à peine échappée aux rigueurs de Tibère contre sa famille, mariée à cet infâme Domitius dont je parlais tout à l'heure, amante de son frère et prostituée par lui; puis exilée et menacée de mort; puis rappelée par Claude, fatiguant de son amour Galba qu'elle veut épouser et qui la repousse, choisissant un mari opulent qu'elle fait mourir et dont elle recueille l'héritage; puis, femme de Claude, immolant toutes celles qui ont prétendu à cette union, et empoisonnant Claude lui-même : Agrippine vit au milieu

1. Suet, *in Ner.*, 33.

2. Forsitan legem Juliam timeo? (*Id.*, *ibid.*)

d'un chaos de vengeances et de haines, et, toute ressource épuisée, peut-être même l'épouvantable ressource de l'inceste, elle se fait de ses crimes, commis pour Néron, une force et une dernière défense auprès de Néron. Son fils la redoute pour lui avoir longtemps obéi; il la tuera parce qu'il la redoute.

Je ne sache rien d'abominable comme le monde qui tourbillonnait autour du palais impérial. Les femmes surtout, qui s'étaient faites hommes par le crime, luttèrent d'impudicité pour arriver aux joies de l'homicide. Messaline avait commencé cette effroyable guerre; Agrippine l'avait renouvelée contre elle et après elle: l'une et l'autre n'avaient pris la peine de compter ni les hommes leurs amants, ni les femmes leurs victimes. Avec son orgueil de belle femme et son orgueil d'impératrice, Agrippine marche environnée de haines féminines, haines implacables qu'elle-même provoque. Depuis la mort de Britannicus, sa disgrâce est évidente; Néron lui a retiré l'escorte de soldats dont elle était accompagnée; il lui a fait quitter le palais, il ne vient la voir qu'accompagné lui-même de soldats, l'embrasse brièvement (*post leve osculum*) et s'en va. Aussi Agrippine demeure-t-elle seule; on l'évite; elle n'est plus visitée que par quelques femmes qui l'épient¹. Bientôt un complot se forme contre elle entre Domitia et Silana: la première, tante de Néron, n'était pas sans influence sur lui; la seconde était une veuve dont Agrippine avait fait rompre le mariage, « non qu'elle lui enviât son fiancé, mais seulement pour empêcher que la fortune de Silana, veuve sans enfants, ne passât aux mains d'un mari². » Domitia accueille avec

1. Tacite, *Annal.*, XIII, 48, 49.

2. Non ut Africanum sibi seponeret, sed ne opibus et orbitate Silanæ maritus potiretur. *Ibid.*, 49.

joie une dénonciation que Silana lui apporte; des affranchis et surtout le comédien Paris, à qui, par amour pour son art, Néron voulait que la porte du palais fût toujours ouverte, font parvenir cette dénonciation à Néron: « Agrippine, disent-ils, veut donner sa main et l'empire à Rubellius Plautus, petit-fils de Tibère. » Néron allait sur l'heure faire tuer sa mère; mais Agrippine, éloquente à force de fierté, triomphe cette fois encore, Silana est exilée et un des affranchis puni de mort (an 56)¹.

Alors, dans ce monde infâme, paraît Sabina Poppæa, femme « à qui rien ne manqua jamais que la vertu. Elle avait de sa mère, la plus belle femme de son temps, la réputation de beauté et une fortune égale à sa naissance; avec cela un langage distingué, un esprit qui n'était pas sans grâce, une apparence de modestie, l'habitude des plaisirs. Elle se montrait peu au dehors, toujours le visage à demi voilé, ou pour que le regard ne fût pas rassasié d'elle, ou parce que sa beauté s'en trouvait mieux; sans pitié pour sa réputation, amants ou maris lui étaient indifférents: elle plaçait son amour où son intérêt le lui faisait mettre². » Pour le moment mariée³ à un chevalier romain, Othon la fait divorcer et l'épouse. Néron l'aime à son tour (an 58), envoie Othon gouverner la Lusitanie, et veut la faire divorcer encore⁴. Mais Poppée divorcera-t-elle donc pour n'être que la maîtresse de César? Ne brisera-t-elle pas le joug maternel sous lequel Néron est encore courbé? Laissera-t-elle en place la fille de Claude? Cela est bon pour l'affranchie Acté; mais elle, la patricienne, vaut bien

1. Tacite, *Annal.*, XIII, 49 et suiv.

2. Tacite, *Annal.*, XIII, 45.

3. Agentem in matrimonio Rufi Crispini. (*Ibid.*)

4. Ce fait est raconté un peu diversement par les historiens. — V. Tacite, *Annal.*, XIII, 46; *Hist.*, I, 3. Suet., *in Ner.*, 35; *in Othon. Plul.*, *in Galbd.*

Octavie, la fille de Messaline. C'est par le mépris qu'elle agit sur Néron. Voyez comment se laissait mener l'âme petite et misérable de César ! « Elle était mariée, après tout, disait-elle ; l'hymen d'Othon était *un beau mariage qu'elle ne voulait pas perdre*¹. Elle tenait à cette vie de luxe, vie non pareille, qu'elle trouvait chez son époux ; là, tout était grand et de magnificence et de cœur, tout digne de *la première place*. Néron, au contraire, amant d'Acté, conjoint d'une esclave, n'avait gagné à cet ignoble commerce que d'abjectes et mesquines habitudes. Enfant maintenu par sa mère dans une rigide tutelle, avant de prétendre à l'empire, qu'il pensât à la liberté !... Il craignait de l'épouser ? Qu'il la renvoyât à Othon ; même au bout du monde, elle aimait mieux ouïr l'opprobre de son empereur qu'en être témoin. » Ainsi parlait-on à Néron-César ; ainsi les dédains de Poppée le poussaient-ils au parricide, et cela pendant que les autels fumaient encore de sacrifices offerts aux pieds du dieu Honneur et de la déesse Concorde pour le jour natal d'Agrippine².

Mais ici commence, dans Tacite³, un beau drame dont je ne veux qu'effleurer les détails (an 59).

Par une belle et claire nuit, par une mer paisible, un navire pavosé glisse légèrement sur le golfe de Baïa. Dans l'intérieur, Agrippine, assise auprès de son serviteur Crépéus ; Acerronia Polla, son amie, à ses pieds, s'abandonne à la joie et à l'espérance : Néron l'a appelée près de

1. Nec posse matrimonium amittere. (Tacite, *Annal.*, XIII, 46.)

2. V. les inscriptions des frères Arvales, récemment découvertes et publiées par M. de Rossi (Bulletin d'Archéol. chrét. 1866, p. 57 et suiv.) :

Le 6 novembre 58, on a sacrifié *ob natalem Agrippinæ Augustæ matris... Concordiæ ipsius vaccam*.

Le 15 décembre : *Concordiæ Honoris Agrippinæ vaccam, Genio ipsius taurum*.

3. *Annal.*, XIV, 1-11.

lui, l'a reçue à Baïa ; au milieu des fêtes, lui a donné à sa table la première place ; Néron, en la quittant à minuit, lui a baisé les mains et surtout les yeux (signe tout particulier d'une vénération presque religieuse)¹. « Adieu, lui a-t-il dit, ma mère, et soigne ta santé pour moi ; c'est pour toi que je vis et que je règne². » Acerronie félicite sa maîtresse, quand tout à coup le pont du navire s'écroule au-dessus de leur tête. Le navire avait été construit avec un soin tout particulier, sur le modèle de ces navires que l'on voyait apparaître dans l'amphithéâtre, et dont les flancs s'ouvraient pour laisser sortir des centaines d'animaux³. Crépéus est écrasé. Au milieu des cris, du tumulte, des ordres contradictoires entre les complices du crime et ceux qui y sont étrangers, le navire penche, il va être submergé. Les deux femmes se jettent à la mer. Acerronie crie : Je suis Agrippine, secourez la mère de César ! On la tue à coups de rames. Agrippine, blessée, se tait et s'échappe à la nage.

Néron est à Baïa ; Sénèque et Burrhus viennent d'être mandés auprès de lui : « Que fera-t-il ? Le crime est manqué, mais il va devenir public. Agrippine peut armer ses esclaves, soulever les soldats, implorer le sénat et le peuple. » Sénèque et Burrhus gardent longtemps le silence ; enfin, sur un regard interrogatif de Sénèque : « Les soldats du prétoire, dit Burrhus, sont dévoués à la maison de leur prince ; ils se souviennent de Germanicus, ils n'oseront rien contre sa fille ; qu'Anicet tienne sa promesse ! » Anicet, le commandant de la flotte de Misène, a été le conseiller de cette première tentative de meurtre, et ne demande

1. Oculis inest quædam religio, quos eum osculamur, animum ipsum videmur attingere. (Pline, *Hist. nat.*, XI, 54.)

2. Xiphilin, LXI, p. 695.

3. Xiphilin, *ibid.*

pas mieux que de la renouveler. « Hâte-toi, lui dit Néron : dès ce jour, je suis empereur, et je le dois à un affranchi. » Voilà tout ce que la philosophie a osé faire pour détourner un tel crime.

Le peuple est en foule sur les côtes du golfe; les uns montés sur des barques, les autres s'avançant à l'extrémité des digues, ceux-là, dans les flots jusqu'à la poitrine, tendent la main, appellent, répondent; des torches courent çà et là sur le rivage et sur la mer. Le péril d'Agrippine la rend populaire. Le bruit arrive qu'elle est sauvée, la foule court à sa villa de Baules, pour remercier les dieux avec elle.

Agrippine, couchée dans sa chambre, n'ayant que peu de lumière, une seule esclave auprès d'elle, attend avec anxiété des nouvelles de Néron. Bien que convaincue du crime, elle a senti que le plus sûr est de paraître l'ignorer; elle a fait dire à son fils le danger qu'elle a couru. Mais personne n'arrive; son messenger ne revient pas; elle n'entend plus sous ses fenêtres les cris de joie de la foule, le silence leur a succédé, interrompu de temps à autre par des bruits soudains.

Des hommes armés sont à la porte; ils ont dispersé le peuple, ils enfoncent la porte, saisissent les esclaves, arrivent à la chambre d'Agrippine. L'esclave qui est auprès d'elle prend la fuite. « Toi aussi, tu m'abandonnes! » dit-elle; elle regarde et voit Anicet: « Si Néron t'envoie pour me saluer, dis-lui que je suis rétablie; si tu viens commettre un crime, je ne croirai jamais que mon fils ait pu t'ordonner le parricide. » On l'entoure; un des compagnons d'Anicet la frappe d'un bâton à la tête. « Frappe le ventre, » dit-elle à un autre, et elle meurt de plusieurs coups d'épée.

A la mort d'Agrippine éclate toute la servilité romaine. Ce crime indigne, mais il effraie; et toutes les gloires de Rome, toutes les vertus du sénat sont aux pieds de Néron. Burrhus l'envoie complimenter par les officiers du prétoire; les villes de Campanie font fumer les autels et remercient les dieux; Sénèque adresse au sénat l'apologie de son maître. Le sénat maudit Agrippine au seul moment où elle soit digne de pitié; le sénat supplie Néron de revenir à Rome. Non-seulement le sénat, mais tout le peuple vient au-devant de lui: quel besoin avait le peuple d'être servile à ce point? Ici toutes les femmes, là tous les enfants, toutes les tribus de Rome; et, au milieu des échafauds dressés sur son passage, Néron va rendre grâces au Capitole. Un seul homme protesta: Thraséa, au moment où l'on flétrissait la mémoire d'Agrippine, se leva et sortit du sénat¹.

Néron, pourtant, « quand le crime fut consommé, en comprit l'horreur. » Ce ne sont pas les remords profonds, dissimulés de Tibère; l'âme de Néron n'est pas de force avec son crime; il passe toute une nuit dans le délire et avec des tressaillements soudains. Mais (ici je traduis Tacite, qui est admirable) « la face des lieux ne change pas comme celle de l'homme; toujours, devant lui, il avait cette mer et ces rivages où déjà, dit-on, des cris plaintifs et la trompette funéraire se faisaient entendre auprès du tombeau d'Agrippine². » Ils s'éloignent de Baïes; mais, partout où il va, les mêmes terreurs le poursuivent; les mêmes réveils le jettent palpitant hors de son lit; les mêmes trompettes lugubres retentissent à ses oreilles³. On remarque qu'à cette

1. Tacite, *Annal.*, XIV, 4-12.

2. Tacite, *Annal.*, XIV, 40. Xiph., *ibid.*

3. Xiphilin, p. 696.

époque Néron rêva pour la première fois de sa vie. Ce doit être une chose terrible qu'un premier rêve quand c'est un pareil rêve¹.

A Rome même, et au milieu des pompes de son entrée, l'indignation se fait jour. Une statue d'Agrippine, qu'on n'avait pas eu le temps d'abattre, avait été voilée pour ne pas offusquer les regards de son assassin; mais la justice populaire avait écrit au-dessous: « Je rougis, mais toi, tu n'as pas de honte². » Le peuple ose dire au moins à demi-voix ce que le sénat pense. Sur les murs, Néron lit des inscriptions comme celle-ci: « Néron, Oreste, Alcméon, assassins de leur mère. » A sa propre statue, on a suspendu un sac, comme ceux dans lesquels on cousait les parricides. Des hommes disent tout haut: « Néron a tué sa mère. » D'autres les dénoncent, ne serait-ce que pour faire répéter le propos; Néron n'ose sévir de peur de le faire répéter encore. Un enfant a été exposé avec cet écriteau: « Enfant abandonné de peur qu'il ne vienne à tuer sa mère! » Ces protestations anonymes ne valaient pas sans doute l'héroïque protestation de Thraséa, si rare, il faut le dire, dans l'histoire des sénats; elles témoignent cependant quelle était encore chez ce peuple païen l'horreur du matricide, qui a trouvé des apologistes au sein d'une société chrétienne³.

Sans nous astreindre à l'ordre des temps, disons la fin de la famille impériale; lisons dans Tacite le touchant récit des malheurs d'Octavie, que la mort d'Agrippine laissait désormais sans défense (an 62); sa répudiation et son exil commandés par Poppée; la redoutable pitié du

1. Suet., 46. Tertull., *de Anima*, 44, 49.

2. Dion, *Fragm.*, dans le cardinal Mai. *Scriptorum veterum fragm.*

3. « Il y aurait trois plaidoyers à faire: un pour Agrippine, un pour Sénèque, un pour Néron. » — Diderot sur Sénèque.

peuple, qui avait parfois son franc parler avec Néron et ordonna le rappel de l'exilée; ses tumultueuses actions de grâces, qui effrayèrent Néron, servirent Poppée, et que l'empereur fit réprimer à coups d'épée, tout épouvanté d'avoir été si clément. A la vue de cette sympathie populaire, l'une des plus énergiques qui aient éclaté sous les empereurs, on comprit que la fille de Claude méritait qu'on lui trouvât un délateur. Ses esclaves, mis à la torture, ne faisaient que protester de son innocence; on l'accusait d'adultère et il s'agissait de lui trouver un complice; Néron retrouva cet Anicet qui avait été l'instrument du meurtre d'Agrippine: par promesses et par menaces, il le décida à s'avouer l'amant d'Octavie; il mêla dans tout cela, selon le vieux principe de Tibère, quelque soupçon de lèse-majesté. Octavie fut condamnée par un « conseil d'amis » (tout tribunal était bon). Pour Anicet, il fut envoyé en Sardaigne, dans un commode exil où il vécut riche et mourut dans son lit. Il y a eu des siècles plus barbares; mais en nul siècle la théorie du crime ne fut plus savante, ni la pratique mieux raisonnée que dans celui-ci.

Quand on sut Octavie reléguée dans l'île Pandataria¹ (laissez-moi copier Tacite), « jamais exilée n'arracha plus de larmes à ceux qui furent témoins de son exil. On se souvenait d'Agrippine bannie par Tibère, de Julie reléguée par Claude. Elles, du moins, étaient dans la force de l'âge; elles avaient vu quelques beaux jours... Pour Octavie, le jour même de son mariage avait été un jour funèbre, et la maison où elle entra ne lui présenta jamais que des objets de deuil: — son père empoisonné; — son frère, aussitôt après, enlevé par un crime pareil; — elle, maîtresse hu-

1. Ventudene, sur la côte de Campanie.

miliée devant une esclave ; — Poppée épousée dans le seul but de la perdre ; — une accusation enfin plus cruelle que la plus cruelle mort ; — et cette enfant, dans la vingtième année de son âge, environnée de centurions et de soldats, voyant venir son dernier malheur, sentait sa vie comme finie sans avoir encore le repos de la mort. » Au bout de peu de jours, « on lui fait dire de mourir. » Tandis qu'implorant Néron, « non plus comme sa femme, mais comme sa sœur, elle invoque les souvenirs communs de Germanicus et jusqu'au nom d'Agrippine, on ouvre ses veines ; et comme le sang, arrêté par la peur, coulait trop lentement, on la jette dans un bain chaud dont la vapeur l'étouffe. Par une recherche de barbarie, sa tête coupée, portée à Rome, passa sous les yeux de Poppée. On fit, en action de grâces, des offrandes aux temples. Nous rappelons ce fait pour que ceux qui voudront connaître, soit dans ce livre, soit dans tout autre, les malheurs de cette époque, sachent bien à l'avance qu'à chaque exil et à chaque supplice ordonné par le prince, des actions de grâces ne manquaient pas d'être rendues aux dieux : signe autrefois de prospérité publique, devenu alors un signe de malheur¹. »

Octavie et la première Agrippine, l'une plus douce et plus humble, l'autre plus forte et plus fière, sont, je crois, les deux seules femmes dignes d'intérêt que j'aie rencontrées depuis le temps d'Auguste. — En même temps, dans Octavie et dans la mère de Néron, nous avons un triste exemple du sort qui attendait les femmes placées près du trône des Césars, soit qu'elles restassent, comme l'une, dans la limite de leur devoir, soit qu'elles s'emportassent, comme l'autre, à toutes les ambitions et à tous les crimes.

1. Tacite, *Annal.*, XIV, 63, 64.

La famille impériale était depuis longtemps réduite à des femmes. Vers le temps de la mort d'Agrippine (an 59), Néron visitant Domitia sa tante qui était malade, celle-ci, selon une coutume familière aux vieillards, lui dit en caressant sa barbe naissante : « Quand je l'aurai vue coupée je veux mourir. » Néron se tournant vers ses voisins : « Je la couperai sur l'heure, » dit-il en la raillant, et il ordonna aux médecins de la *purger fortement*. Elle n'était pas morte encore, qu'il s'empara de ses biens et supprima son testament¹. Il trouvait de sa justice de traiter de la même façon ces deux belles-sœurs, ennemies l'une de l'autre, Domitia et Agrippine.

Restait encore Antonia, fille de Claude. Longtemps persécutée par Agrippine, mariée d'abord à un Pompée, puis à un Sylla dont je parlerai bientôt, deux fois elle était devenue veuve par le fait de la justice impériale. Tel était le sort des princesses du sang : trop honorées pour qu'on ne leur fit pas épouser de grands noms, les grands noms étaient trop redoutés pour qu'elles tardassent à devenir veuves. Quant à Antonia, comme elle était la dernière du sang des Césars, comme, dans un complot dont nous parlerons bientôt, Pison avait paru compter sur elle pour donner au futur empereur, en l'épousant, une sorte de légitimité, Néron à son tour voulut l'épouser. Elle refusa et fut punie de son refus par la mort. Néron, qui avait aussi fait périr le dernier descendant d'Auguste et le dernier descendant de Tibère², put se vanter alors (an 67) d'être le seul au monde en droit de prétendre au nom de César.

1. Suet., *in Ner.*, 43. Xiphilin, LXI. La coupe de la première barbe était à Rome une cérémonie religieuse et une solennité de famille.

2. Lucius Silanus et Rubellius Plautus. J'en parlerai plus tard.

§ II. — NÉRON ET SON PEUPLE.

Mais c'étaient là les affaires du palais, non celles de l'empire.

Tandis que le sang impérial coulait ainsi, sang privilégié, querelles domestiques auxquelles le peuple avait rarement l'indiscrétion de se mêler, Néron laissait le pouvoir à Sénèque et à Burrhus, négligeant assez les affaires de l'État pour les abandonner à ceux qu'on appelait les honnêtes gens. Après le meurtre d'Agrippine, il eut même une recrudescence de popularité : il rappela d'exil les disgraciés de sa mère, éleva des tombeaux à ses victimes, faisant ainsi étalage des cruautés d'Agrippine. Trois ans après le matricide (an 63)¹, Thraséa lui-même louait ce gouvernement qui avait aboli le lacet et le bourreau ; Rome qui avait souffert Séjan, Tibère, Caligula, Claude, Messaline, Agrippine, ne devait pas se montrer difficile en fait de miséricorde et de clémence.

Cependant le caractère impérial se développait. Ce caractère avait son côté élégant, artiste, civilisé, ses prétentions au talent et ses ambitions soi-disant innocentes. Caligula, quelque fou qu'il pût être, n'avait été ni un génie oisif, ni une intelligence éteinte. Néron à son tour était trop empereur pour ne pas avoir tous les goûts de son siècle. Poète, il rassemblait chez lui les beaux esprits du temps, qui venaient dans ces soirées littéraires apporter chacun son hémistiche, et de ces hémistiches réunis étaient formés les poèmes de Néron². Orateur, il se fit décerner la palme de

1. V. Tacite, *Annal.*, XIV, 48.

2. Tacite, *Annal.*, XIII, 3; XIV, 16. Suet., 52. Martial, VIII, 66. II

l'éloquence (sans concours, il parlait trop mal). Philosophe, il appelait les stoïques à sa table, et se divertissait de leurs disputes. Que sais-je ? il était peintre, sculpteur, chanteur, joueur de lyre¹. Bien mieux, il était cocher. Ces manies d'artiste rendaient-elles Néron plus noble et meilleur ? Non : on n'est pas une grande âme parce qu'on est un grand artiste, encore moins parce qu'on est un artiste médiocre. D'ailleurs, selon la morale et la loi romaines, les talents de ce genre étaient choses réprouvées, interdites, déshonorantes² : jouer de la lyre était une honte ; danser, c'était abdiquer toute pudeur virile. La vieille morale, impuissante contre les arts, était assez puissante encore pour dégrader les artistes.

avait fait un poème sur la guerre de Troie (Xiphilin, LXII. Juvénal, VIII, 220, et le scoliaste Servius. *Énéid.*, V, 370) qu'il chantait, dit-on, dans l'incendie de Rome (Tacite, XV, 39. Suétone. Xiphilin.) — Il voulait aussi écrire un poème sur l'histoire romaine (Xiphilin). — Sur ses poèmes satiriques, V. Suet., in *Domit.*; Tacite, *Annal.*, XV, 49; Suet., in *Vitâ Lucani*. Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 3, et Sénèque, *Quæst. nat.*, I, 5, citent de ses vers; on connaît aussi ceux que Perse rapporte :

Torva mimalloneis implerunt cornua bombis, etc. (Perse, I, 99.)

1. Suet., 52, 53. Tacite, *Annal.*, XIII, 3. Dion Chrysost., 71.

2. J'ai déjà cité ci-dessus, p. 111, les expressions de Tacite et de Suétone. V. encore les endroits cités ci-dessous, et Juvénal comparant le crime de Néron à celui d'Oreste :

Par Agamemnonidæ crimen : sed causa fecit rem
Dissimilem.

. In scenâ numquam cantavit Orestes,
Troica non scripsit. Quid enim Virginius armis
Debit ulcisci magis, aut cum Vindice Galba ?
Quid Nero tam sævâ crudâque tyrannide fecit ?
Hæc opera, atque hæc sunt generosi principis artes,
Gaudentis fædo peregrina ad pulpita cantu
Prostitui, Graiæque apium meruisse coronæ.
Majorum effigies habeant insignia vocis,
Ante pedes Domitii longum tu pone Thyestæ
Syrma vel Antigonæ, seu personam Menalippes.

(Juvénal, *Sat.* VIII, 215 et suiv.)

Ajoutez à cela cet esprit romain qui matérialisait toute chose. La peinture et la sculpture n'étaient plus ces arts sacrés du temps de Phidias; le talent du cocher et celui du pantomime étaient bien autrement populaires. La musique même, la passion favorite de Néron qui eut toutes les passions; la musique, cet art si grave et si saint de la Grèce, qui en avait fait un des fondements de la cité, la musique n'était plus qu'un métier de mendiant. Elle n'accompagnait plus que les tueries de gladiateurs, les soubresauts des funambules, l'orgie des festins. Et il faut le dire, des arts à la volupté, de la volupté à la corruption, de la corruption au meurtre, le passage était plus court que nous ne pouvons le comprendre.

Quant à Néron, sa mère, avec cette dignité hautaine que la corruption tempérait, ses deux maîtres avec leur indulgente vertu, le gênèrent quelque temps. Mais une fois délivré de sa mère, sa passion éclata. Les occasions ne manquaient pas. Il y eut des fêtes théâtrales, même en l'honneur d'Agrippine morte, qu'on prétendait honorer en même temps qu'on la maudissait. Il y en eut en l'honneur de la première barbe de Néron, fête domestique dont les courtisans surent faire une fête publique (an 59). Il y eut des jeux *Juvénaux*, institués cette année même par Néron, où tous, au gré du prince, étaient conviés à remplir un rôle. Il y eut des jeux *Quinquennaux* (an 60), autre fondation néronienne, divertissements littéraires et dramatiques, imités de la Grèce et trop fidèlement imités de la Grèce¹. Or, était-il possible que le prince ne contribuât pas de ses propres talents aux divertissements de son peuple? Était-il possible que l'art, ou ce qu'il appelait

1. Monnaies de l'an 60 : CERT (amen) QUINQ (ennale) ROM (æ). Une table avec une urne et une couronne.

l'art étant tellement mis en honneur, le prince artiste ne se révélât pas?

Sénèque et Burrhus eux-mêmes n'osèrent résister au torrent. Tout ce qu'ils cherchèrent à obtenir, ce fut que Néron se contentât de produire ses talents dans une réunion intime, devant un public choisi. Comme les princes modernes ont la comédie dans leurs appartements, Néron eut dans ses jardins du Vatican un cirque fermé au peuple, dans lequel il conduisait les chars pour le bonheur de ses amis; dans son palais, un théâtre de société où il chantait seulement pour ses intimes.

Mais bientôt le peuple, bon courtisan, fit tapage, ne voulut plus de ses chanteurs ni de ses cochers roturiers, et demanda Néron¹! Comment le lui refuser! Néron parut donc sur le théâtre du peuple, appelé de son nom par le préteur Gallion, tenant en main la cithare et vêtu de l'habit des chanteurs publics. Il y parut, timide, d'autant plus qu'il sentait la médiocrité de son talent, tremblant devant ses juges, essayant la sueur de son front, saluant le peuple, accordant sa lyre et disant humblement: « Mes seigneurs, écoutez-moi avec bienveillance. »

Croyez-vous cependant que l'empereur sur la scène ne sera plus l'empereur? qu'au moment où il chante Attys devant le peuple et les soldats, son cortège de centurions l'abandonnera? qu'il n'aura pas un consulaire pour porter sa lyre, un consul pour faire l'annonce du spectacle et réclamer l'indulgence du public en faveur de ce timide débutant? que Burrhus et Sénèque (oui, ces deux sages!) ne seront pas auprès de lui pour le souffler, et ensuite pour lever les mains, agiter leur tunique

1. Ut studia sua publicaret. Tacit., XIV, 14. Xiphilin, p. 698.

et donner le signal des applaudissements; qu'il n'aura pas (d'autant que sa voix est faible et enrôlée), cinq mille chevaliers romains, jeunes, robustes, enrôlés sous le nom d'Augustani, destinés, non pas seulement à l'applaudir, mais à le chanter et à passer les nuits et les jours à exalter sa beauté divine et sa voix divine? qu'à leur suite, tout le peuple, bon gré mal gré, ne sera pas requis d'applaudir, de bénir, de chanter, d'adorer¹?

Croyez-vous même que Néron, abaissant la dignité impériale et surtout la dignité romaine, à ces métiers de cocher, de chanteur, de comédien que Rome tenait pour un déshonneur, ne voudra pas avoir des compagnons de son déshonneur? N'y a-t-il pas eu, je ne dirai pas chez lui, (ce n'est guère possible, à raison de son âge et de la faiblesse de son esprit), mais chez les affranchis qui le dirigeaient, un parti pris de tuer par le déshonneur tout ce qui restait de l'ancienne Rome, et d'achever par la prostitution la ruine de cette noblesse que Tibère avait mutilée par la proscription? Hélas! la noblesse ne s'y prêtait que trop; sous César, sous Auguste, sous Tibère², il s'était vu de honteux exemples, et c'est une gloire pour Claude de s'être opposé à cet avilissement³. Mais aujourd'hui, c'est bien autre chose. Les jeux Juvéniaux et les jeux Quinquennaux ont été spécialement établis pour faire monter sur le théâtre ceux qui n'en faisaient pas métier, et pour donner à Néron des collègues qui le relèvent en se déshonorant. Que nul donc ne rougisse des tréteaux! Si Néron chante, il faut pour accompagner sa voix, un chœur de sénateurs, de consulaires et de matrones; s'il monte sur la scène, il faut que

1. Tacit., *Ann.*, XIV, 16. Xiphilin, 699.

2. V. ci-dessus, tome I, p. 164; t. II, pages 108, 109.

3. Dion, LX, p. 669. D.

toute l'aristocratie l'y accompagne¹. Une école est ouverte où, jeunes et vieux, toute la noblesse vient apprendre l'art des histrions. D'abord Néron a gagné à des prix énormes quelques nobles ruinés; la peur, l'esprit de cour, la force au besoin, en amèneront assez d'autres². Ne cherchez plus la vieille Rome au temple, au Forum et au sénat; six cents chevaliers, quatre cents sénateurs, des femmes de grande famille, sont appareillés pour l'arène; d'autres chantent, conduisent des chars, jouent de la flûte, font les bouffons. Le monde vaincu va contempler les descendants de ses vainqueurs, rire des lazzi d'un Fabius ou des grandes tapes que les Mamercus se donnent³. Tacite ne veut pas

1. Res haud mira tamen citharædo principe, mimus

Nobilis. (Juvénal, *ibid.*)

2. Principe senatuque auctoribus... qui vim quoque adhibeant. (Tacite, *Annal.*, XIV, 20.) Pecuniâ et sæpius vi. (*Hist.*, II, 62.) Juvénal nous indique bien que cet oubli de la dignité personnelle, souvent volontaire et acheté, fut souvent aussi imposé par la menace :

. Vendunt nullo cogente Nerone
Nec dubitant Celsi prætoris vendere ludis.
Finge tamen gladios inde atque hinc pulpita pone;
Quid satius? Mortem sic quisquam exhorruit ut sit
Zelotypus Thymeles?

(Juvénal, VIII, 193.)

3. V. comme Juvénal flétrit cette dégradation de la noblesse

Laureolum velox etiam benè Lentulus egit,
Judice me, dignus vera cruce : nec tamen ipsi
Ignoscas populo; populi frons durior hujus
Qui sedet et spectat triscurria patriciorum,
Planipedes audit Fabios, ridere potest qui
Mamereorum alapas. Quanti sua funera vendant
Quid refert?

(*Ibid.*, VIII, 189.)

Et sur les nobles devenus gladiateurs, V. les vers suivants 187-210. *Sat.* II, 101 et suiv., et ci-dessus, p. 22, 108 et suiv. Suet., *in Ner.*, 42. Senec., *Ep.*, 87-99; *Quæst. nat.*, VII, 31. Quintilien, VIII, 5. Sur les femmes s'exerçant au même métier, *Id.*, VI, 179 et suiv., 245-266. Ce dernier fait appartient surtout à l'époque suivante, celle de Domitien; mais Dion et Tacite (*Annal.*,

les nommer par respect, dit-il, pour leurs aïeux. Mais Dion est Grec et ne craint pas de prononcer les noms de ces Romains : « Il y avait là des Macédoniens assis au spectacle, qui disaient : Celui-ci est un petit-fils de Paul-Émile ; — des Siciliens : voilà un Claudius ; — des Carthaginois : voilà un Scipion ; — des Romains enfin qui les connaissaient et les nommaient tous ¹. » La vertu de Thraséa elle-même a joué un rôle dans les jeux Juvénaux ; la noblesse d'une Élia Catulla vient, à quatre-vingts ans, danser sur le théâtre ; la bonne renommée d'un chevalier romain est à cheval sur un éléphant ². Ceux même qui trop vieux ou trop infirmes ne peuvent faire autrement, chantent ou font semblant de chanter dans des chœurs. Quelquefois la honte les prend, et, tout en obéissant au maître, ils ne voudraient pas se déshonorer devant le peuple ; ils masquent leur visage. Mais ce que le maître veut, c'est justement les déshonorer ; le peuple, complice de Néron, demande qu'on ôte les masques et Néron les fait ôter. C'est ainsi que les pantomimes, jusque-là adorés des sénateurs et châtiés par le sénat, objet des sévérités officielles et des admirations privées, expulsés périodiquement de l'Italie et y revenant toujours, se vengent du dédain de la vieille Rome en lui tendant la main pour monter sur les tréteaux ; l'ami de Néron, l'histriion Paris, que plus tard il fera mourir par jalousie d'artiste, aujourd'hui, afin de gagner ses éperons de citoyen, se fait donner par son prince tous les patriciens pour camarades ³.

XV, 32), à moins qu'on ne veuille forcer son texte, prouvent bien qu'il ne fut pas étranger à celle de Néron.

1. Apud Xiphil., LXI, 17.

2. Notissimus eques romanus elephanto insedit. (Suet., *in Ner.*, 12.)

3. V. sur tout ce qui précède Tacite, *Annal.*, XIV, 14, 15, 20, 21 ; XV, 32 ; Suet., *in Ner.*, 11, 12 ; Dion, LXI, p. 697, 698. Vitellius depuis défendit, par un édit sévère, l'admission des chevaliers sur la scène. Même dans les provin-

Il y a quelque chose de plus déshonorant encore. Cette prostitution de la noblesse par le théâtre ne suffit pas, il en faut une autre. Les jeux Juvénaux avaient déjà été accompagnés de scandales de ce genre ; et plus tard, à une époque où Néron était dans la plénitude de sa puissance, une de ses innombrables fêtes fut signalée par des excès qu'il n'est pas possible de raconter. Dans cette orgie monstrueuse, tout ce qui s'appelait encore noblesse, honneur, vertu, pureté, liberté, ou du moins tout ce qui jusque-là en avait prétendu porter le nom, fut jeté en proie à une démocratie (qu'on l'appelle ainsi si l'on veut) de prolétaires, de déshonorés et d'esclaves ¹. Néron était démocrate, oui sans doute ; il l'était, non pour ennoblir ce qui est petit, mais pour avilir ce qui est grand. Sa politique était de dégrader autrui, comme lui-même se dégradait. Dans cette lutte par la prostitution, l'aristocratie qui la subit est coupable comme le prince qui l'inflige ; il faut qu'elle soit déjà bien corrompue pour ne pas rejeter au prix de sa vie cette corruption dernière. Mais que dire du prince qui, pour tuer l'aristocratie, ne sait mieux faire que de l'associer à ses plaisirs, de la faire aussi vile que lui-même et de la jeter dans la fange où il vit ?

Cependant, il faut dire aussi le noble côté des choses ; dans cette triste histoire, nous le rencontrons si rarement ! Tous ne cédaient pas, tous ne s'avilissaient pas ; il y eut même sous Néron, peut-être parce que la dégradation était plus grande, des résistances plus nombreuses et plus hardies que sous Tibère. La fierté de l'aristocrate, du Romain, de l'homme libre, de l'homme de cœur se relève parfois.

ces, les entrepreneurs de spectacles spéculaient sur cette dégradation des fils de famille. Tacite, *Hist.*, II, 62.

1. Xiphilin, LXII, p. 707. Tacite, XV, 27.

Des hommes se rencontrent ou qui se refusent à l'outrage au risque de leur vie, ou qui, après l'avoir subi, ne se consolent pas. Bien des gens peut-être, qui d'eux-mêmes seraient montés volontiers sur le théâtre, gardent rancune à Néron de les y avoir fait monter de force.

Néron voit donc s'élever son grand et sérieux ennemi. Le stoïcisme a un peu retrempé le vieil esprit romain. Il se fait une alliance entre la philosophie et le patriciat, entre la vieille Rome et la Grèce nouvelle, une alliance défensive contre l'esprit impérial. Le sénat, qui garde encore depuis l'avènement de Néron quelque liberté de délibération, laisse cette opposition se trahir; le jurisconsulte Cassius fait entendre dans son sein ces graves paroles: « Plus d'une fois, pères conscrits, j'ai vu proposer dans cette enceinte des mesures contraires aux lois et aux traditions de nos aïeux; et si je ne les ai pas combattues, ce n'est certes point que je ne crusse plus sages et plus justes en toute chose les réglemens de nos pères. Mais d'un côté, je ne voulais pas affecter devant vous un amour exagéré des traditions antiques; de l'autre, si nous avons quelque autorité, je ne crois pas qu'il faille l'affaiblir par des luttes continuelles, et j'ai voulu la garder entière pour le jour où la chose publique aurait besoin de nos conseils¹. » Cassius, un de ces hommes dont il semblerait que l'espèce n'eût pas dû survivre à la bataille de Philippes, conserve chez lui l'image du meurtrier de César son aïeul, avec cette inscription: « Au chef de parti². » En même temps, au milieu des voluptés de Rome, des hommes, des femmes se rassemblent dans les jardins pour entendre le philosophe cynique Démétrius, cet homme hardi qui répond à

1. Tacite, XIV, 43.

2. *Duci partium*. (Tacite, *Annal.*, XVI, 7. Suet., 37.)

Néron: « Tu me menaces de la mort, la nature te rend ta menace; » qui, en plein gymnase, en face du sénat, des chevaliers et de César, tonne contre les bains, le luxe, toutes les délicatesses de la vie romaine³. Et, tandis que toute la domesticité militaire du palais, « les centurions aux barbes de bouc, la jeunesse musculeuse du prétoire⁴, » s'insurge contre la philosophie, raille le manteau du stoïque, « vend pour cent francs cent de ces docteurs grecs⁵; » le stoïcisme, qui est politique de sa nature et pousse le sage vers les affaires, quoi que puisse faire le prudent Sénèque pour l'en écarter⁴, le stoïcisme se constitue en parti.

Ce parti a déjà son chef et son futur empereur. Un homme allié à la maison des Césars, d'un extérieur sévère, d'une chaste simplicité dans sa maison, entouré de philosophes, vivant dans la retraite et d'autant plus remarqué, Rubellius Plautus est déjà signalé à Néron comme un homme (écoutez bien cette parole) « qui ne feint pas même le goût de l'oisiveté⁵, » tant il fallait qu'on fût inutile, si l'on ne voulait passer pour dangereux! Ses amis se croient déjà si forts, qu'il suffit d'une comète et d'un coup de tonnerre (signes de révolution, disait le peuple) pour faire parler tout haut de son règne et pour le perdre. Pourtant il ne mourut pas sur l'heure. On l'avertit de se soustraire à la calomnie, de se sacrifier au repos public; on lui rappela qu'il avait en Asie de beaux biens où il

1. V., sur ce philosophe ami d'Apollonius, Épictète, in *Arriano*, I, 25; Philostrate, IV, 8, 14; V, 1, 9; VI, 6; VIII, 5. Son amitié avec Thraséa. Tacite, *Annal.*, XVI, 34 et suiv. Sénèque, *passim*.

2. *Gens hircosa centurionum... varicosi centuriones*. (Perse, V, in fine.)

3. *Et centum Græcos nudo centusse licetur*. (*Id.*, *ibid*.)

4. Senec., *Epist.*, 37, 73, et Tacite, *Annal.*, XIV, 16; XVI, 22. Suet., 52.

5. Tacite, *ibid.*, XIV, 22, 57, 58, 59.

pourrait vivre tranquille sans craindre amis ni délateurs ; on l'éloigna doucement sans oser même l'exiler (an 60) : tant on était loin encore de la tyrannie emportée des premiers empereurs, tant la clémence était encore populaire !

Mais, quand la mort de Burrhus (an 62), hâtée par Néron, l'eut fait enfin sortir de page ; quand l'homme selon son cœur, Tigellin, fut devenu préfet du prétoire ; quand Sénèque, au milieu des embrassements de son maître qui lui demandait de ne pas se retirer, n'en comprenant que mieux la nécessité de le faire, se fut éloigné de Rome pour aller mûrir sa philosophie dans une austère solitude ; quand Néron fut libre de tous ces obstacles, le génie impérial commença à se faire voir dans sa nudité. Et, dès l'abord, une toute petite, tout innocente, tout obscure accusation de lèse-majesté se glissa devant le sénat contre un poète satirique. Cette fois encore, à force de louanges pour César, Thraséa parvint à escamoter aux délateurs leur succès, et à détourner un arrêt de mort ; mais le César pur-sang s'était révélé.

Il alla bientôt plus loin. Deux exilés lui faisaient peur : à Marseille, un Sylla, bien déchu pourtant ; en Asie, Plautus, grave et calme au milieu des philosophes ; l'un redouté comme indolent et pauvre, l'autre comme riche et comme penseur. Des assassins partirent de Rome, au bout de six jours furent à Marseille au souper de Sylla, et le tuèrent. — La mort de Plautus fut remarquable. Il était populaire en Asie, soutenu à Rome par le parti stoïque qui l'avait fait avertir, appuyé par la sympathie du général victorieux Corbulon. Cependant Néron n'envoya contre lui qu'un centurion et soixante hommes. Aussi y eut-il une velléité de résistance. « Il fallait, disait-on, autour de lui, repousser cette poignée d'hommes ! Avant que César fût

averti, et que de nouveaux ordres fussent donnés, que d'événements pouvaient naître ! » Chose inouïe, une guerre contre César fut sur le point d'éclater ! Le parti stoïque allait combattre ! Mais cette idée de guerroyer contre César étourdissait les esprits : et, de l'avis de ses philosophes, Plautus, homme énergique et brave, se laissa tuer paisiblement par ce détachement qu'un eunuque commandait¹. — On porta les deux têtes à César ; il se moqua de la calvitie précoce de Sylla et du long nez de Plautus. Il écrivit au sénat, ne s'avouant pas l'auteur de leur mort, mais outrageant leur mémoire, ce qui en disait assez. Tout cela se passait (car les voluptés de Néron, dit Tacite, ne lui faisaient pas perdre un crime) pendant qu'il allait faire admirer sa belle voix à Naples, pendant qu'à Rome il soupa magnifiquement au coin de toutes les places, et « se servait de toute la ville comme de sa maison ; » pendant que Poppée accouchait à Antium (an 63)², lieu de naissance favori des Césars ; que le sénat votait des sacrifices *pour son ventre*, courait tout entier à Antium pour la féliciter, et, au bout de quatre mois, la petite fille étant morte, faisait celle-ci déesse, lui donnait un temple et un prêtre. Tout cela se passait enfin à côté de cette orgie de l'étang du Tibre à laquelle nous avons fait allusion plus haut, et dans laquelle la dernière des infamies s'était revêtue de toute la solennité d'un mariage. Tout cela se passait en un mot, au milieu de magnificences tellement mons-

1. Tacite, *Annal.*, XIV, 56, 59. Xiphilin, LXII.

2. Sacrifices faits par les frères Arvales, le 21 janvier 63, « en accomplissement des vœux qui avaient été faits pour la délivrance et la santé de Poppæa Augusta. » — Le 10 avril, « à cause de l'arrivée de Néron Claudius et de Poppæa Augusta... » On a immolé à la Junon (au génie) de Poppæa « Augusta » une vache, à la Junon de Claudia « Augusta » une vache. Marini, *Acti dei fratri Arvali*, Tab., XVII.

trueuses, que Tacite lui-même¹ demande la permission de n'en parler qu'une fois.

Pendant ces magnificences, l'incendie de Rome éclata (19 juillet 64). Suétone et Dion accusent Néron d'en être l'auteur; Tacite, moraliste plus sévère, est pourtant plus réservé. Je ne me mêle pas de décider cette vieille question; mais l'esprit artiste, le dilettantisme en fait de spectacles, l'amour de la poésie en action, allaient assez loin chez Néron pour que, Rome une fois en feu, il prit son parti de la voir brûler. Ce fut seulement le troisième jour de l'incendie qu'il arriva d'Antium. La flamme, maîtresse de la ville, se promenait dans les rues tortueuses de Rome, ondulait sur ses collines, faisait écrouler dans le Tibre les étages irrégulièrement amoncelés de ses immenses maisons. Du haut des Esquilles, Néron pouvait entendre cette confusion de clameurs, ces luttes inutiles, ces fuites, ces cris de brigands, ces menaces des incendiaires qui disaient tout haut: « Ne nous arrêtez pas, nous avons des ordres! » Il pouvait voir cette masse de peuple, traînant ses blessés et ses morts, se réfugier au milieu du champ d'Agrippa entre les monuments et les tombes, et chercher un abri partout où il n'y avait pas un toit².

Au milieu de ce spectacle une pensée se présentait à lui: la place allait devenir libre pour son palais. Sa demeure, jusque-là misérablement confinée sur deux collines, était détruite grâce aux dieux; cette Rome vieille,

1. Tac., *Ann.*, XV, 37.

2. Une inscription curieuse (Orelli, 736) désigne un terrain sur lequel il était défendu de bâtir, semer ou planter, parce que tous les ans les magistrats venaient y faire des sacrifices au jour des vulcanales, par suite d'un vœu, longtemps négligé, qui avait pour but de préserver la ville des incendies. Ce vœu datait de l'époque où « Rome, au temps de Néron, avait brûlé pendant neuf jours. »

ignoble, grossièrement rebâtie après l'incendie de Brennus, allait faire place à une Rome néronienne, toute magnifique de symétrie et de grandeur; dans cet écroulement de quelques saintes mesures pleurées des vieillards, Néron avait entendu le dernier craquement d'une ville surannée et d'un palais indigne de lui. Ne croyez-vous pas qu'à la vue d'un spectacle si grandiose, à la pensée d'une œuvre si belle, son génie et ses prétentions d'architecte, de peintre et de poète, peuvent bien faire taire le peu qu'il y avait d'humanité au cœur de Néron? Et alors, qu'il ait songé, comme on dirait aujourd'hui, à faire de Rome une monumentale destruction, pour lui préparer une résurrection monumentale; qu'au bout de six jours, le feu n'ayant pas achevé son ouvrage, il l'ait fait rallumer par son ami Tigellin pour durer trois jours encore; qu'il ait fait battre à coups de balistes et de catapultes les vieilles murailles qui restaient debout, et dont il convoitait l'emplacement pour son palais; qu'au milieu de ces pensées, du haut de la tour de Mécène, en habit de tragédien, il ait chanté ses vers sur l'embrasement de Troie; que dans son enthousiasme, il se soit écrié que la flamme était belle: en tout cela je ne vois rien de trop inhumain pour un César¹.

Sur quatorze régions de Rome, trois sont rasées au niveau du sol, sept n'offrent plus que des vestiges d'édifices. Aux yeux de ceux qui, en politique ou en architecture, ont le suprême amour de la ligne droite, rien n'est plus heureux pour un État que d'être bouleversé, et pour une ville que de brûler; l'un et l'autre vont renaître selon la règle et au compas. Mais hélas! comment renaissent les villes? En 1694, la ville de Dieppe fut bombardée par les

1. Tacite, *Annal.*, XV, 39 et suiv. Suét., *in Ner.*, 46, 38. Xiphilin ex Dione, LXII.

Anglais au point d'être à peu près détruite, et on ne manqua pas de s'en réjouir parce qu'on allait, disait-on, refaire là une belle ville; on eut même, comme au temps de Néron, la dureté de refuser aux habitants la permission de profiter de leurs débris et de leurs caves pour reconstruire leurs maisons là où elles étaient; et on fit une série de maisons les plus sottement uniformes qui fussent au monde, et, comme l'uniformité était prescrite pour le dedans aussi bien que pour le dehors, toutes uniformément privées d'escalier. En 1666, Londres fut brûlée, et, elle aussi, fut rebâtie administrativement, régulièrement, symétriquement, et l'on en a fait une cité qui, malgré sa richesse et sa splendeur, est la plus ennuyeuse pour les yeux qui se puisse trouver.

Il en fut ainsi de la Rome néronienne. Elle se relève sans doute aux frais des provinces qui, écrasées de pillage et d'impôts, pleurent ces coûteuses splendeurs; elle se relève, comme par magie, toute belle et toute régulière, nous dit-on, avec des rues spacieuses, la hauteur des constructions mesurée, des portiques et des terrasses sur toutes les façades¹. L'ignorante architecture des Tarquins ne choquera plus par un grossier contraste la classique architecture grecque des empereurs: plus de ces rues tortueuses et sombres du moyen âge de Rome, de ces étages surplombants, de ces *insulae* indécemment pittoresques. Les vieillards pourront bien murmurer que Rome, ainsi ouverte aux ardeurs du soleil, sera moins saine; les peintres réclameront peut-être en faveur des effets de lumière, des contours hardis, des formes originales, que la vieille ville présentait. Mais l'architecture officielle, qui en notre siècle a démoli à Alger les balcons de l'architecture moresque et a

2. Suétone, *ibid.* Tacite, XV, 42-45.

fait une rue large dans Venise, répondait à tout par les ineffables beautés de l'angle droit; et Néron, ravi devant son œuvre, prononçait que Rome n'était plus Rome, et que son nom, trop peu glorieux pour elle, serait changé en celui de Néropolis.

Si le peuple est logé avec tant de magnificence, que sera-ce de César? Qu'est devenue la petite maison d'Auguste sur le mont Palatin, suffisante pour lui, indigne de ses successeurs? Tibère l'a augmentée d'un nouveau palais; Caligula l'a conduite jusqu'au Forum; Néron lui-même, l'agrandissant d'un autre côté, l'a étendue sur tout le Palatin, lui a fait enjamber la voie Sacrée, l'a menée jusqu'au mont Esquilin, et lui a fait rejoindre les vastes jardins de Mécène¹. Mais aujourd'hui Rome a reculé autour du palais de Néron, et lui a laissé ses coudées franches pour s'embellir et s'étendre. A l'œuvre donc, merveilleux instruments du génie de César, ministres de ce Jupiter, vous que ce dieu emploie à faire ses miracles, Sévères et Céler, hommes de génie et d'audace, qui, « maniant comme un jouet la puissance impériale, obtenez par l'art tout ce que la nature voudrait refuser! »

Avec une promptitude incroyable, sur le mont Palatin, sur le Célius, sur l'Esquilin et dans la vallée qui les sépare, depuis le grand cirque jusqu'au rempart de Servius Tullius, bien au delà de Sainte-Marie Majeure; au centre même de Rome et dans l'intérieur du *pomerium*, la Rome légale et religieuse; sur un espace de 2,000 mètres sur 500 environ, égal au sixième de la ville actuelle et au tiers du

1. Suet., *in Ner.*, 30. Tacite, *Annal.*, XV, 39. Cette partie du palais qui allait rejoindre les Esquilles et le jardin de Mécène, s'appela *Domus transitoria*, probablement parce qu'elle laissait un passage à la voie Sacrée ou à d'autres rues qui allaient rejoindre la voie Appia.

2. Tacite, *Annal.*, XV, 40.

*pomœrium*¹ : la Maison-d'Or s'élève². En avant de la Maison-d'Or, un lac; autour du lac, des édifices épars qui semblent une ville; entre la façade et le rivage, le vestibule où le maître de la maison fait attendre ses clients, c'est-à-dire où Néron fait attendre tous les peuples du monde, et au milieu, le colosse de Néron, haut de 120 pieds³, d'argent et d'or; plus loin, des portiques longs d'un mille, à triple rang de colonnes. Dans l'intérieur, tout se couvre de dorures, tout se revêt de pierres précieuses, de coquilles, de perles; les souterrains même sont ornés de peintures qui ont rempli à elles seules toute la vie d'un artiste⁴. Dans les bains, un robinet amène l'eau de mer, un autre, des eaux sulfureuses d'Albula. Un temple de la Fortune, construit avec une pierre nouvellement découverte, blanche et diaphane, semble, les portes fermées,

1. La Rome d'aujourd'hui a 638 hectares, et la Maison-d'Or devait en occuper de 80 à 100, plus que le Louvre et les Tuileries réunis.

2. Il ne faut donc pas prendre à la lettre ces expressions de Pline : « *Domus aurea ambientis urbem.* » (*Hist. nat.*, XXXIII, 3.) « *Bis vidimus urbem cingi domibus principum, Cæii et Neronis;* » ce ne sont que des locutions hyperboliques familières aux anciens. Autant vaudrait entendre littéralement l'épigramme rapportée par Suétone :

Roma domus fiet : Veios migrate, Quirites.

Si non et Veios occupat ista domus.

(*In Ner.*, 39.)

Mais on peut, ce me semble, comprendre Pline en ce sens que Néron, par la construction de son nouveau palais, ferma la Voie Sacrée à laquelle la *Domus transitoria* donnait passage, imposa par là une gêne excessive aux communications, et tint ainsi Rome comme assiégée.

3. Suet., *in Ner.*, 31, dit 120 pieds; Pline (*Hist. nat.*, XXXV, 7), 110; Dion (LXVI, 25), 100; Aur. Victor, 102. Ces différences peuvent s'expliquer par les manières différentes de prendre les mesures, en comprenant ou non le piédestal, les rayons de la tête, etc.

4. Amulius. « La maison-d'Or, dit Pline, fut la prison de son talent. » *Hist. nat.*, XXXV, 10. Des fouilles faites depuis 1811, sous les thermes de Titus, ont fait retrouver des constructions qui doivent avoir appartenu à la partie de la Maison-d'Or bâtie sur l'Esquilin. V., entre autres, Nibby, *Roma, parte antica, Terme di Tito.*

s'illuminer d'un jour intérieur¹. Les salles du festin, si multipliées et si particulièrement fastueuses dans les maisons romaines, ont des voûtes lambrissées qui changent à chaque service, des plafonds d'ivoire d'où tombent des fleurs, des tuyaux d'ivoire qui jettent des parfums; d'autres, plus belles encore, tournent sur elles-mêmes jour et nuit, comme le monde. Mais ce sont là les moindres grandeurs du palais de Néron : voici des lacs, de vastes plaines, des vignes, des prairies, puis les ténèbres et la solitude des forêts, des vues magnifiques; au sein de Rome et des palais, des daims bondissent, des troupeaux vont au pâturage. C'est le parc anglais dans toute sa magnificence; mais quel nabab de la Grande-Bretagne a placé son parc au milieu d'une ville? Aussi Néron est-il presque content cette fois : Je vais enfin, dit-il, être logé comme un homme².

Sa maison pourtant ne dura guère plus que lui; il l'avait laissée inachevée; après lui, Othon signa un ordre de dépense de 50 millions de sesterces (13 millions de fr.) seulement pour la finir. Vitellius, après Othon, la trouva encore imparfaite et se plaignit d'être bien mal logé. Vespasien n'en voulut pas; sur la place, et avec les débris du palais de Néron, s'élevèrent des monuments nouveaux. Sous Vespasien, le temple de Claude, que Néron avait détruit, se releva³; sous Hadrien, le temple de Vénus et de Rome remplaça l'*atrium* du palais de Néron⁴. Une partie

1. Tanquam inclusâ luce, non transmissâ. (Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 22.)

2. V. Tacite, *Annal.*, XV, 45; Suet., 31; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3; Martial, I, II.

3. Claudia diffusas ubi porticus explicat umbras,

Ultima pars aulae deficientis erat.

(Martial, *de Spect.*, 2.)

4. V. Nibby, *Tempio di Venere e di Roma*; Martial, *ibid.*; Spartian., *in Hadrian.*, 18.

de son lac devint le Colisée¹, ses jardins firent place aux thermes de Titus². Rome s'ouvrit passage à travers ces splendides ruines, et eut son chemin libre pour aller rejoindre la voie Appia. Quant au colosse de Néron, il fut plusieurs fois promené de place en place; Hadrien employa 24 éléphants pour le mouvoir jusqu'à l'endroit où l'on a encore retrouvé les restes de son piédestal³. Vespasien et Titus remplacèrent la tête de Néron par celle du Soleil; Commode y mit la sienne: les statues romaines étaient habituées à ces changements d'identité⁴.

Ces passagères grandeurs avaient coûté cher à l'empire. Il n'avait pas suffi à Néron de mettre la main sur tous les débris de l'incendie, et, en se chargeant du déblai, d'interdire à chacun le retour dans les restes de sa demeure. Ce ne fut pas même assez de toute une moisson de couronnes jadis offertes par les villes à Néron artiste, et que Néron empereur n'avait pas voulu recevoir; salaire négligé en des temps meilleurs, et que ce pauvre musicien réclama plus tard. Il fallut un pillage général de l'empire qui montre bien que, pour être dur aux grands de Rome, le système impérial n'était pas non plus si doux aux petits et

1. Hic ubi conspicui venerabilis amphitheatri
Conspicitur moles, stagna Neronis erant.
(Martial, *ibid.*)

2. Hic ubi miramur velocia munera thermas,
Abstulerat miseris tecta superbus ager.
(*Id.*, *ibid.*)

3. Martial, *de Spect.*, 2. Dion, LXVI, 45. Spartian., *in Hadrian.*, 48.

4. Ainsi, Caius voulut remplacer par sa propre tête celle de Jupiter Olympien. Dion, LIX, p. 662. Suet., *in Calig.*, 22. Un homme qui avait remplacé la tête d'Auguste par la sienne, fut condamné sous Tibère. Suet., *in Tiber.*, 58. Tacite, *Annal.*, I, 74. V. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 2; Hieronyme., *in prophet. Habacuc.*, 4. Dans la prévoyance de ces changements, on détachait par avance la tête de la statue au moyen d'une cavité que dissimulait la draperie. Comment un serpent se glissa dans une cavité pareille et fit remuer une tête de Séjan, V. Dion, LVIII, 7.

aux provinces. La souscription fut ouverte dans tout l'empire; souscription que Néron sollicitait comme une grâce et qu'on n'avait garde de refuser, où vinrent se ruiner villes et citoyens, Italie et provinces, cités libres et cités conquises, hommes et dieux. Les dieux, dit Tacite, tombèrent au butin. L'or des triomphes et des vœux publics fut enlevé des temples; les vieux pénates de Rome furent fondus; Delphes à lui seul fournit 500 statues de bronze. Des émissaires de Néron parcoururent la Grèce, allèrent jusque dans les villages, et rapportèrent, pour embellir les boudoirs des prostituées impériales, une moisson de dieux, la troisième, je crois, et non la dernière que fournit aux empereurs cette inépuisable Grèce¹.

Mais quelle n'est pas l'injustice du peuple de Rome! En vain Néron pille le monde à son profit, lui ouvre, après l'incendie, ses jardins comme retraite, fait venir d'Ostie et des villes voisines tout ce qui lui est nécessaire, donne le blé à trois sest. le boisseau²; en vain, tout en sacrifiant les maisons, il épargne de son mieux les hommes; en vain, pour rassurer le peuple contre de futurs caprices incendiaires et de nouvelles manies d'artistes, ordonne-t-il les meilleures mesures contre de nouveaux embrasements, le peuple persiste à rejeter sur lui le crime de l'incendie, et ce crime, le moins prouvé de ceux de Néron, est celui qui l'a rendu le plus impopulaire.

Que veut donc le peuple? Les superstitions les plus rares et les plus oubliées sont remises en vigueur pour expier les souillures de Rome et pour que le ciel lui pardonne le crime de Néron. Le livre poudreux des sibylles consulté

1. Suet., 38. Tacite, *Annal.*, XV, 45. Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 8. Pausanias, V, 25, 26; IX, 27; X, 7. Dion Chrysost., *Or.* XXXI, *ad Rhode.*

2. Ce qui revient à 8 francs 53 cent. l'hectol. Tac., *Annal.*, XV, 39.

par les prêtres, les lectisternes et les veilles sacrées, la procession des matrones qui va chercher en pompe de l'eau de mer pour en asperger la statue de Junon, tout cela ne suffit pas : le sang et le sang humain est pour l'antiquité le grand moyen d'expiation. Rome, qui se vante d'avoir aboli les sacrifices humains par toute la terre, n'en a pas moins conservé l'usage, au moment des grands dangers, d'enterrer vifs un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque ; et Néron, chaque fois qu'une comète paraît au ciel, cherche, par le conseil de son astrologue, quelque illustre victime pour le bûcher. Que le sang coule donc, que Rome soit purifiée, que le peuple se taise, et que Néron demeure décidément innocent !

Or, la seconde année du règne de Claude, un homme, un pauvre juif, nommé Simon, et que ses frères appelaient aussi du nom de Céphas, qui veut dire *Pierre* , était venu dans Rome. Il y avait prêché une doctrine nouvelle dans le judaïsme, contre laquelle les Juifs de cette ville s'étaient soulevés, et Claude, ému de ces querelles, faisant comme avaient fait avant lui Auguste et Tibère, Claude avait expulsé de Rome tous les Juifs à la fois ¹ (an 41).

Mais cette nation tenace ne tarda pas à revenir. Les apôtres même de la nouvelle doctrine reparaissent à Rome au bout de neuf ans. Et plus tard, un Juif de Tarse, citoyen romain, homme instruit dans les sciences hébraïques, Saul, à qui les nations païennes donnaient le nom romain de Paulus, accusé par ses compatriotes de Jérusalem devant le gouverneur de Syrie, usait de son droit de citoyen et en appelait à César (an 60).

César, ou du moins sa cour, devait connaître cet homme et cette doctrine. Les rapports officiels déposés dans ses ar-

1. Suet., *in Claud.*, 25. *Act. apost.*, LVIII, 2. Dion, LX, p. 669.

chives lui apprenaient (je répète les termes de Tacite) que « Christ (le Christ, ὁ Χριστός, l'oïnt), celui qui avait donné « son nom à cette croyance, avait péri sous le règne de « Tibère, condamné à mort par Pontius Pilatus, procura- « teur ¹ ; que cette superstition, un instant réprimée, se « propageait de nouveau ; que, sortie de la Judée où ce « fléau avait pris naissance, elle était arrivée dans Rome « même, qui accueille et imite les crimes et les turpitudes « du monde entier ² ! » On savait encore que Paul avait été plusieurs fois dénoncé par ses compatriotes aux proconsuls romains ; qu'il avait devant eux expliqué sa doctrine ; qu'il l'avait expliquée, et devant le roi juif Agrippa, et dans les synagogues des Hébreux, et dans les assemblées des Grecs, et même à Athènes devant l'aréopage. Le proconsul de Chypre, Sergius Paulus, avait cru à sa parole ³ ; en Judée, en Syrie, en Grèce, en Illyrie même ⁴, des milliers d'hommes juifs, grecs, barbares, venaient à lui ⁵.

Paul, amené en Italie, n'y était donc rien moins qu'un inconnu. A Pouzzol, où il débarqua (an 61), des frères l'accueillirent. D'autres vinrent de Rome jusqu'aux premières stations sur la voie Appia pour le recevoir. A Rome même, où la police impériale se souciait peu de se mêler de ces querelles entre Juifs, Paul, venu comme accusé et

1. Auctor nominis ejus Christus, qui Tiberio imperitante, per procuratorem Pontium Pilatum supplicio affectus erat. (Tac., *Annal.*, XV, 44.)

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Actes*, XIII, 12.

4. *Rom.*, XV, 19.

5. *V. Act.*, I, 15 ; II, 41 ; IV, 4 ; VI, 1 ; IX, 32, 35, 43 ; XI, 21 ; XII, 24 ; XVI, 5 ; XVII, XVIII. Il y eut un grand nombre de chrétiens dans les villes grecques, selon Julien l'Apostat, *apud Cyril.*, I, 10. Une partie des Juifs embrassa cette doctrine, selon Celse ; *apud Orig. contra Celsum*, III, 7. Au temps de Néron, la multitude des chrétiens était déjà considérable. Sulp. Sev., II.

comme captif, demeura libre sous la garde d'un soldat, convoquant dans son logement les principaux des Juifs, y recevant quiconque venait l'entendre, prêchant deux années entières « en toute confiance et toute liberté ¹. » Emprisonné plus tard, il faisait servir ses fers « au progrès de l'Évangile, rendait sa captivité plus glorieuse pour le Christ dans tout le prétoire, » et encourageait « ses frères, » au dehors, « à répandre sans crainte la parole de Dieu ². »

Aussi le christianisme avait-il des disciples dans le palais même de Néron ³. Plusieurs églises naissaient en Italie ⁴; la foi se répandait même dans les provinces occidentales, la Gaule et l'Espagne ⁵. Les empereurs et les chefs du sénat se plaignaient de l'invasion des superstitions étrangères ⁶, le

1. In omni fiducia et sine prohibitione. (*Act.*, in fine.) Sur tout ce qui précède, *V. Act.*, XXVIII.

2. Sur cet emprisonnement de saint Paul, *V. Phil.*, I, 12, 13; *Philem.*, I, 9, 10; *Coloss.*, IV, 10, 18.

3. Salutant vos omnes sancti, maxime autem qui de domo Cæsari sunt. *Philipp.* IV, 22. Salutate eos qui sunt ex Narcissi domo qui sunt in Domino. *Rom.* XVI, 11 (j'ai souvent parlé de Narcisse, affranchi en crédit sous Néron). Les pères de l'Église parlent de la conversion d'un échanton (saint Jean Chrysost. *in Tim.*, 11. *Hom.*, X, 2. *In Act. Hom.*, XLVI, 3), et d'une concubine de Néron (Idem *In Act.*, *ibid* et *Advers. oppugn. vitæ monast.*, I, 3; saint Astère, *In apostol. princ. Petr. et Paul.*); Théophylacte *in II Tim.*, IV. Le *Columbarium* des affranchis de Claude, récemment découvert, porte des noms qui se retrouvent parmi ceux des disciples nommés dans les épîtres de saint Paul. Ainsi Hermas, (*Rom.*, XVI, 14), Tryphæna et Tryphæra (*Rom.*, XVI, 12), Nereis (ou Nereus (*Rom.*, XVI, 14), Philologue (*ibid*), Crescens (II, *Tim.*, IV, 10), Hymenæus et Philetus (II, *Tim.*, 11, 17) avec les noms de famille (*gentilitia*) de Claudius ou de Valerius qui les font reconnaître comme affranchis de Claude ou de Messaline. Il y a aussi une Sentia Renata dont le surnom semble une allusion au baptême.

4. Pouzzol., etc., *Act.*, XXVIII, 13, 14. (Milan, Aquilée).

5. Sur le voyage de saint Paul en Espagne, *V. Rom.*, XV, 34; saint Clém. *aux Corinth.*; Chrysost., *Orat.*, 7; Bullet, *de Apostolicâ sedis Gallicæ origine*.

6. Quod *extera superstitiones* valescant, dit Claude au sénat. Tacite, *Annal.*, XI, 15. « *Servi quibus diversi ritus, extera sacra, AUT NULLA,* » dit le jurisconsulte Cassius, XIV, 44. Il faut se rappeler que le christianisme était très-répandu parmi les esclaves, et quant à ce mot *aut nulla*, que les chrétiens furent sans cesse accusés d'athéisme.

peuple criait à l'impiété et au maléfice ¹; car le peuple aussi savait le nom des chrétiens, et le christianisme devenait manifeste par les contradictions mêmes qu'il rencontrait de toutes parts : « Nous savons de cette croyance, disait-on, que de tous côtés on la contredit ². »

Enfin, dans le sein même de l'aristocratie romaine (ce fait ne semble-t-il pas appartenir au christianisme?) « une femme de haut rang, Pomponia Græcina, femme d'Aulus Plautius, qui, sous Claude, avait vaincu la Bretagne, accusée, » elle aussi « du crime de *superstition étrangère*, fut remise au jugement de son mari. Celui-ci, selon l'ancienne coutume, prononça sur cette accusation capitale dans une assemblée de famille, et déclara sa femme innocente (an 57). Cette Pomponia vécut longtemps encore et dans une tristesse constante; car pendant quarante années elle porta constamment le deuil de Julie, fille de Drusus, que Messaline avait fait mourir, et ces regrets, impunis sous le règne de Claude, ne cessèrent depuis d'être honorés ³. »

L'esprit impérial avait donc pris son temps pour toiser son ennemi; car il était évident qu'une guerre ouverte commençait contre cet esprit d'immiséricorde, de servilité, d'égoïsme, que Tibère avait donné pour fondement à son pouvoir : et, quand l'occasion fut donnée, quand Rome incendiée réclama de plus belles victimes que des béliers et des taureaux, César, d'un coup d'œil, trouva la sienné. Pour

1. *Vulgus christianos vocat... per flagitia invisos... odium generis humani.* (Tacite, *ibid*)... L'existence du christianisme était donc bien connue du peuple. « *Affecti suppliciiis christiani, genus hominum superstitionis novæ et maleficæ.* » (Suet., *in Ner.*, 16.) Sur ces attaques contre les chrétiens, *V. Arnob., Adv. Gentes*, I. On vous attaque comme des malfaiteurs, dit saint Pierre aux chrétiens, vérifiant ainsi Tacite et Suétone, (I. *Petr.*, II, 12).

2. *Act.*, XXVIII, 22.

3. Tacite, *Annal.*, XIII, 32.

Néron, qui s'effrayait de toute force et de toute doctrine, qui exilait les philosophes, persécutait Apollonius, provoquait la grande révolte des Juifs, l'incendie de Rome aurait-il été un moyen d'arriver jusqu'aux chrétiens, et d'avoir, en les frappant, le peuple pour soi? Les chrétiens périrent (an 64) coupables d'incendie, selon Néron, de maléfices, selon le peuple¹; « d'être haïs du genre humain, » selon Tacite². Ils périrent non-seulement à Rome, mais à Milan, à Aquilée³, dans les provinces. On cite une inscription qui rend grâces à Néron « pour avoir délivré l'Espagne des brigands et de ceux qui répandaient une superstition nouvelle⁴. » A Rome, ce fut une multitude immense, dit Tacite, *multitudo ingens*.

Voici comment ce païen raconte la mort de nos premiers martyrs : « On ajouta la raillerie à leur supplice ; les uns,

1. Suet., *in Ner.*, 16. Sénèque aurait longtemps arrêté la persécution, d'après la conjecture ingénieuse de M. Fleury. *Saint Paul et Sénèque*, t. II, p. 122 et suiv.

2. *Odium generis humani*. — Le sens que je donne à ce passage me paraît plus antique et non moins latin. Bossuet (*Discours sur l'histoire universelle*, II, 26) admet les deux sens. Remarquez l'analogie de ce mot de Tacite avec le passage de l'écrivain sacré que je citais tout à l'heure : *Nam de sectâ hæc notum est nobis quia ubique ei contradicitur*. — La persécution de Néron, première persécution sanglante, était constatée par les archives romaines. (Tertullien, *Adv. Gnosticos*, 15; *Apolog.*, 5. Lactance, *de Morte persecut.*, 2. Sulpit. Sever. *Oros.*, VII, 7.)

3. Saint Gervais, saint Protas, saint Celse et saint Nazaire à Milan, (19 juin et 10 mai); saint Hermagore et saint Fortunat à Aquilée (12 juillet); sainte Photine, ses enfants et ses compagnons à Carthage (20 mars); sainte Perpétue, mère de saint Nazaire, à Rome (4 août); sainte Thècle, vierge et martyre (23 septembre); saint Ptolémée et saint Romain à Népi (24 août); saint Torpés, serviteur de Néron, en Toscane (17 mai); saint Évellius, autre serviteur de Néron, à Rome (11 mai), etc.

4. NERONI CL. CAES. AVG.
PONT. MAX.
OB PROVINC. LATRONIB.
ET HIS QUI NOVAM GENERI HVM. SVPERSTITIION.
INCVLCAB. PYRGATAM.

Gruter, page 238. V. la dissertation de Bullet (*Histoire du christianisme*),

couverts de peaux de bêtes, furent livrés à des chiens furieux, d'autres mis en croix; d'autres, sur un pal qui leur traversait la gorge, furent revêtus de résine, de cire et de papyrus¹, et quand vint la nuit, furent allumés pour servir de flambeaux. Néron avait prêté ses jardins pour ce spectacle » (les jardins du Vatican où s'élève aujourd'hui Saint-Pierre). « Comme il y célébrait les jeux du cirque, on voyait César dans ces allées somptueusement éclairées par des hommes vivants, se promener en habit de cocher, se mêler au peuple ou conduire son char. Aussi, quoique ces hommes fussent coupables et dignes du dernier supplice, ces tortures infligées, sans une pensée du bien public, pour satisfaire la cruauté d'un seul, faisaient naître la compassion². » (Du 27 au 30 juillet.)

Ce sentiment de compassion et d'effroi semble s'être prolongé dans les souvenirs de la génération qui suivit. Juvénal et Martial parlent, eux aussi, de « cette tunique douloureuse, de ce pal qui traverse le gosier, de ce sillon de sang qui bouillonne sur l'arène³. » Sénèque, qui avait pu

où il croit pouvoir établir l'authenticité de cette inscription. Orelli (730) ne l'admet pas. Orose, du reste, dit positivement que la persécution s'étendit dans les provinces. *Loc. cit.*

1. « Ut in munere Neronis, in quibus cereos ut lucerent spectatoribus faciebat, cum essent fixa guttura ne se curvarent. Nero maleficos tædâ, cerâ et papyro supervestiebat et sic ad ignem admoveri jubebat, » dit le commentateur de Juvénal sur les vers cités plus bas.

2. Tacite, *ibid.*

3. Tunicâ præsentè molestâ...

(Martial, X.)

Ausi quod liceat tunicâ punire molestâ...

(Juvénal, VIII, 235.)

Pone Tigellinum (i. e. si Tigellinum accusaveris) tædâ

[lucabis in illâ.

Quâ stantes ardent qui fixo gutture fumant,

Et latus median sulcus diducit arenam.

(*Id.*, Sat. I, 135.)

voir ce spectacle, reproduit sans cesse ce qu'il nomme « les pompes du supplice, le fer, le feu, les chevalets, les bêtes féroces lancées contre un homme, le pal qui traverse le cou et sort par la bouche, la tunique tissée et enduite de tout ce qui peut servir d'aliment à la flamme¹, le glaive qui vient rouvrir les blessures à demi-fermées et faire couler un sang nouveau par les plaies devenues des cicatrices²; » et au milieu de ces tortures, il montre la victime « calme, souriant et souriant de bon cœur, regardant ses entrailles à découvert et contemplant ses souffrances de haut³. » Lorsque enfin, parlant de la « lumière divine que nous devons contempler aux lieux mêmes où elle réside, et des dieux qui sont témoins de toutes nos actions, » il s'écrie : « Que celui dont l'âme a conçu l'éternité ne s'effraie donc d'aucune menace ! Comment s'effraierait-il celui pour qui la mort est une espérance⁴ ? » n'y a-t-il pas dans tout cela quelque souvenir des martyrs ?

Depuis ce jour, il est vrai, les chrétiens persécutés furent contraints à cacher leur vie. Le christianisme, qui se montrait sur les places, se réfugia dans les catacombes, et, s'effaçant aux yeux du monde, sembla se recueillir dans les ténèbres pour y enfanter des vertus nouvelles. Il semble que le monde l'ait cru fini et l'ait oublié un moment ; Tacite et Sué-

1. Ferrum circa se et ignes habet, et catervas, et turbam ferarum quam in viscera immittat humana... et cruces et equuleos et adactum per medium hominem qui per os emergat stipitem... tunicam alimentis ignium illitam et intexam. (Ep. 14.)

2. Si ex intervallo repetitus, et per siccata vulnera recens demittitur sanguis. (Ep. 85.) M. de Maistre observe l'analogie de ce passage avec un endroit de Lactance parlant des martyrs : « Ut ad cruciatus membra renoventur et reparentur novus sanguis ad pœnam. » (Inst. div., V, 2.)

3. Inter hæc aliquis (qui est-ce donc?) non gemit; parùm est, non rogavit; parùm est, non respondit; parùm est, risit, et ex animo. (Ep. 78.) Invictus ex alto dolores suos spectat. (Ep. 85.)

4. Ep. 102.

tone en parlent comme on parle d'un mort ; Épictète le confond avec le judaïsme. Cependant les archives romaines gardaient le souvenir de la persécution, et Tacite sut bien l'y trouver. Cependant encore, le pouvoir n'ignorait pas qu'il y avait des chrétiens, et Pline, dans son rapport officiel à Trajan, lui nomme tout d'abord le christianisme comme un fait qui lui est bien connu. Or, remarquez que ces trois écrivains qui parlent de la religion du Christ, Suétone, Pline, Tacite, sont de ce siècle les plus romains, les plus positifs, les plus en crédit auprès des princes, les plus à portée des archives officielles.

Mais, à une autre époque, il nous sera peut-être donné d'entrer plus avant dans cette admirable histoire de la foi chrétienne. Ce n'est pas ici le lieu d'en dire davantage.

§ III. — LES PROSCRIPTIONS. — TRIOMPES DE NÉRON.

Il s'agit maintenant de parcourir aussi vite que possible le reste de la carrière de proscriptions de Néron. Il avait devant lui comme une double cité, une Rome philosophique, antique et sévère, une Rome impériale, voluptueuse et débauchée, toutes deux prompts à conspirer, l'une par vertu et par ambition, l'autre par peur, par ennui et par débauche. L'une, sans doute, eût voulu relever quelque chimère aristocratique ou républicaine ; l'autre, séparée de Néron par la diversité des goûts dans le plaisir ou par la seule rivalité du plaisir, n'eût renversé Néron que pour le bonheur d'être Néron. Pour bien connaître ces deux espèces d'hommes, lisez dans Tacite, d'un côté la mort de Pétrone, de l'autre, celle d'Antistius et de Pollutia, sa fille. Ici un libertin, un fanfaron de vices, compagnon et délicat arbitre des plaisirs de Néron, meurt en riant, joue avec la

voir ce spectacle, reproduit sans cesse ce qu'il nomme « les pompes du supplice, le fer, le feu, les chevalets, les bêtes féroces lancées contre un homme, le pal qui traverse le cou et sort par la bouche, la tunique tissée et enduite de tout ce qui peut servir d'aliment à la flamme¹, le glaive qui vient rouvrir les blessures à demi-fermées et faire couler un sang nouveau par les plaies devenues des cicatrices²; » et au milieu de ces tortures, il montre la victime « calme, souriant et souriant de bon cœur, regardant ses entrailles à découvert et contemplant ses souffrances de haut³. » Lorsque enfin, parlant de la « lumière divine que nous devons contempler aux lieux mêmes où elle réside, et des dieux qui sont témoins de toutes nos actions, » il s'écrie : « Que celui dont l'âme a conçu l'éternité ne s'effraie donc d'aucune menace ! Comment s'effraierait-il celui pour qui la mort est une espérance⁴ ? » n'y a-t-il pas dans tout cela quelque souvenir des martyrs ?

Depuis ce jour, il est vrai, les chrétiens persécutés furent contraints à cacher leur vie. Le christianisme, qui se montrait sur les places, se réfugia dans les catacombes, et, s'effaçant aux yeux du monde, sembla se recueillir dans les ténèbres pour y enfanter des vertus nouvelles. Il semble que le monde l'ait cru fini et l'ait oublié un moment ; Tacite et Sué-

1. Ferrum circa se et ignes habet, et catervas, et turbam ferarum quam in viscera immittat humana... et cruces et equuleos et adactum per medium hominem qui per os emergat stipitem... tunicam alimentis ignium illitam et intexam. (Ep. 14.)

2. Si ex intervallo repetitus, et per siccata vulnera recens demittitur sanguis. (Ep. 85.) M. de Maistre observe l'analogie de ce passage avec un endroit de Lactance parlant des martyrs : « Ut ad cruciatus membra renoventur et reparentur novus sanguis ad pœnam. » (Inst. div., V, 2.)

3. Inter hæc aliquis (qui est-ce donc?) non gemit; parùm est, non rogavit; parùm est, non respondit; parùm est, risit, et ex animo. (Ep. 78.) Invictus ex alto dolores suos spectat. (Ep. 85.)

4. Ep. 102.

tone en parlent comme on parle d'un mort ; Épictète le confond avec le judaïsme. Cependant les archives romaines gardaient le souvenir de la persécution, et Tacite sut bien l'y trouver. Cependant encore, le pouvoir n'ignorait pas qu'il y avait des chrétiens, et Pline, dans son rapport officiel à Trajan, lui nomme tout d'abord le christianisme comme un fait qui lui est bien connu. Or, remarquez que ces trois écrivains qui parlent de la religion du Christ, Suétone, Pline, Tacite, sont de ce siècle les plus romains, les plus positifs, les plus en crédit auprès des princes, les plus à portée des archives officielles.

Mais, à une autre époque, il nous sera peut-être donné d'entrer plus avant dans cette admirable histoire de la foi chrétienne. Ce n'est pas ici le lieu d'en dire davantage.

§ III. — LES PROSCRIPTIONS. — TRIOMPES DE NÉRON.

Il s'agit maintenant de parcourir aussi vite que possible le reste de la carrière de proscriptions de Néron. Il avait devant lui comme une double cité, une Rome philosophique, antique et sévère, une Rome impériale, voluptueuse et débauchée, toutes deux prompts à conspirer, l'une par vertu et par ambition, l'autre par peur, par ennui et par débauche. L'une, sans doute, eût voulu relever quelque chimère aristocratique ou républicaine ; l'autre, séparée de Néron par la diversité des goûts dans le plaisir ou par la seule rivalité du plaisir, n'eût renversé Néron que pour le bonheur d'être Néron. Pour bien connaître ces deux espèces d'hommes, lisez dans Tacite, d'un côté la mort de Pétrone, de l'autre, celle d'Antistius et de Pollutia, sa fille. Ici un libertin, un fanfaron de vices, compagnon et délicat arbitre des plaisirs de Néron, meurt en riant, joue avec la

mort, fait rouvrir et refermer ses plaies, couler et arrêter son sang, cause avec ses amis, se fait réciter des couplets, donne à ses esclaves de l'argent et des coups, puis s'endort, puis change de lieu pour donner à sa mort, contrainte comme elle l'est, l'apparence d'une mort volontaire, fait briser un vase précieux pour que Néron ne le possède pas, et laisse pour testament l'infâme récit des débauches impériales¹. Là, au contraire, la veuve de Plautus, qui a vu son mari égorgé sous ses yeux et garde encore la robe tachée de son sang, qui a vécu dans un deuil perpétuel et dans un jeûne presque absolu, tente un effort pour son père accusé; puis, lorsqu'il n'y a plus d'espérance, elle, son père et la belle-mère de celui-ci, « ordonnent aux esclaves de prendre chacun ce qu'il peut emporter et de leur préparer trois lits; puis ils s'ouvrent les veines avec le même fer, et, s'enveloppant à la hâte de leurs vêtements par respect pour la pudeur, ils se font porter dans le bain: le père et l'aïeule tenant les yeux sur leur fille, elle, les regardant tous deux; chacun demandant aux dieux un rapide passage pour son âme, afin de laisser vivants encore, quoique prêts à mourir, les êtres qu'il aimait². »

Mais chez tous germaient des pensées de révolte. Lisez ce qu'écrivait, dans le secret de sa retraite, le poète Lucain, pauvre échantillon, du reste, de la vertu philosophique; et voyez quelles idées agitaient bien des âmes romaines: « Les derniers d'entre les peuples qui portent le joug, nous avons, nous, le souvenir de la liberté et toute la honte de notre servitude³... Les guerres civiles nous ont donné de nouveaux

1. Tacite, *Annal.*, XVI, 20. Pline, *Hist. nat.*, XXXVIII, 2.

2. Tacite, *Annal.*, XVI, 10, 11.

3. Ex populis qui regna ferunt, sors ultima nostra est
Quos servire pudet.

(*Phars.*, VII.)

dieux; elles ont remis la foudre à des mains mortelles, couronné d'étoiles et de rayons les têtes humaines. » (Nous voyons encore dans les médailles les têtes des empereurs déifiés, entourées de rayons et d'étoiles.) « Rome dans ses temples jure par de vaines ombres¹... Les peuples ne savent donc pas combien c'est un facile courage d'échapper par la mort à la servitude. L'épée sert aux tyrans pour se faire craindre, et la liberté, opprimée par les armes, ne sait pas quel épée nous fut donnée afin qu'il n'y ait pas d'esclaves². »

Le complot de Pison (an 65) mit d'abord en avant la Rome impériale: complot mi-parti de caserne et de palais, où figuraient d'abord des centurions mécontents de Néron, empereur peu guerrier; puis aussi des hommes de l'espèce de Néron, mais qui seulement heurtaient leurs vices aux siens et se moquaient de son mauvais goût, gens trop délicats en fait de volupté pour la prendre selon le goût d'autrui et la recevoir sous peine de mort: — un Scévinus qui se vengeait d'une satire de Néron; — un Sénécion, encore son ami intime et le compagnon de ses folies; — Lucain, à cause de ses vers, que Néron, par jalousie d'auteur, ne lui permettait plus de lire; — un complice de la mort d'Agrippine, qui ne se trouvait pas assez récompensé; — enfin la courtisane Épicharis, qui se montra plus courageuse que tous ces hommes. — Mais ce qui faisait

1. Bella pares superis facient civilia divos,
Fulminibus manes radiisque ornabit et astris
Inque deum templis jurabit Roma per umbras.
(*Phars.*, VII.)

2. Non tamen ignava post hæc exempla virorum
Percipient gentes, quàm sit non ardua virtus
Servitium fugisse manu; sed regna timentur
Ob ferrum, et sævis libertas uritur armis,
Ignoratque datos ne quisquam serviat enses.
(*Phars.*, IV.)

dominer le côté frivole et libertin du complot, c'était le choix pour l'empire de Calpurnius Piso, homme de grande famille, de mœurs indulgentes, et qui, dans sa maison de Baïes, donnait l'hospitalité aux ébattements impériaux, mais que de sourdes dénonciations poussaient à la crainte, et que la crainte poussait à risquer tout.

Il y eut un moment étrange. Figurez-vous la conspiration découverte et non saisie, ici captive et torturée, là encore vivante; ce corps tronqué se remuant toujours, malgré le pied de Néron qui l'écrase; le palais gardé, les rues investies, la campagne battue par des éclaireurs, Rome sillonnée de patrouilles; Piso libre encore, Piso que l'on presse d'aller au camp et d'appeler à lui les soldats, d'aller à la tribune et d'appeler le peuple; Néron plein d'épouvante, renfermé dans la villa de Servilius, forteresse pour lui, prison et lieu de torture pour les accusés. Les passions égoïstes qui s'étaient réunies dans ce complot ont crié : Sauve qui peut ! Une partie de la conjuration est prisonnière et enchaînée aux pieds de César; l'autre est libre et en armes auprès de lui; elle fait la loyale, la fière, la rigoureuse; elle interroge, accuse, menace, conduit au supplice, et néanmoins conspire toujours. Les complices encore inconnus deviennent des bourreaux; les complices arrêtés, des dénonciateurs. Natalis dénonce Sénèque, innocent peut-être; Scévinus dénonce Lucain; Quinctianus, Sénécion; Sénécion et Quinctianus, leurs meilleurs amis; Lucain, sa mère. Un centurion conjuré mène au supplice Plantius Latéranus, qui, seul généreux, ne le trahit pas; un autre conjuré, chargé par Néron d'aller tuer Sénèque, consulte Fénius Rufus, conjuré lui-même, qui lui dit d'obéir. Enfin, Néron, interrogeant les coupables, est, sans le savoir, entre deux conjurés : Flavius, centurion, et Fénius

Rufus, préfet du prétoire. Flavius a déjà la main sur la garde de son épée pour tuer César; le timide Fénius l'arrête : l'empire du monde tint à cela.

Ces conjurés eurent diverses façons de mourir : Piso mourut en flattant César dans son testament, pour conserver son bien à une femme qu'il aimait; Lucain, en récitant et corrigeant ses vers; Sénèque, avec une fermeté un peu théâtrale; les centurions, avec courage. L'un d'eux, à qui Néron demande pourquoi il a conspiré : « Après toutes tes infamies, dit-il, c'était le meilleur service à te rendre. » D'autres, absous par Néron, se tuèrent.

La vengeance dépassa bientôt le cercle de la conspiration. Néron siégeait en conseil entre Tigellin et Poppée, condamnant comme juge quand il y avait un accusateur, donnant ses ordres comme empereur quand il n'y en avait pas¹. Quelques-uns furent condamnés à l'exil, qui ne savaient même pas être accusés². Le consul Vestinus est ami personnel de Néron; il n'a aucun lien avec les conjurés, et rien ne semble devoir appeler l'orage sur sa tête. Il a rempli les devoirs ordinaires de sa charge, il soupe avec ses amis, quand tout à coup on vient lui dire qu'un tribun l'appelle. Il passe dans la salle voisine, et là on l'engage de la part de l'empereur à se faire ouvrir les veines et à se faire mettre dans un bain, ce qu'il exécute sans mot dire. Aussi pourquoi a-t-il épousé une Statilia Messalina, qui fut pendant quelque temps la maîtresse et qui

1. Non crimine, non accusatore existente, quia speciem judicis induere non poterat, ad vim dominationis conversus. (Tacite, *Annal.*, XV, 69. Suet., 36. Sur Lucain, Martial, I, 9.)

2. Ainsi, la femme de Scévinus et Cæsonius Maximus, *reos fuisse se tantum ex poena experti*. Tac., XV, 72. Ce Cæsonius avait pour ami le sculpteur Ovide, qui l'accompagna dans son exil. Martial loue ce dévouement : « Néron a condamné Cæsonius; mais toi tu as condamné Néron, dit-il à Ovide. » VII, 43, 44.

sera la femme de Néron ? Être parent d'un proscrit, l'avoir salué, l'avoir rencontré, était un crime; les enfants des proscrits étaient chassés de Rome, empoisonnés, tués par la faim, égorgés avec leurs précepteurs et leurs esclaves. « Rome était encombrée de funérailles, le Capitole de vic-times immolées aux dieux. » Ceux à qui on avait tué un père, un frère, un ami, mettaient des lauriers sur leurs portes, étaient aux genoux de Néron, baisaient sa main élément. En cette occasion, le sénat le fit dieu.

Ce devait être le tour de la philosophie. Quoique elle se fût tenue à l'écart dans le complot, quoique Latéranus, noble jeune homme, l'eût seul représentée²; si en arrière qu'elle fût, elle n'était pas hors de l'atteinte de Néron. Sénèque avait péri; le manteau du stoïcien fut proscrit, la philosophie partit en masse pour l'exil (an 66)³: ainsi fut banni Cornutus, le maître de Perse; ainsi le semi-fabuleux Apollonius; ainsi Musonius Rufus, un des héros du stoïcisme, presque déifié dans le siècle suivant, et qu'un Père de l'Église compte parmi les hommes que Satan a persécutés, quoique païens, par haine de leur vertu⁴. Comme on avait accusé les chrétiens de sortilèges, on accusait les philosophes de magie. Une lutte commençait entre le stoïcisme et les Césars, qui devint le fait dominant de la génération suivante, jusqu'à ce que le stoïcisme, plusieurs fois exilé, revint définitivement au pied de la chaise curule impériale, et finit par y monter.

L'orage alla bientôt gronder sur d'autres têtes. Ce vieux

1. Tacite, XV, 68.

2. Sur Latéranus, dont le nom subsiste encore dans celui de l'église de Saint-Jean de Latran bâtie sur l'emplacement de sa demeure, V. Tacite, *ibid.*, 49, 60; Épictète, in *Arriano*, I, 1.

3. Velut in agmen et numerum. (Tacite, *ibid.*, 71.)

4. S. Justin, *Apolog.*, I.

Romain, Cassius dont j'ai déjà parlé, un jeune Silanus, son élève, furent menacés à leur tour. Cassius avait une grande et antique fortune; Silanus était noble et parent des Césars; c'étaient deux soutiens du parti stoïcien. On avait déjà pensé à Silanus pour l'empire; avec Rubellius Plautus, Pison et Sénèque, c'était le quatrième prétendant, volontaire ou involontaire, que l'inquiète et impuissante faveur des Romains avait désigné aux vengeances de Néron¹. Néron donna le mot d'ordre aux délateurs en interdisant à Cassius d'assister aux funérailles de Poppée. Cassius, aveugle et vieux, fut exilé². Silanus ne fut lui-même condamné qu'à l'exil; mais comme il était parent des Césars, Néron pouvait disposer de lui; on l'enferma dans une ville d'Italie où un centurion vint le tuer³.

La philosophie pourtant n'était pas encore vaincue. Thraséa restait debout: Thraséa, ne paraissant plus au sénat, ne venant plus prêter serment à l'empereur, quittant la curie lorsqu'il s'agissait de déifier Poppée que Néron venait de tuer d'un coup de pied⁴ (65); n'ayant jamais fait de sacrifice pour la voix divine de César; contempteur de toute religion puisqu'il n'adorait pas Néron; admirateur et panégyriste de Caton: Thraséa était en perpétuelle protestation contre le pouvoir. Des sectateurs, des satellites, disait-on, imitaient sa démarche grave, son visage sévère, la hauteur de ses paroles; la vertu était décidément en révolte. Enfin, disait-on à Néron, c'était un parti, une faction, c'allait être une guerre.

1. Tacite, *Annal.*, XV, 52.

2. Tacite, *ibid.*, XVI, 8. Suet., 37.

3. Tacite, *ibid.*

4. Inscription DIVAE POPPAE AVGVSTAE IMP. NERONIS CAESARIS AVGVSTI. Orelli 731. La déification de Poppée encore mentionnée au temps de Commode. Marini, *Atti dei fr. Arval.*, 32.

Néron même ne se décida qu'avec crainte à faire accuser Thraséa (an 67). Ce jour-là, l'élite des délateurs, à qui l'espérance d'un belle proie faisait braver le danger, s'était donné rendez-vous. Le sénat était entouré d'hommes armés; des soldats en toge, mais qui ne cachaient pas leurs armes, menaçaient les sénateurs sur le Forum. Néron n'osa pas venir et fit lire une harangue en son nom. Le langage des accusateurs fut menaçant même pour les juges; en un mot, « ce ne fut pas cette tristesse, facile à reconnaître, que la fréquence de pareilles luttes avait rendue habituelle : ce fut, dans cette assemblée, une terreur nouvelle et plus profonde. »

Laissez-moi, pour me reposer sur quelque chose d'humain, quoique lugubre encore, rappeler ce que nous avons tous lu dans Tacite, le seul épisode de ce procès que je veuille citer :

Servilie, fille de Soranus qu'on accusait avec Thraséa, à la vue du danger de son père, s'était adressée aux devins, ressource fréquente de la superstition publique. On fit de cette démarche un crime à Soranus; « pourtant ce qu'elle avait demandé aux devins, c'était uniquement si son père vivrait, si Néron s'adoucirait, si la sentence du sénat pouvait être favorable. On l'appelle, et, devant le tribunal des consuls, parurent d'un côté ce père avancé en âge, de l'autre cette fille qui n'avait pas vingt ans, dont le mari venait d'être exilé, réduite à la solitude et au veuvage, et n'osant même lever les yeux sur son père, dont elle se reprochait d'avoir accru les dangers. Quand l'accusateur lui demanda si elle n'avait pas vendu ses parures de mariage et le collier même qu'elle portait, pour employer l'argent à des cérémonies mystérieuses, elle, d'abord prosternée à terre, resta longtemps dans le silence et

dans les pleurs; puis, embrassant les autels : « Je n'ai invoqué, dit-elle, aucun des dieux de l'enfer¹; je n'ai fait aucune imprécation; tout ce que j'ai demandé, dans mes tristes prières, c'est que ta volonté, ô César, et votre sentence, pères conscrits, me conservât un père bien-aimé. J'ai donné pour cela mes parures, mes plus riches étoffes, tous les ornements de mon ancienne fortune, de même que, si on me l'eût demandé, j'eusse donné mon sang et ma vie. Qu'ils vous expliquent ce qu'ils sont et quel est leur métier, ces hommes que je n'avais jamais vus auparavant. Pour moi, je n'ai nommé le prince que parmi les dieux; et même mon malheureux père ne l'a point su; si c'est un crime, je suis seule coupable. » Soranus l'arrête comme elle parlait encore, s'écrie « qu'étrangère aux reproches qu'on fait à son père, et aux accusations qui ont fait condamner son mari, elle n'est coupable que de trop de tendresse et de filiale piété. Quel que doive être son propre sort, il demande que sa cause et celle de sa fille ne soient pas confondues. » Il court alors dans les bras de sa fille qui s'avancait vers lui, quand les lieuteurs se mirent entre eux deux et les séparèrent.

Avec Thraséa fut condamnée l'élite de son parti : à la mort, la malheureuse Servilie et Soranus, ami de Thraséa, qu'un délateur avait particulièrement « réclamé comme son accusé; » à l'exil, Helvidius, gendre de Thraséa, et Paconius. Ce dernier attendait en paix sa sentence : — « On te juge au sénat, lui dit-on. — Bonne chance, répondit-il; mais voici la cinquième heure, allons aux exercices. » L'exercice fini, on lui annonce qu'il est condamné : — « A l'exil ou à la mort? — A l'exil. — Et mes

1. Nullos impios deos

biens? — On te les laisse. — Allons dîner à Aricie¹. » — La journée des délateurs fut belle : deux d'entre eux eurent 5 millions de sesterces (1,270,000 francs) de récompense, l'autre 1,200,000 et des honneurs².

Le stoïcisme avait ses traîtres : Soranus fut condamné sur la déposition d'un Égnatius, stoïcien hypocrite acheté par Néron. Il avait ses amis ardents : un témoin parla si fortement en faveur des accusés qu'il fut puni par la confiscation et par l'exil ; le jeune Rusticus, qui fut plus tard martyr de sa croyance, fut à peine détourné par Thraséa d'user en sa faveur des prérogatives oubliées du tribunal. Ni ce courage, ni cet esprit d'association ne s'étaient vus sous Tibère. Cependant Thraséa, prêt à mourir, désespérant de l'avenir de sa cause, dit à Rusticus : « Ma vie est finie, je n'abandonnerai pas la ligne que j'ai toujours suivie ; toi, tu commences ta carrière, ton avenir n'est pas engagé ; réfléchis bien avant de décider, en un temps comme celui-ci, quelle route tu suivras. »

Ainsi, la famille impériale avait été noyée dans le sang, le christianisme était oublié dans les Catacombes, la Rome nouvelle avait été vaincue avec Pison, la Rome stoïcienne avec Thraséa ; et, depuis que Néron avait retrouvé sous ses pieds le fonds solide de la Rome impériale, le sol foulé par Tibère et Caius, toute son intimité le poussait sans fatigue et sans relâche dans cette voie roulante de la proscription.

C'est ici peut-être l'occasion de nous arrêter un moment, et de considérer ce qu'était devenue cette politique impériale dont j'ai fait voir les fondements jetés par Tibère³. Depuis cette époque, le monde avait marché. Avec

1. Épictète, *in Arrian*, I, 2.

2. Tacite, *Annal.*, XVI, 24, 35.

3. V. tome I, p. 312 et suiv.

la même soif d'argent et de vengeance, il y avait plus de passions à assouvir, plus de rancunes et de prétentions subalternes, que Tibère aurait dominées et qui dominaient son successeur. Un Tigellin et une Poppée exerçaient chacun pour son compte ce droit de mort, que Séjan avait payé si cher.

Répéterai-je d'ailleurs ce que j'ai déjà dit de la folie des dépenses impériales et de la pauvreté du trésor quand les délations ne le remplissaient pas ? Tibère, ce vieil avare, aurait bien pu, lui, se passer des délateurs¹ ; le magnifique Néron, qu'aurait-il pu faire sans eux ? Tibère, sombre, défiant et jaloux, se souciait assez peu de plaire au peuple de Rome ; Néron, fantasque, prodigue, voluptueux, avait le caprice de bien traiter son peuple et lui faisait la cour. Il fallait bien que, de part ou d'autre, des sources nouvelles vinsent enfler le modeste budget de l'empire ou le budget du prince (car, distincts par la loi, le budget de l'état (*avararium*) et la liste civile (*fiscus*) se confondaient par le fait)². Il fallait bien que les ressorts de la tyrannie fussent autrement tendus que sous Tibère ; qu'on allât plus droit au fait ; que, plus pressé d'en finir, on supprimât ces longs emprisonnements que Tibère aimait, et ces solennelles assises du sénat par lesquelles il faisait passer ses victimes.

Mais ce n'était pas non plus l'aveugle tyrannie de Caius : celle de Néron, plus intelligente, savait choisir. Il fallait un titre pour être distingué par elle : un nom illustre, une grande fortune, un peu de gloire militaire surtout et quelque popularité auprès des soldats (Néron ne craignait rien

1. Tome I, p. 317.

2. « Le sénat ordonna... que les biens de Séjan, distraits du trésor, appartenissent au fisc, comme si cette distinction avait quelque importance *tanquam referret*. » Tacite, *Annal.*, VI, 2.

autant que son armée)¹; quelques restes d'habitudes romaines; quelques vellétés de stoïcisme. Un Sylla pauvre était accusé et proscrit; un affranchi opulent était empoisonné. Pallas mourait parce qu'il était trop riche et vivait trop vieux²; Torquatus, petit-fils d'Auguste, parce qu'il se ruinait et que, pour sortir d'affaire, il devait nécessairement conspirer³. Un Crassus, riche et noble, avait un double droit à l'attention des délateurs⁴. De tels hommes étaient gens à distinguer.

Avait-on approché la personne de César? tenait-on par quelque lien à sa famille ou à son palais? Alors le danger était grand. Il n'est pas un lien de parenté, dit Suétone, que Néron n'ait violé par quelque crime⁵. Son père et son frère adoptifs, sa mère et ses deux femmes, Antonia sa parente et sa sœur d'adoption, Sénèque et Burrhus ses deux précepteurs: voilà des victimes que j'ai déjà nommées. Un Plautius, parent des Césars, et que Néron soupçonnait d'être l'amant et le complice d'Agrippine, périt avec des circonstances qui font horreur. Un fils du premier mariage de Poppée, par conséquent beau-fils de Néron, Rufius Crispinus, jeune enfant qui, dans ses jeux, disait-on, faisait le général et le monarque, éveilla les inquiétudes de son beau-père, et Néron ordonna à ses esclaves de le pousser à la mer, pendant qu'il s'amusait à pêcher. Le frère de lait de Néron, Cécina Tuscus, l'inquiéta aussi, par l'audace qu'il avait eue de se baigner dans des bains destinés au seul César; mais il en fut quitte pour l'exil.

1. V. Tacite, *Annal.*, XIV, 57, 60, et ailleurs.

2. Quia immensam pecuniam diuturnâ senectâ detineret. (*Id.*, *ibid.*, XIV, 65.) Accusation d'inceste. *Id.*, *ibid.*, XII, 4, 8; XVI, 8.

3. *Id.*, *ibid.*, XV, 35.

4. *Id.*, *Hist.*, I, 48.

5. Suet., *in Ner.*, 35.

Étiez-vous même affranchi de César? Le poste était glissant: vous étiez un trop digne et trop important personnage. Le crédit et la fortune étaient descendus d'un degré; les simples esclaves avaient l'oreille de l'empereur, et les affranchis périssaient.

Mais n'était-on ni affranchi, ni patricien, ni trop riche, ni trop illustre, ni trop actif et trop important, ni trop proche et trop redouté de César? on avait des chances pour échapper¹. Il y eut même un consulaire illustre, qui, à force de s'effacer, parvint à vivre². Néron ne faisait rien d'absolument inutile, il ne proscrivait pas sans quelque suspicion; il y eut des proscrits de médiocre importance qu'il se contenta d'exiler. Sa tyrannie était plus raisonnée que celle de Caïus.

Elle était aussi plus large et moins minutieusement légale que celle de Tibère. J'ai déjà montré que tout le despotisme des empereurs reposait sur des traditions républicaines. Il n'était pas une des libertés de l'ancienne Rome dont Tibère n'eût fait un instrument de servitude. Ainsi, l'accusation populaire, le point d'honneur, et, comme dit Tacite, la gloire des inimitiés; ainsi les honneurs rendus à l'accusation, les récompenses qu'on lui décernait; toutes ces habitudes républicaines, maniées habilement et transformées par Tibère en habitudes monarchiques, avaient enfanté les délateurs, l'espionnage universel, l'accusation sournoise et cachée, soufflée en

1. Ea mediocritate fortunæ pauciora pericula. (Tacite, *Annal.*, XIV, 60.)

2. « Memmius Régulus vécut protégé par son repos, parce que la gloire de sa race était nouvelle et que sa fortune n'attirait pas l'envie. » Tacite, XIV, 47. Et ailleurs, en accusant le délateur Régulus, on lui dit: « L'exil de ton père, le partage de tes biens entre les créanciers, ta jeunesse qui t'éloignait encore des honneurs, tout cela te mettait en sûreté. Néron n'avait rien à craindre, n'attendait rien de toi. » Tacite, *Hist.*, IV, 42.

secret par le prince, soutenue en public par le délateur, payée par la loi. Tant les institutions humaines sont par elles-mêmes peu de chose; tant elles font peu ce qu'elles veulent faire; tant il est vrai que la loi peut s'assouplir et se prêter à tout quand la conscience ne la force pas à se roidir!

Seulement Néron interprétait le droit républicain plus libéralement que son grand-oncle; il avait de plus habiles procureurs. Il savait franchir certaines rubriques de palais (comme disait en son temps Robespierre), certaines vétilles légales qui eussent arrêté Tibère. Toute parole, tout fait dénoncé constituait un crime de lèse-majesté¹.

La victime était-elle considérable? craignait-on un peu de sympathie pour elle? on avait la délation et le sénat, toutes les formes solennelles de la procédure. Le sénat, d'après les institutions républicaines traduites en monarchie par Auguste, tenait lieu du peuple et jugeait les crimes politiques. César se cachait dans l'ombre, se taisait, ne venait pas même à la séance, couvert par les délateurs et par la loi.

La victime, au contraire, était-elle moins à redouter? l'urgence était-elle plus grande? il n'était pas besoin de délateur, ou bien le délateur allait directement à César et César usait de son droit. César, à titre d'*imperator*, chef suprême de l'armée, avait puissance de vie et de mort, sur tous les citoyens comme soldats; sur tous les étrangers (*hostes*) comme ennemis; sur les chevaliers, qui n'étaient, en principe, que la cavalerie romaine; sur ses affranchis, qui n'étaient que ses serviteurs et les commensaux de sa tente. Quant à la famille impériale, l'empereur était père

1. Instituit ut lege majestatis tenerentur facta dictaque omnia, quibus modo delator non deesset. (Suet., in Ner., 32.)

de famille; il pouvait, selon les Douze-Tables, juger et condamner; Caligula, à l'époque où se fondait cette jurisprudence, adopta le jeune Tibère¹ uniquement pour être en droit de le faire mourir. Quant aux sénateurs, ils devaient tant à César; ils pouvaient bien souffrir une légère extension de sa puissance. Ces prérogatives de la justice personnelle du prince avaient été établies par Auguste; Tibère les avait exercées dans ses assises de Caprée; un mot de Caius donnait la mort; Claude, qui, dans sa fureur de juger, « attirait tout à lui, se faisait le seul magistrat, et faisait sa volonté la seule loi du monde², » Claude, qui jugeait et condamnait jusque dans sa chambre à coucher, avait rendu irréfugable cette règle de la justice domestique de César. L'empereur pouvait donc au besoin se cacher ou se faire voir, ne se fier qu'à lui-même ou prendre le sénat comme instrument, le délateur comme bouclier.

Ce métier de bouclier de César était, du reste, un chanceux métier. Selon la loi républicaine, nul n'avait charge d'accuser, tous en avaient le droit; et pour que les crimes ne restassent pas trop souvent impunis, il avait fallu intéresser l'accusation. La loi adoptait donc l'accusateur; elle le choisissait même par la voix du juge, lorsque plusieurs se présentaient à la fois³; elle promettait des récompenses à son dévouement⁴: mais aussi elle l'en rendait responsable

1. Philon, de Legat. Suet., in Calig., 23. Dion, LIX.

2. Cuncta legum et magistratum munia in se trahens princeps, materiam prædandi patefecerat. (Tacite, *Annal.*, XI, 5.)

3. C'est cette sorte de jugement préliminaire qu'on appelait, sous la république, *divinatio*. V. le discours prononcé en pareille occasion par Cicéron, afin d'être admis comme accusateur de Verrès. *Divinatio in Verrem*, 20, et *ibi* Ascen. Gellius, II, 4.

4. Cic., de Invent., II, 37. Dion, LVIII, 14; XL, 52. Tacite, *Annal.*, XX, 30. Loi 5, *Cod. ad legem Juliam majestatis*. Loi 2, *C., de Falsa monetâ*.

jusqu'au bout. Elle le tenait pour bon citoyen ; mais elle le tenait aussi pour son ministre, obligé d'accomplir sa tâche et de poursuivre son accusé jusqu'à la sentence. Dès que l'accusateur avait souscrit la demande (*scriptio*) par laquelle il déférait au juge le nom de l'accusé (*nomen deferre*)¹, la loi veillait sur lui et le tenait sous sa main ; elle lui faisait jurer la vérité de son accusation ; elle exigeait qu'il donnât caution de sa persévérance. S'attendrir, avoir pitié, pardonner, ne pas mener à fin sa colère, c'étaient des faiblesses qui n'étaient pas souffertes². N'avons-nous pas vu Tibère faire ramener de Ravenne un accusateur qui désertait sa cause³? Tout au plus, en certains cas, du consentement de l'accusé, l'accusateur pouvait-il obtenir du juge la radiation des poursuites⁴. Ce n'est pas assez, la loi épiait ses démarches ; elle soupçonnait une trahison occulte, elle craignait une *prévarication*⁵ (c'était le mot de la langue légale), un secret abandon de la cause qu'il soutenait en public : ni tout haut ni tout bas, il ne pouvait se repentir. Il fallait que la sentence intervint, que le juge prononçât, qu'il y eût un coupable ou un calomniateur ; car la calomnie, à son tour, était punie comme la *prévarication*. Tel était le droit de la république, revu et fortifié par les Césars⁶.

1. *Fragmentum leg. Serviliae*, VIII. Cic., *ad Fam.*, VIII, 8, § 3. Ascon., *in Corn.*

2. Loi 15, *D. ad S. C. Turpilianum*. Lois 2 et 4, *C. de Calumniis*.

3. *V.* tome I, page 326.

4. *Abolitio*. *V.* Paul, *Sent.*, V, 17. Lois 1, 10, 18, *D. ad S. C. Turpilianum*. *V.* aussi les deux codes, *de Abolit.*

5. *Prævaricari*, avoir des varices aux jambes, marcher de travers, jouer un double jeu. *V.* des exemples de ces trahisons, ci-dessus, p. 86, 87, et Tacite, *Annal.*, XIV, 41.

6. *Sénatus-consulte Turpilianum* (an 59), assimile la *prévarication* à la calomnie. Tacite, *Annal.*, XIV, 41. *V. Digeste, ad S.-C. Turpilianum* (XLVIII, 16); *Cod. hoc titul.* (ix, 45); *Digeste, de Prævaricatoribus* (XLVII, 15); Paul, *Sent.*, V, 17.

Comprenez dès lors que la situation du délateur était glissante. Aussi n'était-ce pas toujours par un libre choix qu'on devenait délateur ; c'était une charge qu'imposait César, et l'on accusait souvent pour sauver sa tête¹. Souvent aussi les accusations étaient réciproques ; on accusait pour se défendre, et le plus puissant des deux avait raison du plus faible². — Comprenez que la fortune du délateur, comme toute fortune du reste, était sans cesse en péril. Presque toujours obscur et pauvre à son début³, souvent une première fois condamné et avec peine rentré en grâce, il grandit d'autant plus vite, qu'en fait d'honneur il n'a rien à perdre ; il compte ses victoires, il fait trophée de tel sénateur réduit au suicide, de telle fille des Césars dont il a fait verser le sang, de tel consulaire poussé à la guerre civile. Il parle au sénat, et le sénat le redoute⁴ ; le sénat en lui livrant sa victime le récompense de l'avoir demandée ; une éclatante accusation lui vaut 1,000,000 ou 1,500,000 sesterces⁵. Si la victime était belle, la confiscation opulente, l'accusation dangereuse, il comptera par cinq ou six

1. *V.* les reproches que, sous le règne de Vespasien, on adresse à Régulus : « Pardonnons à ceux qui ont accusé les autres pour ne pas être eux-mêmes accusés. Mais toi, Néron ne t'a pas contraint ; ta cruauté n'a pas été la rançon de tes dignités ou de ta vie. » Tac., *Hist.*, IV, 42. Et un peu plus loin, on loue « Rufus qui, riche et célèbre par son éloquence, n'avait jamais, sous le règne de Néron, accusé personne. *Id., ibid.*, 43.

2. « Romanus avait secrètement accusé Sénèque comme complice de Pison, mais Sénèque, plus puissant que lui, lui renvoya la même accusation, et Romanus fut vaincu. » Tacite, *Annal.*, XIV, 65.

3. *V.* ci-dessus, tome I, p. 320 et la note. Ailleurs : « Domitius Afer accusa Quintilius dont il avait déjà fait condamner la mère. Longtemps pauvre, il avait bientôt dissipé les fruits de son triomphe et se préparait à de nouveaux crimes. » Tacite, *ibid.*, IV, 66.

4. Tacite, *ibid.*, XIII, 42.

5. « Crispinus eut 1,500,000 sest. (395,000 fr.) et les insignes de la préture. Vitellius fit voter encore 4 million de sest. (263,000 fr.) pour Sosibius, comme précepteur de Britannicus et conseiller de Claude. » Tacite, *Annal.*, XI, 4. Ils avaient dénoncé deux chevaliers coupables d'avoir eu des rêves de mauvais augure pour l'empereur. *V.* ci-dessus, p. 80. La récompense

millions¹. J'ai cité deux fortunes de délateurs qui s'élevèrent jusqu'à 300 millions de sesterces². La fortune ne lui suffit pas : préture, sacerdoces, places d'honneur au théâtre, quelle récompense le sénat peut-il refuser, tremblant encore devant la sentence qu'il vient de rendre, et devant l'accusateur qu'il couronne³? Les clients encombrant sa porte ; ses esclaves, arrogants et durs, repoussent durement la foule⁴ ; les rois et les villes lui demandent son amitié ; un cortège de courtisans effrayés le suit partout ; e monde entier répète son nom⁵.

Mais parfois le vent change, le sénat s'enhardit. Ce perpétuel accusateur est accusé à son tour : les vengeances se réunissent, les amers souvenirs pleuvent sur lui. Avec cette atroce éloquence dont il a donné des leçons, on lui jette à la face le nom de ses victimes ; toutes les familles qu'il a décimées se lèvent et lui redemandent les têtes sanglantes de leurs parents. Rappelez-vous ces énergiques et sanguinaires invectives qui, après le 9 thermidor, tombaient sur les terroristes : vous retrouvez dans Tacite le même style et le même langage ; c'était sans cesse et tout à la fois un 31 mai et un 9 thermidor. César qui poussa le délateur, César dont l'humeur est inégale, l'oublie ou l'abandonne ; ou bien encore, César est mort, et son successeur s'inquiète peu de soutenir l'homme qui a servi d'instrument à son

légale des délateurs était du quart ou du huitième des biens confisqués. Suet., *in Ner.*, 40. Josèphe, *Ant.*, XIX, 4.

1. V. ci-dessus (p. 238) les récompenses accordées aux accusateurs de Thraséa. Régulus, pour avoir accusé Crassus, eut 7 millions de sesterces (1,780,000 fr.) et un sacerdoce. Tacite, *Hist.*, IV, 42.

2. Tacite, *de Orat.*, 8.

3. Un affranchi qui avait accusé son maître eut pour sa récompense une place au théâtre. Tacite, *Annal.*, XVI. Sur les récompenses des délateurs, V. encore tome I, page 319.

4. Senec., *de Irâ*, III, 37.

5. Tacite, *de Orat.*, 8.

père. — « Mais Claude m'a contraint, crie ce malheureux ; je n'ai fait qu'obéir à mon prince. — J'ai lu, dit froidement Néron, j'ai lu dans les mémoires de Claude mon père, que jamais il n'a forcé personne à devenir accusateur. — Messaline l'a voulu, » s'écrie alors l'accusé, qui ne peut démentir ni le César vivant, ni le César mort. — « Messaline ! lui dit-on, oses-tu donc t'avouer l'instrument des vengeances de cette prostituée ? Complice du crime, tu en goûtes les fruits, et tu veux en rejeter la honte sur une autre. » Le sénat prononce le bannissement, la confiscation, sinon la mort ; et ces grandes existences se sont presque toutes achevées dans l'exil¹.

1. Extraire de Tacite la biographie des principaux délateurs :

Sous Auguste et Tibère : Cassius Sévérus, exilé une première fois en Crète, s'y fait détester par son éloquence hargneuse et accusatrice ; relégué sur le rocher de Sérîphe, il y meurt dans la misère (Tacite, *Annal.*, I, 71 ; IV, 21, 59. Suet., *in Aug.*, 56 ; *in Calig.*, 16 ; *de Rhetoribus*. Hieronymus, *in anno*, 32. Senec., *Controv.*, III, *Præf.* Tertullien, *in Apolog.*) ; orateur habile, fondateur de la nouvelle école (Tacite, *de Orat.*, 19, 26), mais malveillant et « avide d'inimitiés. »

Sous Tibère : Romanus Hispo. (Tacite, *Annal.*, I, 74. Senec., *Controv.*, V, 34.) — Q. Haterius (senex fœdissimæ adulationis), orateur célèbre (Tacite, *Annal.*, I, 13 ; II, 33 ; III, 57 ; IV, 61 ; VI, 4) ; Senec., *Controv.*, IV, *Præf.* ; *Epist.* 40. Suet., *in Tiber.*, 29. — Cotta Messalinus, accusateur d'Agrippine, veuve de Germanicus ; accusé à son tour. (Tacite, *Annal.*, II, 32 ; IV, 20 ; V, 3 ; VI, 5). — Brutidius Niger et Junius Otho. (*Id.*, *ibid.*, III, 66. V. page 320, à la note.) — Fulcinus Trio, *facilis copessendis inimicitis*. (Tacite, *Annal.*, V, 11 ; II, 28 ; III, 10, 19.) Il est contraint de se tuer. (*Id.*, *ibid.*, VI, 4, 4, 38.)

Sous Tibère, Caligula et Claude : Domitius Afer (*Id.*, *ibid.*, IV, 52, 66 ; XIV, 19. Consul en l'an 39.) Sa lutte oratoire contre Caligula. (Ci-dessus, pages 24, 25. Suet., *in Calig.*, 26. Dion, LIX.)

Sous Claude : Suilius, d'abord exilé, accusateur de Valérius Asiaticus, ses fraudes et sa perfidie, meurt en exil. (V. page 87.) Tacite, *Annal.*, IV, 31 ; XI, 1, 5, 6 ; XIII, 42, 43. J'emprunte plus haut quelques traits au récit de son procès. ®

Sous Néron : Cossutianus Capito, condamné d'abord pour péculat, rentre au sénat ; gendre de Tigellin et accusateur de Thraséa. (*Id.*, *ibid.*, XI, 6 ; XIII, 33 ; XIV, 48, 46 ; XVI, 17, 28, 33. *Hist.*, IV, 44.)

Sous Néron et les princes suivants : Aquilius Régulus, accusateur des Crassus, accusé sous Vespasien. (Tacite, *Hist.*, IV, 42 et suiv.) — Éprius

Et quelques années plus tard, sous le règne d'un prince modéré, sous Vespasien, Tacite nous montre un poète comparant sa vie modeste et paisible à la vie agitée des orateurs : « Tu me nommes, dit-il à son interlocuteur, Crispus et Marcellus : qu'y a-t-il donc de si désirable dans leur fortune ? Est-ce la crainte qu'ils inspirent ou celle qu'ils ressentent ? Faut-il les envier, parce que, sollicités chaque jour, ils offensent ceux même dont ils servent les désirs ? parce que, engagés dans les nœuds d'une vie de courtisan, jamais le prince ne les trouve assez serviles, le peuple, jamais assez indépendants ? Leur grande puissance, qu'est-ce donc ? Le crédit d'un affranchi vaut le leur. Quant à moi, puissent les douces Muses, comme dit Virgile, me conduire dans leur sanctuaire et à leurs sacrées fontaines, loin de ces inquiétudes, de ces soucis, de cette nécessité de faire chaque jour quelque chose contre ma conscience ! Que le Forum désormais, avec sa folie et ses périls, que cette renommée, toujours pâle d'épouvante, ne me fasse plus éprouver ses angoisses ! que jamais, ni le bruit des solliciteurs à ma porte, ni les paroles d'un affranchi hâtant, ne hâtent mon réveil ! Que je n'aie jamais besoin, pour veiller aux chances de l'avenir, de faire de mon testament un gage de sûreté pour ma tête ! Que jamais je n'aie trop de fortune pour pouvoir la laisser à qui je voudrai, lorsque viendra le jour que les dieux ont fixé pour moi ! Que je descende au tombeau, non pas hideux et flétri, mais souriant et couronné de fleurs, sans qu'il soit besoin,

Marcellus, l'un des accusateurs dans le procès de Thraséa, commence lui-même par être accusé de péculat ; vivement attaqué sous Vespasien. (Tacite, *Annal.*, XII, 4 ; XIII, 33 ; XVI, 22, 28, 33 ; *Hist.*, IV, 6, 10, 43 ; *de Orat.*, 5, 8.) — Vibius Crispus. (*Id.*, *Annal.*, XIV, 28 ; *Hist.*, II, 10 ; IV, 41, 43 ; *de Orat.*, 8. Suet., *in Domit.*, 3.) — Exemples de châtimens infligés aux délateurs. (Tacite, *Annal.*, IV, 36, 71 ; VI, 4, 10 ; XII, 42 ; XIII, 33, 42 ; *Hist.*, IV, 44.)

pour les derniers devoirs à me rendre, ou de consulter le sénat, ou d'implorer la pitié du prince ! »

Voilà pour les délateurs et la justice solennelle. Quant à la justice domestique, sa marche était simple. Caligula cause avec Canius, disciple des philosophes qui ose ne pas être de son avis. A la fin de l'entretien : « Pour que tu ne te fasses pas illusion, lui dit-il, j'ai donné ordre qu'on te menât au supplice (*duci te jussi*). — Grâce te soient rendues, excellent prince ! » — Et le philosophe rentre chez lui, reste libre et tranquille une dizaine de jours ; puis, comme il faisait une partie d'échecs, un centurion, menant après lui une bande de condamnés, s'arrête devant sa porte et l'appelle. Canius se lève, prend le centurion à témoin qu'il a gagné la partie, se joint au funèbre cortège, et va, suivi de ses amis, causant avec eux, jusqu'au lieu où s'exécutent les arrêts de la justice de César².

Sous Néron plus promptement encore, l'épée ou le poison alla droit au but. Un avertissement donné par le tribun, une heure de répit et le choix de la mort, étaient les formalités ordinaires. Rome et César s'accordaient pour aimer cette liberté du suicide ; c'était une politesse de l'empereur pour le condamné, une façon d'être particulièrement miséricordieux. C'était surtout un privilège de la famille impériale : lorsque Caligula fit mourir son cousin le jeune Tibère, il défendit qu'on touchât à cette personne sacrée ; il fallut que le centurion, à qui ce jeune homme tendait la tête, l'aidât à placer la pointe de l'épée sur sa poitrine, et lui enseignât comment on devait s'y prendre pour bien se tuer³.

1. Tacite, *de Orat.*, 13.

2. Senec., *de Tranquillitate animi*, 14.

3. Phil., *de Legat.* Suet., *in Calig.*, 23. Dion., LIX.

Si le condamné était paresseux à mourir, Néron envoyait ses chirurgiens « traiter le malade ¹. » Mais, au reste, César en général était ponctuellement obéi, et l'on se gardait bien de vivre quand il vous ordonnait de mourir. Souvent même on l'entendait à demi-mot; une disgrâce était comprise comme un ordre de mort, et l'ordre s'exécutait ². On avait renoncé au suicide par la faim, qui servait à gagner du temps et laissait des chances; c'était bon quand on espérait quelque chose du lendemain: mais la justice de Néron ne se fût pas accommodée de cette lenteur. On adopta comme la mort la plus douce le bain chaud et le coup de lancette dans les veines; ce fut le suicide à la mode.

Je me sers du terme de mode en un si horrible sujet et ce n'est pas sans un motif. Il est vrai; pour quelques disciples des philosophes, pour ceux qui croyaient à l'avenir de leur cause, la mort pouvait être un sacrifice destiné à fructifier au profit de la génération suivante. Le parti qui avait eu son chef en Rubellius Plautus, son représentant au palais en la personne de Sénèque, son modèle en Thraséa, en eux tous, ses martyrs; ce parti, qui devait lutter trente ans encore contre l'esprit impérial, pouvait avoir quelque prétention à ne pas mourir inutilement. Aussi, quand la sentence était prononcée, quand il ne s'agissait plus que de prévenir l'épée du centurion par une mort qu'on croyait plus libre, la fin de ces hommes était austère et solennelle. Ils mouraient en causant avec le philosophe Démétrius « de la nature immortelle des âmes, et de l'opinion des sages

1. Suet., *in Ner.*, 37.

2. « Tibère avait remis à un autre temps les charges sacerdotales destinées aux deux Blésus. Puis il les considéra comme vacantes, et les donna à d'autres. Les deux disgraciés comprirent que c'était là un ordre de mort, et ils obéirent. » Tacite, *Annal.*, VI, 40.

sur la séparation entre le corps et l'intelligence ¹. » Sénèque et Thraséa faisaient une libation de leur sang à Jupiter libérateur ². Canius Julius allait au supplice, *son philosophe* à ses côtés: « Vous me demandez, disait-il à ses amis, si l'âme est immortelle. Je vais le savoir, et si je le puis, je reviendrai vous le dire ³. »

Mais pour tous les autres, qu'était-ce que le suicide? Bien que Néron le conseillât par clémence et qu'on le pratiquât par habitude, il n'était même plus utile. Les juriconsultes de la couronne avaient trouvé un remède légal à cette facilité ancienne d'assurer, par une mort volontaire, son héritage à ses enfants: le proscrit qui se tuait était évidemment ingrat envers Néron, et l'ingratitude envers le prince était un infaillible moyen de nullité contre le testament ⁴. Le suicide était donc seulement affaire de bienséance et de point d'honneur: on tenait à périr de sa main plutôt que de celle d'autrui. Silanus, allié de la famille impériale, se débat sous le glaive du centurion, lutte seul et nu contre les soldats armés, pour ne pas renoncer à son privilège « et ne pas laisser à un meurtrier vulgaire la gloire de lui donner la mort ⁵. » Lucain, que je citais tout à l'heure, et que l'on peut appeler le poète du suicide, après avoir déploré « que ces grands exemples de mort volontaire n'aient pas instruit la lâcheté des nations, » arrive ensuite, en homme qui ne sait ce qu'il veut, à souhaiter que « la mort soit refusée aux lâches et que le suicide soit un privi-

1. Ainsi, Thraséa à ses derniers moments. Tacite, *Annal.*, XVI, 34. Et Pétrone, au contraire, comme Tacite le remarque: non de immortalitate animi et sapientum placitis. (XVI, 19.)

2. Tacite, *Annal.*, XV, 64; XVI, 34.

3. Senec., *de Tranquillitate animi*, 14.

4. Suet., *in Ner.*, 32.

5. Tacite, *Annal.*, XVI, 9. Ne relinqueret percussoribus gloriam ministerii.

lège du courage ¹. » Ce déclamateur républicain n'a autre chose au cœur que cette vanité triste et impie qui s'attachait à la mort volontaire.

Il ne faut pas se faire illusion sur le prétendu courage des suicides romains. Ces hommes si jaloux des droits du bourreau, si empressés de mettre à profit la clémence impériale qui leur permettait le choix de la mort, ces hommes presque toujours n'avaient cessé de trembler durant leur vie; ils avaient, comme je ne sais quel consul, baisé les pieds de César; ils avaient, comme un Vitellius, sollicité l'insigne honneur d'ôter les pantoufles de Messaline; ils avaient caressé les affranchis; ils avaient été les courtisans et les infâmes courtisans d'un délateur; ils avaient dénoncé leurs complices, ou, comme Lucain, accusé leur mère; ils n'avaient reculé devant aucune bassesse ni aucune turpitude, tant qu'ils avaient eu l'espérance de vivre. Mais le moment fatal une fois arrivé, la mort une fois inévitable, ils prenaient leur parti de la mort, ils préféraient un coup de canif dans l'artère à un coup d'épée sur la nuque: voilà tout. Leur courage était de suivre la mode.

Il y a plus: cet effort de courage ne dépouillait pas même leurs derniers moments de toute servitude. Si le proscrit laissait après lui un enfant qu'il aimait, s'il voulait qu'une faible part de son bien restât dans sa famille, il fallait en faire une large à Néron et à Tigellin ²; c'est ce

1. Mors, utinam pavidos vitæ subducere nolles,
Sed virtus te sola daret! . . .

(Phars., IV.)

2. Ainsi Pison. Tacite, *Annal.*, XV, 59. Mais Pétrone: ne codicillis quidem, quod plerique pereuntium, Neronem aut Tigellinum, aut quem alium potentium adulatus est. (XVI, 19.) Mella, au contraire, « lègue une forte somme à Tigellin et à Cossutianus, son gendre, afin de sauver le reste (quò cætera manerent). Tacite, *Annal.*, XVI, 17.

qu'on appelait « pourvoir à l'avenir de ses enfants ¹. » Les legs ne suffisaient pas, il fallait la flatterie! Les testaments de proscrits étaient remplis de misérables éloges de leurs bourreaux, et à l'heure même de la mort, les malheureux n'échappaient pas à la servilité universelle!

Il fallait la flatterie: il fallait encore la délation; il fallait que des dénonciations posthumes allassent marquer une nouvelle proie à la colère toujours renaissante de Néron ². N'y en eût-il pas eu, Tigellin, armé du cachet des victimes et maître de leurs papiers, aurait bien su en trouver. Ainsi les morts tremblaient, priaient, flattaient, dénonçaient, comme avaient fait les vivants. Regardez cela, et comprenez quels beaux résultats produisait pour la liberté et la dignité du genre humain cette accoutumance du suicide; comprenez aussi ce que c'est que l'habileté de la civilisation combinée avec toute la férocité de l'état barbare, et où nous en serions, si un certain événement *fortuit* n'eût dérangé la marche naturelle et progressive du monde dans cette voie de lumières sans vertu!

Ainsi allait le monde sous le clément empire de Néron. Depuis le jour où le stoïcisme, cet opposant unique, ce seul parti constitué dans l'empire, cette seule exception à l'esprit de *dissociation* introduit par Tibère, avait succombé dans la personne de Thraséa (an 66); depuis que, silencieux et exilé, il semblait perdu pour jamais, il ne devait plus y avoir que triomphes pour Néron. Thraséa n'était pas mort, que, des portes du sénat où elle avait attendu la sentence, la foule courait aux portes de la ville

1. *Liberis consulere*. V. *Annal.*, XVI, 41. C'est à ces craintes que Tacite fait illusion dans le passage cité plus haut, page 248, *nec incertus futuri testamentum pro pignore scribam*, — et ce qui suit. *De Orat.*, 13.

2. Ainsi Mella. Tacite, *Annal.*, XVI, 17.

pour y recevoir le roi d'Arménie, venant rendre hommage à l'universelle suzeraineté de César. Le frère du roi des Parthes, Tiridate, à la honte des armées romaines, avait chassé d'Arménie le prince vassal de Néron, et Néron laissait Tiridate en paix, dans l'espérance d'une belle fête. En effet, à force de négociations et de prières, grâce aussi à la crainte qu'inspirait Corbulon, Tiridate se décida à reconnaître la suzeraineté romaine, à déposer son diadème au pied de la statue de Néron, en s'obligeant à venir le reprendre de ses mains. Il arrive donc par terre après un voyage de neuf mois (la religion des mages lui défendait de souiller même d'un crachat les eaux sacrées de la mer¹). Il traverse toute l'Italie à cheval, entouré de ses enfants, des princes parthes ses neveux, et de trois cents cavaliers; sa femme est à cheval auprès de lui, le visage caché par un casque d'or. Toutes les villes le reçoivent en triomphe aux frais de Néron, et surtout à leur détriment. Chaque jour de son voyage coûte 800,000 sesterces (203,000 francs), s'il faut en croire Suétone, qui lui-même semble à peine le croire².

Néron, qui est venu au-devant de lui à Naples, le conduit à Rome. Rome, couverte de trophées, illuminée, ornée de guirlandes, conspire tout entière pour la fête qui se prépare. Au milieu du Forum est rangé par tribus le peuple, portion du spectacle, en toges blanches, couronné de lauriers; sur les degrés des temples, les prétoriens avec leurs armes étincelantes. Le toit des maisons est couvert de spectateurs. Le théâtre de Pompée est doré tout entier; un *velarium* de pourpre, semé d'étoiles d'or, au milieu

1. Pline, *Hist. nat.*, XXX, 2.

2. Suet., 30. Il est cependant confirmé par Dion, qui dit vingt myriades (de drachmes ou deniers romains), LXIII, 4.

duquel est l'image de Néron conduisant un char, en écarte les ardeurs du soleil; aussi ce jour fut-il appelé la *journée d'or*. Dès le matin, Néron, en habit de triomphe, vient s'asseoir sur sa chaise curule. Tiridate s'agenouille devant lui, et le peuple, façonné aux acclamations solennelles, le salue d'une clameur si grande, que le barbare en est épouvanté. « Seigneur, dit ce roi d'Orient au citoyen de Rome Œnobarbus, le descendant d'Arsace, le frère des rois parthes vient se reconnaître ton esclave; tu es mon dieu, et je suis venu t'adorer comme j'adore Mithra (le soleil). J'aurai le sort que tu voudras bien filer pour moi; car tu es mon destin et ma fortune. » Néron reprit: « Tu as eu raison de venir me demander la couronne; ce que n'ont pu tes frères ni ton père, je te fais roi, afin que l'univers sache que j'ôte et donne les royaumes. » Tiridate alors monte près du trône, baise les genoux de Néron, qui lui ôte sa tiare et lui met le diadème¹.

Tiridate repartit avec 100 millions de sest. (25,400,000 f.) donnés par Néron (ce rusé Barbare avait su se faire payer son hommage), n'en méprisant pas moins le prince qu'il avait vu jouer sur le théâtre et parcourir l'arène avec l'habit vert et le bonnet des cochers. Ce qui nous étonne aujourd'hui l'étonnait lui-même: il ne comprenait pas que l'âpre soldat, le vieux Romain, Corbulon, restât l'humble sujet de ce comédien; la royauté despotique de l'Orient elle-même ne lui avait pas révélé le secret de l'incompréhensible asservissement des Romains. « Tu as, dit-il à César, un bon serviteur dans Corbulon, » mot dont Néron ne comprit pas l'ironie.

Mais Rome a vu assez de fois les triomphes de Néron. La

1. V. Xiphil. ex Dion, LXIII; Suet., *in Ner.*, 43, 30; Pline, *Hist. nat.*, XXX, 2; XXXIII, 3. Tacite, XV, 17, 18.

Grèce, patrie des arts, a besoin de lui comme lui d'elle. Chaque jour des députés des villes grecques viennent lui apporter des couronnes pour des combats où il n'a pas combattu; il les admet à sa table; il chante devant eux: ingénieux et servile, l'esprit grec sait trouver encore des formes d'adulation nouvelles quand Rome croit les avoir toutes épuisées, et Néron, enchanté, s'écrie: Seuls les Grecs savent entendre, seuls ils sont dignes de mes talents et de moi! — Une fois déjà, il a été sur le point de partir pour la Grèce: il parcourait les temples, faisant ses adieux à ses parents les immortels, lorsqu'il s'assit, et saisi d'une faiblesse subite, ne put se lever qu'avec peine. Effrayé de ce présage, il déclara qu'il lui en coûtait trop de s'arracher à l'amour de son peuple. — Mais aujourd'hui quel présage troublerait sa félicité? Son affranchi Hélius sera assez bon pour gouverner Rome, et suivre tranquillement la voie toute tracée des proscriptions. Hélius a tous les pouvoirs de Néron, il versera le sang; Polyclète s'emparera des biens: Rome peut se consoler de l'absence de César.

Que la Grèce donc se réjouisse, son prince lui arrive! Ce n'est pas seulement son cortège habituel de mille voitures, ces mules ferrées (ou plutôt chaussées) d'argent, ces muletiers revêtus de magnifiques étoffes, ces coureurs, ces cavaliers africains avec leurs riches bracelets et leurs chevaux caparaçonnés¹. C'est de plus une armée entière, assez nombreuse pour vaincre tout l'Orient si elle était composée d'hommes; soldats dignes de leur général, qui ont pour arme la lyre du musicien, le masque du comédien, les échasses du saltimbanque. Que la Grèce se réjouisse! Un hymne chanté par Néron a salué son rivage; le maître du monde lui donne toute une année de joies et d'inces-

1. Suet., *in Ner.*, 30.

santes fêtes; les jeux d'Olympie, les jeux Isthmiques, tous ceux qui se célèbrent à de longs intervalles, seront réunis dans ces douze mois. Néron peut bien changer l'ordre établi par Thésée et par Hercule¹.

Ainsi il parcourt (an 67) toutes ces villes homériques, servilement abaissées aujourd'hui sous la royauté d'un Osque ou d'un Sabin. Il s'élance dans toutes les lices, prend part à tous les combats; toujours vainqueur, même à Olympie, où, sur un char traîné par dix chevaux, le maître du monde s'est d'abord laissé tomber dans la poussière, puis s'est trouvé trop ému de sa chute pour continuer la lutte. Il n'en a pas moins, à la fin de la course, proclamé, comme d'ordinaire (car il est lui-même son héraut): « Néron César, vainqueur en ce combat, donne sa couronne au peuple romain et au monde qui est à lui! » Ni aujourd'hui, ni dans le passé, Néron ne doit avoir de rival: les statues des vainqueurs d'autrefois sont renversées, traînées dans la boue, jetées aux latrines. L'athlète Pammenès, après de nombreuses victoires, vit retiré, vieux, affaibli; que Pammenès reparaisse dans la lice: Néron prétend lui disputer ses couronnes; après l'avoir vaincu, il aura le droit de briser les statues de Pammenès. Malheur à qui est condamné à être son adversaire! Vaincu d'avance, il n'en est pas moins exposé à toutes les manœuvres d'un inquiet rival; Néron l'observe, cherche à le gagner, le calomnie en secret, l'injurie en public, lui jette des regards où la menace n'est que trop éloquente. Un jour (faut-il en croire Lucien?), certain chanteur, trop plein de sa gloire, s'oublie jusqu'à chanter mieux que Néron; le peuple lui-même (comme autrefois à Rome, au milieu d'une lecture

1. V. sur le voyage de Néron en Grèce, Suet., *ibid.*, 22, 24; Xiphil., LXIII; Philostrate, V, 2, 3. Lucian. *in Nerone*.

de Lucain, malgré la présence et la jalousie de Néron, des applaudissements s'élevèrent et perdirent le poète), le peuple artiste de la Grèce écoute ravi; quand tout à coup, par ordre du prince, les acteurs qui jouaient avec ce malheureux le saisissent, l'adosent à une colonne, et lui percent la gorge avec leurs stylets.

A Corinthe, César, qui ambitionne toutes les gloires, se rappelle le projet plusieurs fois essayé de la coupure de l'isthme; entreprise gigantesque dont la nature a, pendant des siècles, refusé le succès à l'industrie humaine, et que semblait interdire une superstitieuse terreur. Devant les prétoriens rangés en bataille, Néron sort d'une tente dressée sur le rivage, harangue ses soldats, chante un hymne à Amphitrite et à Neptune, reçoit en dansant, des mains du proconsul, un pic d'or, en frappe trois fois le sol, et recueille quelques grains de poussière qu'il emporte dans une hotte, aux acclamations de tout le peuple. Des milliers d'hommes travaillèrent après lui, soldats, esclaves, condamnés, six mille prisonniers juifs envoyés par Vespasien, bannis ramenés du lieu de leur exil (et parmi eux le philosophe Musonius), criminels sauvés de la mort pour venir concourir à la grande œuvre de l'empereur. En soixante-quinze jours, on avait ouvert un canal de quatre stades, la dixième partie du travail, lorsque tout à coup vint l'ordre de s'arrêter¹. Hélius rappelait à Rome son souverain; une conjuration s'y tramait, disait-il. — « Tu devrais plutôt souhaiter, lui répondait Néron, non que je revienne promptement, mais que je revienne digne de Néron. » Il fallut qu'Hélius vint lui-même en sept jours pour l'arracher à ses triomphes.

1. V. Xiph. *Ibid.* Suet., *in Ner.*, 19; Plin., *Hist. nat.*, IV, 4; Lucien, *in Ner.*; Josèphe, *de Bello*, III, 36; Philost., *in Apoll.*, IV, 8.

2. Philost., *ibid.* Xiph., *ibid.* Suet., *in Ner.*, 25.

Néron fait donc ses adieux à la Grèce; il la proclame libre, exempte d'impôts; il enrichit les juges qui l'ont couronné. La reconnaissance ou l'adulation multiplie autour de lui ces hommages emphatiques et impies dont la Grèce dégénérée avait le secret mieux que personne. Elle le nomme Apollon, Hercule, sauveur du monde, génie protecteur de la terre¹. Il est vrai qu'il l'a ruinée par son passage, qu'il a pillé ses temples, qu'il lui enlève cinq cents de ses dieux²; qu'il a dépouillé les riches, trop heureux lorsqu'il ne les a pas fait mourir; que l'absence du spectacle, la paresse à applaudir, le défaut de dilettantisme, ont été des crimes capitaux. — Mais Rome, sa patrie, est-elle mieux traitée? Chaque courrier d'Hélius apporte la nouvelle d'une exécution. Néron, de son côté, fait de temps en temps mourir quelqu'un des banis qu'il rencontre ou des suspects qu'il a emmenés avec lui. Deux frères meurent, dont l'union fraternelle parut au meurtrier de Britannicus une conspiration flagrante.

A son retour de Grèce, Néron manqua périr dans une tempête. Un instant, en Italie, on crut à son naufrage, et on s'en réjouit; joie dont il sut bien se venger³. Cependant, le sénat, bien que tremblant de le voir revenir, le rappelait avec toute l'effusion de son dévouement, et ordonnait pour lui plus de fêtes qu'il n'y a de jours dans l'année. Naples l'oisive, comme l'appelait Horace, Naples la ville de ses débuts, le reçoit la première. A Rome, après un étalage de dix-huit cents couronnes qu'il a rapportées de

1. V. les monnaies: ΝΕΡΩΝΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙ (Néron tenant sa lyre et en habit de chanteur.) — ΗΕΡΚΥΛΙ ΑΥΓ. — ΤΩ ΣΩΤΗΡΙ ΤΗΣ ΟΙΚΟΥΜΕΝΗΣ-ΑΓΑΘΟΟΑΙΜΩΝ.

2. 500, à Delphes seulement. Pausan., X, 7. D'autres ailleurs. *Id.*, V, 26.

3. Suet., *ibid.*, 25.

Grèce, on voit venir, sur le char triomphal d'Auguste et à côté du musicien Diodore, Néron, en chlamyde semée d'étoiles d'or, l'olivier olympique sur la tête, et, dans sa main droite, le laurier des jeux Pythiens : après lui, sa claque théâtrale, ses *Augustani*, au nombre de cinq mille, à la brillante parure et aux cheveux parfumés, qui se proclament les soldats de son triomphe. Une arcade du grand cirque est abattue pour son passage; à droite et à gauche des victimes sont immolées à sa divinité; la terre est semée de safran; on jette sur sa route des oiseaux, des fleurs, des rubans de pourpre, des dragées; le sénat, les chevaliers, le peuple, lui acclament en mesure : « Vive le vainqueur d'Olympie ! le vainqueur des jeux pythiens ! César Néron, nouvel Hercule ! César Néron, nouvel Apollon ! seul, dans tous les siècles, il a vaincu dans tous les jeux ! »

C'était bien un triomphe ! Une dernière conspiration avait été découverte et punie; le temple de Janus était fermé²; Corbulon, qui avait vaincu l'Orient, appelé en Grèce par de flatteuses paroles, avait reçu l'ordre de se donner la mort, et s'était tué, regrettant sa fidélité trop confiante, et disant : « Je l'ai mérité³. » Que pouvait encore redouter Néron ? Quel autre César avait eu Rome aussi bas sous ses pieds ? Qu'était le triste et vieux Tibère, homme étranger à toutes les joies du pouvoir ? Qu'était le grossier Caligula, qui, après avoir, pendant trois ans au plus, joué quelques farces royales et guerrières, s'était laissé misérablement égorger dans une salle de bain ? Qu'était l'imbécile Claude, machine à diplômes et à juge-

1. Suet., *in Ner.*, 25. Xiph., *ibid.*

2. *Pace p. r. terra mari que parta Janum clusit.* Un temple fermé. (Monnaies.)

3. ἄξιός. Xiph., *ibid.*

ments, auprès du virtuose, de l'orateur, du poète, du lutteur, de l'universel Néron, depuis douze ans maître du monde ? Si quelques âmes à part protestaient, par un courage inutile, en faveur de la dignité humaine, jamais le grand nombre n'avait mis le front aussi bas dans la poussière que devant l'élève de ces deux femmes perdues, Lépida et Agrippine, devant ce cerveau mal organisé qui n'eut le sens vrai d'aucune chose, ce gamin déifié, Néron.

Serait-ce l'or qui pourrait lui manquer ? Si le trésor s'épuise, si les chicanes fiscales, suprême expédient des empereurs besogneux, si l'héritage confisqué des testateurs ingrats envers César, si de nouveaux impôts sur les successions des affranchis¹, si toutes ces ressources sont insuffisantes, les dieux lui viendront en aide. Un Africain a rêvé que, sous son champ, il voyait d'immenses cavernes pleines de lingots d'or, trésors de la reine Didon que la Providence gardait pour César. Une flotte entière est partie pour recueillir ces richesses; tout un peuple de soldats et d'ouvriers tourne et retourne le champ de l'Africain. D'avance les poètes chantent la gloire de Néron, pour qui les dieux font naître, dans le sein de la terre, l'or tout purifié; et Néron, dans sa foi au songe, jette avec plus de profusion que jamais les minces trésors que ce trésor colossal va remplacer. — Quand, après bien des recherches, l'or ne se trouva pas, le songeur n'eut d'autre ressource que de se donner la mort².

Si les dieux manquent de parole, les délateurs nous consoleront de la désobligeance des dieux. La concentration que, dans les derniers temps de la république, a reçue

1. Suet., *in Ner.*, 32.

2. Suet., *ibid.*, 30.

la propriété territoriale, est merveilleusement favorable au genre de perception qu'exercent les délateurs. Les vastes domaines ont perdu l'Italie, dit Pline, ils perdent maintenant les provinces, et le supplice de six grands propriétaires a rendu Néron possesseur de la moitié de l'Afrique¹. Il a payé 7 millions de sesterces le délateur qui a fait condamner un Crassus; quelles richesses ne lui a donc pas rapportées la condamnation de ce Crassus!

Aussi Néron crie-t-il largesse! Néron est de tous les empereurs le plus magnifique. Largesse au peuple! Néron n'oublie pas son peuple qui l'applaudit de si bon cœur au théâtre! Largesse surtout aux amis de César! A toi, gladiateur, la maison de ce consul! A toi, joueur de flûte, le patrimoine de ce triomphateur²! Accourez, favoris, courtisans, pantomimes, conviés au banquet de la confiscation! Tenir des comptes, c'est une économie sordide! Jeter l'or sous ses pas, c'est de la grandeur³! Les esclaves même de César ont des vergers, des piscines; un d'eux, qui a été intendant d'armée, s'est racheté au prix de 13 millions de sest. (3,302,000 fr.)⁴. Durant son règne, Néron aura distribué à ses amis 360 millions de fr., et ses amis, ses fidèles imitateurs, en auront, au moment de sa mort, dissipé les neuf dixièmes⁵.

Et quelque chose pourtant manque à Néron. Cette passion de l'impossible, dont j'ai tant parlé, n'est pas seulement une passion des Césars; c'est une passion des Romains; chacun dans sa sphère subit ce fatal instinct. Tout

1. Latifundia perdidere Italiam, jam et provincias. (Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 6.)

2. Suet., *in Ner.*, 30.

3. Id., *ibid.*

4. Pline, *Hist. nat.*, VII, 39.

5. Tacit., *Hist.*, I, 20 (2,200,000,000 de sesterces).

le labeur d'une civilisation de cinq ou six siècles, en Grèce, en Italie, en Orient, n'a abouti qu'à faire rêver de plus chimériques rêves à quelques centaines d'oisifs romains, à leur inventer des infamies nouvelles, à nourrir d'aliments nouveaux une curiosité insatiable, un égoïsme surhumain, un matérialisme transcendant! Cette passion de l'impossible sera surtout celle de Néron: rien ne le touche comme grand et beau, mais comme inouï, et, dans le sens latin du mot, comme *monstrueux*. C'est une persuasion et une plénitude de sa toute-puissance, qui essaie pourtant si, à quelque combat, elle peut être vaincue: organisation après tout misérable et puérile, à qui il fallait un tel pouvoir pour s'élever même dans le mal; nature cruelle, faute de pouvoir être forte; gigantesque, faute de savoir être grande!

Qu'est-ce pour lui que la profusion et le luxe? Ne mettre jamais deux fois le même habit, pêcher avec des filets dorés et des cordons de pourpre, jouer 400 sesterces sur chaque point de ses dés¹, avoir pour ses histrions des masques, des sceptres de théâtre tout couverts de perles: c'est être riche; et voilà tout. Ses amis, par son ordre, ne lui donnent-ils pas des festins où l'un a dépensé pour 4 millions de sesterces en couronnes de soie parfumées²? Poppée n'avait-elle pas des mules ferrées d'or, et 500 ânesses ne la suivaient-elles point partout pour remplir de leur lait la baignoire où son teint venait chercher la fraîcheur³? N'est-ce pas Othon qui lui enseigna, à lui César, à parfumer la plante de ses pieds? Et, lorsque la veille, Othon, soupant chez César, a eu la tête aspergée de parfums pré-

1. Suet., *in Ner.*, 30.

2. Suet., *ibid.*, 27.

3. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 11.

cieux; le lendemain, César, souplant chez Othon, ne voit-il pas de tous côtés des tuyaux d'ivoire et d'or verser sur lui une vaporeuse et odorante rosée¹? Le faste et la grandeur courent les rues de Rome.

Que même Néron soit le premier artiste de son siècle; que des autels fument partout en l'honneur de sa belle voix, qui, malgré tant de soins et d'études, malgré un esclavage sans cesse debout auprès de lui pour l'avertir de ménager ce don précieux, est fausse, sourde et fêlée; que Néron joue tous les rôles, de héros ou de dieu, d'homme ou de femme, même de femme grosse ou en mal d'enfant, si bien qu'on demande: « Que fait l'empereur? — L'empereur accouche. » Que même, faute d'autre, il rencontre parfois une ambition plus digne: qu'il envoie à la recherche des sources du Nil²; qu'il médite une expédition contre l'Éthiopie; qu'une armée se prépare à aller aux portes Caspiennes soumettre les peuples inconnus du Caucase; que déjà, sous le nom de phalange d'Alexandre, une légion d'hommes de six pieds³ soit enrôlée: tout cela, c'est talent, c'est pouvoir, c'est chose qui appartient à l'homme.

Mais lui, il est dieu! Le sénat lui décerne des autels « comme s'étant élevé au-dessus de toute grandeur humaine⁴. » Le sénat à qui la divinité coûte peu l'a bien décernée à Poppée, que Néron tua d'un coup de pied, et à cette enfant au maillot, fille de Poppée⁵. Néron est dieu, le peuple tue des victimes sur son passage⁶; il est dieu,

1. Plutarque, *in Galba*.

2. Senec., *Quest. nat.*, VI, 8. Sondage du marais d'Aleyone. Pausan., II, 37.

3. Pline, *Hist. nat.*, V, 43. Suet., *in Ner.*, 49.

4. *Tanquam humanum fastigium egresso*. (Tacite, *Annal.*, XV, cap. ult.)

5. Tacite, XV, 28.

6. V. Tacite, *Annal.*, XV, 23; XVI, 6.

les poètes le lui redisent avec cet excès de déclamation et d'hyperbole dont peut être capable une âme servile et une poésie dégradée: « Lorsque, ta carrière achevée en ce monde, tu remonteras tardif vers la voûte céleste, ... soit que tu veuilles tenir le sceptre des cieux, soit que, nouveau Phébus, tu veuilles donner la lumière à ce monde que n'affligera pas la perte de son soleil, il n'est pas de divinité qui ne te cède sa place, et la nature te laissera prononcer quel dieu tu veux être, où tu veux mettre la royauté du monde... Ne te place pas à une des extrémités de l'univers: l'axe du monde perdrait l'équilibre et serait entraîné par ton poids; choisis le milieu de l'éther, et que là le ciel pur et serein n'offusque d'aucun nuage la clarté de César!... »

Ainsi parlait Lucaïn, le philosophe, l'admirateur de Pompée et de Caton, au temps où Néron lui laissait lire ses poèmes en public. Plus tard, il est vrai, lorsque sa poésie fut confinée dans le silence du cabinet, il déclama contre la divinité des tyrans, blâma la lâcheté des peuples qui leur obéissent¹, et conspira avec Pison pour le renvoi de son dieu à l'Olympe. Au moins la flatterie délicate d'Horace voilait-elle, sous un nuage de poésie mythologique, ce qu'avait de révoltant la divinité de son Auguste; mais quelle turpitude que cette adulation des basses époques de l'empire, sans mesure et sans pudeur, d'autant plus qu'elle est sans talent et sans foi, outrant tout parce qu'elle ne croit à rien, et mettant d'autant plus volontiers l'homme à la place de la divinité qu'elle ne vénère pas la divinité!

Aussi Néron croit-il à sa divinité. Un naufrage lui en-

1. V. ci-dessus, page 231.

lève des objets précieux : « Les poissons, dit-il, me les rapporteront. » Le monde plie si profondément sous ses lois ! « les princes ses prédécesseurs n'ont jamais connu tout ce qu'il leur était permis de faire ¹. » L'art a su le servir d'une façon si miraculeuse ! « Ce qu'il a ordonné ne peut être impossible ² ; » et un Grec, homme d'esprit, qui a promis à Néron de s'élever sur des ailes, se fait nourrir dans le palais en attendant qu'il devienne oiseau ³.

Les merveilles de la Maison-d'Or ne suffisent plus à Néron ; il faut maintenant que Rome s'étende jusqu'à l'embouchure du Tibre, et qu'un vaste canal mène les flots de la mer battre les vieilles murailles de Servius Tullius ; il faut qu'une piscine immense, couverte d'une voûte et bordée de portiques, s'étende de Misène au lac Averné, et serve de réservoir aux eaux chaudes de Baïa ; il faut que de là un canal de 160 milles (53 lieues), assez large pour le passage de deux grands navires, aille, à travers des terres arides, de hautes montagnes et le sol détrempé des marais Pontins, joindre le port d'Ostie : entreprise ruineuse dont la postérité reconnaîtra à peine les vestiges ⁴. — Néron, dit Suétone, a une passion, mais une passion étourdie, de gloire et d'immortalité ⁵. Il a égalé Apollon par son chant, le Soleil par son talent à conduire un char ; il veut être Hercule,

1. Negavit quemquam principum scisse quod sibi liceret. (Suet., in Ner., 37.)

2. Nil non fieri posse quod jussisset. Caligula également « ne souhaitait rien tant que ce qu'on lui disait impossible. » Suet. in Cal. 38.

3. Dion Chrysost., *Orat.*, 21. Dans ses jeux, un homme qui voulut imiter Icare succomba au premier effort, tomba auprès de Néron et le souilla de son sang. Suet., in Ner., 12. Comparez aussi avec ces faits les traditions sur Simon le magicien, sa comparution devant Néron en présence des apôtres, sa prétention à s'élever dans les airs par une puissance surnaturelle, sa chute, d'après les saints Pères, et les récits analogues chez les Rabbins.

4. Tac., XV, 42, 43. Suétone, 16. Pline, *Hist. nat.*, XIV, 6.

5. Suet., in Ner., 55 : Immortalitatis perpetuæque famæ cupido, verum inconsulta.

et un lion est préparé (bien préparé sans doute), qu'aux premiers jeux de l'arène il doit, seul et sans armes, assommer de sa massue ou étouffer dans ses bras ¹.

L'humanité lui pèse, l'ordre naturel le fatigue ; « cet amateur de l'incroyable ² » ne trouve rien d'assez monstrueux pour lui. La Gaule lui a fourni, à ce qu'il prétend, des cavales d'une conformation étrange pour atteler à son char, et c'est un bizarre spectacle, dit Pline, que le maître de la terre, monstre lui-même, trainé par des monstres ³. Un saltimbanque se montre à lui, qui fait métier comme les bateleurs de nos foires de manger de la chair crue et de dévorer tout ce qu'on lui présente : c'est de la chair humaine ; ce sont des hommes vivants que Néron veut lui donner à déchirer ⁴. D'autres promettent à Néron qu'ils feront d'un homme une femme, d'une femme un homme, et Néron les croit, Néron leur propose une récompense ⁵.

Quant aux dieux ses frères, il n'est pas de jour où son orgueil ne les insulte, où sa faiblesse ne tremble devant eux. Au scandale de Rome et au risque de la fièvre, il se baigne dans l'eau sacrée de la fontaine Marcia ; mais il redoute les songes, les présages le rendent pâle. Il a longtemps adoré la déesse Syrienne ; mais elle tombe en sa disgrâce, il la souille de son urine. Il profane l'oracle de Delphes, il viole une vestale ; mais une petite statue de jeune fille, talisman donné par un homme du peuple, a remplacé Astarté disgraciée ; et, comme peu après une conspiration s'est découverte, Néron fait d'elle le plus grand

1. Suet., in Ner., 53.

2. Ut erat incredibilium cupitor. (Tacite, *Annal.*, XV, 42.)

3. Hermaphroditas... equas... ceu planè visenda res esset, principem terrarum insidere portentis. Pline, *Hist. nat.*, XI, 109 (49).

4. Suet., in Ner., 37.

5. Dion Chrysost., *Orat.*, 21.

de ses dieux, lui sacrifie trois fois par jour, lui demande la science de l'avenir¹.

Mais ce que l'impiété ne lui fera point braver, ce que la superstition ne pourra écarter de lui, c'est l'ombre d'Agrippine qui le poursuit avec les fouets et les torches des furies. Aux portes d'Athènes, le souvenir du parricide Oreste et des Euménides vengeresses de son crime; aux portes de Lacédémone, le nom de l'austère Lycurgue l'a arrêté; il n'a osé entrer dans aucune de ces deux villes. A Delphes, l'oracle l'a comparé aux Alcéon et aux Oreste, meurtriers de leur mère; et, dans sa colère, Néron a confisqué les terres du dieu, fermé l'ouverture souterraine par où la prêtresse recevait l'inspiration: bizarre mélange d'audace et de crainte! Le sénat le félicite et le monde l'adore; mais lorsqu'il est venu à Éleusis et qu'il a entendu le héraut écarter de ces mystères, révévés encore, les impies et les scélérats, le matricide s'est humblement retiré sans oser demander l'initiation.

Il tourne les yeux vers l'Orient, dont les sciences occultes sont pour ce siècle un objet de craintive curiosité. Tiridate lui a amené des magiciens; la divination par l'air, par le feu, par les étoiles, par les haches, par les lanternes, l'évocation des morts, le colloque avec les enfers, il veut tout apprendre d'eux. Avec eux, il conjure l'ombre d'Agrippine, lui offre des sacrifices, immole des hommes à leurs expériences, curieux et ardent à cette étude, autant même qu'il le fut à celle du chant², tant il voudrait faire violence à la nature et s'élever au-dessus des lois de l'humanité! Mais toute cette magie n'est qu'une chimère; le crime de Néron est de ceux que l'antiquité déclare

1. Suet., *in Ner.*, 56. Tacite, *Annal.*, XIV, 22.

2. Pline, *Hist. nat.*, XXX, 2. Suet., *in Ner.*, 34.

inexpiables et pour lesquels, en effet, elle ne sait pas d'expiation.

Pour en finir, voilà ce qui gouverne le monde, voilà le couronnement suprême de cette société: — une perpétuelle orgie, monstrueuse et pourtant vulgaire; — un Sénécion, compagnon des ignobles farces du pont Milvius; l'histriion Paris, la courtisane patricienne Poppée, le cordonnier Félicion; puis le Triboulet de cette cour, le fou bossu Vatinus; Othon le futur empereur, souvent fouetté par son père, présenté à Néron par une vieille affranchie du palais qu'il a fait semblant d'aimer parce qu'elle était en crédit¹; puis les Sporus, les Pythagoras, les Doryphore, hommes que notre langue ne sait pas nommer; — mais surtout, l'ordonnateur de toutes les fêtes et de tous les supplices, l'homme d'esprit de cette cour, le conseiller suprême de Néron, le chef de ses délateurs, l'intime compagnon de ses débauches², Tigellin, préfet du prétoire, dont la statue est au Forum en habit triomphal pour avoir vaincu le complot de Pison. — Voilà toute cette fastueuse valetaille du palais, qui court la nuit, brisant les boutiques et insultant les femmes; qui, assise sur des vaisseaux garnis d'or et d'ivoire, descend le fleuve en face d'un rivage semé de retraites infâmes et au milieu des appels de la débauche; qui, à la fin d'un souper de douze heures, se jette de main en main la hache sanglante qui gouverne le monde: — et au milieu d'elle, mais non au-dessus, — un personnage flasque et mal proportionné, au cou épais, à la peau tachetée, au ventre proéminent, aux yeux vert-de-mer, louches, clignotants et hagards, ayant, quoique jeune, des rides et un embonpoint de vieillard, avec une coiffure étagée et relevée en chignon derrière la

1. Suet., *in Othone*, 2.

2. Ex intimis libidinibus adsumptus. (Tacite, *Annal.*, XVI, 51.)

tête, des pantoufles aux pieds, une étoffe épaisse autour du cou, une longue robe de festin, lâche et toute parsemée de fleurs, une femme en un mot : cette femme est Néron.

Au milieu de ces joies et de ces grandeurs, pourquoi Néron respecterait-il encore cette fiction de l'ordre républicain, devant laquelle il s'abaissait humblement au début de son règne? « Pourquoi, lui crie toute cette cour, y a-t-il encore un sénat? Pourquoi cette vaine pompe de faisceaux et de lacticlaves qui ont la prétention de ne pas relever de César? Pourquoi tant de ménagements et tant de faiblesse? » dit à Néron le jeune délateur Régulus, qui, triomphant dès son début de l'illustre famille des Crassus, semble devoir éclipser tous ses prédécesseurs. « Pourquoi fatiguer ses délateurs et lui-même à combattre homme par homme cette aristocratie que d'un mot il peut détruire tout entière? En un jour, ces derniers restes du gouvernement républicain peuvent disparaître, en un jour le sénat peut être effacé : les affranchis de César et les chevaliers romains gouverneront seuls l'empire sous la protection de son divin regard¹. » Tel avait été aussi le projet de Caligula², et Néron trahit souvent la pensée de cette révolution sanglante; à son arrivée, à son départ, il ne donne plus le baiser aux sénateurs; il ne regarde même pas leur salut, et dans les prières publiques, il n'invoque plus les dieux que pour lui-même et pour le peuple⁴.

Mais cette pensée ne va pas encore s'accomplir. A travers les nuages de sa divinité, Néron ne laisse pas que de

1. Tacite, *Hist.*, IV, 42.

2. Suet., *in Ner.*, 37.

3. Suet., *in Calig.*, 49, et ci-dessus, page 38.

4. Suet., *in Ner.*, 17.

sentir la faiblesse profonde de son pouvoir; il se doute qu'il est « appuyé sur des étais chancelants; il sent trembler sous lui le faite d'où il voit le monde à ses pieds¹! » Le moment approche où ses prétoriens vont lui apprendre que « l'épée une fois tirée, appartient au soldat et non au chef². » Le monde le soutenait tout en le subissant; pour que Néron tombât, le monde n'avait qu'à se retirer. Remarquez l'expression de Suétone et d'autres historiens : « Après l'avoir souffert près de quatorze ans, le monde le quitta³; » mot qui, vous allez le voir, raconte à lui seul la chute de Néron.

§ IV. — CHUTE DE NÉRON.

D'où la ruine de Néron pouvait-elle venir? Le parti stoïque s'était reconnu impuissant à la guerre civile; le suicide ou l'exil en avait fait justice. Dans le complot de Pison, la Rome nouvelle s'était montrée si lâche et si peu fidèle à elle-même, qu'elle ne pouvait plus rien tenter. Les forces vives de l'empire, quelles étaient-elles? Disons ce qu'étaient le sénat, le peuple, l'armée, les provinces.

Le sénat d'abord. — Ce qu'a été et ce qu'est même encore la chambre des lords dans la Grande-Bretagne, le sénat le fut sous la république : l'aristocratie constituée en pouvoir légal, le faisceau des anciennes familles fortifié chaque

1. Tremulo quàm culmine cuneta
Despiceret, stareque super titubantia fultus.

Lucain, qui veut ici parler de Jules César, peint admirablement la position des empereurs.

2. Scit non esse ducis, strictos, sed militis, enses.

(Lucain, *Phars.*, V.)

3. Suet., *in Ner.*, 40. Tacite, *Hist.*, I, 4. Eutrop. VII.

tête, des pantoufles aux pieds, une étoffe épaisse autour du cou, une longue robe de festin, lâche et toute parsemée de fleurs, une femme en un mot : cette femme est Néron.

Au milieu de ces joies et de ces grandeurs, pourquoi Néron respecterait-il encore cette fiction de l'ordre républicain, devant laquelle il s'abaissait humblement au début de son règne? « Pourquoi, lui crie toute cette cour, y a-t-il encore un sénat? Pourquoi cette vaine pompe de faisceaux et de lacticlaves qui ont la prétention de ne pas relever de César? Pourquoi tant de ménagements et tant de faiblesse? » dit à Néron le jeune délateur Régulus, qui, triomphant dès son début de l'illustre famille des Crassus, semble devoir éclipser tous ses prédécesseurs. « Pourquoi fatiguer ses délateurs et lui-même à combattre homme par homme cette aristocratie que d'un mot il peut détruire tout entière? En un jour, ces derniers restes du gouvernement républicain peuvent disparaître, en un jour le sénat peut être effacé : les affranchis de César et les chevaliers romains gouverneront seuls l'empire sous la protection de son divin regard¹. » Tel avait été aussi le projet de Caligula², et Néron trahit souvent la pensée de cette révolution sanglante; à son arrivée, à son départ, il ne donne plus le baiser aux sénateurs; il ne regarde même pas leur salut, et dans les prières publiques, il n'invoque plus les dieux que pour lui-même et pour le peuple⁴.

Mais cette pensée ne va pas encore s'accomplir. A travers les nuages de sa divinité, Néron ne laisse pas que de

1. Tacite, *Hist.*, IV, 42.

2. Suet., *in Ner.*, 37.

3. Suet., *in Calig.*, 49, et ci-dessus, page 38.

4. Suet., *in Ner.*, 17.

sentir la faiblesse profonde de son pouvoir; il se doute qu'il est « appuyé sur des étais chancelants; il sent trembler sous lui le faite d'où il voit le monde à ses pieds¹! » Le moment approche où ses prétoriens vont lui apprendre que « l'épée une fois tirée, appartient au soldat et non au chef². » Le monde le soutenait tout en le subissant; pour que Néron tombât, le monde n'avait qu'à se retirer. Remarquez l'expression de Suétone et d'autres historiens : « Après l'avoir souffert près de quatorze ans, le monde le quitta³; » mot qui, vous allez le voir, raconte à lui seul la chute de Néron.

§ IV. — CHUTE DE NÉRON.

D'où la ruine de Néron pouvait-elle venir? Le parti stoïque s'était reconnu impuissant à la guerre civile; le suicide ou l'exil en avait fait justice. Dans le complot de Pison, la Rome nouvelle s'était montrée si lâche et si peu fidèle à elle-même, qu'elle ne pouvait plus rien tenter. Les forces vives de l'empire, quelles étaient-elles? Disons ce qu'étaient le sénat, le peuple, l'armée, les provinces.

Le sénat d'abord. — Ce qu'a été et ce qu'est même encore la chambre des lords dans la Grande-Bretagne, le sénat le fut sous la république : l'aristocratie constituée en pouvoir légal, le faisceau des anciennes familles fortifié chaque

1. Tremulo quàm culmine cuncta
Despiceret, stareque super titubantia fultus.

Lucain, qui veut ici parler de Jules César, peint admirablement la position des empereurs.

2. Scit non esse ducis, strictos, sed militis, enses.

(Lucain, *Phars.*, V.)

3. Suet., *in Ner.*, 40. Tacite, *Hist.*, I, 4. Eutrop. VII.

jour par l'étroite et cordiale association de familles nouvelles. Le sénat n'était que par l'aristocratie, et l'aristocratie était par elle-même. Aussi les plus grands démocrates de Rome, Marius et César, ne pensèrent pas à dissoudre le sénat; et j'ai lu de même dans un écrivain radical, que si la chambre des lords était supprimée, l'aristocratie y gagnerait en puissance plus qu'elle n'y perdrait.

Au contraire, ce qu'était autrefois notre chambre des pairs, un grand et vénérable conseil, non une des forces vives de la nation, le sénat le fut ou à peu près sous les empereurs. J'ai dit¹ le secret de ce qui lui restait de puissance, comment il nommait aux magistratures, et se recrutait par elles. De cette façon il avait sous lui tout un ordre de fonctionnaires, un système entier de gouvernement, qui, légalement au moins, dépendait de lui. De cette façon encore, il maintenait dans son sein une hérédité qui, alors comme sous la république, était de fait, jamais de droit. Il y avait donc et des familles sénatoriales², devant qui s'ouvrait la voie des honneurs officiels; et des familles nouvelles qui se hasardaient à y prétendre, qui se risquaient à devenir illustres et qu'acceptait le sénat pour remplir les vides nombreux de l'aristocratie ancienne.

Ainsi les grands noms, de même qu'autrefois, étaient comme de droit au sénat; les vertus, les talents, les renommées y arrivaient. Nulle part ne se trouvait une telle réunion de personnes illustres de toutes manières. Mais comme l'aristocratie dont le sénat avait été le centre était sans vie

1. V. tome I, p. 336 et suiv. Sur tout ce qui suit, voyez encore tome I, p. 222 et suiv.; tome II, p. 4 et suiv.; tome II, p. 102 et suiv., 167.

2. Ainsi Tacite : « Julius Montanus, de famille sénatoriale (senatorii ordinis), mais qui n'avait pas encore commencé la carrière des honneurs » (en d'autres termes, qui ne siégeait pas au sénat). *Annal.*, XIII, 25, et bien des passages pareils : Nondum senatoriæ ætatis, nondum honorum ætatem adeptus, etc.

et sans unité, ce grand corps ne reposait sur rien; il n'était plus, pour parler le style d'aujourd'hui, la traduction légale d'un fait réel; c'était une assemblée d'hommes plus ou moins notables, non une puissance. Malgré l'antiquité de son nom et ses siècles de souvenirs, il n'eut, sous l'empire, qu'une action médiocre dans les grandes crises; plus puissant aux affaires qu'aux révolutions, plus fait pour un utile service que pour une résistance hardie.

Et si, quant à la valeur morale, il y a eu une différence infinie entre le sénat de Rome et le nôtre; si le sénat fut servile, adulateur, sanguinaire par lâcheté, tandis que, remarquable au contraire par son caractère moral, la chambre des pairs a su être courageuse pour ne pas verser le sang; cette différence n'est que la mesure exacte de la différence qui existe entre cette époque et la nôtre. Nous méprisons le sénat romain, et notre vertu le condamne: le sénat romain était cependant honoré de son siècle; il était le symbole de ce qu'il y avait encore de morale par le monde. Se rapprocher de lui était signe de vertu chez un empereur; le menacer, indice du despotisme. Comme celle de Sénèque et de Burrhus, sa probité lâche et imparfaite, conseillère honnête des princes aux jours de leur vertu, gémissante et peureuse adlatrice en leurs mauvais jours, fut encore à cette triste époque le triste drapeau des honnêtes gens.

Mais cinquante ans de servitude depuis Tibère, sa pauvre et impuissante tentative après la mort de Caligula, treize années consécutives de peur et de sanguinaire obéissance envers Néron, tout cela avait trop abaissé le sénat pour que de son sein une révolution pût venir. Parlons du peuple. Le peuple, ou, pour mieux dire, les prolétaires de Rome étaient sous les Césars, comme sous la république, les vrais

privilegiés de l'empire. La *frumentation*, cette institution admirable pour assurer contre le travail la dignité du citoyen, la *frumentation* n'avait pas cessé de pourvoir à sa subsistance; les empereurs y mettaient même du luxe. Le parcimonieux Tibère donnait aux marchands deux sesterces par boisseau pour faire baisser le prix du blé¹; Néron le faisait descendre à trois sesterces, et, au moment même où la tempête venait de détruire trois cents navires chargés de grain, faisait jeter au Tibre tout le blé gâté des greniers publics². — Des distributions d'argent (*congiaria*) se faisaient encore dans les grandes occasions. Néron donna une fois jusqu'à 400 sest. (101 fr.) par tête³. — Les impôts pesaient à peine sur ce peuple: comme citoyen romain, il échappait à l'impôt direct⁴; comme prolétaire, à l'impôt sur les successions⁵, par lequel Auguste avait cherché à remplacer l'impôt sur les biens. Les autres taxes, le vingtième des affranchissements⁶, le droit sur les ventes publiques⁷, les droits de douanes (*portoria*) devaient peu l'atteindre. Les droits sur la consommation établis par Auguste, réduits par Tibère, portés à l'excès par Caligula⁸,

1. Tacite, *Annal.*, II, 87.

2. Id. *ibid.*, XV, 48, 39. Le prix moyen du *modius* était au moins de quatre sesterces, ce qui revient à 11 fr. 50 l'hectolitre.

3. Caligula donna 300 sest. (Suet., 17. Dion, LIX, p. 640, 653; *Ms. Vinlob.*); Claude, en 45, autant (Dion, LX, p. 682; *Ms. Vinlob.*); quelques citoyens reçurent jusqu'à 1,000 sest. En 51, un autre *congiare*. (Tacite, X, 14, 41.) — Néron en donna trois. (Tacite, XIII, 31; *Ms. Vinlob.*, et les médailles qui portent *Cong. dat. pop.* — *Annona Aug.* Cérès avec des épis. La corne d'abondance. Un navire). Sur les libéralités d'Auguste et de Tibère, V. tome I, p. 229, 231, 297.

4. V. tome I, page 252.

5. *Vicesima hæreditatum. Ibid.*

6. *Vicesima manumissionum.* V. Tacite, *Annal.*, XIII, 31.

7. *Centesima auctionum.* (Suet., *in Calig.*, 16. Dion, LIX, 19.)

8. *Centesima rerum venalium.* (Tacite, *Annal.*, I, 78; II, 42. (Vectigal eduliorum. (Suet., *in Calig.*, 40.) Vectigal macelli. (Pline, *Hist. nat.*, XIX, 49.)

avaient fini par disparaître devant la clameur du peuple¹.

Les rigueurs impériales menaçaient rarement le prolétaire: « c'étaient les riches jardins d'un Sénèque, c'était le palais des Lateranus qu'envahissaient au matin les cohortes prétoriennes pour y chercher un proscrit; les soldats de Néron n'allaient guère dans un grenier troubler le sommeil du pauvre². » Les 300,000 souverains de la Rome républicaine avaient donc facilement accepté César comme successeur de l'aristocratie ancienne. César ne payait-il pas les charges de l'hérédité? Ne donnait-il pas comme le sénat de l'argent et du blé? N'avait-il pas des jeux et des triomphes? N'élevait-il pas des thermes? N'amenait-il pas des aqueducs? Quel privilège manquait des libertés républicaines? Si Caligula, dans ses folies impériales, avait quelquefois inquiété le peuple, Caligula lui avait donné de magnifiques festins, et plusieurs jours de suite lui avait jeté de l'or du haut de son palais³. Claude l'avait laissé paisible; Néron le comblait. Non-seulement il lui faisait la grâce de monter sur le théâtre, de danser et de chanter pour lui: non-seulement, à ses fêtes, il lui jetait des milliers de billets, loterie grandiose où gagnait tout le monde, qui de riches étoffes, qui des tableaux, un cheval, un esclave; où les moins heureux avaient pour consolation du blé, des oiseaux rares, des plats recherchés; où les gros lots étaient des

1. *Nullum macelli vectigal majus Romæ clamore plebis incusantis apud omnes principes donec remissum portorium mercedis hujus.* (Pline, *ibid.*)

2. *Temporibus diris igitur jussuque Neronis Longinum et magnos Senecæ prædivitis hortos Clausit, e egregias Lateranorum obsidet ædes Tota cohors. Rarus venit in cœnacula miles.*

(Juvénal, *Sat.* X, 45.)

3. Suet., *in Caio*, 17, 37 — 247 hommes périrent dans cette foule, selon le ms. de Vienne.

perles, des pierres précieuses, des lingots, que dis-je? un navire, une maison, une terre¹! Mais de plus Néron abolissait des impôts²; Néron, au début de son règne, à son époque de sagesse et de parcimonie à la façon de Louis XII, Néron, dans un bel accès de miséricorde financière, pensa même à supprimer tout impôt indirect : il fallut toutes les prudentes admonitions du sénat pour lui faire maintenir l'équilibre entre le budget des recettes et celui des dépenses³. Néron avait des prétentions comme financier; il critiquait la prodigalité de ses prédécesseurs, qui n'avaient jamais su mesurer leur dépense au revenu, et lui, disait-il, avait trouvé moyen de faire, au profit de ses sujets, une économie annuelle de 60 millions de sesterces⁴.

Ces mouvements de générosité fiscale étaient passagers, il est vrai. Les publicains étaient là pour y mettre bon ordre. Un moment arrêtée dans son cours, la marée montante des impôts continuait à s'élever. Néron ordonnait que les tarifs jusque-là tenus secrets fussent publics : au bout de quelques années, les tarifs retombaient sous le secret. Néron abrégait la prescription en faveur des débiteurs, assurait un prompt jugement à ceux qui se plaignaient des violences des publicains; mais les publicains, fermiers de l'impôt, avaient et les besoins de Césars à satisfaire et leur propre fortune à augmenter; les réglemens sages tombaient dans l'oubli; le fisc devait finir toujours par avoir raison⁵.

Mais qui souffrait de sa victoire, sinon les provinces? Le provincial qui payait l'impôt pour sa terre, qui ne pouvait

1. Suet., *in Ner.*, 11.

2. *Id.*, 10.

3. *Id.*, XIII, 50, 51.

4. *Id.*, XV, 18.

5. Tacite, *Annal.*, XIII, 5.

entrer en Italie sans subir les exactions de la douane; ce *stipendiaire*, comme on le nommait, livré à la merci du procureur de César, payait la dîme au peuple de Rome, et entretenait sa royauté coûteuse. Pour bien comprendre les finances romaines, et ce budget dont nous avons vu le chiffre sous la république, bien modique auprès du chiffre de nos budgets¹, il faut, comme le fait un savant écrivain, le comparer à celui des États-Unis. L'empire était, sous un maître absolu, une véritable fédération : des villes, des peuples, des royaumes même, réunis dans son sein, avaient conservé leurs lois, leurs magistrats, leur gouvernement intérieur, leurs dépenses locales, leur budget. Le budget de l'empire, comme celui des États-Unis, devait donc porter un chiffre relativement peu élevé; mais aussi il devait faire face à peu de dépenses. Le budget de l'empire se dépensait à Rome presque tout entier, et il n'était guère autre chose que la liste civile du peuple de Rome.

Les trois cent mille pensionnaires du sénat, devenus autant d'amis de l'empereur, n'avaient donc pas sujet de se plaindre. Ils voyaient la vie précaire et menacée de l'aristocratie; ils en jouissaient davantage de leur liberté et de leur repos.

Aussi, même après l'incendie de Rome, qui porta un rude coup à la popularité de Néron, il garda toujours des amis. Tacite, dans un passage précieux, divise le peuple

1. Avant la victoire de Pompée sur Mithridate, 200 millions de sesterces (38,810,000 fr.), depuis cette victoire, 550 millions de sest. (104,801,000 fr.). Remarquez encore que, vers la fin de la république, le revenu de l'État fut diminué — par la libéralité de César qui, pendant son consulat, remit aux publicains qui affermaient les revenus de l'Asie un tiers de leurs marchés, — par sa loi agraire, — par la suppression momentanée des droits de douane, — enfin par les mesures populaires du tribun Clodius, qui, pour donner au peuple le blé gratuit, diminua d'un cinquième le revenu public. V. Cic., *pro Sextio*, 25; *ad Attic.*, II, 1 et 16; Suet., *in Cæs.*, 20.

de Rome en deux classes¹ : l'une vit de son bien ou de son travail, ou bien encore, dépend des sénateurs et des chevaliers, est cliente des grandes maisons², mange leur pain, pense avec elles; celle-là n'a pas besoin de César, et par conséquent le déteste. L'autre partie du peuple ne travaille pas, a besoin d'un patron, et n'a de patron que César; elle le craint peu, par conséquent elle l'aime; « mauvaise valetaille de la cité, amateurs de cirques et de théâtres, hommes couverts de dettes qui se mettent à la solde de la cour³. »

Ces hommes-là ont leur franc parler avec l'empereur; ils ont jusqu'au droit de pleurer Octavie⁴. Néron s'éloigne-t-il? le pain va renchérir, les spectacles vont faire relâche, le peuple gémit de l'absence de Néron⁵. Croyez-vous que ces hommes regrettent les journées qu'on leur fait perdre sur es bancs du théâtre? qu'ils se plaignent des larges *frumentations* au moyen desquelles ils restent les bras croisés sous les portiques? qu'ils n'aillent pas de grand cœur, lorsque Néron est enrhumé, faire des sacrifices pour sa voix céleste, dont ils peuvent bien se moquer tout bas? qu'ils gémissent d'être, avec toute la population de Rome, organisés, enrégimentés, disciplinés en claque théâtrale pour l'honneur de l'impérial histrion, applaudissant en mesure, criant *vivat* à point nommé au signal des chefs et sous le fouet des centurions⁶? Croyez-vous qu'en tout cela ils voient la plus légère atteinte à leur dignité?

1. Tacite, *Hist.*, I, 4.

2. Pars populi integra et magnis domibus annexa, clientes libertique damnatorum et exulum. (*Ibid.*)

3. Plebs sordida, et circo ac theatris sueta, simul deterrimi servorum, aut qui adesis bonis per dedecus Neronis alebantur. (Tacite, *ibid.* V, aussi *Annal.*, XIV, 22; XV, 36.

4. Tacite, *Annal.* XIV, 60. Vulgi questus idcirco minus timentis.

5. Tacite, *Annal.*, XV, 36.

6. Tacite, *id.*, XVI, 4, 5.

Du reste, quelle grandeur et surtout quelle puissance n'a pas à elle des gens qui l'applaudissent, même avec une certaine bonne foi? Au 8 thermidor, il y avait un peuple pour encenser Robespierre à sa fête des Tuileries; au 9 thermidor, un autre peuple pour le maudire sur l'échafaud de la place Louis XV. Faudra-t-il donc, en histoire comme en politique, ne faire autre chose que compter les voix? Cent ou cinquante mille lazzaroni à Rome eussent-ils proclamé Néron un grand homme, Thraséa un faquin, le meurtre d'Agrippine une belle action, l'histoire est-elle forcée d'être de leur avis? Et la tyrannie impériale est-elle justifiée parce qu'elle s'arrêtait là où elle n'avait que de médiocres profits à faire et d'inutiles vengeances à exercer, parce que habituellement elle ne menaçait pas un homme, s'il n'était sénateur ou chevalier, c'est-à-dire s'il n'avait à peu près cinq mille livres de rente?

Ce qu'était le peuple de Rome dans l'empire, les préto-riens l'étaient dans l'armée, seuls privilégiés, parce que d'eux seuls on croyait avoir besoin. Le pauvre légionnaire servait, à dix as (63 cent. 1/2) par jour, seize ans, vingt quelquefois, supportait les fatigues de la guerre et les rigueurs du centurion; mutilé, blanchi par l'âge, l'époque de son congé n'était pas toujours celle de sa liberté, ou bien, pour dernière retraite, on lui donnait à cultiver des marécages ou d'arides montagnes¹. Le prétorien, au contraire, vivait à Rome, au milieu des joies et de l'oisiveté de la ville; il avait deux deniers (2 francs 03 cent.) par jour, des congés fréquents, le blé à bon marché, et au bout de seize ans il était libre. Puis venaient les circonstances extraordinaires, où l'on avait à payer sa fidélité: Tibère,

1. Ne dimissis quidem finem esse militiæ... (Tacite, *Annal.*, I, 17, 26.

après la chute de Séjan, lui faisait distribuer mille as (66 francs) par tête¹; Néron, après avoir étouffé le complot de Pison, donnait deux mille sesterces (508 francs) et le blé pour rien². A la mort d'un prince, les prétoriens se gardaient de faire un nouvel empereur sans réclamer leur droit de joyeux avènement (*donativum*). Claude, le premier, avait ainsi payé la pourpre 150 millions de sesterces³; Néron ne manqua pas à ce précédent⁴. Entre les prétoriens et les empereurs, il y avait donc une vieille habitude de largesse d'un côté, de protection de l'autre : c'était la maison militaire des Césars, la milice, non de l'État, mais de la famille; liée par un peu de cet amour héréditaire pour les princes, qui appartient en propre aux États modernes⁵. En un mot, les prétoriens faisaient les empereurs; le peuple pouvait s'aviser de les défaire : les prétoriens et le peuple étaient le point de mire des Césars, autant que l'étourdissement de leur fortune permettait aux Césars d'avoir une politique.

Restent donc les disgraciés du monde romain : les provinces dans l'empire, dans l'armée les légions. On pourrait n'en faire qu'une seule et même chose; car, toute puissance étant dans la force matérielle, Rome, c'étaient les prétoriens; les provinces, c'étaient les légions.

Au commencement de chaque règne, il y avait un instant de faveur pour les provinces. C'était des provinces que l'ar-

1. Suet., *in Tiber.*, 36.

2. Tacite, *Annal.*, XV, 72. Suet., *in Tiber.*, 10.

3. Il paya ou au moins promit par tête 15,000 sest. (3,950 fr.). Suet., *in Claud.*, 10. Josèphe dit 5,000 dragmes (4,985 fr.). *Antiq.*, XIX, 3. Je compte 10,000 prétoriens.

4. Tacite, *Annal.*, XII, 69.

5. Miles urbanus, longo Caesarum sacramento imbutus et ad deserendum Neronem arte magis et impulsu quam suo ingenio traductus. (Tacite, *Hist.*, I, 5.)

gent venait, et j'ai dit combien au commencement de leur règne, et quand ils voulaient rester dans les voies régulières, les empereurs avaient besoin de ménager l'argent¹. Les procès contre les magistrats déprédateurs des provinces remplaçaient alors au sénat les procès contre les ennemis de César; Tibère, qui fonda toutes les traditions impériales, se fit même du soulagement des provinces un moyen de succès, et des accusations contre les spoliateurs une transition à ses terribles accusations de majesté². Les provinces avaient le droit d'accuser; elles eurent longtemps celui de rendre des actions de grâces et de décerner des éloges. La réputation de leurs magistrats dépendait de leur rancune ou de leur reconnaissance, et les vieux Romains se plaignaient même qu'on en fût venu au culte et à l'adulation envers elles³.

Mais à mesure que le vertige impérial montait à la tête

1. V. ci-d. tome II, p. 6 et suiv.

2. Sur ces accusations, V. entre autres Tacite, *Annal.*, III, 63, 70; IV, 15; XIII, 33; XV, 20.

3. Colimus externos et adulamur, dit Thraséa dans le sénat; V. Tacite, *Annal.*, XV, 20 et suiv. — Loi d'Auguste qui défend de lever des hommes ou des impôts au-dessus du chiffre légal; qui ordonne aux magistrats de quitter la province avant l'arrivée de leur successeur, et de rester à Rome pendant trois mois, afin de répondre à toute espèce d'accusation. Dion, LIII, 15; LX, 25. — Sénatus-consulte qui rend responsables les magistrats des provinces des délits commis par leurs femmes (an 54). Tacite, *Annal.*, IV, 20. Ulpian, *Digeste*, 4. § 2 *de Officio proconsulis* (1, 16). — Défense de recevoir des présents. Dion, LX, 25. Plin., *Ép.* IV, 9 (an 41). — Défense de donner des jeux et des spectacles. Tacite, *Annal.*, XIII, 31. Suet., *in Ner.*, 10 (an 58). — Défense faite aux sénats des villes alliées de délibérer sur des actions de grâces à rendre devant le sénat romain au propréteur ou au proconsul; défense à qui que ce soit de se charger de cette mission (an 63). *Annal.*, XV, 20. (Auguste avait défendu de leur rendre des actions de grâces pendant leur séjour dans la province ou pendant les soixante jours après leur départ. Dion, LVI.) — Il était aussi interdit aux magistrats de se marier dans leur province. Loi 38, 57, 63. *Digeste, de Ritu nuptiarum* (XXIII, 2). Loi 6, *Code, de Nuptiis* (v, 4). — Nul ne pouvait être gouverneur, assesseur ou employé dans la province où il était né. Dion, LXXI, 31. Paul, V, 12 § 4, 5.

du prince, la peur et la volupté, l'argent à répandre et les têtes à faire tomber, faisaient d'abord négliger, puis opprimer les provinces. On sacrifiait facilement les intérêts éloignés aux passions plus voisines, la Gaule ou l'Espagne au peuple de Rome, les légions aux prétoriens. Quand on avait ajouté aux spectacles et à la paye, que le peuple au théâtre et les cohortes au camp criaient bravo, on se croyait en sûreté.

Peu à peu donc les gouverneurs s'enhardissaient, les abus réprimés se montraient de nouveau. Il fallait des proscrits à César, et la richesse devenait un crime loin de Rome comme dans ses murs¹. Il fallait de l'argent au proconsul, de l'argent pour se faire des amis, pour donner des jeux, pour acheter des éloges et se faire absoudre, par l'approbation de quelques hommes, ses créatures, des exactions commises envers tous. Les femmes des gouverneurs, violentes, prodigues, pleines d'ambition et d'arrogance, avaient leur palais, leur cour, leur cortège, leurs audiences; ce qu'il y avait d'hommes mal notés dans la province se mettait à l'abri sous la toute-puissance féminine².

Il n'en put être autrement sous Néron. Quelques modernes ont voulu lui faire une réputation d'équité et de popularité dans les provinces; je ne vois rien qui la justifie. Claude avait bien donné quelques soulagements aux souffrances des sujets de Rome : mais Néron avait à payer ses

1. V. entre autres Tacite, XV, 20.

2. V. Tacite, IV, 20, et surtout la discussion au sénat, lorsqu'on voulut renouveler la loi ancienne qui défendait aux gouverneurs d'emmener leurs femmes avec eux dans les provinces. Tacite, *Annal.*, III, 33 et 34. V. aussi Suet., *in Aug.*, 24; Juvénal, *Sat.* VIII, 127. Sénèque fait l'éloge de la femme d'un gouverneur d'Égypte qui, « pendant seize ans qu'elle habita cette province, ne se montra jamais en public, n'admit jamais chez elle un habitant de la province, ne demanda rien à son mari, ne permit pas qu'on fil passer par elle aucune demande. » *Ad Helviam*, 17.

extravagances et ses débauches; comment eût-il ménagé l'or des provinces? Nous ne voyons sous lui, dans la Judée dont Josèphe nous raconte l'histoire locale, dans la Gaule, l'Espagne, la Bretagne, dont nous allons dire les révoltes, que publicains qui rançonnent les peuples, usuriers romains qui les dévorent, gouverneurs qui pillent ou au moins laissent piller. Si Néron a été populaire quelque part, cela a pu être à Rome dans les quartiers habités par les désœuvrés du Cirque et les mendiants du Forum; peut-être à Ostie, peut-être à Naples, au plus loin en Grèce; mais au delà bien peu.

Depuis l'incendie de Rome surtout et les déprédations par lesquelles Néron avait fait contribuer le monde à la restauration de sa capitale, le gouvernement de César était impopulaire dans les provinces. Moins gâtées que le peuple de Rome, elles n'étaient pas à la hauteur de la servilité romaine. Tacite nous peint un provincial, homme simple, qui arrive au spectacle à Rome pendant que César chante, reste tout étonné de cet empereur qui joue un rôle et de ce peuple qui l'applaudit, se perd au milieu de cet enthousiasme discipliné, laisse tomber ses mains de fatigue, crie quand il faudrait se taire, se tait quand il faudrait crier, trouble les chefs de claque, et reçoit les coups de canne des centurions¹.

Au milieu des provinces vivaient les légions. Une même défaveur auprès de César; un séjour de plusieurs années dans les mêmes lieux; souvent la communauté d'origine (car les légions se recrutaient surtout dans les provinces)²,

1. Tacite, XVI, 5. V. dans Josèphe la conduite des différents procureurs de Judée sous Tibère, Claude et Néron.

2. V. Tome I, p. 265, t. II, p. 105, 108, 136. Ajoutez-y ce passage qui prouve et le dégoût général pour le service militaire et l'habitude de faire les levées hors d'Italie : « Tibère émit la pensée de partir pour les pro-

rapprochaient les uns des autres des sujets de Rome et ses soldats. Traités avec une défiante et jalouse attention, éloignées les unes des autres et de Rome (car le centre de l'empire se maintenait presque sans soldats); disséminées sur le Rhin, le Danube, l'Euphrate et le Nil, campées au pied de l'Atlas ou enfermées dans la prison maritime de l'île de Bretagne : les légions enviaient et haïssaient les prétoriens, comme les provinces enviaient et haïssaient le peuple de Rome.

Leur disgrâce était une tradition d'Auguste, qui avait longtemps subi et qui avait appris à craindre la toute-puissance militaire¹. A sa mort, elles se révoltèrent et voulurent secouer la rude discipline qu'il avait fait succéder à la discipline indulgente de Jules César : le vieux levain des guerres civiles restait encore dans le cœur de ces vétérans. L'armée de Pannonie chassa ses officiers, réunit ensemble les aigles de ses légions, envoya une députation à Tibère; elle lui demandait que le temps de service fût abrégé, que la solde fût plus forte, qu'un terme fût mis aux violences des centurions. Une armée en Germanie alla plus loin, sollicita Germanicus son général de se laisser proclamer empereur. Une troisième armée attendait l'événement, prête à se révolter, et le général qui la commandait ne craignit pas de dire dans la suite que, s'il n'eût maintenu ses légions dans le devoir, l'empire était perdu².

vinces. Il donnait pour prétexte le grand nombre de vieux soldats à mettre à la retraite, et la nécessité de remplir par de nouvelles levées les vides de l'armée. Il ne se faisait plus, disait-il, d'engagements volontaires, ou, quand il y en avait, ils ne fournissaient que des soldats lâches ou indisciplinés; des mendiants et des vagabonds étaient presque les seuls qui entrassent volontairement dans les rangs de l'armée. » Tacite, *Annal.*, IV, 4.

1. V. Tome I, page 229.

2. V. Tacite, *Annal.*, IV, 48, et, sur ces révoltes, les chapitres de Tacite, I, 16 et suiv., curieux par la peinture de la vie militaire des Romains et les détails sur la condition des soldats.

A la mort de Caïus, il en fut de même; Galba qui commandait en Germanie, fut sollicité de se proclamer empereur¹. Sous Claude, élu des prétoriens, les légions voulurent à leur tour élire un empereur; Furius Camillus se fit prêter serment par l'armée de Dalmatie, et pendant cinq jours fut appelé César². Tous ces souvenirs étaient autant d'avertissements pour Néron et fortifiaient en lui les traditions d'Auguste.

Aussi, sous son règne, l'armée est-elle plus que jamais suspecte. Tous les proscrits sont accusés de tourner les yeux vers elle; l'armée des Gaules est prête, dit-on, à soutenir Sylla; l'armée d'Orient, Plautus³; un des crimes de Fénius Rufus est sa popularité auprès des soldats⁴. Le soldat n'aime pas Néron, empereur peu militaire, qui passe sa vie avec des fous et des courtisanes, qui chante et danse au théâtre, qui se garde de haranguer ses troupes de peur d'endommager sa belle voix, qui, dans ses embarras financiers, laisse la solde s'arriérer⁵. Néron craint ses soldats : quand la conjuration de Pison lui inspire des alarmes, il envoie des patrouilles autour de Rome; mais le soldat romain ne marche pas seul; des soldats germains sont mêlés dans les rangs. Quand il s'agit d'arrêter Pison, César n'envoie que des conscrits; il avait peur des vétérans⁶.

Il s'inquiète peu de la diminution de l'esprit militaire. Que vingt-huit légions (180,000 hommes) seulement gardent cet immense empire; que 4,200 soldats romains

1. Suet., *in Galbâ*, 7.

2. V. ci-dessus, page 80.

3. Tacite, XIV, 57, 60.

4. *Id.*, XIV, 51.

5. Suet., *in Ner.*, 32.

6. *Vetus miles timebatur.* (Tacite, XV, 59.)

soient seuls dans l'intérieur de la Gaule¹ : que les provinces soient mal défendues contre les barbares ; que des établissements fondés sur les frontières soient abandonnés avant même qu'on ne les attaque ; que des commandants brûlent leurs forteresses faute de pouvoir les défendre ; que des vétérans établis dans les terres conquises désertent ces champs à peine défrichés, et les laissent en proie aux barbares² : l'empereur a autre chose à songer, il a trop à faire à Rome pour savoir ce qui se passe sur le Rhin.

C'est ici un des vices de la politique de Tibère : enfermés dans Rome, les Césars pensaient peu aux provinces, et ne pensaient aux armées que pour les redouter. De là, l'oppression des unes, l'affaiblissement des autres. Deux sortes de magistrats gouvernaient les provinces : les uns, magistrats civils, sous le titre de procurateurs, affranchis de César, créatures du palais, achetaient leurs charges à prix d'argent et regagnaient leurs avances en faisant marché de la justice³ ; c'est à ceux-là que Néron disait dans leur audience de congé : « Tu sais de quoi j'ai besoin⁴. » Les autres, commandants militaires, étaient suspects à ce seul titre ; sous Néron, un général romain dans les Gaules conçut le projet d'un canal de la Saône à la Moselle⁵ (magnifique communication entre les deux mers) : ses amis l'avertirent qu'il se gardât bien de l'exécuter ; c'eût été gagner des amis dans sa province, et par là se rendre suspect à César. La crainte de César, dit Tacite, arrêtait

1. Selon le compte de Josèphe, *de Bello*, II, 28. (Vers la fin de Néron.)

2. Tacite, *Hist.*, IV, 14, 15.

3. Senec., *de Benef.*, I, 9. Nummarium tribunal... audita utrimque licitatione, alteri addici non mirum : quæ emeris vendere, jus gentium.

4. « Seis quid mihi opus sit ; » et : « hoc agamus ne quis quidquam habeat. » (Suet., 32.)

5. Tacite, XIII, 53.

toute pensée louable : Galba, en Espagne, après avoir fait longtemps une sévère police contre les maltôtiers, changea de système, disant qu'après tout, « à qui ne fait rien on ne demande pas de compte¹. »

César ne permettait volontiers ni la popularité aux gouverneurs, ni la guerre aux soldats. Il préférait récompenser des généraux sans qu'ils eussent combattu, et les dédommager par des honneurs de la gloire dont il les privait. Déjà Tibère, voyant l'empire entamé par les barbares, avait mieux aimé dissimuler ces plaies que de permettre la guerre à personne², tant une victoire lui semblait chose redoutable ! Claude avait envoyé à Corbulon, qui plantait déjà ses tentes sur le sol des Germains, l'ordre de repasser le Rhin et de retourner dans ses quartiers, et Corbulon s'était retiré en disant ce seul mot : « Heureux les généraux de l'ancienne Rome ! » Claude, pour le consoler, lui donna les privilèges du triomphe au lieu de la permission de combattre³.

Enfin, sous Néron, à la vue du long repos des armées romaines, les Barbares commencent à se dire que César a ôté à ses généraux le droit de mener à l'ennemi⁴. Déjà, à travers les bois et les marécages, les Frisons⁵, amenant avec eux dans de légères barques leurs enfants et leurs vieillards, envahissent des terres romaines destinées à la charrue, mais abandonnées ; déjà les Germains le long du Rhin, les Parthes à l'Orient, les Maures au Midi, insultent les frontières de l'empire. Plusieurs légions en Arménie sont passées sous le joug ; la Syrie n'est défendue qu'avec

1. Suet., *in Galba*, 10.

2. Ne cui bellum permetteret. V. Tome I, page 343 et suiv.

3. Tacite, *Annal.*, XI, 19, 20.

4. Ereptum legis jus ducendi in hostem. (*Id.*, XIII, 54)

5. *Ibid.* (An 59).

peine; la Bretagne opprimée se révolte (61); la Judée se révolte (66), défait une armée romaine, et des affiches injurieuses placardées dans Rome reprochent à Néron son incroyable faiblesse¹.

Les races germaniques surtout, poussées en arrière par César, Auguste et Germanicus, qui pressentaient là les destructeurs de Rome², les races germaniques reprennent courage. Elles viennent peu à peu à la charge; elles attaquent ce grand corps, qui, mal gouverné, ne se défend qu'avec lourdeur; elles se poussent les unes les autres contre ce colosse. Elles y mordent et finiront par être irrésistibles, grâce moins à leur propre force, qu'à la diminution calculée des forces de l'empire. Aussi chaque jour depuis, la tâche des empereurs, en combattant les Barbares, devint-elle plus sérieuse, et les derniers Césars, souvent plus courageux et plus dignes, purent rejeter leurs affronts sur les Césars de la première race.

Telle était la situation de Rome et de l'empire, du sénat et des provinces, des prétoriens et de l'armée.

Mais, si abaissées qu'elles fussent, au jour où Néron dut périr (an 68), ce furent les provinces qui donnèrent le signal aux légions. La Gaule, riche et vigoureuse, entrée fortement dans la vie romaine, déjà pillée sous Caligula, accablée d'impôts par Néron, secoua la tête. Sous Sacrovir, elle avait fait trember Tibère; Claude l'avait soupçonnée de sympathie pour Valérius Asiaticus; Néron, de compli-

1. Suet., *in Ner.*, 39. V. aussi Dion. Tacite, *Annal.*, XV, 2, 10, 14. Sur la révolte de la Bretagne (an 61), Tacite, XIV, 29; Xiphilin, LXII. Monnaies de l'an 61 avec le nom de PAVLLIN (Suétonius Paulinus qui soutint cette guerre); Mars, ou soldat romain écrasant sous son pied un casque ou une tête humaine.

2. V. surtout, en ce qui touche les pressentiments de César à cet égard, *Cæsar, de Bello Gallico*, II, 31, 33.

citée avec Sylla¹. Ces hommes, nos aïeux, étaient « d'une âpre et difficile nature, embarrassante pour les Césars quand ceux-ci manquaient de pudeur, de mesure ou de dignité². » Le propréteur Vindex, Gaulois de naissance et descendant des anciens rois d'Aquitaine, au lieu d'une armée qu'il n'avait pas, convoqua une assemblée nationale. Les vieilles races celtiques s'indignèrent à l'entendre parler de cet empereur qu'il avait vu chanter et déclamer sur la scène. Tout le centre de la Gaule, Arvernes, Séquanes, Viennois, prirent les armes; Vindex eut autour de lui 100,000 hommes. Mais toute nation était faible contre Rome; il fallait que cette révolte d'une « province désarmée³, » de nationale devint militaire. Aussi Vindex fit-il un appel aux chefs des troupes romaines; il écrivit à Galba, proconsul d'Espagne, lui demandant de « se mettre à la tête du genre humain. »

Sulpicius Galba était un ancien noble (il descendait de Pasiphaé, mère du Minotaure, ce qui constituait sans doute une très-illustre origine); un vieux soldat qui s'était confiné dans d'obscures victoires sur les Bretons et les Africains, pour échapper à la cruauté de Caius et au dépit amoureux d'Agrippine; envoyé ensuite dans l'Espagne Tarragonaise, alors que Néron « ne craignait pas encore les hommes placés haut⁴, » Galba n'avait pas tardé à s'y effacer. Il ménageait les traitants qu'il soupçonnait d'affinité avec Néron, mais, d'un autre côté, il plaignait le pauvre peuple, laissait circuler des satires contre le prince,

1. Tacite, *Annal.*, XI, 1; XIV, 57. Erectas Gallias ad nomen dictatoris.

2. Mentis duræ, retorridæ, et sæpe imperatoribus graves. (Lamprid., *in Alex. Sever.*, 59.) — Quibus insitum, leves et degenerantes à civitate romanâ et luxuriosos principes ferre non posse. (Pollio, *in Gallieno*, 4.)

3. Inermis provincia. (Tacite, *Hist.*, I, 46.)

4. Plutarq., *in Galbâ*.

et, dans la crainte d'une disgrâce, ne voyageait pas sans un million de sesterces en or. Un tel homme ne pouvait devenir empereur qu'en un péril extrême, ni se révolter que par prudence¹.

Or, il recut à la fois la lettre de Vindex, une autre du gouverneur d'Aquitaine qui l'appelait à son secours contre Vindex, enfin un message intercepté, par lequel Néron donnait ordre de l'assassiner. Dès lors les oracles et les prodiges ne manquèrent pas, selon l'habitude de ce siècle, pour l'encourager à la révolte. Il n'avait qu'une légion, mais il comptait, comme Vindex, sur le mouvement national; comme lui, dans une assemblée de la province, en face des images de ceux que Néron avait fait périr, il harangua le peuple, envoya des proclamations par toute l'Espagne, leva des légions espagnoles, forma un sénat d'Espagnols, et fit mettre aux portes de sa chambre une garde de chevaliers: c'était une Rome ibérique qui se soulevait contre la vieille Rome.

L'éveil était donné, le secret de l'empire trahi; on apprenait « qu'un empereur pouvait se faire ailleurs qu'à Rome². » Tout l'Occident s'agite; des généraux qui avaient repoussé et même trahi de précédentes insinuations de Vindex, à la nouvelle du mouvement de Galba, se lèvent pour être ses auxiliaires ou ses rivaux. Claudius Macer, en Afrique, songe à s'emparer de l'empire, et arrête les convois de blé qui partent pour Rome. Fonteius Capito, dans la Germanie inférieure, commence aussi à se soulever³. Othon, en Lusitanie, se joint à Galba. Homme de cour, Othon prête à Galba sa vaisselle et ses esclaves, plus dignes

1. Suet., in *Galbâ*, 1-9. Tacite, *Hist.*, I, 45, 49. Plutarq., in *Galbâ*.

2. Tacite, *Hist.*, I, 4.

3. Suet., in *Ner.*, 47. Plutarq., in *Galbâ*. Tacite, *Hist.*, I, 53.

d'un empereur; Rome en était déjà au point que cette pompe fût un accessoire obligé de l'usurpation.

Pendant ce temps, que faisait Néron? A la première nouvelle, il s'est peu ému. Il était à Naples, sa bonne ville; il tressaille de joie à l'idée du pillage des Gaules; il va voir des athlètes. — Les nouvelles deviennent plus graves, il ne s'inquiète pas encore, et reste huit jours sans donner un ordre ni faire une réponse. — Rome se remplit des proclamations injurieuses de Vindex. Néron écrit cette fois au sénat qu'il ne peut venir, parce qu'il a mal à la gorge et qu'il nuirait à sa belle voix; que d'ailleurs Vindex est bien sot de l'appeler « mauvais musicien, » lui qui a donné tant de soins et tant d'années à cet art; que chacun peut juger si personne chante mieux que lui; que l'absurdité de ce reproche doit faire mesurer la valeur des autres. — Les nouvelles sont plus inquiétantes encore, il part pour Rome; mais, sur la route, un bas-relief qu'il rencontre et qui représente un Gaulois traîné aux cheveux par un Romain, lui semble un présage favorable: il oublie ses craintes, saute de joie, envoie un baiser au ciel. Arrivé à Rome, il délibère quelques instants avec les principaux du sénat, puis il passe le reste du jour à leur montrer un orgue hydraulique d'invention nouvelle: « Nous entendrons cela sur le théâtre, dit-il, avec la permission de Vindex. » — Mais survient la grande nouvelle: ce n'est plus une simple émeute de provinciaux; c'est une armée romaine qui le trahit; Galba s'est révolté! Cette fois Néron tombe comme mort, demeure longtemps sans mouvement et sans voix. Revenu à lui, il se frappe la tête; sa nourrice veut le consoler: « C'en est fait! s'écrie-t-il; il lui arrive ce qui n'est arrivé à nul autre prince: il perd son empire avant de mourir. » Un César s'attendait bien à être assassiné, non pas à être détrôné. — Je ne sais

quelle nouvelle plus favorable lui est apportée : son âme futile a secoué toute sa peur ; il est à table, il chante des couplets contre Vindex et Galba ; il accompagné de ses gestes le son d'une musique folâtre ; il se fait porter au théâtre en cachette, et envoie dire à un acteur qu'on applaudissait : « Tu abuses de mon absence ! »

L'ivresse impériale l'a repris : « Tous les généraux, dit-il, conspirent avec Galba ; il va les envoyer tuer, il va faire mourir tous les exilés, égorger tout ce qu'il y a de Gaulois dans Rome, mettre le feu à la cité, empoisonner le sénat dans un festin, et si le peuple y trouve à redire, lâcher sur le peuple les bêtes du cirque, dignes auxiliaires de sa police. » Extravagances d'un poltron enivré ? fables inventées par la colère du peuple ? je ne sais, voilà du moins quels projets on a prêtés à Néron.

Mais, avant tout, il faut la guerre : mot étrange pour Néron, qui n'a jamais guerroyé que de loin. Le sénat a déclaré Galba ennemi public, sauf à rendre plus tard le même édit contre Néron. César rappelle ses troupes prêtes à partir pour le Caucase, forme une légion des matelots, ses gardiens de Misène et les complices de la mort d'Agripine. Il est magnifique envers les dieux ; il leur voue, s'il est vainqueur, un spectacle où il se fera entendre à eux sur l'orgue, la flûte et la cornemuse, et terminera en dansant le ballet de *Turnus*. Ses préparatifs guerriers sont poussés à la hâte : des chariots sont déjà faits pour porter ses orgues ; les courtisanes du palais coupent leurs cheveux, s'arment de haches et de boucliers, forment une légion d'amazones. Quant à lui, après avoir, en signe de guerre, arboré les faisceaux, sortant de table appuyé sur l'épaule de ses amis, l'âme attendrie par les joies du festin, il ne rêve plus que le drame larmoyant, au lieu du

mélodrame sanglant de la veille : « Une fois arrivé dans la province, en présence de l'ennemi, il s'avancera sans armes, et, sans dire une parole, il se mettra à pleurer. Tous seront touchés ; on s'embrassera, et l'on chantera un hymne de triomphe qu'il fait déjà composer ! »

Cependant Rome murmure ; une levée se fait ; on est réduit à enrôler des esclaves. Néron exige d'énormes impôts ; on refuse de payer. Le peuple de Rome ne sait ce que c'est que prendre l'épée ou payer la taxe. — « Que Néron, dit le peuple, fasse rendre gorge à ses délateurs ! » Rome souffre de la disette, pendant qu'un navire d'Alexandrie apporte au lieu de blé, de la poudre du Nil pour les élégants lutteurs du palais. La nuit retentit de quolibets contre Néron¹, et tout à coup ce pouvoir colossal ne se fait plus obéir dans les carrefours de Rome. Puis viennent les rêves et les présages. Néron a vu des fourmis qui le dévoreraient (Tibère eut une imagination pareille) ; Néron a vu son cheval favori, Asturcon, changé en singe, sauf la tête qui hennit en mesure ; le mausolée d'Auguste s'est ouvert, et une voix en est sortie qui appelait César par son nom ; dans le dernier rôle qu'il a chanté, Néron est tombé en prononçant ce vers :

« Père, mère, épouse, me poussent à la mort ! »

Enfin il se voit en songe au théâtre de Pompée ; les statues des quatorze nations de l'empire s'ébranlent de leur place, descendent vers lui et l'investissent : image vive de ce mouvement universel qui portait le monde contre lui, et que pourtant il ne connaissait pas encore tout entier.

La révolte en effet marchait sans obstacle. Galba, dont

1. « Etiam Gallos eum cantando excitasse... » Noctibus jurgia simulates... vindicem poscebant. (Suet., in Ner., 43.)

Néron avait confisqué les biens à Rome, confisquait en Espagne ceux de Néron, et trouvait des acheteurs. Vindex, dont il avait mis la tête à prix, répondait : « Néron promet dix millions de sesterces à qui me tuera ; je promets ma tête à qui m'apportera celle de Néron ! » quand tout à coup surgit un mouvement nouveau, que l'insuffisance des réécits venus jusqu'à nous, et surtout la perte des écrits de Tacite, ne nous permettent pas de bien apprécier. Virginus, commandant de la Germanie supérieure, marcha contre Vindex. Cependant, après une entrevue, ils étaient sur le point de s'entendre, quand les légions d'elles-mêmes commencèrent l'attaque. Vingt mille Gaulois périrent ; Vindex se tua. Virginus, patriote romain ou sage ambitieux, refusa l'empire de la main des soldats, et proclama souverain le choix du sénat et du peuple : prudent refus qui lui valut le rare bonheur d'échapper pendant trente ans aux défiances de tous les Césars, et de mourir, à quatre-vingt-trois ans, chargé d'honneurs, vénéré de Rome parce que sa vertu l'avait mis en dehors d'elle, loué solennellement par Tacite, et, comme dit Pline, ayant assisté au jugement de la postérité sur lui-même¹.

En même temps, une de ces alarmes dont rien ne peut rendre compte détruisait les espérances de Galba : ses soldats lui obéissaient mal, une partie de sa cavalerie fut au moment de l'abandonner. Des esclaves, apostés par un affranchi de Néron, furent surpris prêts à le poignarder. Quand il sut la mort de Vindex, il se retira dans une ville d'Espagne, écrivit à Virginus, puis songea à se tuer. Le mouvement soulevé contre Néron était donc étouffé

1. « Sux posteritati interfuit. » — Sur ce mouvement et sur Virginus lui-même, V. Xiph., LXIII; Plut., in Galbâ; Suet., in Ner., 47; — in Galbâ, 44; Tacite, *ibid*; Pline, *Ép.* II, 1; VI, 10; IX, 49.

comme de lui-même, et par cette seule terreur que la puissance impériale inspirait.

Mais Néron ne le sait pas : il vient d'apprendre les déflections nouvelles qui ont suivi celle de Galba ; il se lève au milieu de son repas, renverse la table, brise deux coupes de cristal qu'il aimait. Rome, les provinces et l'armée lui manquent à la fois ; il demande du poison à Locuste, se retire dans les jardins de Servilius¹, pense à fuir. L'Orient peut lui servir de refuge. Les astrologues, en lui annonçant sa chute dans Rome, lui ont promis l'empire de l'Asie. Des Juifs flatteurs ont fait de lui leur Messie ; ce peuple, depuis trente ans que les prophéties sont accomplies, partout en quête de son Christ, applique à Néron, comme plus tard il appliquera à Vespasien, des oracles répandus, selon Tacite, dans tout l'Orient ; on promet à Néron la royauté de Jérusalem². Néron ne serait-il plus roi, il sera encore grand artiste : la lyre, ornement de sa grandeur sera la ressource de sa disgrâce ; il ira chanter à Alexandrie (remarquez cet attrait pour l'Égypte commun à Caligula, à Germanicus, à Vespasien) ; « le virtuose ne trouve pas de terre qui ne le nourrisse³. » — Mais la lâcheté de Néron enhardit chacun à lui résister. Les officiers du prétoire refusent de le suivre dans sa fuite ; l'un d'eux même lui dit : « Est-il donc si dur de mourir⁴ ? » Il ira demander aux Parthes un asile ; il ira se jeter aux pieds de Galba ; il ira au Forum en habit de deuil ; du haut des rostrs, il implorera la pitié du peuple, demandant comme retraite la préfecture de l'Égypte. Il ne peut se faire à

1. Entre la voie Appia et la route d'Ostie, près du bastion actuel de Sangallo.

2. Suet., in Ner., 40. *Id.*, in Vesp. Josephus, de Bello. Tacite, *Hist.*, V.

3. τὸ τέχνην πᾶσα γαῖα τρέφει. (Suet., *ibid.*)

4. Usquē ad eò ne mori miserum est ? (Virgile.)

envisager la mort : il a déjà dans son portefeuille une harangue toute prête à adresser au peuple. Mais non ; la populace, avant qu'il soit au Forum, l'aura déchiré. Que fera-t-il donc ?

Tout pourtant est encore dans l'ordre accoutumé ; les prétoriens veillent à sa porte. Après une longue agitation, Néron s'est assoupi. Au milieu de la nuit, il se réveille ; les prétoriens ne sont plus à leur poste ! Il envoie chez ses amis : nul ne répond ; Tigellin l'a abandonné ! Suivi de quelques affranchis, il va frapper de porte en porte ; les portes demeurent fermées. Il revient dans sa chambre ; les officiers de sa chambre ont pris la fuite. Son lit a été pillé, et on n'a pas même eu la triste pitié de lui laisser sa boîte de poison. N'y aurait-il pas du moins un gladiateur pour le tuer ? Il ne s'en trouve pas. « Je ne puis donc, s'écrie-t-il, trouver ni un ami ni un ennemi ! » C'est bien le mot de Suétone : le monde le quitte.

Il faut expliquer cette catastrophe dernière. Celui qui renverse Néron n'est ni Vindex, ni Galba ; c'est un ignoble personnage ; bâtard, disait-on, d'une courtisane et d'un gladiateur, mais selon lui, de Caligula ; Nymphidius, devenu préfet du prétoire pour avoir aidé à vaincre la conspiration de Pison¹. Cet homme se mit en tête de terminer une lutte dont l'issue était encore douteuse. Il comprit que les soldats devaient se dégoûter un peu de cet empereur fugitif, et ne pas tenir beaucoup à verser leur sang pour sa royauté égyptienne. Il leur annonça que Néron était déjà parti, se fit de son chef le mandataire de Galba, et promit au nom de celui-ci 30,000 sesterces à chaque prétorien et 5,000 à chaque légionnaire (ce qui, au compte

1. Tacite, *Annal.*, XV, 72. *Hist.*, I, 5. Plutarq., *in Galbâ.*

de dix mille prétoriens et de deux cent mille légionnaires, faisait une somme de 322,000,000 de francs) : promesse impossible à tenir, que Galba n'avait pas faite, et que pourtant il paya de sa vie.

Par suite de cette promesse, les prétoriens, seule force de l'empire, quittèrent donc leur maître¹. Pour ce qui me reste à dire, je citerai Suétone. Il est bon de juger de son style, et de voir si l'on peut accuser de partialité ce procès-verbal écrit avec tant de minutie et d'indifférence.

« Néron voulut se jeter dans le Tibre : mais il s'arrêta, et comme il désirait, pour se recueillir, un lieu un peu plus retiré, Phaon, son affranchi, lui offrit sa maison hors de la ville, entre la voie Salaria et la voie Nomentana, vers le quatrième mille » (près du lieu appelé aujourd'hui *Serpentara*). « Il était nu-pieds et en tunique ; il revêtit une *poenula* (manteau à capuchon) de couleur fanée, mit un mouchoir devant sa figure, et monta à cheval, accompagné seulement de quatre hommes, dont l'un était Sporus. Déjà effrayé par un tremblement de terre et par un éclair qui se montra devant lui, il entendit en passant auprès du camp les cris des soldats qui le maudissaient et faisaient des vœux pour Galba. Un passant même vint à dire : « Voilà des gens qui poursuivent Néron ! » et un autre leur demanda : « Quelles nouvelles y a-t-il à Rome de Néron ? » L'odeur d'un cadavre jeté sur la route effraya son cheval ; ce mouvement découvrit sa figure ; un ancien soldat du prétoire le reconnut et le salua. Arrivés au lieu où il fallait quitter la route, ils abandonnèrent leurs chevaux au milieu des buissons et des épines, et ce fut à grand-peine que, par un chemin semé de roseaux et en étendant ses

1. Tacite, *Hist.*, I, 5. Plut., *ibid.* Suet., *in Ner.*, 47.

habits sous ses pieds, Néron put parvenir au mur de derrière de la villa. Phaon l'exhorta à se cacher dans une sablonnière, en attendant qu'on lui préparât les moyens d'entrer secrètement dans la maison; il répondit qu'il ne voulait pas être enterré vif, demeura là quelque temps, et but dans le creux de sa main un peu d'eau de la mare voisine. « Voilà donc, dit-il, le breuvage de Néron ! » Ensuite il enleva de sa *pænula* déchirée par les buissons les épines qui y étaient entrées, et puis, se traînant sur les pieds et sur les mains, par un passage étroit qu'on venait de creuser sous terre, il rampa jusque dans la cellule la plus proche, où il se coucha sur un lit garni d'un mauvais matelas et d'une vieille couverture. Tourmenté par la faim et la soif, il refusa néanmoins du pain noir qu'on lui offrit, mais but un peu d'eau tiède. Chacun le pressant ensuite de s'arracher au plus tôt à tous les outrages qui le menaçaient, il fit creuser devant lui une fosse à sa mesure, ordonna de réunir, s'il se pouvait, quelques débris de marbre, d'apporter de l'eau et du bois pour rendre les derniers soins à ses restes, pleurant à chaque parole et répétant : « Quel grand artiste le monde va perdre ? ! »

« Cependant arriva un courrier de Phaon, dont il saisit les dépêches; il lut que le sénat l'avait déclaré ennemi public et condamné au supplice des lois anciennes; et comme il demanda quel était ce supplice, on lui répondit que le condamné, dépouillé de ses habits, était obligé de placer sa tête dans une fourche, que là on le battait de verges

1. « Hæc est Neronis decocta. » — *Decocta* était une eau chauffée que l'on faisait ensuite rafraîchir dans la neige. Cette recherche était de l'invention de Néron. Pline, *Hist. nat.*, XXXI, 3.

2. *Qualis artifex pereo!*

jusqu'à ce qu'il mourût. Effrayé, il saisit deux poignards qu'il avait sur lui, en essaya la pointe, et les cacha ensuite, l'heure fatale, disait-il, n'étant pas encore arrivée; puis il exhortait Sporus à pousser des lamentations funèbres et à se frapper la poitrine; il suppliait l'un de ses compagnons de l'encourager par son exemple à mourir; il se reprochait sa propre lâcheté : « Je vis pour mon déshonneur. C'est honteux! Néron, c'est honteux! il faut du cœur aujourd'hui. Allons, réveille-toi ! »

« Mais déjà arrivaient des cavaliers avec ordre de le saisir vivant. Au bruit des pas, il s'écria en tremblant :

« Le galop des coursiers a frappé mon oreille ? ! »

« Enfin, aidé par Éphrodite, son secrétaire, il se perça la gorge. Il respirait encore, lorsque arriva le centurion, qui, étanchant la plaie avec son habit, feignit d'être venu pour le secourir. Tout ce que dit Néron fut : « Il est trop tard ! » et : « Voilà donc cette foi jurée ! » Il mourut sur cette parole, ses yeux sortant de leurs orbites et prenant un regard immobile qui fit frissonner les assistants. Ce qu'il avait le plus instamment demandé à ses compagnons, était que personne ne s'emparât de sa tête, et qu'on le brûlât comme on pourrait, mais tout entier. On obtint cette permission d'Icelus, affranchi de Galba, à peine sorti des fers, où, à la première nouvelle des troubles d'Espagne, on l'avait jeté³. »

Ce récit n'est-il pas plein de vie et de lumière? Cet empereur qui la veille ne croyait pas devoir compte d'une vie humaine plus que d'un écu de sa bourse; non pas at-

1. Οὐ πρέπει Νέρων, οὐ πρέπει. κ. τ. λ.

2. Homère, *Iliad.*, X.

3. Suet., *in Ner.*, 48, 49, et Xiphilin, LXIII, p. 727.

taqué, non pas menacé par une révolte présente, mais nuitamment et à petit bruit déserté par la garde de service; perdu uniquement parce qu'il est seul; renversé moins par la force d'autrui que par sa peur, par l'esprit universel de trahison, par la nouvelle de la révolte au moment où la révolte s'éteint! — Cet homme qui, n'étant ni poursuivi, ni condamné encore, ayant le monde ouvert devant lui, renonce à ses projets de défense comme à ses projets de fuite, et voit bientôt, si lâche qu'il soit, que sa seule ressource est de mourir; qui est reçu par grâce, et en grand secret, dans la cave de son affranchi, accompagné de deux autres et d'un misérable, jouet dégradé d'une cruauté infâme, son dernier pourtant et son plus fidèle serviteur! Enfin l'affranchi d'un vieillard absent et d'un empereur douteux encore, sans mission de personne, découvrant à l'instant cette retraite si soigneusement cachée, et dans sa miséricorde, accordant le bûcher au dernier des Césars! N'est-ce pas là une révélation toute vivante du monde romain?

Cependant le sénat, hardi de la seule inaction des prétoriens, proclame Galba. Le peuple applaudit, court par la ville avec le bonnet de l'affranchissement sur la tête, brûle l'encens aux temples, renverse les statues de Néron, met à mort les ministres de ses cruautés¹. Mais d'un autre côté (tant il est vrai qu'une partie du peuple l'aimait sans oser le défendre!), ses deux nourrices et sa concubine Acté²

1. Suet., *in Ner.*, 37. Plutarq., *in Galb.*

2. Sur Acté, V. ci-dessus, p. 190, 193, 194. On a voulu croire qu'elle était devenue chrétienne, par suite du récit que fait saint Jean Chrysostome de la conversion par saint Paul d'une concubine de Néron. Rien ne prouve que ce fut Acté. Claudia Acté, affranchie de l'empereur (Claude ou Néron), est mentionnée dans trois épitaphes de ses propres affranchis. Orelli 735. Henzen, 5412, 5413.

purent l'ensevelir en paix et avec une certaine pompe, dans le monument somptueux des Domitii¹; du haut de la colline des Jardins (*monte Pincio*), son tombeau domina le Champ de Mars, sans craindre la vengeance des Romains, si âpre envers les morts. Pendant plusieurs années même, on jeta des fleurs sur sa tombe, et la figure vieille et sévère de Galba fit souvent regretter au peuple le visage plus jeune de Néron². Après la chute de Galba, une réaction eut lieu en faveur de cette mémoire tant de fois maudite. Othon entrant à Rome s'entendit saluer du nom de Néron, rétablit en charge ses créatures, laissa relever ses statues³. En un mot, le fils d'Agrippine, suprême exécution des uns, étrange regret pour les autres, resta immortalisé par tous. Non-seulement Lyon qu'il avait secouru resta singulièrement fidèle à sa mémoire; non-seulement la Grèce qu'il avait exemptée d'impôts garda de lui un reconnaissant souvenir qui se trahit par le langage indulgent de ses écrivains⁴; mais à Rome même, Néron mort fut longtemps populaire. Le peuple prétendit que Néron n'était pas mort; pendant vingt ans de faux Nérons se montrèrent et furent entourés de partisans⁵; son image reparut aux rostrales, des proclamations annoncèrent son retour avec d'effroyables vengeances. Son image reparaisait encore, dit-on, au XI^e siècle de notre ère dans les environs du mont

1. Sur les funérailles de Néron. Suet., 49, 50. Les traces de la villa des Domitii, où était leur tombeau, se voient encore contre les murs de Rome à l'extrémité de la promenade du Pincio.

2. Tacite, *Hist.*, I, 7.

3. Suet., *in Othone*, 7. Plutarq., *in Othone*. Tacite, *Hist.*, I, 78; II, 95.

4. Sur la popularité de Néron à Lyon, V. Tacite, *Hist.*, I, 51, 65. — Chez les écrivains grecs, Plutarq., *de Serâ nunius vindictâ*, in fine et Pausanias, VII, 47.

5. Tacite, *Hist.*, I, 4, 11; II, 8. Xiphilin, LXIV. Zonar., *Annal.*, II. Suet. *in Ner.*, 37. Dion Chrysost., *Orat.*, 21, où il affirme « la foi à l'existence de Néron chez un grand nombre et le regret chez tous! »

Pincio, et c'est pour écarter ce fantôme que le pape Pascal aurait fait bâtir, au bas de cette colline, l'église de Sainte-Marie du Peuple. A cette époque, en effet, le nom de Néron était demeuré un objet de terreur; car, à l'encontre de ce culte qu'avaient voué à Néron les instincts dépravés de son temps, un grand nombre de chrétiens, l'immortalisant d'une autre façon, crurent jusqu'à la fin du iv^e siècle que, caché dans une retraite mystérieuse, il devait, au dernier jour, reparaitre au monde, rétablir le culte des idoles, et accomplir tout ce qui a été prophétisé de l'antéchrist¹.

Avec Néron finissait la dynastie des Césars, conformément à une prophétie sybilline qui annonçait, dit-on, qu'un matricide serait le dernier prince de la race d'Énée². Il y avait un bois de laurier planté par Livie, où chacun des empereurs venait cueillir des couronnes pour son triomphe, et ajouter un plant nouveau. On observa qu'à la mort de chacun d'eux, l'arbre qu'il avait planté mourut aussi, et, peu avant la mort de Néron, le bois tout entier périt. Un coup de tonnerre fit tomber la tête de toutes les statues des empereurs et brisa le sceptre que tenait celle d'Auguste³.

A vrai dire, il n'y avait pas eu de dynastie des Césars. Avec le dictateur les Jules, avec Auguste les Octaves, avec Tibère les Claudes, avec Néron la *gens Domitia*, étaient

1. Augustin, *de Civit. Dei*, XX, 19. Lactance, *Divinae Instit.*, VII, 16; *de Mortib. persecutorum*, 2. Chrysostome *ad II. Thess.*, II. *Homil.*, 4. Sulpice Sévère, *Hist.*, II, 29, 40, 42. *Dial.*, II, *cap. ult.* Hieronymus, *in Daniel*, XI. Les poèmes sybillins, IV, 135, 138. V. 362; VIII, § 1, 153 et s. Augustin, *de Civitate Dei*, XX, 19. Des vers de Comodiannus, évêque du i^{er} siècle, récemment découverts et publiés dans le spicilège de Solesmes (Paris, 1852), attestent encore cette croyance.

2. Ἐσχατος Αἰνεαδῶν μητροκτόνος ἡγεμονεύσει. Xiphilin, LXII, p. 709.

3. Suet., *in Galbâ*, I. Plin., *Hist. nat.*, XV, 30. Xiphilin, LXIII, p. 727.

montés successivement sur le trône; l'empire avait passé, non de main en main, mais de famille en famille; tant le sang impérial était peu fait pour se perpétuer! Unies par des adoptions, ces quatre familles, riches, nombreuses, puissantes, étaient venues en cent ans s'user à tenir le sceptre. Bien d'autres, liées avec elles, avaient subi la même fatalité: les Marcelli, à peine alliés à la race d'Auguste, s'étaient éteints en ce jeune homme que Virgile a pleuré; les fils d'Agrippa avaient péri de bonne heure, et une seule de ses filles, femme répudiée de Tibère, était morte dans son lit; les Lépidi avaient fourni au moins quatre victimes à leurs parents les empereurs; la fécondité des Silani n'avait servi qu'à alimenter le bourreau; la race du triumvir Antoine, alliée d'Auguste par sa sœur Octavie, avait fini dans l'exil.

La race impériale ne résista pas à cet accablement presque inévitable de la pensée humaine vis-à-vis d'une position qui est au-dessus de l'homme. Décimée tour à tour par la tyrannie de son chef, l'ambition de ses membres ou le ressentiment des proscrits, elle se fit à elle-même une telle guerre, qu'après avoir donné six maîtres au monde elle fut épuisée. Dans la généalogie des Césars dressée par Juste Lipse, je trouve, sur quarante-trois personnes, trente-deux morts violentes¹. Depuis le coup de poignard de Brutus jusqu'au larmoyant suicide de Néron, nul César ne mourut sans un crime, ou au moins sans le soupçon d'un crime; car, selon bien des opinions, Livie, qui avait commencé par faire le vide autour d'Auguste pour réserver la place à son fils Tibère, finit, pour la lui

1. V. l'Appendice à la fin du volume, ou en complétant cette généalogie et l'étendant à des personnages plus obscurs, j'ai dû trouver, comme de raison, une plus grande proportion de morts naturelles.

donner, par empoisonner Auguste lui-même. De ces six princes, après de nombreux mariages, quatre seulement laissèrent une postérité, toujours promptement et misérablement éteinte; aucun n'eut son fils pour successeur. La fin misérable de la fille et de la petite fille d'Auguste; le fils de Tibère empoisonné par Séjan, son petit-fils tué par Caligula, sa petite-fille par Messaline; la fille de Caligula justiciée à deux ans; Octavie, Antonia et Britannicus, toute la postérité de Claude, immolée par Néron, leur frère adoptif, montrent ce que devenait la ligne directe des Césars. Quant à ce que l'on gagnait à être femme d'empereur, — sur seize femmes qu'eurent les cinq héritiers du premier César, six périrent de mort violente, sept furent répudiées; trois seulement, par une prompte fin ou par un heureux veuvage, échappèrent au divorce et au supplice. Rien ne fut pareil en fait de cruauté, parce que rien ne fut pareil en fait de puissance.

Ce n'est pourtant pas que ces Césars ne fussent bien élevés, polis, n'eussent toute la grâce et toute l'élégance de leur siècle. J'ai dit un mot des goûts érudits de Tibère. Caligula, si fou qu'il pût être, était passionné pour l'éloquence. La science et la littérature débordaient chez Claude. Néron avait reçu la poésie et la musique en partage. Tous parlaient grec, la langue des poètes et des artistes, comme un diplomate russe parle français. Les Agrippines et les Julies, ces belles femmes aux traits nobles et sévères, avaient aussi leurs prétentions à la littérature et à l'esprit. C'étaient tous des gens du monde, ayant le goût des lettres, une conversation fleurie, du savoir-vivre.

Ils n'en avaient pas moins mérité leur malheur. Nulle famille ne fut plus coupable envers le genre humain,

moins encore parce qu'elle l'opprima que parce qu'elle le corrompit. Elle lui enseigna la corruption par son exemple, qui la montrait plus infâme et plus triomphante que jamais; — par sa tyrannie, dont la perpétuelle menace jetait dans tous les excès les âmes qui voulaient s'étourdir; — enfin, par le fait seul de son existence et de son pouvoir, qui semblait un démenti perpétuel donné à la Providence. Elle imprima à cette époque ses deux caractères, le fatalisme et la servilité, la négation de Dieu et l'adoration de la créature; accoutuma tout homme à trembler sous un maître et à faire trembler un esclave, à corrompre l'un et à dégrader l'autre; mettant plus de puissance là où il y avait plus de vice, et plaçant à la tête de l'univers, souvent au-dessus d'elle-même, un peuple de tyrans-esclaves, centurions et tribuns dans le camp, procureurs dans les provinces, affranchis et eunuques au palais.

Et remarquez comme cet esprit pénétra profondément la société romaine: après Néron, si l'on excepte les quinze ans de Domitien, il y eut, pendant tout un siècle, un progrès marqué dans la moralité des souverains. Rome suivit-elle le même progrès? en devint-elle plus courageuse et meilleure? Hélas! ne la retrouvons-nous pas à peu près aussi corrompue, aussi lâche, aussi délatrice, sous le fils indigne de Marc-Aurèle?

Il serait curieux de montrer en détail comment, depuis les siècles les plus reculés, l'antiquité préparait ce résultat, et par quels degrés passa cette chute progressive de l'homme. On verrait peut-être combien cette pente était naturelle; on comprendrait quelles influences opposées ont pu produire — ici le *beatius* de Rome, l'affranchi de César, couché sur son lit d'ivoire, ses esclaves à ses pieds, bien gorgé de ses murènes nourries d'hommes, regardant

les gladiateurs dont le sang rejaillit sur sa table ; — là, au contraire, la pauvre veuve chrétienne qui, au risque de sa vie, va dans l'ergastule du riche bander les plaies de l'enchaîné et laver les pieds des saints.

Je me permets de le dire, après avoir traversé avec la-beur cette triste, mais importante histoire ; nulle autre ne démontre plus pleinement, par sa seule évidence et en dehors du raisonnement philosophique, cette profonde faiblesse, et, si j'ose le dire, cette incivilisation naturelle du génie humain, quand une force du dehors ne le soutient pas. L'antiquité l'avait bien senti : à elle toutes ses admirations reculaient, tout son idéal était dans le passé ; la fable des quatre âges, fable universelle et primitive, exprimait bien cette persuasion de la décadence nécessaire des choses humaines. Homère et les poètes nous peignent sans cesse l'homme plus faible, sa taille plus petite qu'au siècle des héros. Ces périodes de grandeur et de chute, de virilité et de vieillesse, cette « envieuse loi du destin par laquelle toute chose, arrivée à son apogée, redescend bientôt et avec une tout autre vitesse jusqu'au degré le plus bas¹, » sont des images qui se retrouvent partout. A la fin surtout de la république romaine, où tout ce qui avait soutenu le monde semblait s'abîmer, où la patrie et les dieux manquaient à la même heure, il était permis de peu croire à la perfectibilité indéfinie de la race humaine.

Je trouve à cette époque deux pensées et deux sentiments divers : dans le petit nombre, rare et incertaine foi de quelques âmes initiées, une mystique espérance à un avenir qui ne dépend en rien des forces humaines ; dans le grand nombre, un regret infructueux du passé, un fatalisme sans

1. Senec., *Controv.*, I, *préf.*, 7.

remède, une pensée toute de désespoir et d'abattement. Le genre humain est le Prométhée d'Eschyle, condamné à un supplice sans espérance et sans fin, « jusqu'à ce qu'un Dieu, descendant aux enfers, vienne l'affranchir en se chargeant de ses souffrances¹. » Cette double pensée se peint bien dans Virgile. Lorsqu'il est croyant, initié, prophète (*vates*), lorsque avec un admirable instinct de poète il recueille les vérités éparses que chantent les oracles, que cachent les mystères, que les sibylles jettent au vent ; il annonce le début d'une ère nouvelle. Dans un enfant, « que sa mère vient de mettre au monde après dix mois de douleur, » il découvre « un rejeton descendu du ciel, le *grand accroissement* de Jupiter. » Alors, dans un magnifique élan, il invite toute la création à saluer ce fils des dieux, pour qui « les *grands mois* vont commencer leur cours ; » il voit déjà « le monde tressaillir sur son axe ébranlé, le ciel, la terre, les eaux, toute chose se réjouir à la vue du siècle qui doit venir². » Mais ensuite, quand l'inspiration a défailli, que les oracles ne lui parlent plus, qu'il retombe sur la pauvre et imbécile nature humaine ; frappé de cette fatalité qui emporte toute chose vers le pire, il compare le destin du monde « à une barque que les efforts des rameurs ont à grand-peine poussée contre le cours du fleuve ; si les bras se ralentissent un moment, le fleuve ressaisit la nef, et la puissance impétueuse des eaux la rejette bien loin en arrière. »

1. Eschyle, *Prométhée*.

Πρὶν ἂν θεῶν τις, διάδοχος τῶν σῶν πόνων,
Φανῆ, θελίγη τ'ἔς ἀνάγκητον μολεῖν
Ἄδην, κνεραῖά τ'ἀμφὶ Ταρτάρου βάβη.

2. *Eclóg.*, IV.

Sic omnia fatis,
 In pejus ruere ac retrò sublapsa referri :
 Haud aliter quam qui adverso vix flumine lembum
 Remigiis subigit, si brachia fortè remisit,
 Atque illum in præceps pronò rapit alveus amni¹.

Et nous, ne croyons pas plus au fatalisme dans le bien qu'au fatalisme dans le mal. Que des siècles de progrès ne nous poussent pas à une espérance orgueilleuse, comme des siècles de décadence poussaient l'antiquité au désespoir. Si le monde est fatalement conduit vers le bien, à quoi bon travailler pour lui ? Si le progrès se fait par la seule force des choses, pourquoi se mettre en peine du progrès ? Ce vague optimisme dont on veut faire toute une philosophie, cette croyance à un progrès inévitable, quoiqu'il ne soit jamais défini, ne tombe-t-elle pas dans un quietisme orgueilleux, qui, comptant sur la raison des choses ou sur quelque divinité aussi vague, se croiserait les bras et la laisserait faire ? Le monde a marché, certes, depuis le temps où Néron le gouvernait ; mais comment a-t-il marché, sinon par le secours de Dieu d'un côté, et de l'autre par ses propres efforts ? Il en est du monde comme de l'homme ; son salut est au prix de la grâce du ciel, toute-puissante, mais qui ne se donne qu'à condition, et veut être secondée par notre faible labeur.

Le christianisme est, divinement parlant, la cause de la civilisation moderne et son principe dans le passé ; humainement parlant, il en est le motif, la raison logique, la justification et le soutien dans le présent. La civilisation, si vous ne la faites absolument matérielle, repose sur des idées, et les idées ne sont efficaces que parce qu'on y croit. L'auteur, l'inspirateur, le *persuasor* de ces idées a été le

1. *Georgic.* 4 v. 498 et s.

christianisme, et, si l'on pénètre au fond des choses, lui seul leur donne force contre les passions de l'homme. La civilisation sans lui n'est plus qu'une habitude contre laquelle la nature humaine travaille sans cesse.

Néron, sans être pour cela plus excusable, était l'homme de son siècle. La fréquente répétition de crimes pareils aux siens pendant quatre siècles ; l'exemple que lui avaient donné Tibère, Caligula et ceux qui gouvernaient sous Claude ; l'imitation que firent de lui tant d'autres, Commodus, Domitien, Caracalla, Elagabale surtout, qui s'appliqua à le contrefaire et à le calquer, prouvent qu'il céda à un entraînement de sa position, non pas irrésistible, mais puissant, naturel et vrai dans une situation contre vérité et contre nature, et que ce type de frénésie sanguinaire ne fut que le produit régulier d'un siècle perverti et le digne fruit de la corruption humaine à son époque.

9. *Pompeia*, petite-fille de César, morte peu après sa mère. (Suet., *in Cæsare*, 26.)

10. *L. Pedius*, neveu de César par Julie.

11. *Q. Pedius*, fils du précédent, consulaire et triomphateur, nommé par le dictateur son héritier avec Octave, meurt consul en 711.

12. (*L. Pedius*, inconnu.

13. *Q. Pedius*, petit-fils du consulaire, né sourd-muet, formé à la peinture par le conseil d'Auguste, se distingue dans cet art, mais meurt jeune. (Pline, *Hist. nat.*, xxxv, 4.)

14. *Atia*, fille de la seconde Julie, épouse C. Octavius, et, après lui, L. Martius Philippus.

15. OCTAVE ou Auguste son fils. (V. la *Table* suivante.)

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



TABLE II. — GENS OCTAVIA.

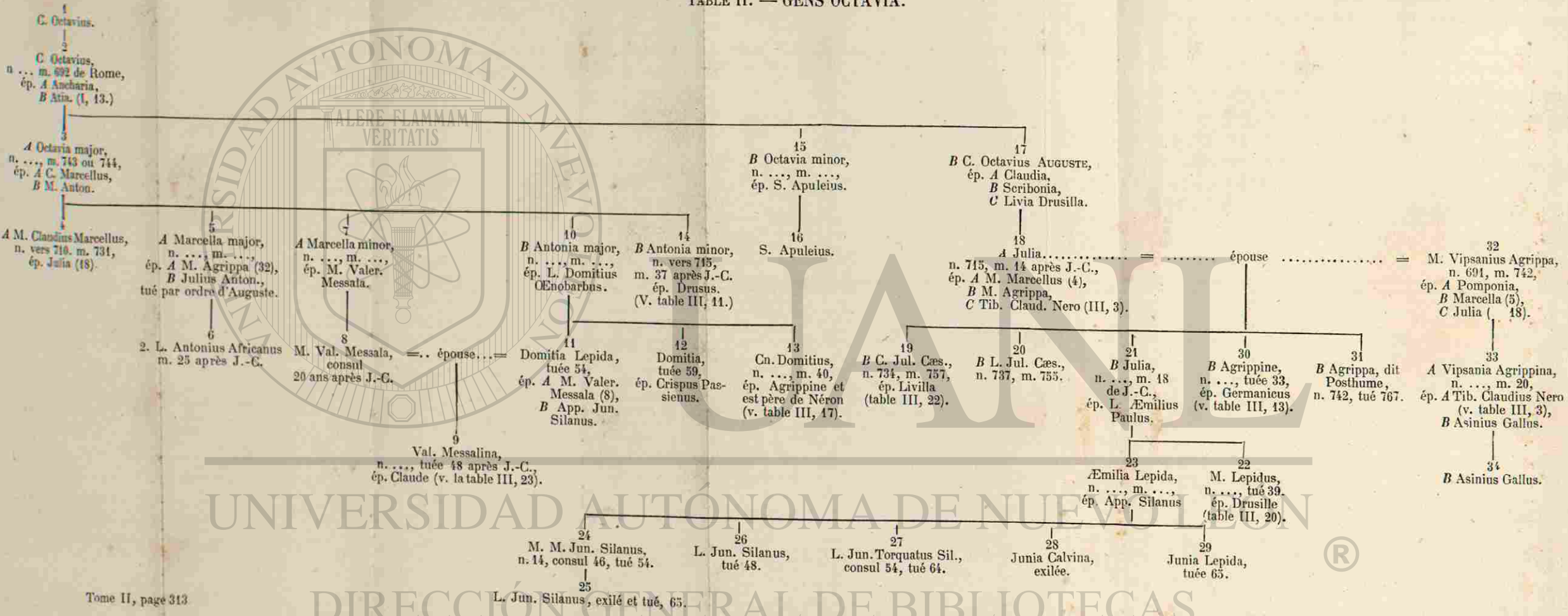


TABLE II

FAMILLE D'AUGUSTE

GENS OCTAVIA

1. *C. Octavius*, de Velletri, se contente des honneurs municipaux et ne vient pas à Rome.

2. *C. Octav.* vient à Rome. — Sénateur et préteur. Mort en 692 de Rome.

Épouse Ancharia, puis Atia, nièce de César. (V. *Table I*, n° 13). Inscription où il est nommé et qui désigne avant lui trois ascendants, tous portant le nom de *C. Octavius* (Orelli, 592.)

3. La première *Octavie*, sa fille du premier lit, destinée d'abord par César, son grand oncle, à Pompée, épouse *C. Claudius Marcellus*, consul en 704 et ennemi de César. — Après sa mort (714), elle épouse le triumvir Antoine; répudiée par lui en 722; meurt en 743 ou 744. « Femme admirable, » dit Sénèque, *ad Marciam*, 2. Plutarque, *in Antonio*.

4. *M. Claud. Marcellus* son fils, fiancé d'abord (715) à une fille de Sext. Pompée, épouse (725) Julie, fille d'Auguste (n° 18); meurt (731), non sans soupçon de poison donné par Livie. — V. Sénèq., *ad Marciam*, 2. Virgile, *Æneid.* VI, *in fin.* Ovide, *in Liviam Aug.*, 65.

5. La première *Marcella*, sœur de celui-ci, épouse 1° *Vipsanius Agrippa* (n° 32); 2° *Iulus Antonius*, fils du triumvir Antoine et de Fulvie, mis à mort depuis comme amant de Julie, fille d'Auguste.

6. Leur fils *Antonius*, dit *Africanus*, meurt en une sorte d'exil à Marseille (25 après J.-C.). Enseveli cependant dans le tombeau des Octavii. — Tac., *Annal.* IV, 44.

TA

1
C. Octavius.2
C. Octavius,
n. . . . m. 692 de Rome,
ép. A Ancharia,
B Atia. (I, 13.)3
A Octavia major,
n. . . . m. 743 ou 744,
ép. A C. Marcellus,
B M. Anton.4
A M. Claudius Marcellus,
n. vers 710. m. 731,
ép. Julia (18).14
major, B Antonia m.
ép. . . . n. vers 711 ppa,
mitius m. 37 après 2,
tué bus. ép. Drusi
(V. table III,12
2. I epida, Domitia,
tuée 59, pina,
Valer. ép. Crispus F.
da (8), sienus. Nero
Jun. 3),
ns. s.L.
n. Silanus.
146, tué 54.

Tome II, page, exilé et tué, 65.

7. La seconde *Marcella*, femme, à ce que l'on croit, de Valerius Messala.

8. Son fils, *M. Valer. Mess. Barbatus*, consul en 20 après J.-C.; cousin de l'empereur Claude (Suet., *in Cl.*, 26); épouse sa cousine Domitia Lepida (n° 11).

9. Leur fille, *Valeria Messalina*, femme de l'empereur Claude (*Tab. III*, n° 23), est tuée par son ordre (an 48).

10. La première *Antonia*, fille du triumvir et d'Octavie, épouse L. Domitius Ahenobarbus, consul en 733 de Rome, morte en 25 après J.-C.

11. Leurs enfants : 1° *Domitia Lepida*, qui épouse d'abord M. Valérius Messala (V. n° 8); puis App. Silanus, marié antérieurement à *Æmilia Lepida*, arrière-petite-fille d'Auguste; Messaline le fait périr (42); — *Domitia* elle-même est tuée par Agrippine (54).

12. 2° *Domitia*, épouse Passienus Crispus (?); est mise à mort par son neveu Néron (59).

13. 3° *Cn. Domitius Ahenobarbus*, père de Néron, meurt en 40.

14. La seconde *Antonia*, née vers 715 de Rome, épouse Drusus, fils de Livie (V. *Tab. III*, 11); elle est mère de Germanicus et de l'empereur Claude. Elle meurt en 37 de J.-C., du chagrin que lui causa son petit-fils Caligula ou du poison qu'il lui donna.

15. 16. Sur la seconde *Octavie*, sœur germaine d'Auguste, sur S. Apuléius que l'on croit avoir été son mari, et sur S. *Apuléius*, leur fils, consul en l'an 14 de J.-C., on ne possède aucun détail.

17. *C. Octavius*, appelé par adoption C. Julius Octavianus; puis empereur avec le surnom d'AUGUSTE. (V. ci-dessus, tome I, page 196.)

Ses femmes : A. Claudia, qu'il renvoya au bout de peu de jours.

B. Scribonia, répudiée le jour où elle accouchait de Julie (715), suit sa fille en exil (755, 2 après J.-C.), dans l'île Pandataria et y meurt.

C. Livia Drusilla. (V. Table III, n° 2.)

18. *B. Julie*, seul enfant d'Auguste, née en 715 de son mariage avec Scribonia; fiancée (717) à Antyllus, fils du triumvir Antoine, puis à Cotison, roi des Gètes (?). (Suétone, *in Aug.*, 63); mariée (729) à son cousin Marcellus (n° 4); après sa mort (731), épouse Agrippa (n° 32), qui répudie pour elle sa femme Marcella, nièce d'Auguste (n° 5); après la mort d'Agrippa, Julie épouse Tibère (*Table III*, 3) qui est obligé par Auguste de répudier sa femme Vipsania; bientôt, à cause de ses débauches, Julie est répudiée par son mari et exilée à Pandataria par son père (755, 2 après J.-C.). — Tibère, devenu empereur, la fait mourir de faim (an 14 après J.-C.).

Descendance de Julie et d'Agrippa.

19. 1° *Caius*, né en 734, adopté par Auguste et appelé *Julius Cæsar* en 737; consul, 754; prince de la jeunesse, 749; envoyé comme proconsul en Asie, 753; fait la guerre aux Parthes, 754; blessé en 756; meurt à Limyra, le 21 fév. 757; Livie soupçonnée, comme toujours, de l'avoir fait empoisonner. (Tacite, *Annal.*, I, 40 et IV, *in fine*; Dion, dans Zonaras.) Sa femme était Livie ou Livilla, fille du premier Drusus. (V. *Tab. III*, 22.)

20. 2° *Lucius Cæsar*, né en 737; adopté par Auguste en même temps que son frère; en 752, prince de la jeunesse; meurt à Marseille en 755. Il était fiancé à une *Æmilia Lepida*, (sa nièce et fille de la seconde Julie, V. n° 22.)

21. 3° *Julia*, épouse L. *Æmilius Paulus*, consul en 754; reléguée pour adultère en 761. Tibère la fait mourir de faim (18 après J.-C.) dans l'île de Trimère, dans l'Adriatique. (Tac., IV, 70.)

Elle a pour fils :

22. M. Lepidus, par conséquent arrière-petit-fils d'Auguste ; en 33, épouse Drusille, sœur de Caligula (V. *Tab.* III, 20), et périt en 39 pour un prétendu complot. (V. Suet., in *Caio*, 24, 36. Tac., *Ann.*, XIV, 2.)

Et pour fille :

23. *Emilia Lepida*, fiancée à l'empereur Claude (Suétone, in *Cl.*, 37) ; épouse un Appius Junius Silanus. Est-ce celui qui fut en secondes noces le mari de Domitia Lépida, sa cousine ? (V. 127.)

La postérité de ce Silanus fut singulièrement malheureuse :

24. Ainsi, — l'année où meurt Auguste voit naître un petit-fils de sa petite-fille (Pline, *Hist. nat.*, VII, 44 (13). *M. Jun. Silanus*, consul en 46, qui, étant proconsul d'Asie, est empoisonné par ordre d'Agrippine (54).

25. Son fils, *L. Jun. Silanus*, exilé, puis mis à mort par Néron (65), pour un prétendu inceste avec sa tante.

Les autres enfants de la petite-fille d'Auguste sont :

26. *L. Junius Silanus*, fiancé à Octavie, fille de Claude (*Tab.* III, 28), forcé de se tuer par ordre de Claude ou plutôt d'Agrippine (48).

27. *D. Jun. Torquatus Silan.*, consul en 53 ; forcé par Néron de se tuer, 64 ; il a deux filles :

28. *Junia Calvina*, mariée à un Vitellius ; exilée par Agrippine, 49 ; rappelée par Néron, 60.

29. *Junia Lepida*, mariée au jurisconsulte Cassius, mise à mort par Néron, 65. (Tac., XVI, 8, 9.)

30. 4^e *Agrippine*, seconde fille de Julie, mariée à Germanicus, fils de Drusus (*Tab.* III, 12) ; exilée à Pandataria par Tibère, 30 ; meurt, 33, de faim probablement. — Sa mémoire fut réhabilitée par Caligula, son fils, et par Claude, son beau-

frère. — (Monnaies : *Memoriae Agrippinae S. P. Q. R.*) Sa descendance sera indiquée plus bas à la suite du nom de son mari.

31. 5^o *M. Jul. Agrippa Cæsar*, dit le Posthume, né 142 de Rome, — adopté par Auguste, 737, — tué par ordre de Livie et de Tibère, 767 (14 après J.-C.).

32. Second mari de Julie, *M. Vipsanius Agrippa*, né en 691 ; consul 717, 726, 727 ; revêtu de la puissance tribunitienne depuis 736 ; il épouse : 1^o Pomponia, fille d'Atticus, l'ami de Cicéron ; — 2^o La seconde Marcella (n^o 5), dont il eut des enfants qu'on ne nomme pas. (Suétone, in *Aug.*, 63) ; — 3^o Julie. — Il meurt en mars 742. (V. sur lui, Tac., *Ann.*, I, 3, 12. Vell. Patere., II, 79. Suet., in *Tib.*, 7. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 9. Strabon, V.)

33. *Vipsania Agrippina*, fille d'Agrippa et de Pomponia, épouse Tibère (V. III, 3), qui est obligé ensuite (742) de la répudier pour épouser Julie, c'est-à-dire la belle-fille pour épouser la belle-mère. — Vipsania épouse en secondes noces Asinius Gallus ; — meurt en 20 de J.-C., la seule de tous les enfants d'Agrippa qui soit morte de mort naturelle. (Tac., *Annal.*, III, 19). Après elle, son mari (an 30) est condamné à mort par le sénat. Tibère, par clémence, se contente de le faire emprisonner, et trois ans après le fait mourir de faim dans sa prison.

34. *Asinius Gallus*, né de ce mariage, conspire sous Claude et veut se faire empereur. Il n'est qu'exilé (46). ®

TABLE III

FAMILLE DE LIVIE

GENS CLAUDIA

1. *App. Claudius Pulcher*, adopté par Livius Drusus.
2. *Livia Drusilla*, sa fille, épouse : 1° Tib. Claudius Nero, son parent; 2° (en 716 de Rome), C. Cæsar, depuis appelé Auguste, — admise par le testament d'Auguste dans la famille Julia, et appelée dès lors Julia Augusta; — morte en 29; — déifiée par l'empereur Claude, son petit-fils. (Ses monnaies la qualifient *Mère de la Patrie* et *Mère du monde*.)
3. TIBÈRE, son fils, empereur (V. tome I, page 294), épouse Vipsania (*Tab. I, 33*), et Julie (*Tab. I, 18*).
4. *Drusus Cæsar*, fils de Tibère et de Vipsania, consul, 45 et 21, triomphateur, 19; épouse Livia ou Livilla, fille de son oncle Drusus (n° 22), meurt, 23, empoisonné par Séjan, amant de sa femme.

5. Un enfant de Julie et de Tibère mort en naissant.

6. 7. Le jeune Tibère et son frère jumeau, fils de Drusus et de Livilla. — Le dernier meurt enfant. — L'autre, associé par le testament de son grand-père à l'empire avec Caligula (37), adopté par Caligula et nommé prince de la jeunesse, peu après, tué par son ordre (37). — Son épitaphe à Rome : TI CAESAR DRVSI CAESARIS F. HIC SITVS EST. (Orelli, 654.)

8. *Julie*, leur sœur, mariée à Néron, fils de Germanicus

1. Si l'inscription suivante est authentique comme le croit Orelli, Tibère est du petit nombre des empereurs dont l'épitaphe nous est restée : OSSA TI. CAESARIS DIVI AVG. PONT. MAX. TRIB. POS. XXXIX. IMP. VIII. COS V. (Or. 691.)

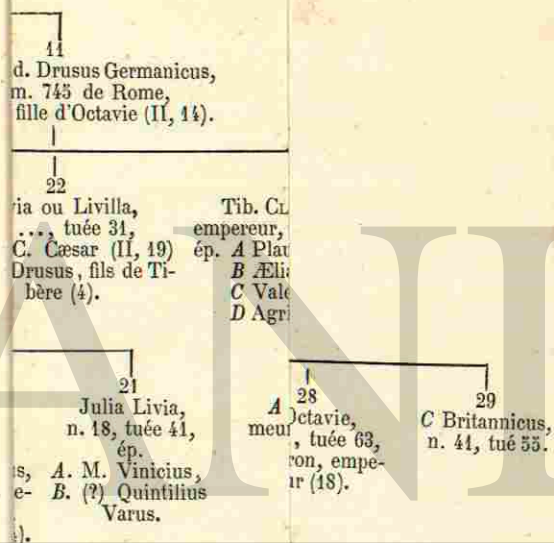
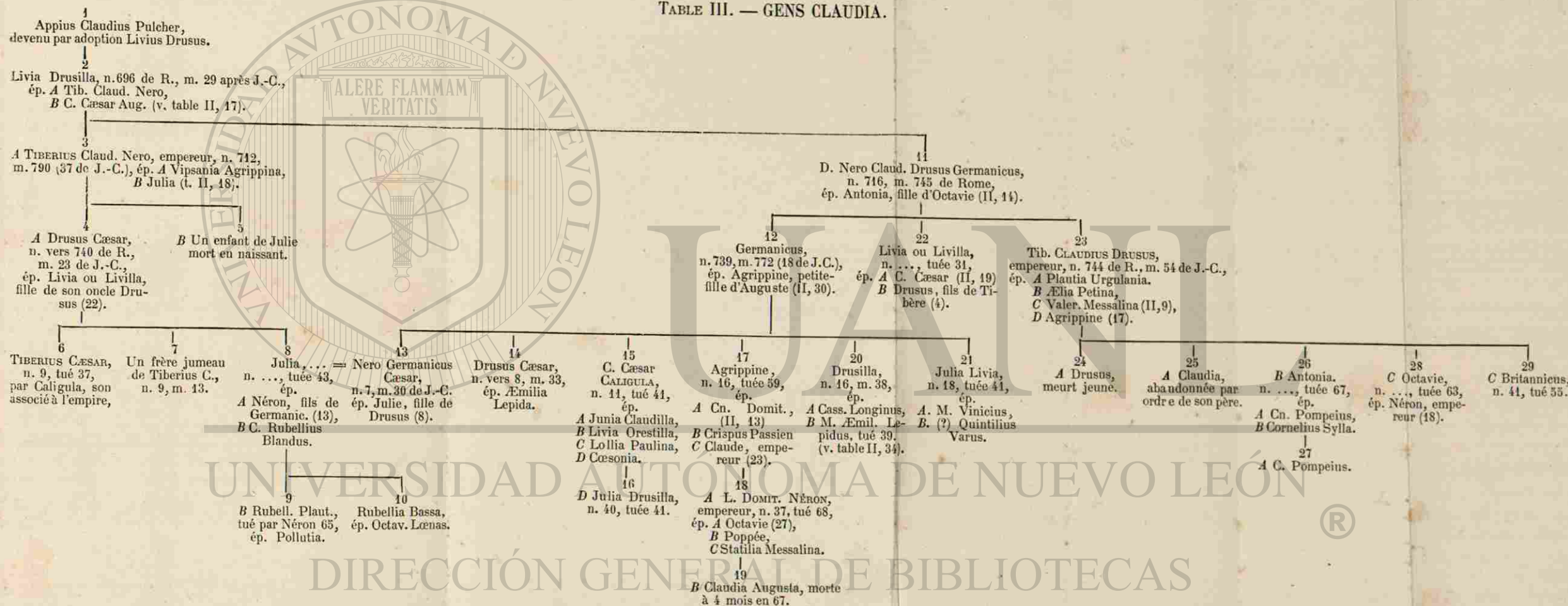


TABLE III. — GENS CLAUDIA.



(V. n° 13), qu'elle dénonce et fait périr, puis à C. Rubellius Blandus, consul en 17; meurt de faim par ordre de Messaline en 43.

9. *Rubellius Plautus*, son fils, tué par Néron en 65. (V. Inscript. Orelli 678, où il est appelé *Drusus Blandi filius*.)

10. *Rubellia Bassa*, sœur du précédent, mariée à Octavius Lœnas. (Son épitaphe par son arrière-petit-fils, Sergius Octavius Lœnas Pontianus, consul en 131. Henzen 5395.)

11. *D. Nero Claudius Drusus Germanicus*, frère de Tibère, né 716. — Préteur, 735, — fait la guerre en Germanie, de 739 à 744, — *imperator*, en 744, — consul, 745, — meurt le 14 septembre 745. — Épouse Antonia (Voyez Table II, 14).

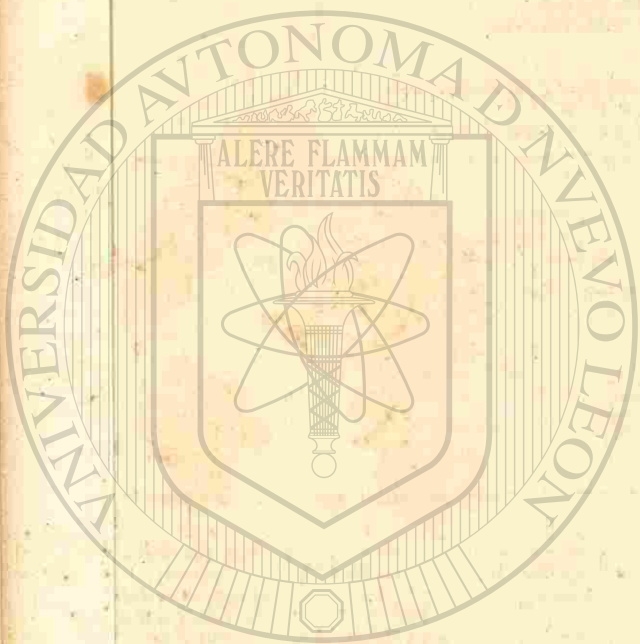
12. *Germanicus*, né de ce mariage en 739 de Rome. Adopté par Tibère, 757 (4 après J.-C.); reçoit les ornements triomphaux (10 après J.-C.); consul, 12 et 18; meurt près d'Antioche, le 9 octobre 19, non sans un violent soupçon de poison. Il avait épousé la première Agrippine. (Tab. II, 29.)

Sur neuf enfants de Germanicus et d'Agrippine, deux seulement arrivèrent à âge d'homme. Ce sont :

13. 1° *Nero Cæsar*, né vers l'an 7; pontife, 20, toge virile, 23; fiancé à Junia Silana; marié en 20 à Julie, fille du second Drusus (n° 8); en 30, déclaré ennemi public, jeté dans l'île Pontia, y meurt de faim par ordre de son oncle Tibère. Caligula, son frère; fait reporter sa cendre dans le mausolée d'Auguste.

14. 2° *Drusus*, né vers 8; toge virile, 23; préfet de Rome, 25; aide à la ruine de son frère; peu après, emprisonné, meurt de faim (33). — Sa femme, *Æmilia Lepida*, accusée d'adultère, se donne la mort en 35. Tac., *Ann.*, III, 22.

15. 3° C. CAESAR CALIGULA, empereur (V. tome II, p. 1.) Ses femmes : 1° En 33, Junia Claudilla, fille de M. Silanus, meurt en couches en 36; — 2° en 37, Livia Orestilla, enlevée à Pison,



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE INVESTIGACIONES CIENTÍFICAS

répudiée avant deux mois et exilée; — 3° en 38, Lollia Paulina, répudiée au bout de peu de temps, tuée plus tard par Agrippine; — 4° en 39, Cæsonia Milonia, tuée en 41 avec son mari et sa fille Julia.

16. *Julia*, sa fille, âgée d'un peu plus d'un an.

17. 4° La seconde Agrippine, *Julia Agrippina*, l'aînée des filles de la première Agrippine et de Germanicus, née dans la cité des Ubiens (Cologne) le 6 novembre 16, mariée (28) à Cn. Domitius Ahenobarbus, mort en 40. (V. Tab. II, 13.) — Son inceste avec son frère Caligula. — Son exil (39). — Son retour sous Claude (41). — Mariée à Passienus Crispus, qu'elle fait mourir pour avoir son bien; — mariée (49) à Claude, qu'elle fait empoisonner (54); — appelée par suite de ce mariage *Augusta*; — mise à mort par son fils Néron (59). — Ses monnaies grecques l'appellent Θεομνηστρ, mère d'un dieu.

18. Elle a pour fils L. Domitius, appelé par adoption CLAUDIUS NERO; empereur sous ce nom. (V. t. II, p. 184). Il épouse :

A. Octavie, fille de Claude. (V. n° 28.)

B. Poppæa Sabina, fille de T. Ollius et d'une autre Poppæa mise à mort sous Claude. — Mariée d'abord à Rufius Crispinus, — divorce et épouse M. Salvius Otho, depuis empereur; — divorce une seconde fois et épouse Néron (60); — tuée par lui d'un coup de pied, et déifiée (65). — Son nom figure sur un grand nombre de monnaies romaines, grecques, alexandrines, etc... Quelques-unes rappellent son apothéose. (Épithètes de quelques-uns de ses affranchis ou esclaves. Orelli 733. Henzen 5408-5410.)

C. Statilia Messalina, — arrière-petite-fille d'un Statilius Taurus, deux fois consul sous Auguste, — épouse d'abord quatre maris dont le dernier, Atticus Vestinus, est mis à mort par Néron à cause d'elle (65), puis Néron lui-même; après la mort de Néron, est fiancée à l'empereur Othon; celui-ci mort, elle vit paisible occupée des beaux-arts. (Monnaies des villes grecques. Henzen 5411.)

19. *Claudia Augusta*, fille de Néron et de Poppée, meurt à 4 mois (64), et est déifiée. (Monnaies avec DIVA CLAUDIA NER. F., et un temple).

20. 5° *Julia Drusilla*, seconde fille de Germanicus et d'Agrippine, née en 17, — épouse (33) L. Cassius Lenginus, consul en 30, — puis M. Æmilius Lepidus, répudié par ordre de Caligula, et mis à mort en 38. (V. Tab. II, 22). Son inceste avec Caligula; il la nomme son héritière, et après sa mort (38) la déifie. (Monnaies de son apothéose, de Milet, Mitylène, Byzance.)

21. *Julia Livia* ou *Livilla*, née à Lesbos en 19, — mariée (33) à M. Vinicius, consul en 30 et 45, empoisonné par Messaline en 46. — Son inceste avec Caligula; — proscrire par lui ainsi que Lepidus, son beau-frère (39), exilée dans l'île Pontia, — rappelée par Claude (41), — bientôt exilée et tuée dans son exil par ordre de Messaline (41). Son urne d'albâtre, trouvée dans l'ustrinum de la maison d'Auguste, porte LIVILLA GERMANICI C (æsaris) F (ilia) H (ic) S (ita est). (Orelli 677. — Autres inscriptions, 675, 676. Monnaies de Mitylène).

22. *Livia* ou *Livilla*, fille du premier Drusus, épouse le second Drusus, fils de Tibère; séduite par Séjan, se rend complice de l'empoisonnement de son mari; dénoncée plus tard, elle est remise à sa grand'mère Antonia, qui la fait mourir de faim (31).

23. CLAUDE, empereur (V. ci-dessus, p. 68), épouse : 1° Plautia Urgulania, et 2° Ælia Petina, toutes deux répudiées; 3° Valeria Messalina, qu'il fait périr (V. Tab. II, 9); 4° Agrippine (n° 17), qui l'empoisonne.

Ses enfants :

1° De son mariage avec Plautia Urgulania;

24. 25. *Drusus*, mort en bas âge, et *Claudia*, qu'il ne veut pas reconnaître et qu'il ordonne d'abandonner.

26. 2° De son mariage avec Ælia Petina, *Antonia*, mariée (41) à Cn. Pompeius Magnus, tué par ordre de Messaline avec

son père et sa mère (47) ; — puis mariée à M. Corn. Sylla, que Néron exile et fait tuer (63) ; — elle-même, ayant refusé d'épouser Néron, est tuée par son ordre (67).

Elle eut un fils de Pompeius.

27. 3^e Du mariage de Claude avec Messaline :

28. *Octavie*, fiancée (41) à L. Jun. Silanus (*Tab. II, 25*), mariée à Néron, répudiée et mise à mort par lui (63).

29. Et *Britannicus*, empoisonné par ordre de Néron (55). Il était né le 14 fév. 41.

En résumé, cette Notice contient, (en y comprenant ceux qui n'y figurent que par suite de leur alliance avec un membre des familles impériales), 101 personnages :

7 sont morts enfants, et, sur ces enfants, une a été tuée âgée de quelques mois, l'autre abandonnée dès sa naissance.

94 ont vécu à âge d'homme.

On peut les classer ainsi :

49 dont le genre de mort est inconnu.

34 morts de mort naturelle. Sur ces 34, dix appartiennent à la 1^{re} Table (famille de Jules-César), qui ne contient en tout que 15 personnes ; sur les 24 restants, 6 sont morts en exil, 5 avec soupçon de poison.

18 tués par ordre supérieur (parmi eux 4 étaient déjà exilés).

4 empoisonnés par ordre.

7 réduits par ordre à mourir de faim, dont 2 en prison, 4 en exil (La famille de Germanicus, etc.)

2 forcés de se donner la mort.

9 empoisonnés ou mis à mort sans ordre du gouvernement. (César, Pompée, Tibère, Caligula, Cæsonia, Claude, Néron, etc.)

1 suicidé volontairement (le triumvir Marc-Antoine).

En tout 41 morts violentes, dont 31 ordonnées par les empereurs.

Telle était la famille des Césars.

APPENDICE B

DES FAMILLES ROMAINES.

(Note de la page 106 et suiv.)

Ce dépérissement et ce prompt renouvellement des familles romaines peuvent être confirmés ici par une courte notice sur quelques-unes des familles qui ont joué un rôle sous les empereurs ; l'ouvrage, malheureusement non encore terminé, de Drumann (*Histoire de Rome*, etc.), donne tous les détails désirables sur une grande partie des familles notables de Rome au temps de César et d'Auguste. Je prends son travail pour point de départ, et je cherche à le compléter de mon mieux, soit pour la partie qu'il n'a pas encore traitée, soit pour les années qui sont en dehors des limites de son sujet. J'ai déjà indiqué les trois âges de l'aristocratie romaine : 1^o le patriciat, l'ancienne et fondamentale aristocratie, déjà bien diminuée de nombre vers la fin de la république ; 2^o la *nobilitas*, composée de familles plébéiennes qui arrivèrent aux honneurs quand les honneurs furent ouverts à la *plebs* ; 3^o les familles nouvelles, qui n'arrivèrent aux honneurs que sous les Césars.

J'indique d'abord le nom propre de la famille (*nomen gentilitium*), puis le surnom (*cognomen*), souvent variable, qui servait à distinguer les branches.

FAMILLES PATRICIENNES.

ÆMILII. 1^o *Lepidi*. — « Famille féconde en bons citoyens » (Tacite, *Annal.*, VI, 27), garde quelque gloire sous les empereurs. — Le triumvir Lépidus, mort en 741. — Ses deux petits-neveux, consuls ; l'un d'eux « capable de gouverner l'empire. » (Tacite, *Annal.*, I, 13.) — Un L. Æm. Lépidus,

son père et sa mère (47) ; — puis mariée à M. Corn. Sylla, que Néron exile et fait tuer (63) ; — elle-même, ayant refusé d'épouser Néron, est tuée par son ordre (67).

Elle eut un fils de Pompeius.

27. 3^e Du mariage de Claude avec Messaline :

28. *Octavie*, fiancée (41) à L. Jun. Silanus (*Tab. II, 25*), mariée à Néron, répudiée et mise à mort par lui (63).

29. Et *Britannicus*, empoisonné par ordre de Néron (55). Il était né le 14 fév. 41.

En résumé, cette Notice contient, (en y comprenant ceux qui n'y figurent que par suite de leur alliance avec un membre des familles impériales), 101 personnages :

7 sont morts enfants, et, sur ces enfants, une a été tuée âgée de quelques mois, l'autre abandonnée dès sa naissance.

94 ont vécu à âge d'homme.

On peut les classer ainsi :

49 dont le genre de mort est inconnu.

34 morts de mort naturelle. Sur ces 34, dix appartiennent à la 1^{re} Table (famille de Jules-César), qui ne contient en tout que 15 personnes ; sur les 24 restants, 6 sont morts en exil, 5 avec soupçon de poison.

18 tués par ordre supérieur (parmi eux 4 étaient déjà exilés).

4 empoisonnés par ordre.

7 réduits par ordre à mourir de faim, dont 2 en prison, 4 en exil (La famille de Germanicus, etc.)

2 forcés de se donner la mort.

9 empoisonnés ou mis à mort sans ordre du gouvernement. (César, Pompée, Tibère, Caligula, Cæsonia, Claude, Néron, etc.)

1 suicidé volontairement (le triumvir Marc-Antoine).

En tout 41 morts violentes, dont 31 ordonnées par les empereurs.

Telle était la famille des Césars.

APPENDICE B

DES FAMILLES ROMAINES.

(Note de la page 106 et suiv.)

Ce dépérissement et ce prompt renouvellement des familles romaines peuvent être confirmés ici par une courte notice sur quelques-unes des familles qui ont joué un rôle sous les empereurs ; l'ouvrage, malheureusement non encore terminé, de Drumann (*Histoire de Rome*, etc.), donne tous les détails désirables sur une grande partie des familles notables de Rome au temps de César et d'Auguste. Je prends son travail pour point de départ, et je cherche à le compléter de mon mieux, soit pour la partie qu'il n'a pas encore traitée, soit pour les années qui sont en dehors des limites de son sujet. J'ai déjà indiqué les trois âges de l'aristocratie romaine : 1^o le patriciat, l'ancienne et fondamentale aristocratie, déjà bien diminuée de nombre vers la fin de la république ; 2^o la *nobilitas*, composée de familles plébéiennes qui arrivèrent aux honneurs quand les honneurs furent ouverts à la *plebs* ; 3^o les familles nouvelles, qui n'arrivèrent aux honneurs que sous les Césars.

J'indique d'abord le nom propre de la famille (*nomen gentilitium*), puis le surnom (*cognomen*), souvent variable, qui servait à distinguer les branches.

FAMILLES PATRICIENNES.

ÆMILII. 1^o *Lepidi*. — « Famille féconde en bons citoyens » (Tacite, *Annal.*, VI, 27), garde quelque gloire sous les empereurs. — Le triumvir Lépidus, mort en 741. — Ses deux petits-neveux, consuls ; l'un d'eux « capable de gouverner l'empire. » (Tacite, *Annal.*, I, 13.) — Un L. Æm. Lépidus,

consul en 754 de Rome ; mari de Julie, petite-fille d'Auguste. (V. la généalogie des Césars, *Tab. II*, n° 21). — Un autre M. Lépidus, pauvre, demeure honorable dans sa pauvreté, dit Tacite, *Annal.*, III, 32. — Mais une Lépidia, petite-fille de Sylla et de Pompée, accusée d'adultère, d'empoisonnement (an 20), est convaincue et se donne la mort. (Tacite, III, 22, 23). — En 35, une autre, femme de Drusus, fils de Germanicus, accusatrice de son mari, accusée d'adultère avec un esclave, se donne la mort. (Tacite, VI, 23, 40.) — En 39, Marcus Lépidus, petit-fils d'Auguste, beau-frère de Caligula, est mêlé à toutes les infamies de ce prince, conspire contre lui avec Agrippine et Julie, et a la tête tranchée. (Suet., *in Claud.*, 24, 36. Tac., *Ann.*, XIV, 2, et ci-dess. *Tab. II*, 22.)

2° *Scauri*. — Famille d'une illustration assez récente, quoique patricienne et d'une origine antique. Au commencement du VII^e siècle, leur aïeul était marchand de charbon. (Aurel. Vic. ; Val. Max.) — Un M. Scaurus, pris et gracié à Actium. — Mamercus Scaurus, son petit-fils, orateur et poète, accusé sous Tibère de lèse-majesté, d'adultère et de sortilège, se tue (an 34) (Tacite, VI, 29), le dernier de sa race. (Senec., *Suasor.*, I, 56.)

3° *Pauli*. — Æm. Paulus, consul, construit la basilique Æmilia, t. I, p. 128.

CLAUDII (Clodii). — *Nerones* sive *Pulchri*. Famille d'origine sabine (Atta Clausus), aristocratique et arrogante (Appius Claudius, déceuvir), redoutée même du sénat, maltraitant les tribuns ; jamais un Claudius accusé ne prit le deuil ; jamais, avant l'empereur Néron, un étranger ne fut admis par adoption dans la famille Claudia. (Suet., *in Tiber.*, 1 ; *in Claud.*, 39 ; *in Ner.*, 6. Tacite, *Annal.*, I, 4 ; XII, 25.) — Appius Claudius, censeur au temps de Cicéron. — Publius Clodius, l'ennemi de Cicéron, se fait plébéien et tribun. (V. t. I, p. 56 et 85.) — Un Claudius, adopté dans la famille Livia, est père de Livie, femme d'Auguste ; celle-ci fait adopter par Auguste les deux

filis qu'elle avait eus de Tiberius Claudius, son premier mari. — Ces deux fils furent l'empereur Tibère (Tiberius Claudius Nero), et son frère, qu'on surnomma Drusus. — La race de Tibère s'éteint dans son petit-fils, tué par Caligula. — Celle de Drusus, dans les enfants de l'empereur Germanicus (entre autres Caligula), et dans ceux de Claude, autre fils de Drusus ; Britannicus fut le dernier des Claudii. — Une Claudia Pulchra, sous Tibère (an 26), condamnée pour adultère. — Détails sur la gens Claudia : Borghesi, t. I. *Osservazioni numismatiche*.

CORNELII. 1° *Sullæ* ou *Syllæ*. — Plusieurs Syllas, consuls, an de Rome 749, ans de J.-C. 33, 52. — En 17, un Sylla exclu du sénat pour sa mauvaise conduite. — En 62, Publius Sylla, gendre de Claude, exilé à Marseille par Néron, y est tué par ordre de ce prince. (V. t. II, p. 201, 212.)

2° *Scipiones*. — Descendant, peut-être par adoption, des anciens Scipions ; consuls en 57 et 58 ; ne jouent qu'un assez faible rôle. — César allant faire la guerre contre Métellus Scipion, en Afrique, où l'on disait que le nom des Scipions était fatalement vainqueur, pour détourner le présage, emmène avec lui un Scipion, homme fort méprisé, surnommé Salucion, du nom d'un bouffon auquel il ressemblait. (Suet., *in Cæs.*, 59.) — Pub. Corn. Scipion, mari de la première Poppée, auteur de la proposition au sénat en faveur de l'affranchi Pallas. (Tacite, *Annal.*, XI, 3, 4 ; XII, 53 ; XIII, 25.)

3° *Lentuli*. — Tous orateurs distingués (Tacite, *de Orat.*, 37). — Pub. Lentulus Sura, complice de Catilina. (V. t. I, p. 97-100.) — Deux Lentuli, consuls en 736. — Un autre, consul en 740, honoré par sa patience dans la pauvreté, sa modération dans l'opulence, accusé de lèse-majesté (24), meurt en 35. (Tacite, *Annal.*, I, 27 ; II, 32 ; III, 59, 68 ; IV, 29, 44.) — Sous Tibère, Cnéius Lentulus l'augure, son incapacité et sa fortune. (T. I, p. 329 ; t. II, p. 138.) — Des Lentuli, consuls en 23 et 60.

4° *Cethegi*. — Caius Céthégus, complice de Catilina.

(V. p. 97-100.) — Un Céthégus consul en 24. — Un M. Céthégus, consul en 170.

5° *Dolabella*. — Publius Dolabella, gendre de Cicéron, son tribunat. (V. t. I, p. 158, 159.) — Son fils, amoureux de Cléopâtre. (V. p. 217.) — Le fils de ce dernier (ans 23 et 24), vainqueur en Afrique; Tibère lui refuse le triomphe. (Tacite, *Annal.*, III, 47, 68; IV, 23, 26.) — Cnéius Dolabella, suspect à Galba, relégué par Othon, tué par ordre de Vitellius. (Tacite, *Hist.*, I, 88; II, 63.)

6° *Cinna*. — Cnéius Cinna conspire contre Auguste, est gracié et fait consul en l'an 5.

7° *Maluginenses*. — Un consul, an 10; un autre, Flamen Dialis, an 20. (Tacite, *Annal.*, III, 58, 71.) Son fils lui succède, an 23. (Tacite, *Annal.*, IV, 16.)

FABII. *Maximi*. — Ceux qui existaient au temps de l'empire, étaient originaires de la *gens Æmilia*, et ne portaient le nom de Fabius que par adoption. — Q. Fab. Max., dont parle Cicéron, *in Vatinius*, II, 28. — Son fils, Q. Fab. Max., consul en 743 de Rome, procons. d'Asie. — Son petit-fils, Paulus Fab. Persicus, consul en 34 ap. J.-C. (Sénèq., *de Benef.*, IV, 30. Juvénal, VIII, 43. Tacit., *Ann.*, VI, 28. Henzen 7051. Marini, *Atti*, 4, 7, 11.) — Oncle de celui-ci, Q. Fab. Max. Africanus, consul en 744, proconsul d'Afrique, 749 de R. — Un Fab. Max. (lequel?) meurt (en 14 ap. J.-C.) peu avant Auguste. (Tacite, *Ann.*, I, 5.)

FURII. *Camilli*. — Furius Camillus, proconsul d'Afrique. Ses victoires, an 17. (Tacite, *Annal.*, II, 52; III, 20.) Sa gloire lui fut pardonnée, dit Tacite, à cause de la simplicité de ses mœurs. — Son fils (adoptif?), Furius Camillus Scribonianus, consul en l'an 32, se révolte contre Claude, et est tué. (V. t. II, p. 18.) Junia, sa femme, est exilée. — Son fils, exilé sous Claude, meurt, *fortuitâ morte an per venenum?* (Tacite, XII, 52, an 53.)

JULII. *Cæsares*. — V. ce que dit César (t. I, p. 82) de l'anti-

quité de sa famille; il ne laisse d'autre fils que le bâtard Césarion. — Octave, son petit-neveu et son fils adoptif, prend son nom. (V. sur les Julii, Borghesi, *loco citato*.)

SERVILII. *Cæpiones*. — Q. Servilius, oncle et père adoptif de M. Brutus; Servilie, mère de Brutus; et une autre Servilie, femme de Lucullus, sont les derniers de cette famille. (Cic., *Annal.*, II, 24. *Fam.*, VII, 21. *Phil.*, D. 10.) C'est par suite de cette adoption et de la confiscation des biens de Brutus que la villa de Servilius, dont il est plusieurs fois question, passa aux Cæsars.

Des Servilii (d'une autre famille) sont consuls sous les empereurs, en 3 et 34. (Tacite, *Annal.*, III, 22; VI, 31.) Ce dernier meurt en 60.

SULPITII. *Galba*. — Très-ancienne famille, descendant, disait-on, de Jupiter et de Pasiphaé. — Patriciens. (Tacite, *Annal.*, III, 48.) — Consuls en 541, 552, 644 de R. Plusieurs distingués par leur éloquence. — Le père de l'empereur Galba fut C. Sulpitius, consul, bossu, orateur médiocre, mais très-livré à la plaidoirie. — Un autre Caius, frère de l'empereur, quitte Rome à cause de sa pauvreté; consul en 22; Tibère lui interdit de concourir au tirage au sort des provinces; il se tue. — Servius, appelé aussi Lucius, consul en 33, fait empereur après Néron, est tué au bout de quelques mois. (Suet., *in Galbâ*, 1 et s.) V. aussi Borghesi.

— Quoique, selon Denys d'Halicarnasse (I, 85), il restât à la fin de la république une cinquantaine de familles patriciennes, il en est bien peu, comme on le voit, dont on retrouve sous les empereurs des traces un peu éclatantes et un peu certaines. J'ai expliqué les causes de cette prompte extinction, dont la preuve est dans les nominations de nouveaux patriciens, que César, Auguste et Claude furent obligés de faire, pour suffire aux besoins du sacerdoce. Tacite affirme qu'au temps de Claude, il ne restait pas une famille des patriciens de la république. (*Annal.*, XI, 25.)

II

FAMILLES PLÉBÉIENNES CONSULAIRES SOUS LA RÉPUBLIQUE.

ÆLII. — Beaucoup de familles de ce nom ; la plus illustre est celle des *Lamia*. Son antiquité. (Horace, *Ode* III, 17.) — Consuls en 3, en 116. — L. Æl. Lamia meurt en 33. (Tac., *Ann.*, IV, 13; VI, 27.) — Un autre Lamia auquel Domitien enlève sa femme, et qu'il fait tuer. (Suet., *in Domit.*, I, 10. Juvén., IV, 154.)

ANTISTII. *Labeones* sive *Veteres*. — Antistius Labéo, célèbre jurisconsulte sous Auguste et sous Tibère. (Tacite, *Annal.*, III, 75.) — Caius Antistius, consul en 23. — Antistius Vétus, consulaire, beau-père de Plautus, accusé, se donne la mort. (V. t. II, p. 149) (Tacite, XVI, 11.) — Un autre Antistius Vétus en Macédoine, probablement client de cette famille. (Tacite, *Annal.*, III, 38.)

ANTONII. — M. Antoine le triumvir. — Sa postérité fut malheureuse ; ses enfants, nés de Cléopâtre, bâtards selon la loi romaine, périrent peu après lui. — Parmi ceux qu'il eut de ses autres femmes, Antyllus fut jugé et tué après la mort de son père en 724. — Iulus Antonius, étant devenu amant de Julie, fille d'Auguste, périt en l'an 2 de mort violente. — Son fils, retenu par la défiance de Tibère, meurt à Marseille. (Tac., *Ann.*, IV, 44. V. l'Appendice précédent, *Tab.* II, n° 5 et 6.) — Deux filles du triumvir : une Antonia, grand-mère de Néron par Domitius, une autre sa bisaïeule par Germanicus et Agrippine. — Les Gordiens, empereurs au III^e siècle, prétendaient descendre du triumvir Antoine.

AURELII. *Cottæ*. — Illustre famille du temps de la république. — Aurélia, mère de César. — M. Aurélius Cotta, consul en 20. (Tacite, *Annal.*, III, 17.) — Un autre Aurélius

Cotta, après avoir dissipé son patrimoine, reçoit une pension de Néron. (Tacite, *Annal.*, XIII, 34.) V., en général, Borghesi, tome I, *loco citato*.

CALPURNII. *Pisones*. — Famille illustre, pleine d'orgueil aristocratique. — Cn. Pison, ennemi de César et d'Auguste, gracié par celui-ci. — Cn. Pison, son fils, auteur de la mort de Germanicus, se tue (20). — Cn. et M., ses fils, III, 17. — L. Pison, homme de mœurs antiques ; sa hardiesse ; accusé de lèse-majesté, meurt à temps (24), dit Tacite, *Ann.*, IV. — L. Pis., préteur, tué en Espagne (25), *Ann.*, IV, 45. — Un autre, L. Pis., pontife, meurt dans son lit (*mirum in tantâ claritudine!*) en 32. (*Ann.*, VI, 40.) — Une Calpurnia, exilée sous Claude par Agrippine, jalouse de sa beauté (50). — L. Pis., consul en 58, tué en Afrique, par ordre de Mucien (70). *Hist.*, IV, 48, 70. — C. Pison conspire contre Néron et meurt. (V. p. 151 et s.) — Calpurnius Galerianus, son fils, tué en 69 par ordre de Mucien. — Un Calp., descendant sans doute de cette famille, consul en 111.

CASSII. *Longini*. — C. Cassius, meurtrier de César, se tue après la bataille de Philippes. — Sa famille, ancienne et honorée, reste célèbre même chez les barbares ; son attachement aux anciennes mœurs. (Tacite, *Ann.*, VI, 15; XII, 12). — Son frère, L. Cass. Longin., tribun du peuple en 710 de R., continue la famille. — Il a un petit-fils, L. Cass., consul en 742. — Un arrière-petit-fils, L. Cassius, consul en 30 ap. J.-C., épouse Drusille, fille de Germanicus. (Tac., *Ann.*, VI, 15, 45.) — C. Cassius, descendant du fameux Cassius, marié à une Junia Lepida, homme d'une gravité antique, savant jurisconsulte, garde l'image de son aïeul avec cette inscription : *Duci partium*. Néron l'exile (65). Vespasien le rappelle. (Tacite, *Ann.*, XII, 11, 12; XIV, 43; XV, 52; XVI, 6, 9. Suet., *in Ner.*, 37.)

Ce nom, destiné à être porté par des républicains enthousiastes, fut encore celui du meurtrier de Caligula, Cassius

Chæréa, et celui du dernier républicain, Cassius Avidius, qui se révolta contre M. Aurèle.

CLAUDII. *Marcelli*. — Branche plébéienne de la *gens Claudia*. — Marcellus, neveu d'Auguste, l'idole du peuple (*Tu Marcellus eris*), meurt prématurément, empoisonné, dit-on, par Livie, en 730 de Rome. — Les Marcelli *Æsernini*, alliés des *Asinii*, orateurs célèbres, consuls en 732 de Rome et 54 après J.-C. (Tacite, *Ann.*, III, 41; XI, 7. XII, 64; XIV, 40; Sen., *Controv.*, IV; *Præfat.* Dion, LIV. Suet., *in Aug.*, 43; *in Claud.*, 45.)

DOMITII. 1° *Ænobarbi* (Barbe rousse). — Admis au patriat, probablement sous Auguste. — Un de ces Domitii vit un jour Castor et Pollux qui lui annonçaient une victoire remportée par les troupes romaines, et, en gage de leur apparition, « lui caressèrent si bien les joues que sa barbe devint rouge comme l'airain. » (Suet., *in Ner.*, 1.) Un grand nombre de ses descendants eurent la barbe rousse. — Sept consuls, un triomphateur et un censeur : orgueilleux et violents; on disait de l'un d'eux : Il n'est pas étonnant que sa barbe soit d'airain, quand son front est de fer et son cœur de plomb. — L. Domitius, ennemi acharné de César, tué à Pharsale. — Son fils combat pour les meurtriers de César, puis pour Antoine; passe à Auguste : consul en 721 de Rome. — L. Domitius, fils de ce dernier, consul en 738, arrogant et plein de violence, fait monter des matrones et des chevaliers sur la scène, pousse la cruauté dans les combats de gladiateurs à un excès qu'Auguste est obligé de réprimer. — Son fils, Cnéius, « détestable en toute sa vie, » assassin, escroc (V. t. II, p. 161), consul en 32 ap. J.-C., digne père de Néron. — Domitia et Domitia Lépida ses sœurs, l'une empoisonnée par Néron (V. ci-dessus, p. 492, 201); l'autre, mère de Messaline; Agrippine la fait condamner à mort en 54. (V. p. 160.) Tacite, *Ann.*, XII, 64, 65. — Lucius, fils de Cnéius, élevé par ces deux tantes, adopté par Claude,

devient empereur sous le nom de Néron, et meurt le dernier de sa race. V. encore Borghesi, tome I. *Osservaz. numismat.*

2° *Calvini*. — Le dernier nommé dans l'histoire, est consul en 714 de Rome.

Domitius Afer, l'orateur dont j'ai parlé plusieurs fois (V. t. I, p. 341); Domitia, femme de Vespasien; Cn. Domitius Corbulon, le général vainqueur et proscrit sous Néron (t. II, p. 260) son père (?), consul sous Caligula (Dion, LIX, p. 651); et sa fille Domitia Longina, femme de Domitien, répudiée et reprise par lui, et qui finit par le faire mourir, se rattachent-ils à l'une de ces deux branches de la *gens Domitia* ?

HORTENSII. *Hortali*. — Hortalus, petit-fils de l'orateur Hortensius, secouru dans sa pauvreté par Auguste, qui lui donne un million de sest. pour se marier, implore inutilement la pitié de Tibère; ses enfants tombent dans une honteuse misère. (V. t. II, p. 410.)

JUNII. 1° *Bruti*. — Junia, femme de Cassius, le meurtrier de César, sœur du célèbre Brutus et nièce de Caton, meurt la dernière de sa race en 22 ap. J.-C. On remarque qu'elle osa ne pas nommer Tibère dans son testament. « A ses obsèques parurent les images de vingt des plus nobles familles; mais parmi tant de noms illustres, ceux de Brutus et de Cassius furent d'autant plus remarquables que leurs images étaient absentes. » (Tacite, *Ann.*, III, 76.)

2° *Silani* ou *Torquati*. — Nulle famille ne fut plus cruellement décimée par les Césars. — D. Silanus, amant de Julie, petite-fille d'Auguste, exilé par ce prince en 761 de R. (Tacite, *Ann.*, III, 24.) — C. Silanus, proconsul d'Asie, exilé en 22 ap. J.-C. (Tacite, *Ann.*, III, 66, 69.) — Junia Torquata, sa sœur,

1. Selon Pline, (VII, 4, 3), « Vestilia, qui épousa successivement C. Herdicius, Pomponius et Orphitus, fut mère de sept enfants, » parmi lesquels il nomme « Sullius Rufus et Corbulon, qui furent tous deux consuls, et Césonie, qui fut femme de Caligula. » Cette diversité de noms de famille entre pères, enfants et frères est singulière.

vestale, *ibid.* — M. Silanus, consul en 19 (Tacite, *Ann.*, II, 59; III, 24, 57; VI), beau-père de Caligula et tué par lui. (Suet., *in Cal.*, 12, 23.) — Junia Claudilla, femme de Caligula (Tacite, *Ann.*, VI, 20; Suet., *in Cal.*, 12), meurt en 33. — App. Silanus, consul en 28, second mari de la mère de Messaline; celle-ci devient amoureuse de lui, et pour se venger de ses dédains, le fait mourir en 42. — Son fils, L. Silanus, fiancé d'Octavie; son mariage est rompu; on lui ôte la préture; il est accusé d'inceste avec sa sœur et se tue en 49. (*Ann.*, XII, 3, 8.) — Junia Calvina, sa sœur, exilée. (V. sur elle, *Ann.*, XII, 4, 8; XIV, 12. Suet., *in Vespas.*, 23.) — Ses frères: M. Silanus, appelé par Caligula *pecus aurea*, consul en 46, tué par ordre d'Agrippine en 54 (*Ann.*, XIII, 1); — D. Silanus Torquatus, consul en 53, tué par Néron. (*Ann.*, XV, 35; XVI, 8, 12.) — Leur sœur, Lepida, femme du jurisconsulte Cassius, accusée d'inceste avec son neveu, est tuée en 65. *Id.*, XVI, 8, 9. — Celui-ci, L. Silanus Torquatus, exilé et tué à la même époque. (V. p. 154.) — Une Junia Silana, femme de Silius, que Messaline force à la répudier, est ensuite exilée par Agrippine, et meurt en exil en 60. (Tac., XIV, 12.)

Les Silani portaient le surnom de *Torquatus*, sans doute par suite d'une alliance avec les Manlii, dont la race était éteinte. Ce sont eux probablement aussi qui portaient le collier (*torques*) auquel ce nom faisait allusion et que Caligula leur interdit de porter. (Suet., *in Cal.*, 35.)

LICINI. 1° *Crassi*. — M. Licin. Crassus, le triumvir, tué par les Parthes. — Son petit-fils, M. Licin. Crassus, consul en 723 de Rome, triomphateur en 725. — Le fils de celui-ci, consul en 739. — Le petit-fils, M. Licin. Crassus Frugi, consul en 27 de J.-C., et triomphateur, tué par Claude (Tacite, *Ann. Hist.*, I, 14. Suet., *in Cl.*, 17. Sénèq., *Apocoloq.*) avec sa femme Scribonia, petite-fille du grand Pompée. — Le fils de ce Crassus, prend le nom de Pompeius Magnus, est gendre de Claude, tué par son ordre. (Tacite, *Hist.*, I, 48. Suet., *in Cl.*, 29.

Sénèq., *Apocoloq.*) — Son frère, M. Licin. Crassus, consul en 64, tué par Néron. (Tacite, *Hist.*, I, 48.) — Un autre frère, Crassus Scribonianus, refuse l'empire en 70. (Tac., *Hist.*, I, 47; IV, 39.) — Le dernier frère, adopté par Pison, dont il prend le nom, puis par Galba, et associé à l'empire, est tué par Othon. (Tacite, *Hist.*, I, 14, 48; Suet., *in Galbâ*, 17.) — Un Crassus Frugi est banni par Trajan et tué par Hadrien en 117.

Ces Crassus étaient descendants de Pompée par les femmes, c'est pour ce motif qu'un d'eux portait le nom de Pompée et le surnom de Grand que Caligula lui défendit de porter. (Suet., *in Cal.*, 35.)

POMPEII. — La postérité mâle du grand Pompée paraît s'être éteinte dans ses deux fils Cneius et Sextus, qui périrent dans les guerres civiles (709 et 719). — Néanmoins Sext. Pompeius, consul en 14 après J.-C., et C. Pompeius, consul en 50, alliés d'Auguste, paraissent être de la même famille. (V. sur eux Tacite, *Ann.*, I, 7; III, 11, 32; XII, 5. Dion, LVI. Valer. Max., IV, 7.) — Un fils de ce Sextus (?), tué par Caligula. (Sénèq., *de Tranq. animi*, 11.) — Libon, qui périt sous Tibère, comme coupable de conjuration, et Æmilia Lepida, condamnée pour adultère et empoisonnement, descendaient de Pompée par les femmes. (Tacite, *Ann.*, II, 27; III, 22.) — Le nom de Pompée passa dans la famille des Crassus, et un d'eux fut tué à ce titre. (Suet., *in Claud.*, 29.)

SCRIBONII. *Libones sive Drusi*. — Ils descendaient d'une fille de Pompée. — Un Scribonius Libo, envoyé dans le Bosphore par Auguste, épouse une petite-fille de Mithridate et veut s'y rendre indépendant. Il en est chassé. (Dion, LIV.) — Scribonia, sa fille, mariée à deux consulaires, femme d'Auguste, mère de Julie, répudiée le jour de ses couches, meurt en exil; — Scrib. Libo, neveu de celle-ci, accusé de conspiration sous Tibère, se tue (an 16). — On interdit aux Libons de prendre désormais le nom de Drusus, en 16. (Tacite, *Ann.*, II, 27 et s.)

— L. Scrib. Libo, consul en 46. — Deux frères Scribonii, remarquables par leur union et leur opulence, tués par Néron. (Tacite, *Ann.*, XIII, 48; *Hist.*, IV, 41.) — Scribonia, femme d'un Crassus, tuée avec son mari sous Claude. (Sénèque, *Apocoloq.*)

SEMPRONII. *Gracchi*. — Un Sempr. Gracchus, amant de Julie, est exilé par Auguste, et Tibère le fait tuer dans son exil. (Tacite, *Ann.*, I, 53.) — Son fils, élevé dans le lieu de son exil, pauvre et misérable, y vit d'une industrie obscure, et cependant n'échappe pas à la haine de Tibère; il est accusé. (Tacite, *Ann.*, I, 16; IV, 13.) — C. Gracchus préteur. (Tacite, *Ann.*, IV, 16, 38.) — Ce sont les dernières traces de la famille des Gracques.

TULLII. *Cicerones*. — Chacun sait que Cicéron était d'une simple famille de chevaliers du municiple d'Arpinum. Les deux Quintus, son frère et son neveu, périrent dans les guerres civiles. — Marcus, son fils, le plus grand ivrogne de Rome, ne fut cependant pas sans caractère ni sans talent. Consul en 723 avec Auguste, à ce titre, il fit condamner par le sénat la mémoire d'Antoine, l'ennemi de son père. — Il n'y a plus ensuite trace des Cicérons.

VALERII. *Messalæ sive Corvini*. — Famille d'orateurs. — M. Val. Messala Corvinus, partisan de Brutus, gracié et protégé par Auguste, consul en 723; premier préfet de Rome, orateur illustre. (Tacite, *Ann.*, VI, 41; XI, 6, 7; XIII, 34; *de Orat.*, 17, 18, 21.) — Son fils, consul en 20. — Son petit-fils Statilius Corvinus se révolte contre Claude. (Suet., *in Claud.*, 43.) — Son arrière-petit-fils, consul en 58 avec Néron, comme lui-même l'avait été avec Auguste. (Tacite, XIII, 34.) — Un autre Messala, surnommé Barbatus, consul en 742 de Rome, épouse Marcella, nièce d'Auguste. (Suet., *in Aug.*, 43; *in Cl.*, 26; Dion, LIV.) — Son fils, M. Val. Messala Barbatus (Suet., *ibid.*) père de Valeria Messalina, femme de Claude. —

Un Valerius Messalinus, consul en 73. — Statilia Messalina, fille de Statilius Corvinus, épouse Néron et lui survit.

III

FAMILLES NOUVELLES CONSULAIRES SOUS LES EMPEREURS.

ÆLII. *Sejani*. — Le père de Séjan était Seius Strabo, chevalier romain, préfet du prétoire. (Tacite, I, 7, 24.) — Son fils prend le nom d'Ælius, par suite d'adoption. Son élévation. (Tacite, IV, 17.) Ses frères et ses cousins consuls. — Sa chute en 31. (*V. t. I*, p. 307 et s.) — Son fils aîné paraît avoir été tué en même temps que lui comme complice de son crime. — Atroce supplice de ses enfants plus jeunes. (Tacite, V, 9, et ci-dessus, t. I, *ibid.*)

ANNÆI. *Seneca*. — M. Seneca, le père du philosophe, originaire de Cordoue, vient le premier de sa famille s'établir à Rome sous le règne d'Auguste et y enseigne la rhétorique. — L. Annæus Seneca, le philosophe, précepteur de Néron, consul en 58, marié à Pompeia Paulina, est obligé par Néron à se donner la mort en 65. (*V. p.* 233.) — Annæus Mella, son frère, également obligé à se tuer. (Tacite, XVI, 17.) *V. sur lui* Sénèq., *Controv.*, II; *Præf.* Tacite, *Ann.*, XX, 71; Pline, *Hist. nat.*, XIX, 6. — Son fils Lucain s'était déjà donné la mort. (Tacite, *Ann.*, XV, 49, 56, 70; XVI, 17; Stace, *Silv.* II; Sénèq., *ad Helv.*) — M. Ann. Novatus, autre frère du philosophe, nommé par suite d'adoption Junius Gallion. (*V. sur lui*, Tac., *Ann.*, VI, 3; XV, 73; *Quintil.*, III, 2, 40; Sénèq., *Nat. Quæst.*, III; *Controv.*, *loc. cit.* Dion, LVIII. *Act. apost.*) — Il a une fille appelée Novatilla. (Sénèq., *ad Helviam*, 18.) Je parlerai plus tard des deux *Annæi*, chrétiens, dont on a retrouvé l'épithaphe.

ARRUNTHII. — Le seul personnage illustre de cette famille, L. Arruntius, consul en 6, longtemps gouverneur d'Espagne sans que Tibère lui permit d'y aller, riche et honoré, loué

souvent pour la pureté de sa vie, pour son éloquence et l'usage honorable qu'il en faisait; accusé, est obligé de s'ouvrir les veines en 37. (Tacite, I, 43, 76-79; III, 6, 21; V, 27; VI, 47, 48; XI, 6.) — T. Arruntius. (Tacite, III, 4.) — Arruntius Stella. (*Id.* XIII, 22.)

ASINI. *Polliones sive Galli.* — C. Asinius Pollion, célèbre historien et orateur. Consul en 714 de Rome, meurt en l'an 5 de J.-C. (Tac., *Ann.*, I, 12; XI, 6; *de Orat.*, 17, 21, 25.) — Son fils, C. Asin. Gallus, né en 714, consul en 746, épouse Vipsania, répudiée par Tibère; emprisonné par ce prince comme amant d'Agrippine, il est obligé de mourir de faim en 33 après J.-C. (Dion, LVIII. Suet., *in Tib.* Tacite, *Ann.*, I, 76, 77; II, 32, 35; IV, 20, 30, 71; VI, 23.) — Des Asinii, consuls en 23, 25, 54, 63. (V. sur eux, Tacite, *Ann.*, IV, 1, 34, 64, 111-75. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 2, 8, 32; IX, 18, 31, 67. Orelli 2546. Henzen 7165. Sénèq., *in Apocol.*) — Asinius Gallus, petit-fils de l'orateur, se révolte contre Claude et est exilé. (Suet., *in Cl.*, 13.) — Une fille de l'orateur épouse un M. Claudius Marcellus Æserninus, d'où naissent les Marcelli Æsernini ou Asinii Marcelli que j'ai nommés plus haut. — Q. Asinius Marcellus, accusé de faux en matière de testament. (*Ann.*, XIV, 40.) — V. sur la généalogie des Asinii, Borghesi, *Œuvres*, t. III, p. 339 et s.

COCCEII. *Nervæ.* — Famille d'origine crétoise et nouvelle à Rome. — M. Cocceius Nerva, consul en 716 de Rome. — Son fils, M. Cocceius Nerva, consul en 22 ap. J.-C., jurisconsulte célèbre, ami de Tibère, se tue en 33. (V. t. I, p. 329, et Tacite, *Ann.*, IV, 58; VI, 26.) — M. Cocc. Nerva, fils du jurisconsulte, consul, dit-on, en 40. — Son fils, M. Cocc. Nerva, désigné préteur en 66 (Tacite, *Ann.*, XV, 72), reçoit les ornements du triomphe sous Néron; poète; consul en 71 et 90; succède à l'empereur Domitien en 96; ne laisse pas de postérité. — V. sur les Cocceii, Borghesi, t. I, *Osservaz. numismat.*

HATERII. — D. Haterius Agrippa, consul en 22; parent de Germanicus. (Tacite, *Ann.*, I, 77; II, 51; III, 49, 52; VI, 4.) — Q. Haterius, *senex fedissimæ adulationis*, consul en..., orateur et délateur célèbre, meurt en 26. (*Ibid.*, I, 43; II, 33; III, 57; IV, 61.) — Q. Haterius Antoninus, consul en 53. Ruiné par ses débauches, obtient une pension de Néron. (*Ibid.*, XII, 58; XIII, 34.)

JUNII. *Blæsi.* — Junius Blæsus, oncle de Séjan, proconsul en Afrique en 21, 22; le dernier citoyen qui reçut le titre d'*imperator*. (Tacite, *Ann.*, III, 38.) Périt avec Séjan en 31. (Tacite, *Ann.*, V, 7.) — Deux Blæsus, ses fils, se tuent par l'ordre de Tibère en 36. (*Ibid.*, VI, 40.) — Junius Blæsus, son autre fils, est empoisonné par Vitellius dont il blesse la jalousie par la magnificence de ses repas. (*Hist.*, II, 59; III, 38.)

LOLLII. — Famille élevée par Auguste. (V. Horace.) — M. Lollius, consul en 33, défait par les Germains en 738, enrichit sa famille par le pillage de l'Asie. — Son fils, M. Loll., consul en... (Tacite, *Ann.*, III, 48.) — Sa petite-fille, Lollia Paulina, femme d'abord de Memnius Regulus, épouse Caligula, veut épouser Claude, Agrippine la fait périr en 49. (V. t. II, p. 160. Tacite, *Ann.*, XII, 1, 22; XIV, 12.)

MEMNII. *Reguli.* — Famille illustre, quoique nouvelle, échappe à la tyrannie des empereurs. — Un P. Mem. Regulus, consul en 31 (est-ce le premier mari de Lollia Paulina?) — Un C. Mem. Regulus, gouverneur de la Mésie et de la Grèce en 35, 36. Son crédit. Néron le désigne comme pouvant être son successeur. Il meurt en 62. (Tacite, *Ann.*, XIV, 47.) — C. Mem. Reg. (son fils?), consul en 63. (Tacite, *Ann.*, XV, 23.)

OCTAVII. — (V. ci-dessus la généalogie des Césars, *Tab.* II.)

PLAUTII. — M. Plautius, consul en 752 de R. (Orelli 622.) — M. Plautius Silvanus, préteur, accusé du meurtre de sa femme,

se tue. (Tac., *Ann.*, IV, 22.) — A. Plautius Ælianus, consul en 29. Ses victoires en Bretagne en 43. Son triomphe en 47. Il juge Pomponia Græcina, sa femme, en 57. (V. t. II, p. 93-97, 225, et Tacite, *Ann.*, XIII, 32; *Agr.*, 14. Dion, LX.) — Un Q. Plautius, consul en 36. (Tacite, *Ann.*, VI, 40.) — A. Plautius, qu'on suppose fils du triomphateur, tué par Néron avec des circonstances abominables, comme amant d'Agrippine et aspirant à l'empire. (Suet., *in Ner.*, 35.) — Plautius Lateranus, qu'on suppose neveu du triomphateur, amant de Messaline (Tacite, *Ann.*, XI, 36), désigné consul et tué par Néron en 65. (T. II, p. 232-234.) — T. Pl. Ælianus Silvanus, fils de Marcus, préfet de Rome sous Vespasien, consul en 47 et 76, pontife. (V. Tacite, *Hist.*, IV, 53, et la longue inscription trouvée sur la route de Tivoli. Gruter, 453.)

POMPONII. 1° *Secundi*. — L. Pomponius Secundus, consul en 31, accusé sous Tibère en 33, et mis en prison, y est retenu jusqu'à la mort du prince. (Tacite, *Ann.*, X, 8; VI, 8.) Ses victoires en Germanie (XII, 27, 28); ses poésies dramatiques. — Son frère Quintus se fait délateur, afin, disait-il, de gagner ainsi la faveur du prince et de pouvoir obtenir la grâce de son frère accusé (VI, 18). Consul en 41, il baisait les pieds de Caligula au théâtre, au moment qui précéda la mort de ce prince (t. II, p. 46); il fut ensuite des plus ardents à proclamer la république. Poussé plus tard à la guerre civile, sans doute il y périt. (Tacite, *Ann.*, XIII, 43.)

2° *Flaccii* seu *Græcini*. — P. Pomponius Flaccus, consul en 17. (Tacite, *Ann.*, II, 41). Gouverneur de Mésie en 49. (Tacite, *Ann.*, II, 64, 67), puis de Syrie en 32, meurt en 33. (Jos., *Ant.*, XVIII, 8. Tacite, *Ann.*, VI, 27.) — Pomponia Græcina, dont j'ai parlé tout à l'heure.

POPPÆI. — Q. Poppæus Sabinus, consul subrogé en 9; vainqueur des Thraces en 25 et 26, meurt en 35. (Tacite, *Ann.*, I, 80; IV, 46; V, 10; VI, 39.) — Poppæa Sabina, sa fille,

femme d'une rare beauté; Messaline, par jalousie, la force à se tuer en 47. (Tacite, *Ann.*, XI, 12.) — La seconde Poppée, fille de celle-ci et de T. Ollius, prend le nom de sa mère, dont elle égale la beauté, épouse Rufius Crispinus, puis Othon, qui fut plus tard empereur, et enfin (en 62) Néron, qui la tue d'un coup de pied en 65.

RUBELLII. — Rubellius Blandus, petit-fils d'un simple chevalier de Tibur, épouse Julie, petite-fille de Tibère (Tacite, *Ann.*, VI, 27; III, 23, 51; VI, 45), qui auparavant avait épousé Néron, fils de Germanicus. — Rubellius Plautus, son fils, soupçonné d'aspirer à l'empire en 55, exilé en 60, tué en 62. (Tacite, *Ann.*, XIII, 19; XIV, 22, 27, 57, 59. T. II, p. 132 et s.) — Mort de sa femme Pollutia et de son beau-père Antistius. (V. t. II, p. 229.)

SALVII. *Othones*. — Salvius Otho, simple chevalier. — M. Salvius Otho devient préteur par la faveur de Livie. — L. Salvius Otho, son fils, père de l'empereur, s'illustre dans les armées sous Claude. — L'empereur Othon se tue après un règne de quelques mois et sans laisser de postérité. — Son neveu paternel, Salvius Cocceianus, périt sous Domitien.

SILII. — C. Silius, vainqueur de Sacrovir; Séjan le force à se tuer, et sa mémoire est abolie par le sénat. (Tacite, *Ann.*, I, 31, 72; II, 6, 7, 25; III, 42, 43; IV, 18, 19.) — C. Silius, son fils, désigné consul, épouse Messaline et est tué par Claude en 49. (Tacite, *Ann.*, XI, 5, 26, 27, 31, 32, 33.) — Silia, femme d'un sénateur, exilée comme suspecte d'avoir divulgué les secrètes débauches de Néron. (Tac., *Ann.*, XVI, 20.)

VIPSANII. *Agrippæ*. — V. la généalogie des Césars, *Tab.* II, nos 31, 32, 33.

VITELLII. Nés, disait-on, d'un affranchi savetier. — P. Vitellius, de Nucère, chevalier romain, procureur d'Au-

guste. (Suet., *in Vitellio*, 2.) Il eut quatre fils : — 1° L. Vitellius, censeur, trois fois consul (Suet., *in Vitellio*, 2. Tacite, *Ann.*, VI, 28, 32; XII, 4; XIV, 56. *Hist.*, I, 9; II, 64); qui fut le premier adorateur de Caligula, flatteur de Messaline, ensuite d'Agrippine (c'est lui qui sollicita comme une insigne faveur d'ôter les pantoufles de Messaline, et depuis ce temps, en portait une sous sa toge et la tirait de temps à autre pour la baiser) accusé; (Tacite, *Hist.*, XII, 42.) — 2° Aulus Vit. meurt consul. — 3° Quintus est exclu du sénat. — 4° Publius accuse Pison comme coupable de la mort de Germanicus; accusé comme ami de Séjan, il veut se tuer et meurt en prison. (Suet., *ibid.* Tacite, *Ann.*, I, 70; V, 8.) — Les deux fils de Lucius, tous deux consuls; l'un deux, Aulus, empereur après Othon, est tué par les soldats de Vespasien. — L'autre, Lucius, *infamis sed industrius*, également tué. (Tacite, *Hist.*, IV, 2.) — Les enfants de l'empereur : Pétronianus, tué, dit-on, par ordre de son père, qui l'accuse de parricide; — un autre enfant surnommé Germanicus, presque muet; — une fille mariée par Vespasien.

VOLUSII. *Saturnini*. — Ancienne famille, mais qui, sous la république, ne s'était pas élevée au-dessus de la préture. Elle fut, avec les Memnii Reguli, du petit nombre de celles qui, malgré leur illustration, échappèrent à la jalousie des empereurs. — L. Volusius, mort en 20, est le premier fait consul; acquiert par son économie de grandes richesses, et établit puissamment le crédit de sa famille. (Tacite, *Ann.*, III, 30.) — L. Volusius (son fils?) meurt en 57, préfet de Rome, âgé de quatre-vingt-treize ans, riche et ayant traversé le règne de tant de Césars, sans en offenser aucun. — Q. Volusius, né en 29, consul en 56. (Tacite, XIII, 23; XIV, 46. Pline, *Hist. nat.*, VII, 12 (14) 49 (48). Borghesi, t. III, p. 313.)

D'après cette esquisse très-imparfaite et très-incomplète sans doute, on peut juger du prompt dépérissement des familles romaines, du grand nombre de celles qui, après avoir été riches

et puissantes sous la république ou même sous les empereurs, tombèrent dans la pauvreté, furent décimées par les Césars, ou périrent par leurs propres crimes. J'ai recherché, autant qu'il m'a été possible, les traces de ces familles pendant les époques suivantes; je n'en ai trouvé, comme on peut le voir, que de bien rares et souvent de bien incertaines. La confusion des noms; le nombre très-restreint des noms de famille proprement dits, par suite duquel un grand nombre de familles sont désignées par le même nom; les adoptions qui transportent dans une famille les membres d'une autre; l'habitude qui s'introduit sous les empereurs, de changer à l'infini les surnoms (*cognomina*) par lesquels on distinguait les branches d'une même gens; tout cela, sans doute, rend difficile à retrouver la filiation des familles: mais cet oubli même et cette confusion des noms propres, à une époque où la vanité nobiliaire ne manquait pas, est une preuve de plus de la plus prompte destruction des races. On peut considérer l'époque de Néron comme celle de la *grande coupe* de l'aristocratie romaine, déjà fortement entamée par Tibère; et il est à remarquer qu'à côté de l'opulence et de la proscription marchent toujours l'appauvrissement et la honte. Quand Néron trouve la noblesse riche, il la fait mourir et confisque ses biens; quand il la trouve pauvre, il l'achète pour monter au théâtre et se déshonorer. Or conçoit que quatorze années d'un tel système durent faire promptement justice des restes fort dégénérés et souvent fort douteux de la *nobilitas* romaine, et qu'elle dut s'éteindre sous Tibère et sous Néron à peu près aussi complètement que les restes du patriciat s'étaient éteints dans les désastres de la guerre civile.

Mais la grande cause de destruction fut encore la dépravation des mœurs. Pendant notre révolution, un système de proscription beaucoup plus complet, beaucoup plus organisé, d'une exécution bien plus prompte et plus générale que celui des empereurs, a décimé, sans pourtant les détruire, la plupart des anciennes familles aristocratiques; elles sont restées politiquement et pécuniairement affaiblies: mais pourtant elles ont

vécu, et sont encore propriétaires d'une partie considérable de la fortune territoriale. Sous les empereurs, la proscription et surtout la spoliation furent loin d'être aussi générales et aussi complètes; les honneurs même, les titres, une certaine dignité héréditaire, en un mot, les préjugés aristocratiques subsistèrent. Mais le déshonneur tua encore plus que l'épée, et ces familles périrent surtout par la prodigalité qui détruisait les patrimoines par oubli de leur dignité qui entachait leur vie, par la dépravation des mœurs et l'habitude du célibat qui laissait les plus grands noms sans héritiers.



FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

CALIGULA.

§ I. — CAÏUS CÉSAR. — SON GOUVERNEMENT A ROME.

An de Rome.	Après J.-C.	Pages.
790	37	Caïus Caligula, fils de Germanicus. — Sa jeunesse menacée et corrompue..... 1
		Sa popularité..... 2
		Joie du peuple à son avènement..... 3
		Le testament de Tibère cassé..... 3
		Modération et clémence de Caligula..... 3
		Timidité des empereurs à leur début..... 4
		Leur nullité officielle..... 5
		Leur pauvreté..... 6
		Bonheur de l'empire sous Caïus..... 7
		Sa maladie..... 8
		Sa folie..... 8
		Caractères de la folie impériale..... 9
		Rome vue du haut du mont Palatin..... 9
790-791	37-38	Mort de Silanus, — du jeune Tibère, — de Macron — d'Ennia..... 12
		Divinité de Caïus..... 13
791	38	Sa douleur à la mort de Drusille..... 15
791-792	38-39	Il veut réhabiliter Tibère..... 16
		Cruauté instinctive de Caligula..... 16
		Ses sophismes..... 17
		Ses recherches de cruauté..... 18
		Caligula démocrate, et cependant cruel envers le peuple..... 19

vécu, et sont encore propriétaires d'une partie considérable de la fortune territoriale. Sous les empereurs, la proscription et surtout la spoliation furent loin d'être aussi générales et aussi complètes; les honneurs même, les titres, une certaine dignité héréditaire, en un mot, les préjugés aristocratiques subsistèrent. Mais le déshonneur tua encore plus que l'épée, et ces familles périrent surtout par la prodigalité qui détruisait les patrimoines par oubli de leur dignité qui entachait leur vie, par la dépravation des mœurs et l'habitude du célibat qui laissait les plus grands noms sans héritiers.



FIN DU TOME DEUXIÈME.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

CALIGULA.

§ I. — CAÏUS CÉSAR. — SON GOUVERNEMENT A ROME.

An de Rome.	Après J.-C.	Pages.
790	37	Caïus Caligula, fils de Germanicus. — Sa jeunesse menacée et corrompue..... 1
		Sa popularité..... 2
		Joie du peuple à son avènement..... 3
		Le testament de Tibère cassé..... 3
		Modération et clémence de Caligula..... 3
		Timidité des empereurs à leur début..... 4
		Leur nullité officielle..... 5
		Leur pauvreté..... 6
		Bonheur de l'empire sous Caïus..... 7
		Sa maladie..... 8
		Sa folie..... 8
		Caractères de la folie impériale..... 9
		Rome vue du haut du mont Palatin..... 9
790-791	37-38	Mort de Silanus, — du jeune Tibère, — de Macron — d'Ennia..... 12
		Divinité de Caïus..... 13
791	38	Sa douleur à la mort de Drusille..... 15
791-792	38-39	Il veut réhabiliter Tibère..... 16
		Cruauté instinctive de Caligula..... 16
		Ses sophismes..... 17
		Ses recherches de cruauté..... 18
		Caligula démocrate, et cependant cruel envers le peuple..... 19

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		Ses spectacles. — Incitatus.....	21
		Cruauté dans les spectacles.....	22
		Jalousie de Caius pour tous les talents et pour tous les succès.....	23
		Ses goûts d'artiste.....	23
		Son éloquence.....	24
		Passion de l'impossible.....	25
		Pont sur la mer à Pouzzol.....	26
		Le fisc épuisé. — Nouvelles proscriptions pour le remplir.....	28
		L'empereur héritier universel.....	29
		Inventions fiscales.....	30
		Caius reçoit des étrennes.....	31
		Il vend le mobilier de ses sœurs.....	32
		Caius riche une seconde fois.....	33

§ II. — CAIUS CÉSAR. — SES GUERRES ET SA MORT.

792	39	L'Italie épuisée, le pillage des provinces toute Caius.....	34
		Son départ pour la Germanie.....	34
		Il y fait la guerre sans trouver d'ennemis.....	35
		Pillage des Gaules.....	36
793	40	Sa guerre de Bretagne sans passer la mer.....	37
		Son triomphe.....	37
		Son retour à Rome, menaçant pour le sénat.....	38
		Querelle des Juifs et des Égyptiens à Alexandrie.....	39
		Querelle de Caius contre les Juifs de Jérusalem.....	40
		Josèphe et Philon, historiens juifs.....	41
		Audience donnée par Caius aux députés des Juifs d'Alexandrie.....	42
		Cassius Chéréa, tribun du prétoire.....	44
794	41	Sa conspiration contre Caius.....	45
		Mort de ce prince.....	46
		Mouvement qui suivit sa mort.....	46
		Regrets des soldats et d'une partie du peuple.....	47
		La garde germanique prête à massacrer le peuple au théâtre.....	47
		Le sénat veut ressaisir la liberté.....	48
		Les prétoriens trouvent Claude caché dans le palais et le font empereur.....	49
		Le roi juif Agrippa auprès de Claude, puis dans le sénat.....	50

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		Négociations entre le sénat et Claude.....	50
		Le sénat se refroidit. — Le peuple et les sol- dats vont à Claude.....	52
		Les sénateurs y viennent eux-mêmes.....	53
		Claude reconnu par tous. — Amnistie. — Mort de Chéréa.....	53
		Sur le caractère de Caius. — Son incohérence. — Ses contradictions.....	54
		Il fut aimé pourtant, et de qui.....	55
		Un mot sur les commencements du christianisme.....	58
		Misère et corruption de la civilisation antique.....	59
		Puissance des prétoriens, grand résultat du règne de Caius.....	61

CLAUDE.

§ I. — CLAUDE SOUS LE GOUVERNEMENT DE MESSALINE.

		La famille des Césars. — Sa corruption.....	62
		Immoralité des grandes familles.....	63
		Et du peuple.....	64
		Caractère énigmatique de cette époque.....	65
		Ses historiens.....	66
		Un mot du christianisme.....	67
		Claude. — Son éducation.....	68
		Il est méprisé dans sa famille.....	69
		Son goût pour l'étude.....	70
		Reproche de <i>segnities</i> ; ce que c'était.....	72
		Sagesse et popularité de Claude à son début.....	73
		Règne des affranchis. — Ce qu'étaient les affran- chis.....	75
		Les affranchis de César.....	76
		Leur puissance sous Claude. — Pallas, Nar- cisse, etc.....	76
		Messaline et les affranchis gouvernent et tuent.....	78
		Messaline fait périr Silanus, son beau-père.....	79
		Puissance des songes.....	80
		Révoltes et conspirations. — Celle d'Asinius... Révolte de l'armée de Dalmatie, sous Camilleus.....	80
		Aria et Pétus.....	81
800	47	Valérius Asiaticus soupçonné de complot et obligé de se tuer.....	82

An de Rome.	Après J.-C.	Pages.
		César dans son palais..... 83
		L'atrium du palais impérial..... 83
		La personne de Claude. — Son langage..... 84
		Ses frayeurs..... 85
		Les avocats. — L'action de lèse-majesté..... 86
		Claude à son tribunal..... 87
		Disette. — Sédition pour les blés..... 90
		Jeu et gourmandise de Claude..... 91
		Ces peintures seraient-elles exagérées..... 91
		Gouts sanguinaires de Claude..... 92
		Sa législation..... 93
		Conquête de la Bretagne (43-47)..... 95
		Travaux publics sous Claude..... 97
		Routes..... 98
		Nouveaux aqueducs à Rome..... 99
		Claude tente le dessèchement du lac Fucin.... 100
		Combat de dix-neuf mille hommes pour l'amusement de César et du peuple..... 101
		Le Fucin n'a pas été desséché..... 101

§ II. — CENSURE DE CLAUDE.

An de Rome.	Après J.-C.	Pages.
801-802	48249	Claude se fait censeur..... 102
		Coup d'œil sur l'histoire de l'esprit romain depuis Auguste. — On tenait encore à la dignité romaine et aux honneurs politiques..... 103
		Mais les empereurs cherchaient à les rabaisser. 104
		Droit d'appel à César. — Gouvernement des procureurs..... 104
		Claude lui-même avilit les honneurs et la milice..... 105
		L'esprit romain se perd..... 106
		La race elle-même..... 106
		Affaiblissement du patriciat..... 107
		— du sénat et de la noblesse..... 107
		Abaissement moral de la noblesse..... 108
		Son appauvrissement..... 109
		Défaillance de l'ordre équestre..... 110
		— du peuple romain lui-même..... 111
		— des races libres en général..... 112
		Invasion des races nouvelles. Les Latins et les provinciaux dans la cité..... 114

An de Rome	Après J.-C.	Pages.
		Bourgeoisie nouvelle dans les municipes (<i>seviri Augustales</i>)..... 114
		Mais surtout, invasion de la race servile. La cité se recrute par les affranchissements..... 115
		Importance croissante de la population servile. 116
		Puissance des affranchis..... 119
		— et même de quelques esclaves..... 122
		Caractères de cette révolution démocratique. Son défaut de moralité..... 123
		Claude censeur..... 126
		Revue des citoyens romains..... 126
		Zèle de Claude pour la pureté du sang romain qu'il laisse avilir au palais..... 127
		Revue des chevaliers..... 128
		Du sénat. — Les provinces veulent arriver au sénat..... 129
		Discours de Claude. — Les citoyens romains de la Gaule obtiennent le droit d'honneurs, c'est-à-dire le droit d'entrer au sénat..... 129
		Des esclaves..... 130
		Cruautés qu'ils souffrent, terreur qu'ils inspirent..... 131
		Mesures de Claude en faveur des esclaves, sages et humaines..... 132
		S. C. Claudianum contre les unions des femmes libres avec des esclaves..... 133
		Trois lettres nouvelles dans l'alphabet..... 134
		Jeux séculaires..... 135
		Dernier coup d'œil sur les résultats du système social d'Auguste renouvelé par Claude..... 135
		De la nationalité. — Augmentation du nombre des citoyens..... 135
		Le droit de cité n'est plus qu'un avantage purement pécuniaire..... 136
		Par la multiplication du nombre des citoyens, le trésor s'affaiblit et l'armée ne se recrute pas. 136
		De la propriété. — La fortune passe aux délateurs et aux favoris du palais..... 137
		L'usure..... 137
		Concentration des biens..... 138
		Abandon de la culture. — Importation de blé. — Dépopulation de l'Italie, etc..... 140
		De la famille. — Les lois maritales sont éludées. 140

An de Rome	Après J.-C.	Pages.
		Les empereurs les modifient..... 141
		Erreur de Montesquieu sur le célibat chrétien. 142
796	37	L'usure, la concentration des biens, la dépopulation dans les provinces..... 144
		Faiblesse de la population dans l'antiquité..... 145
§ II. — CHUTE DE MESSALINE. — CLAUDE SOUS LA DOMINATION ALERE FLAMMA D'AGRIPPINE. VERITATIS		
		Côtés louables du caractère de Claude..... 147
		Désordres de Messaline..... 148
		Sa passion pour Silius..... 148
801	48	Mariage de Messaline et de Silius..... 150
		Ce mariage dénoncé à Claude..... 151
		Messaline surprise au milieu de ses fêtes..... 152
		Mort de Silius et des amants de Messaline... 155
		Messaline tuée..... 155
802	49	Rivalités entre les affranchis pour marier Claude. 157
		Sénatus-consulte qui autorise le mariage de l'oncle et de la nièce. — Claude épouse Agrippine..... 158
		Règne d'Agrippine..... 158
		Ses cruautés..... 159
		Lucius Domitius, fils d'Agrippine..... 161
803	50	Déjà fiancé à Octavie, il est adopté par Claude et prend le nom de Néron..... 162
804	51	Il prend la robe virile. — Faveur de Néron... 163
		— Abaissement de Britannicus, fils de Claude. 163
807	54	Présages de la mort de Claude..... 164
		Agrippine le fait empoisonner..... 164
		Néron proclamé empereur..... 165
		Mort de Silanus et de Narcisse..... 166
		Oraison funèbre de Claude. — Discours de Néron au sénat..... 166
		Claude déifié..... 167
		Opinion de Sénèque sur Claude. — La consolation à Polybe..... 168
		L'Apocoloquintose..... 171
		Caractère moral de l'époque de Claude..... 181

NÉRON.

§ I. — NÉRON ET SA FAMILLE.

An de Rome.	Après J.-C.	Pages
		L'empire constitué. — Néron le type de l'empereur romain..... 183
		Son histoire inexplicable au premier coup d'œil. 184
		Et cependant certaine..... 186
		Faiblesse de caractère de Néron..... 187
807	54	Luttes pour le dominer. — Agrippine. — Les affranchis. — Sénèque et Burrhus. — Le stoïcisme..... 188
808	55	Empoisonnement de Britannicus..... 190
		Effroyables intrigues de ce palais..... 191
		Intrigues de femmes. — Agrippine..... 191
		Silana. — Domitia. — Poppée..... 192
809	56	Néron épris de Poppée..... 193
811	58	Meurtre d'Agrippine..... 194
812	59	Néron reçoit les félicitations du sénat et du peuple..... 197
		Ses remords..... 197
		Fin de la famille impériale. — Répudiation et condamnation d'Octavie (an 62)..... 198
		Mort de Domitia, tante de Néron (an 59); — d'Antonia, fille de Claude (an 67)..... 201
§ II. — NÉRON ET SON PEUPLE.		
		Au milieu de ces crimes domestiques, le gouvernement encore paisible et modéré. — Thraséa fait son éloge..... 202
		Goûts de Néron pour les arts et la poésie..... 202
		Il joue et chante devant le peuple..... 205
		Il fait monter les nobles sur la scène avec lui. 205
		Dégradation plus profonde encore de l'aristocratie romaine..... 209
		Ressentiments contre Néron. — Union du stoïcisme et du vieil esprit romain..... 209
		Rubellius Plautus, chef du parti stoïque..... 211
		Son exil..... 211
		Néron plus libre après la mort de Burrhus. — Première accusation de majesté..... 212
813	60	
816	63	

An de Rome.	Après J.-C.	Pages.
		212
817	64	Meurtre de Sylla et de Plautus.....
818	65	Fêtes et folies de Néron.....
		213
		Incendie de Rome.....
		215
		Sa reconstruction.....
		217
		Reconstruction du palais.....
		217
		La maison d'or.....
		219
		Elle devait peu durer.....
		220
		Pillage de l'empire, pour suffire à ces magnifi- cences.....
		221
		Impopularité de Néron depuis l'incendie.....
		221
		Commencements du christianisme. — Expulsion des chrétiens par Claude (an 44). — Saint Paul (an 60). — Il est amené en Italie (61). — Extension du christianisme. Pomponia Græcina (an 57).....
		222
		Les chrétiens périssent comme coupables de l'incendie.....
		225
		Le christianisme, jusque-là professé en public, forcé de se cacher.....
		228
§ III. LES PROSCRIPTIONS. — TRIOMPHES DE NÉRON.		
		229
		Deux espèces d'hommes. — La Rome impériale. — La Rome stoïque et patricienne. — Pé- trone. — Pollutia et Antistius.....
		230
		Esprit de liberté. — Lucain.....
818	65	Complot de Pison.....
819	66	Il est découvert et puni. — Cruautés de Néron. Persécution des philosophes.....
		234
		Cassius et Silanus.....
		234
		Thraséa. — Servilie et Soranus.....
		235
		De la tyrannie de Néron et de sa politique.....
		238
		Néron plus prodigue que Tibère.....
		239
		— plus prudent et plus réfléchi que Caligula.....
		239
		Toute illustration dangereuse sous ce règne.....
		239
		Reste de formes légales. — Jugements solen- nels. — Les délateurs.....
		241
		Un mot sur la vie des délateurs.....
		243
		La justice personnelle de César.....
		249
		Suicides commandés.....
		249
		Moyens de suicide.....
		250
		Lâcheté servile dans le suicide même. — Legs à César. — Flatteries. — Dénonciations.....
		251

An de Rome.	Après J.-C.	Pages.
819	66	Tiridate vient à Rome recevoir, des mains de Néron, la couronne d'Arménie.....
		253
		Voyage de Néron en Grèce.....
		255
820	67	Ses luttes dans les jeux.....
		257
		La coupure de l'isthme.....
		258
		Ses cruautés en Grèce; — à Rome, pendant son absence.....
		259
		Triomphe de Néron à son retour à Rome.....
		259
		Sa gloire.....
		260
		Ses richesses.....
		261
		Ses prodigalités.....
		262
		Son luxe.....
		263
		Sa divinité.....
		264
		Sa persuasion de sa toute-puissance.....
		265
		Nouvelles entreprises.....
		266
		Impiété et superstition. — Remords.....
		267
		Étude de la magie.....
		268
		La cour et l'intimité de Néron.....
		269
		Projet d'exterminer le sénat.....
		270
		Danger incessant que couraient les empereurs.....
		270
§ IV. — CHUTE DE NÉRON.		
		271
		Un mot sur les éléments dont se composait l'empire.....
		271
		— Le sénat.....
		271
		— Le peuple de Rome.....
		273
		— Les prétoriens.....
		279
		— Les provinces.....
		280
		— L'armée.....
		283
		— Discrédit de l'armée. — L'empire exposé aux barbares.....
		284
		Révolte de Vindex, dans les Gaules.....
		288
		— de Galba, en Espagne.....
		289
		Insouciance de Néron.....
		291
		Sa frayeur à la nouvelle du mouvement de Galba.....
		291
		Il s'étourdit. — Ses projets de massacres.....
		292
		Mécontentement du peuple. — Présages. — Rêves.....
		293
		Mouvement de Virginus. — Vindex tué. — Effroi de Galba.....
		294
		Nouvelles terreurs de Néron.....
		295

An de Rome.	Après J.-C.,	Pages.
		Nymphidius. — Les prétoriens abandonnent Néron. 296
		Sa fuite. — Son suicide. 297
		Reste de popularité qui survit à Néron. 300
		Il passe pour l'Antechrist. 302
		Un mot sur la famille des Césars. 303
		Décadence progressive de l'antiquité. 305
		Conclusion. 306
APPENDICE.		
		A. Généalogie des Césars. 310
		B. Des familles romaines. 323

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

PARIS, IMPRIMERIE DIVRY ET C^{ie}

RUE NOTRE-DAME DES CHAMPS, 49.

